

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala



IV/2018

2297-0681

Résumé des délibérations

Première partie

Session d'hiver 2018

15e session de la 50e législature
du lundi 26 novembre au vendredi 14 décembre 2018

Séances du Conseil national:
26, 27, 28, 29 novembre, 3, 4, 6, 10, 11, 12 (II), 13 et 14 décembre (13 séances)

Séances du Conseil des Etats:
26, 27, 28, 29 novembre, 3, 4, 6, 10, 11, 12, 13 et 14 décembre (12 séances)

Séances de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):
5 et 12 décembre (2 séances)

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Objets du Parlement	69
Objets du Conseil fédéral	70
Initiatives des cantons	85
Initiatives parlementaires	97
Pétitions	154
Initiatives populaires pendantes	159
Initiatives populaires annoncées	160
Commissions parlementaires	161
Dates des sessions 2019	164
Dates des sessions 2020	165

Abréviations			
CE	Conseil des Etats	CIP	Commission des institutions politiques
CN	Conseil national	CPE	Commission de politique extérieure
Ip.	Interpellation	CPS	Commission de la politique de sécurité
Ip.u.	Interpellation urgente	CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
Mo.	Motion	CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
Po.	Postulat	CTT	Commission des transports et des télécommunications
Q	Question		
QU	Question urgente		
<i>Groupes</i>		<i>Délégations et commissions communes</i>	
BD	Groupe BD	AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
CEg	Groupe PDC/PEV/PVL	APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
G	Groupe écologiste	CGra	Commission des grâces
RL	Groupe libéral- radical	CJ	Commission judiciaire
S	Groupe socialiste	CRed	Commission de rédaction
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre	DA	Délégation administrative
PBD	Groupe du Parti bourgeois démocrate	DélCdG	Délégation des commissions de gestion
		DF	Délégation des finances
<i>Commissions</i>		DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
CAJ	Commission des affaires juridiques	DSN	Délégation de surveillance des NLFA
CCP	Commission des constructions publiques	OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
CdF	Commission des finances	OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
CdG	Commission de gestion	RehaKo	Commission de réhabilitation
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie	UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire
CER	Commission de l'économie et des redevances		

Présentation du titre des objets

N	103/07.031	n	Navigation maritime. Conventions
↓	↓	↓	↓
Titre de l'objet			
Premier conseil chargé de l'examen (n : Conseil national, é : Conseil des Etats)			
Numéro d'objet (année, numéro d'ordre)			
Numéro courant de la session. Ce numéro renvoie à la partie générale du résumé, en remplacement d'un numéro de page			
<p>Etat de l'objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> E examiné par le Conseil des Etats N examiné par le Conseil national NE ou EN examiné par les deux conseils • a fait l'objet d'un examen pendant la session * nouvel objet x liquidé + décidé de donner suite à l'initiative parlementaire ou cantonale 			

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlement.ch), dans la banque de données "Curia Vista".

Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

Editeur :	Services du Parlement 3003 Berne Tél. 058/322 97 31 Fax 058/322 96 20
-----------	--

Aperçu général

Objets du parlement

Divers

- 1/18.190 n**
Immunité de l'ancien Conseiller national Christian Miesch. Demande de levée
- x **2/18.213 n**
Conseil national. Election de la présidence
- x **3/18.214 é**
Conseil des Etats. Election du Bureau
- * **4/18.216 n**
Assermentation
- * **5/19.004 né**
Rapport annuel 2018 des CdG et de la DéICdG
- * **6/19.204 n**
Assermentations

Chambres réunies

- 7/18.209 cr**
Tribunal pénal fédéral. Election de juges suppléants
- 8/18.210 cr**
Tribunal administratif fédéral. Election d'un juge
- 9/18.211 cr**
Tribunal pénal fédéral. Élection d'un membre de la nouvelle Cour d'appel
- 10/18.212 cr**
Tribunal fédéral. Présidence et vice-présidence 2019-2020
- x **11/18.215 cr**
Conseil fédéral. Election de deux membres et élection du Président de la Confédération et de la vice-présidente du Conseil fédéral
- 12/19.200 cr**
Tribunal pénal fédéral. Élection d'un juge ordinaire
- * **13/19.201 cr**
Tribunal pénal fédéral. Election d'un juge suppléant
- * **14/19.202 cr**
Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Election d'un membre
- * **15/19.203 cr**
Tribunal pénal fédéral. Élection d'un juge ordinaire
- * **16/19.205 cr**
Tribunal fédéral. Election de deux juges ordinaires

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

- E **17/18.067 é**
Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE
- * **18/18.094**
Crédit-cadre 2012-2023 pour trois Centres de Genève

Département de l'intérieur

- EN **19/11.030 é**
6e révision de l'AI. Deuxième volet
- N **20/14.098 n**
LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer
- *EN **21/15.075 é**
Loi sur les produits du tabac
- EN **22/15.083 é**
LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économicité
- EN **23/16.065 é**
LPC. Modification (Réforme des PC)
- 24/17.022 n**
LAI. Modification (Développement continu de l'AI)
- E **25/18.029 é**
Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). Modification
- N **26/18.036 n**
LAMal. Adaptation des franchises à l'évolution des coûts
- 27/18.037 n**
Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de l' motion 11.3811 (Darbellay)
- N **28/18.047 n**
LAMal. Admission des fournisseurs de prestations
- 29/18.052 é**
Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille. Initiative populaire
- * **30/18.079 n**
Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers). Initiative populaire
- * **31/18.081 én**
Loi sur les produits thérapeutiques. Nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux
- * **32/18.083 n**
Loi sur le transfert des biens culturels et loi fédérale sur la navigation maritime sous pavillon suisse. Modification
- * **33/18.084 n**
Valeur du patrimoine culturel pour la société (convention de Faro). Ratification
- * **34/18.086 é**
Sécurité sociale. Convention avec le Kosovo
- * **35/18.091 n**
Loi sur les allocations familiales. Modification
- * **36/18.092 é**
Loi sur les allocations pour perte de gain. Allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital
- * **37/18.093**
Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 13.4184 (Graber Konrad)

Département de justice et police

- x **38/08.011 é**
CO. Droit de la société anonyme et droit comptable

- EN 39/13.094 é**
CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur
- NE 40/16.077 n**
CO. Droit de la société anonyme
- x 41/17.047 é**
Loi sur l'égalité. Modification
- NE 42/17.059 n**
Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales
- 43/17.060 é**
Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement. Initiative populaire
- x 44/17.062 é**
Protection des victimes de violence. Loi
- N 45/17.067 n**
Adapter le droit du mandat et l'art. 404 CO au XXI^e siècle. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3909 (Barthassat)
- N 46/17.069 n**
Loi sur le droit d'auteur. Modification
- x 47/18.026 é**
Loi sur les étrangers. Normes procédurales et systèmes d'information
- N 48/18.038 n**
Elaboration d'une loi réglant tous les aspects de la profession d'avocat. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 12.3372 (Vogler)
- 49/18.043 é**
Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions
- 50/18.048 n**
Transfèrement des personnes condamnées. Amendement au Protocole additionnel
- 51/18.049 n**
Loi sur les services d'identification électronique
- 52/18.051 n**
Loi sur le Tribunal fédéral. Modification
- 53/18.058 n**
Lutte contre la criminalité. Accord avec la Bulgarie
- 54/18.059 n**
Sécurité, sûreté et services lors des matches de football et autres manifestations sportives. Convention du Conseil de l'Europe
- E 55/18.068 é**
Loi sur l'asile. Modification (Crédit-cadre migration; deuxième contribution suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE)
- 56/18.069 é**
CC. Modification (Droit des successions)
- 57/18.070 é**
Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence). Initiative populaire
- 58/18.071 é**
Terrorisme et crime organisé. Convention du Conseil de l'Europe
- * **59/18.076 n**
Loi sur le droit international privé. Chapitre 12: Arbitrage international
- * **60/18.080 én**
Constitutions des cantons de Schwyz, de Zoug, de Fribourg, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Garantie
- * **61/18.087 é**
Développement de l'acquis de Schengen. Reprise des bases juridiques en vue de la création et de l'utilisation du système d'entrée et de sortie EES
- Département de la défense, de la protection de la population et des sports*
- EN 62/17.028 é**
Loi sur la sécurité de l'information
- x 63/18.017 n**
Manipulation de compétitions sportives. Convention du Conseil de l'Europe
- x 64/18.022 é**
Message sur l'armée 2018
- x 65/18.028 n**
Engagement de l'armée en faveur des autorités civiles. Arrêté fédéral
- x 66/18.053 é**
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse. Contributions de la Confédération
- * **67/18.085 n**
Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Révision totale
- * **68/18.088 n**
Système national d'échange de données sécurisé. Crédit d'engagement
- Département des finances*
- NE 69/11.047 n**
Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)
- NE 70/11.057 n**
Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale
- E 71/14.054 é**
Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511
- EN 72/15.049 é**
Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
- EN 73/15.073 é**
Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)
- 74/16.050 n**
Loi sur l'assistance administrative fiscale. Modification
- EN 75/16.076 é**
Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières
- NE 76/17.019 n**
Loi sur les marchés publics. Révision totale
- 77/17.043 n**
Loi sur le contrat d'assurance. Modification

- N 78/17.056 n**
Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299
- x 79/18.020 n**
Calcul de la réduction pour participation en cas d'émission d'instruments dans le cadre du régime des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite. Loi
- E 80/18.025 é**
Loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP). Modification
- E 81/18.032 é**
Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 15.3494 (CdF-CE)
- 82/18.034 é**
Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)
- x 83/18.039 é**
Double imposition. Convention avec la Zambie
- x 84/18.040 é**
Double imposition. Convention avec l'Equateur
- x 85/18.041 né**
Budget 2019 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2020-2022
- x 86/18.042 né**
Budget 2018. Supplément II
- 87/18.050 n**
Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers
- x 88/18.054 é**
Message 2018 sur les immeubles du DFF
- x 89/18.055 é**
Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la République de Singapour et Hong Kong et avec d'autres États partenaires
- 90/18.061 n**
Double imposition. Convention entre la Suisse et l'Arabie saoudite
- N 91/18.062 n**
Double imposition. Convention avec le Royaume-Uni
- E 92/18.063 é**
Convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Approbation
- N 93/18.064 n**
Double imposition. Convention avec le Brésil
- E 94/18.075 é**
Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges. Modification
- * 95/18.082 n**
Mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

- NE 96/17.020 n**
Accord sur les marchés publics de l'OMC. Approbation
- x 97/18.024 n**
Loi sur les aides financières aux organisations de cau-tionnement en faveur des petites et moyennes entre-prises. Modification
- N 98/18.035 n**
Davantage de logements abordables. Initiative populaire et crédit-cadre destiné à alimenter le fonds de roulement
- N 99/18.044 n**
Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 14.3514 (Knecht), 14.3537 (Noser), 14.3618 (Aebi), 14.3894 (von Siebenthal), 14.3991 (de Buman), 14.4046 (Keller-Sutter), 14.4098 (Müller Walter), 17.3401 (Müller Damian)
- 100/18.060 n**
Loi sur le contrôle des biens. Modification
- E 101/18.072 é**
Garanties fédérales liées aux prêts pour réserves obligatoires. Crédit d'engagement
- * 102/18.089 é**
Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Equateur. Approbation
- * 103/18.090 é**
Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Turquie et accord agricole entre la Suisse et la Turquie. Approbation
- * 104/18.096**
Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactiques. Initiative populaire

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

- E 105/17.044 é**
Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 08.3240
- E 106/17.052 é**
Loi sur la chasse. Modification
- NE 107/17.058 n**
Loi sur les télécommunications. Révision
- N 108/17.071 n**
Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période pos-térieure à 2020
- N 109/17.073 n**
Accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission. Approbation et mise en œuvre (modification de la loi sur le CO2)
- E 110/18.056 é**
Loi sur les forces hydrauliques. Modification
- 111/18.057 n**
Loi sur l'expropriation. Modification

112/18.065 n

Trafic d'agglomération. Crédits d'engagement à partir de 2019

113/18.066 n

Routes nationales sur la période 2020-2023, étape d'aménagement 2019 des routes nationales et crédit d'engagement. Plafond de dépenses

•E 114/18.073 é

Pollution atmosphérique transfrontière. Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

•E 115/18.074 é

Environnement mondial 2019-2022. Crédit-cadre

*** 116/18.077 n**

Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase

*** 117/18.078 é**

Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire. Etape d'aménagement 2035

*** 118/18.095**

Loi sur la protection de l'environnement. Interdiction de mise sur le marché de bois récolté illégalement

*** 119/18.097**

Réalisation de la 2e étape de la 3e correction du Rhône. Crédit d'ensemble

Initiatives des cantons**120/16.318 é**

Argovie. Abolition de la pénalisation du mariage

121/17.312 é

Argovie. Augmenter la participation de la Confédération aux coûts dans le domaine de l'asile

+ 122/15.301 é

Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions

*** 123/18.324 é**

Bâle-Campagne. Pour une structure tarifaire adéquate et un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques

124/18.301 é

Bâle-Ville. Supprimer l'imposition de la valeur locative (art. 7 LHID et art. 21 al. 1 let. b LIFD)

125/18.304 é

Bâle-Ville. Ilot de cherté. Pour des prix d'achat raisonnables

126/18.314 é

Bâle-Ville. Maintien du service public. Contre la fermeture d'offices de poste de quartier

*** 127/18.322 é**

Bâle-Ville. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques

128/08.316 é

Berne. Interdiction des jeux vidéo violents

+ 129/10.322 n

Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades

130/16.316 é

Berne. Aménagement d'installations de production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux

+ 131/16.317 é

Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires

132/18.317 é

Berne. Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie

133/09.332 é

Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents

134/16.311 é

Fribourg. Amnistie fiscale générale

135/17.301 é

Fribourg. Gestion des volumes de production laitière

*** 136/18.320 é**

Fribourg. Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie

137/12.306 n

Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires

+ 138/14.311 é

Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol

139/17.300 é

Genève. Réhabilitation des sept manifestants condamnés suite à la manifestation du 9 novembre 1932

140/17.307 é

Genève. Suite à la décision claire du Tribunal administratif fédéral relative à l'affaire d'enrichissement illégitime, tous les assujettis peuvent se faire rembourser la TVA indûment perçue par l'OFCOM sans avoir de démarche à effectuer

141/17.310 é

Genève. La gestion des volumes et le prix du lait doivent être réorganisés et redéfinis avec force obligatoire

142/18.302 é

Genève. L'abolition de l'imposition de la valeur locative en Suisse

143/18.303 é

Genève. Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie et l'Indonésie

144/18.311 é

Genève. Pour un moratoire fédéral sur l'importation, l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste en Suisse

145/18.312 é

Genève. Pour le maintien de l'emploi et d'un vrai service universel à la Poste

146/18.313 é

Genève. Donner aux cantons les moyens de réaliser l'égalité entre femmes et hommes

*** 147/18.319 é**

Genève. En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse

- * **148/18.321 é**
Genève. La détention administrative d'enfants doit cesser!
- ** **149/17.318 é**
Grisons. Renforcement du Corps des gardes-frontière
- 150/16.309 é**
Jura. Crise laitière et gestion des volumes
- 151/17.314 é**
Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale
- 152/17.320 é**
Jura. Primes LAMal impayées. Pour une obligation d'affiliation à l'assureur-maladie désigné par le canton lors du paiement des actes de défaut de biens par ce dernier
- 153/18.308 é**
Jura. Glyphosate et principe de précaution
- * **154/18.325 é**
Jura. Exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie
- 155/17.316 é**
Lucerne. Supprimer les incitations inopportunnes de la RPT
- 156/17.308 é**
Neuchâtel. Pour une législation fédérale sur les produits sucrés et pour une restriction de l'accès aux produits alimentaires à haute valeur énergétique
- 157/17.315 é**
Neuchâtel. Conditions de l'assistance au suicide
- 158/18.315 é**
Soleure. Desserte postale
- 159/08.334 é**
St-Gall. Révision du Code pénal
- 160/09.313 é**
St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias
- + **161/16.307 n**
St-Gall. Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales
- 162/17.305 é**
St-Gall. Pour que les fonds de la prévoyance vieillesse ne soient plus victimes de la politique d'intérêts négatifs pratiquée par la Banque nationale suisse
- 163/17.311 é**
St-Gall. Renforcement du Corps des gardes-frontière
- 164/18.300 é**
St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat
- 165/18.305 é**
St-Gall. Les primes ne doivent pas servir à financer les commissions versées aux intermédiaires
- 166/18.309 é**
St-Gall. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques
- 167/09.314 é**
Tessin. Révision de l'article 135 CP
- + **168/14.301 é**
Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse
- + **169/15.320 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1)
- + **170/15.321 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2)
- + **171/16.306 n**
Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national
- 172/16.320 é**
Tessin. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale
- + **173/17.304 é**
Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!
- 174/18.306 é**
Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution
- * **175/18.326 é**
Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux
- + **176/15.300 é**
Thurgovie. Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés aux infrastructures par les castors
- + **177/16.312 é**
Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
- 178/17.317 é**
Thurgovie. Exclure l'huile de palme de l'accord de libre-échange avec la Malaisie
- 179/18.316 é**
Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat
- * **180/18.318 é**
Thurgovie. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques
- x **181/14.316 é**
Uri. Souveraineté en matière de procédure électorale
- 182/11.312 é**
Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police
- 183/13.308 é**
Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire

- * **184/18.323 é**
Vaud. Modifier les dispositions légales permettant d'instaurer un contrôle institutionnel des entreprises et entités privées
- 185/16.315 é**
Valais. LAT. Pour un assouplissement des dispositions fédérales, dans le respect du fédéralisme
- 186/17.302 é**
Valais. Offices de poste. Soutien à l'initiative cantonale du Tessin
- ** **187/18.307 é**
Valais. Renforcement du Corps des gardes-frontière
- 188/18.310 é**
Valais. Energie hydraulique. Pour un assouplissement de la loi fédérale sur la protection des eaux
- 189/10.302 é**
Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents
- x **190/14.307 é**
Zoug. Rétablissement de la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale. Modification de la Constitution fédérale
- 191/16.314 é**
Zoug. Modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

- NE **192/13.419 n**
Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 193/13.473 n**
Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie
- 194/11.404 n**
Groupe G. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale
- NE **195/13.420 n**
Groupe G. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- NE **196/13.418 n**
Groupe GL. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- + **197/13.468 n**
Groupe GL. Mariage civil pour tous
- NE **198/09.503 n**
Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois
- 199/15.407 n**
Groupe RL. Adoption d'une disposition pénale réprimant le terrorisme
- + **200/16.402 n**
Groupe RL. Programme de la législature. Suppression des coûts inutiles liés aux activités parlementaires
- NE **201/13.421 n**
Groupe S. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 202/17.445 n**
Groupe V. Expulsion des activistes de l'islam politique (salafistes, Etat islamique, etc.)
- 203/17.500 n**
Groupe V. Appliquer l'initiative sur le renvoi également aux ressortissants de l'UE
- 204/17.508 n**
Groupe V. Pas de réitération de l'aide au retour
- 205/17.509 n**
Groupe V. Non à l'octroi direct de l'asile par le Conseil fédéral
- 206/17.512 n**
Groupe V. Requérants d'asile récalcitrants. Limiter les dépenses
- 207/17.513 n**
Groupe V. Mettre temporairement fin au regroupement familial en ce qui concerne les personnes admises à titre provisoire
- * **208/18.466 n**
Groupe V. Approbation du droit non contraignant par l'Assemblée fédérale

Initiatives des commissions

- * **209/18.469 n**
CdF-CN. Renforcer les compétences de contrôle et de surveillance dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD, 642.11)
- 210/17.401 n**
CSSS-CN. Maintenance et développement des tarifs
- + **211/17.442 n**
CSSS-CN. Pour une gestion cantonale de l'admission et un renforcement de l'autonomie contractuelle
- + **212/18.402 n**
CSSS-CN. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes
- x **213/18.440 né**
CSSS-CN. Prolongation pour une durée déterminée de la limitation de l'admission à pratiquer définie à l'article 55a LAMal
- NE **214/13.467 n**
CEATE-CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité
- + **215/17.494 n**
CER-CN. Suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires suisses
- * **216/18.463 n**
CIP-CN. Anciens conseillers fédéraux. Délai d'attente
- + **217/13.466 n**
CAJ-CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites
- x* **218/18.464 n**
CAJ-CN. Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral. Avantage de postes à plein temps
- + **219/16.425 n**
16.016-CN. Programme de la législature. Modification de la procédure

- + **220/16.426 n**
16.016-CN. Mention des projets qui sont en cours de traitement au Parlement dans le programme de la législature

- Initiatives des députés**
- + **221/03.424 n**
Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP
- x **222/15.500 n**
Addor. Via sicura. Non à une triple peine!
223/17.485 n
Addor. Pas d'aumôniers musulmans dans notre armée
- x **224/16.494 n**
Aebi Andreas. Régions de primes. Ne pas changer une formule qui a fait ses preuves
- + **225/17.412 n**
Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance
- * **226/18.470 n**
Aebischer Matthias. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias
- + **227/14.422 n**
Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral
228/18.412 n
Aeschi Thomas. La composition du Bureau du Conseil national doit dépendre de la force numérique des groupes parlementaires
- 229/18.453 n**
Amaudruz. Violence à l'égard des femmes et des agents de police cantonale ou communale en fonction. Circonstances aggravantes
- 230/18.454 n**
Amaudruz. Personnes particulièrement protégées par la loi. Les femmes et les agents en fonction
- 231/18.434 n**
(Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopégeage en ligne
- + **232/15.486 n**
Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préserverons notre patrimoine culturel au-delà de 2020
- + **233/16.498 n**
Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller
234/18.459 n
Bendahan. Inclure tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet dans la garantie pour les défauts
- 235/17.490 n**
Bertschy. Mesures incitatives pour améliorer la transparence dans le financement des partis
- 236/17.420 n**
Bigler. Pour un annuaire téléphonique public performant et favorisant la concurrence
- N **237/15.468 n**
(Borer) Brand. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle
238/12.414 n
(Bortoluzzi) de Courten. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP
- + **239/15.479 n**
Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène
240/17.438 n
Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité
241/18.424 n
Buffat. Tolérance zéro pour les dealers
- + **242/15.424 n**
Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impuissance reconnue de la personne prise en charge
243/17.452 n
Burgherr. Renforcer la responsabilité individuelle dans le système de santé
244/17.477 n
Burgherr. Instaurer une prévoyance vieillesse moderne pour nos conseillers fédéraux
245/18.432 n
Burgherr. Obligation de traiter les interventions parlementaires
246/16.484 n
Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail
- + **247/17.405 n**
Burkart. Reconduire les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants
- + **248/15.499 n**
Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement
- + **249/15.433 n**
(Caroni) Moret. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence
250/17.408 n
Chiesa. Pour un partenariat social moderne
- x **251/17.468 n**
Chiesa. Membres du Conseil fédéral. Nationalité suisse exclusivement
252/17.520 n
Chiesa. Impôt fédéral direct. Adapter la déduction des primes de l'assurance-maladie à la réalité
253/18.406 n
Chiesa. Nationalités des parlementaires. Transparence
254/17.522 n
Derder. Adapter l'impôt sur la fortune et supprimer l'imposition de l'outil de travail
255/18.413 n
Derder. Nos données nous appartiennent
256/16.442 n
Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail
257/17.410 n
Dobler. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises privées, il convient de régler leur restitution en cas de faillite

- + **258/15.455 n**
Egloff. Empêcher les sous-locations abusives
- + **259/16.451 n**
Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité
- + **260/17.493 n**
Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante
261/17.526 n
Egloff. Rendre possible la densification de l'urbanisation en fixant des priorités dans l'inventaire ISOS
- + **262/16.459 n**
Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique
263/17.406 n
Feller. Pour un partenariat social moderne
264/17.448 n
Feller. Elévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA
265/17.461 n
Feller. Mentionner dans la loi les tâches du Haras national suisse
266/17.491 n
Feller. Modernisation des modalités de calcul du rendement admissible en droit du bail
- * **267/18.472 n**
Feller. Créer la base constitutionnelle nécessaire à un élargissement des formes de soutien à la presse écrite
- NE** **268/13.422 n**
Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- + **269/16.430 n**
Flach. Lèse-majesté. Abroger l'article 296 CP
270/17.487 n
Flach. Centrales nucléaires à l'arrêt. Clarifier la situation et augmenter la sécurité en suspendant l'autorisation d'exploiter au bout de deux ans
271/18.437 n
Flückiger Sylvia. Renforcer les soins palliatifs. Alléger la charge pesant sur les structures hospitalières en mettant les maisons de soins palliatifs sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance
- + **272/15.485 n**
Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux
273/17.519 n
Frehner. Mesures contre les procédures dilatoires introduites en matière d'asile devant le Tribunal administratif fédéral
274/18.410 n
Fridez. Assurances privées. Pour des expertises médicales sans conflits d'intérêts
275/17.458 n
Friedl. Créer des places de stage pour des jeunes provenant de pays en voie de démocratisation
- 276/17.435 n**
Geissbühler. Rendre le défraiement pour repas et le défraiement pour nuitées compréhensibles pour le contribuable
277/18.452 n
Genecand. Banque d'importance systémique. Augmenter les fonds propres à 10 pour cent pour garantir une meilleure couverture des risques
- + **278/16.504 n**
Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang
279/18.411 n
Giezendanner. Moteurs à combustion. Reprise par la Suisse des valeurs limites européennes d'oxyde d'azote et de gaz d'échappement
280/18.433 n
Glarner. Peine réellement à vie pour les auteurs de crimes particulièrement graves, car les victimes et leurs proches sont aussi affectés à vie
- + **281/14.453 n**
Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité
- * **282/18.491 n**
Graf Maya. Compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères
- + **283/16.432 n**
Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels
284/18.431 n
Grin. Loi sur la circulation routière. Revenir à des sanctions en proportion avec les délits, afin d'éviter des conséquences dramatiques tant professionnelles que familiales
285/18.455 n
Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties
- * **286/18.474 n**
Grossen Jürg. Inscription dans la Constitution d'un article sur les prestations de base en matière de médias
- * **287/18.482 n**
Grossen Jürg. Egalité de traitement entre PME et grandes entreprises. Introduire une imposition neutre par rapport à la forme juridique
288/17.407 n
Gschwind. Pour un partenariat social moderne
289/16.496 n
Guhl. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP
290/17.482 n
Guhl. Système de santé. Transmission systématique d'une copie de la facture au patient
- * **291/18.471 n**
Guhl. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias

- 292/17.476 n**
Hardegger. Rénovations dans les immeubles en copropriété. Eviter les blocages
- 293/07.486 n**
Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients
- 294/17.483 n**
Herzog. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat
- 295/16.405 n**
Hess Erich. Mise en réseau de tous les registres des poursuites
- 296/17.479 n**
Hess Erich. Imposer la TVA à partir d'un chiffre d'affaires de 150 000 francs
- 297/17.503 n**
Hess Erich. Dispositions non équivoques applicables à la naturalisation facilitée
- 298/18.415 n**
Hess Erich. Plafonner l'aide sociale pour les étrangers
- 299/18.447 n**
Hess Erich. Dépassement par la droite sur les autoroutes. Amendes d'ordre uniquement
- + **300/09.528 n**
Humbel. Financement moniste des prestations de soins
- + **301/15.419 n**
Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins
- + **302/16.419 n**
Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix
- + **303/12.502 n**
Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables
- 304/18.421 n**
Jans. Incrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site
- 305/18.456 n**
Jans. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée
- + **306/15.451 n**
Joder. Renforcer les Commissions de gestion
- + **307/12.495 n**
Jositsch. Détenzione provisoire en cas de risque de récidive qualifié
- + **308/12.497 n**
Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir
- + **309/13.411 n**
Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques
- + **310/15.434 n**
(Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère
- 311/18.414 n**
Kiener Nellen. Dénonciation spontanée non punissable. Certains articles de loi peuvent être abrogés
- *+ **312/16.500 n**
Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation
- 313/17.499 n**
Köppel. Principe de la transparence des séances du Conseil fédéral
- 314/17.505 n**
Köppel. Diviser par deux les indemnités allouées aux parlementaires
- 315/18.451 n**
Landolt. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée
- + **316/12.419 n**
Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs
- + **317/16.409 n**
Leutenegger Oberholzer. Procédure de désignation du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence
- + **318/16.438 n**
Leutenegger Oberholzer. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs
- 319/12.409 n**
Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches
- 320/17.453 n**
Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie
- * **321/18.477 n**
Lohr. Assurance-maladie abordable à long terme. Pour être efficaces, les mesures de baisse des coûts et d'amélioration de l'efficacité doivent se fonder sur des modèles et des scénarios fiables
- N** **322/11.482 n**
Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale
- + **323/15.409 n**
Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise
- 324/17.516 n**
Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public
- * **325/18.490 n**
Masshardt. Règles applicables aux voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence
- * **326/18.492 n**
Masshardt. Voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence
- * **327/18.465 n**
Matter. Financement de l'AVS par la Banque nationale suisse

- 328/17.486 n**
Mazzone. Mettre fin à la détention administrative de mineurs, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant
- 329/18.461 n**
Mazzone. Article 116 LEtr. En finir avec le délit de solidarité
- 330/18.462 n**
Mazzone. Réhabilitation des objecteurs de conscience
- + **331/11.411 n**
Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche
- + **332/11.412 n**
Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos
- * **333/18.475 n**
Merlini. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure
- + **334/16.417 n**
Müller-Altermatt. Allocations de formation professionnelle. Leur versement doit débuter en même temps que la formation
- 335/16.490 n**
Nantermod. Harcèlement téléphonique. Sanctionner ceux qui en profitent
- 336/16.491 n**
Nantermod. Harcèlement téléphonique. Pour des sanctions efficaces
- 337/16.493 n**
Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons
- 338/17.514 n**
Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 269 CO aux cas de pénurie
- 339/17.515 n**
Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 270 CO aux cas de pénurie
- 340/18.408 n**
Nantermod. Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents
- 341/18.429 n**
Nantermod. Participation aux coûts. Permettre un compte d'épargne-santé
- 342/18.443 n**
Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré
- * **343/18.483 n**
Nantermod. LAMal. Supprimer la protection tarifaire, pour une meilleure concurrence
- * **344/18.484 n**
Nantermod. Une franchise de référence à 1500 francs pour réduire les primes de l'AOS
- * **345/18.485 n**
Nantermod. Maladies chroniques. Des programmes de suivi des traitements et des avantages pour le patient
- * **346/18.486 n**
Nantermod. Rendons les franchises élevées accessibles à tous
- * **347/18.487 n**
Nantermod. LAMal. Plus de transparence des prix, pour une meilleure concurrence
- * **348/18.488 n**
Nantermod. LAMal. Des indicateurs de qualité, pour une meilleure concurrence
- N** **349/12.491 n**
Neirynck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS
- + **350/16.461 n**
Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation intégrum, adapter la loi sur le Tribunal fédéral
- 351/17.454 n**
Pantani. Modification de la loi sur la surveillance des marchés financiers
- 352/18.448 n**
Pfister Gerhard. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée
- + **353/12.463 n**
(Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi
- + **354/12.492 n**
(Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes
- + **355/13.426 n**
(Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices
- + **356/13.441 n**
(Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal
- + **357/16.470 n**
Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché
- + **358/16.488 n**
Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse
- 359/13.438 n**
Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus
- 360/18.439 n**
Reimann Lukas. Droit de regard de l'Assemblée fédérale en matière de sanctions internationales
- x **361/13.407 n**
Reynard. Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle
- 362/17.501 n**
Reynard. Harcèlement sexuel. Alléger le fardeau de la preuve
- 363/18.407 n**
Reynard. Incrire la neutralité du Net dans la Constitution
- 364/18.416 n**
Reynard. Reconnaître le syndrome d'épuisement professionnel (burn-out) comme maladie professionnelle
- * **365/18.476 n**
Reynard. Liens d'intérêts des parlementaires. Pour une déclaration transparente

- * **366/18.481 n**
Reynard. Aide à l'investissement pour les grandes installations photovoltaïques sur les toits agricoles et les infrastructures
- + **367/13.430 n**
Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine
- + **368/13.463 n**
Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes
- + **369/16.460 n**
Rickli Natalie. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales
- 370/16.483 n**
Rickli Natalie. Viol. Durcir les peines
- 371/17.510 n**
Rickli Natalie. Imprescriptibilité des actes d'ordre sexuel commis sur des enfants. Augmenter la limite d'âge à 16 ans
- x **372/18.404 n**
Rickli Natalie. De la parole à l'acte. Abaisser la redevance de radio-télévision des ménages à 300 francs
- * **373/18.467 n**
Rickli Natalie. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse
- + **374/13.478 n**
Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant
- 375/16.501 n**
Romano. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP
- + **376/16.448 n**
Rösti. Garantir l'auto-provisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité
- + **377/16.452 n**
Rösti. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact
- 378/18.457 n**
Rösti. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée
- + **379/17.423 n**
Rutz Gregor. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles
- 380/17.424 n**
Rutz Gregor. Extinction du droit d'asile en cas de voyage à destination du pays d'origine
- 381/17.462 n**
Rutz Gregor. Ne pas entraver la fluidité du trafic sur les grands axes routiers
- 382/17.525 n**
Rutz Gregor. Rendre possible la densification de l'urbanisation en excluant les contradictions et les conflits entre objectifs dus à l'inventaire ISOS
- 383/18.405 n**
Rutz Gregor. De la parole à l'acte. Supprimer la redevance de radio-télévision pour les entreprises
- 384/18.425 n**
Rutz Gregor. Pour une application rigoureuse du droit pénal. Suppression de la clause qui protège les auteurs d'une infraction passible de l'expulsion
- 385/18.418 n**
Rytz Regula. Entreprises parapubliques actives dans les secteurs des transports et des télécommunications. Institution d'une délégation de surveillance parlementaire permanente
- 386/18.450 n**
Rytz Regula. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée
- 387/17.518 n**
Schilliger. Pour une concurrence à armes égales
- 388/17.457 n**
Schneider-Schneiter. Stop à l'îlot de cherté en Suisse. Abolir les frais d'itinérance pour sauvegarder l'économie, le commerce et le tourisme dans notre pays
- 389/18.445 n**
Semadeni. Référendum facultatif pour le soutien des Jeux olympiques par la Confédération
- x **390/16.487**
- Sommaruga Carlo.** Ministère public de la Confédération. Renforcer l'institution et garantir son indépendance
- 391/18.419 n**
Sommaruga Carlo. Loi sur les travailleurs détachés. Que les entreprises choisissant la sous-traitance vers l'étranger assument réellement les conséquences de la violation de la loi par les sous-traitants
- 392/16.474 n**
Stamm. Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Procédure mixte
- x **393/17.463 n**
- Stamm.** Pas de statut particulier pour les honoraires des avocats
- 394/17.523 n**
Stamm. Autoriser le double nom en cas de mariage
- 395/18.435 n**
Stamm. Augmenter de manière significative la durée maximale des peines privatives de liberté
- 396/18.460 n**
Stamm. Aider sur place
- N **397/12.453 n**
(Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile
- 398/17.527 n**
Steinemann. Compétence du Parlement en matière de prise en charge de requérants d'asile et de réfugiés relevant d'autres Etats
- x **399/17.455 n**
- Thorens Goumaz.** Donner un cadre de durabilité, sur la base de notre Constitution, aux activités de la BNS

- 400/17.524 n**
Tuena. Autoriser tous les médecins reconnus à procéder aux examens relevant de la médecine du trafic
- x **401/10.519 n**
Vischer Daniel. Modifier l'article 53 CP
- + **402/16.428 n**
Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme
- + **403/16.429 n**
Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil
- + **404/16.458 n**
Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles
- x **405/17.474 n**
Vogt. Pour une Suisse sûre et dotée d'une armée de milice forte. Faire en sorte que les obligations militaires soient accomplies
- * **406/18.489 n**
Vogt. LIMF. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat
- x **407/16.471 n**
von Siebenthal. Mise en oeuvre de la Politique forestière 2020. Conditions de défrichement facilitées
- x **408/17.467 n**
Walliser. Modifier la loi sur les ouvrages d'accumulation
- 409/17.480 n**
Weibel. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins
- 410/17.521 n**
Weibel. Pour une flexibilisation des rentes LPP
- 411/18.426 n**
Wermuth. Pour en finir avec les initiatives amphigouriques. Les citoyens ont droit à des textes clairs lors des votations populaires
- 412/18.446 n**
Wermuth. Plus de démocratie. Référendum constructif
- * **413/18.478 n**
Wermuth. Vérifiabilité des procédures de naturalisation. Procès-verbal obligatoire
- 414/17.469 n**
Zanetti Claudio. Abroger l'injuste impôt sur la bière
- 415/17.507 n**
Zanetti Claudio. Publier les liens d'intérêts des journalistes qui travaillent pour un média financé sur fonds publics
- * **416/18.468 n**
Zanetti Claudio. Vote électronique. Suspendre les travaux
- Conseil des Etats*
- Initiatives des commissions**
- E **417/17.495 é**
CdF-CE. Dissolution de la Délégation de surveillance de la NLFA
- + **418/14.401 é**
CdG-CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP)
- + **419/18.441 é**
CSSS-CE. Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité
- E **420/18.401 é**
CEATE-CE. Renouvellement du Fonds suisse pour le paysage 2021-2031
- + **421/17.400 é**
CER-CE. Imposition du logement. Changement de système
- E **422/16.456 é**
CIP-CE. Dénonciation et modification des traités internationaux. Répartition des compétences
- + **423/17.443 é**
CIP-CE. Entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Pour des rétributions appropriées
- 424/17.498 é**
CAJ-CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement"
- Initiatives des députés**
- + **425/12.450 é**
Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique
- + **426/14.449 é**
Altherr. Prix à l'importation surfais. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse
- E **427/15.438 é**
Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral
- 428/17.511 é**
Berberat. Consolider la lutte contre les loyers abusifs
- 429/18.444 é**
Caroni. Congé paternité. Utiliser les moyens à disposition
- 430/17.484 é**
Comte. Pour une représentation équitable des genres dans les autorités fédérales
- 431/17.409 é**
Dittli. Préciser la notion d'abus dans la surveillance des assurances
- *+ **432/12.402 é**
Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
- + **433/16.411 é**
Eder. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité
- x* **434/16.413 é**
Eder. Ne pas allouer de défraiement pour les nuitées qui n'ont pas été effectuées
- * **435/18.479 é**
Engler. Soutenir la transformation numérique de la presse
- 436/17.528 é**
Ettlin Erich. Assurance obligatoire des soins. Prise en compte de l'accroissement du volume des prestations dans les négociations tarifaires

- 437/17.517 é**
Fournier. Concurrence à armes égales
- 438/18.423 é**
Fournier. Pas d'ingérence étrangère dans la politique suisse!
- + **439/16.414 é**
Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés
- 440/18.430 é**
Hêche. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers
- + **441/16.408 é**
Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers
- + **442/16.423 é**
Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail
- 443/16.439 é**
Kuprecht. LPP. Renforcer l'autonomie des cantons dans la surveillance régionale des fondations de prévoyance
- * **444/18.473 é**
Lombardi. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias
- + **445/14.470 é**
Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations
- 446/17.478 é**
Minder. Consacrer démocratiquement le "Cantique suisse" comme étant l'hymne national de la Suisse
- 447/18.428 é**
Minder. Interdire le versement d'indemnité de départ aux cadres dirigeants des entreprises de la Confédération et des entreprises liées à la Confédération
- 448/18.436 é**
Minder. Actes de l'Assemblée fédérale. Respecter l'unité de la matière
- 449/18.427 é**
Müller Damian. Oui au vote électronique, mais la sécurité doit primer la vitesse
- + **450/16.403 é**
Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire
- 451/17.456 é**
Noser. Réduire sensiblement la charge fiscale gревant les participations de collaborateur remises par les start-up et les entreprises familiales
- 452/18.442 é**
Rieder. Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral. Davantage de postes à plein temps
- 453/18.458 é**
Rieder. Motions. Procédure d'élimination des divergences
- * **454/18.480 é**
Savary. Pour un soutien indirect renforcé à la presse
- 455/18.449 é**
Vonlanthen. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée
- ### Interventions personnelles
- Conseil national*
- #### Motions adoptées par le Conseil des Etats
- x **17.3863 é Mo.**
Conseil des Etats. Les émeutes ne sont pas des infractions mineures(Rieder)
Voir objet 17.3829 Mo. Glanzmann
 - E **17.4211 é Mo.**
Conseil des Etats. Une ordonnance sur l'indication des prix répondant mieux aux besoins des consommateurs(Lombardi)
 - E **18.3235 é Mo.**
Conseil des Etats. Simplifier la TVA pour les "packages"(Engler)
 - E **18.3238 é Mo.**
Conseil des Etats. Centre de compétence pour le fédéralisme. Garantir à long terme des prestations de qualité pour la Suisse et d'autres Etats(Vonlanthen)
 - EN **18.3240 é Mo.**
Conseil des Etats. Renforcer les écoles supérieures(Fetz)
 - E **18.3241 é Mo.**
Conseil des Etats. Ancrage dans la loi de la recherche agronomique adaptée aux conditions locales(Savary)
 - x **18.3379 é Mo.**
Conseil des Etats. Accès des autorités de poursuite pénale aux données conservées à l'étranger(CAJ-CE)
 - E **18.3383 é Mo.**
Conseil des Etats. Introduction du trust dans l'ordre juridique suisse(CAJ-CE)
 - E **18.3404 é Mo.**
Conseil des Etats. Transformer la station de recherche Agroscope en établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique(Häberli-Koller)
 - E **18.3407 é Mo.**
Conseil des Etats. Mise en oeuvre stricte et efficace de l'obligation de communiquer les postes vacants(Müller Philipp)
 - E **18.3408 é Mo.**
Conseil des Etats. Exécution systématique des expulsions pénales(Müller Philipp)
 - E **18.3409 é Mo.**
Conseil des Etats. Mener une politique équitable envers les demandeurs d'asile érythréens(Müller Damian)
 - E **18.3473 é Mo.**
Conseil des Etats. Optimisation des mesures d'accompagnement. Modification de l'article 2 de la loi sur les travailleurs détachés(Abate)

- E **18.3505 é Mo.**
Conseil des Etats. Offrir des possibilités de placement collectif compétitives sur le marché international. Adapter la LPCC dans l'intérêt des investisseurs suisses(Noser)
 - E **18.3510 é Mo.**
Conseil des Etats. Permettre la réinsertion économique des personnes sans possibilités concrètes de désendettement(Hêche)
 - E **18.3512 é Mo.**
Conseil des Etats. Droit à un plan de médication en vue de renforcer la sécurité des patients(Stöckli)
 - E **18.3540 é Mo.**
Conseil des Etats. Ventes en Suisse depuis l'étranger. Imposer le paiement de la TVA aux plates-formes de vente en ligne(Vonlanthen)
 - E **18.3707 é Mo.**
Conseil des Etats. Intégration des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse en provenance d'Etats de l'UE, de l'AELE ou d'Etats tiers(CSEC-CE)
 - E **18.3717 é Mo.**
Conseil des Etats. Aucune concession en ce qui concerne l'huile de palme(CPE-CE)
- Interventions des groupes**
- * **16.3946 n Mo.**
Groupe BD. Partenariat social. Renforcer la représentation des femmes
 - 17.3297 n Mo.**
Groupe BD. Garantir des soins dignes en Suisse
 - 17.3325 n Mo.**
Groupe BD. Egalité de traitement pour les plus de 50 ans
 - 18.3009 n Mo.**
Groupe BD. Maintenir le journalisme d'agence pour le bien de la démocratie suisse
 - 18.3051 n Mo.**
Groupe BD. Transports publics. Mettre en place un système de subventions transparent et uniforme pour répondre à la débâcle de l'entreprise Car postal
 - 18.3100 n Mo.**
Groupe BD. Augmentation de l'efficience de la SSR
 - 18.3395 n Mo.**
Groupe BD. Exportations d'armes et politique suisse de l'asile et des migrations
 - 17.3287 n Ip.**
Groupe C. Evolution du nombre de demandes d'asile. Le Conseil fédéral s'y est-il préparé?
 - 18.3517 n Mo.**
Groupe C. Programme d'incitations financières visant à renforcer les compétences numériques dans les écoles
 - 18.3565 n Po.**
Groupe C. Couverture des dommages causés par les cyberattaques. Prévoir une limite par événement à partir de laquelle la Confédération prendrait financièrement le relais
 - * **18.4112 n Ip.**
Groupe C. Participation du Parlement aux décisions portant sur du droit souple. Absence de ligne claire du Conseil fédéral
 - 17.3438 n Po.**
Groupe G. Sortie du nucléaire. Garantir la sécurité et clarifier certains points
 - 17.3439 n Po.**
Groupe G. Le climat d'abord. Grever d'une taxe sur le CO2 les produits des pays qui ne participent pas à l'Accord de Paris
 - 17.3525 n Mo.**
Groupe G. Introduire un service civil volontaire pour les femmes et les étrangers
 - 17.3757 n Mo.**
Groupe G. Interdiction de l'herbicide glyphosate au moins jusqu'en 2022
 - 17.4016 n Mo.**
Groupe G. Réchauffement climatique. Pour un financement des mesures d'adaptation qui soit fondé sur le principe du pollueur-payeur
 - 17.4218 n Mo.**
Groupe G. Paradise Papers. Il est urgent d'assécher le terreau qui nourrit les paradis fiscaux en prélevant un impôt sur les transferts de fonds effectués à partir ou à destination des paradis fiscaux
 - 18.3010 n Mo.**
Groupe G. Non à une lex Beznau
 - 18.3101 n Mo.**
Groupe G. Fermeture de la centrale nucléaire de Beznau
 - 18.3114 n Mo.**
Groupe G. Stratégie pour assurer l'avenir de l'agence de presse ATS
 - 18.3115 n Mo.**
Groupe G. Premier pas vers la réduction de la publicité à la SSR
 - 18.3414 n Po.**
Groupe G. Etablir un rapport sur les moyens d'assurer en Suisse l'égalité en droit des communautés religieuses
 - 18.3698 n Ip.**
Groupe G. Présence du président de la Confédération à une manifestation sportive internationale
 - * **18.4233 n Mo.**
Groupe G. Renoncer à mettre en vigueur la Lex Beznau
 - 17.4040 n Mo.**
Groupe GL. Zones vertes pour les véhicules électriques
 - 17.4041 n Po.**
Groupe GL. Réduire les accidents de la circulation grâce aux systèmes d'assistance à la conduite? Plus de données sur ces systèmes et leurs effets sur la sécurité sont nécessaires
 - 17.4042 n Mo.**
Groupe GL. Science et régions de montagne à l'unisson
 - 17.4043 n Po.**
Groupe GL. Une mobilité 4.0 pour davantage de mobilité

- 18.3161 n Mo.**
Groupe GL. Privatiser Postfinance et lever l'interdiction d'accorder crédits et hypothèques afin de permettre aux prestataires de services financiers de lutter à armes égales
- 18.3293 n Mo.**
Groupe GL. Médecins exerçant dans les hôpitaux. Mettre un terme aux incitations salariales liées à des objectifs quantitatifs
- 18.3294 n Mo.**
Groupe GL. Promouvoir la coordination et réduire les capacités excédentaires en définissant un maximum de six régions de santé
- 18.3295 n Mo.**
Groupe GL. Financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations avec hospitalisation
- 18.3296 n Mo.**
Groupe GL. Système de santé. Eviter des prestations inutiles en chargeant un organe indépendant de contrôler les factures
- NE 12.3814 n Mo.**
Groupe RL. Mettre fin à la pénalité fiscale inhérente au pilier 3b. Imposer le rendement des avoirs lors de leur retrait et non les apports
- * 16.3985 n Mo.**
Groupe RL. L'organe indépendant chargé de contrôler les conséquences de la réglementation (organe indépendant) doit aussi être habilité à examiner la réglementation en vigueur
- 18.3088 n Po.**
Groupe RL. Un taux d'imposition bas pour des caisses pleines. Elaboration d'une stratégie fiscale à long terme dans l'intérêt de la Suisse
- 18.3783 n Po.**
Groupe RL. Accroître l'efficacité de la Confédération au moyen de l'automatisation intelligente des processus au sein de l'administration
- * 18.4180 n Mo.**
Groupe RL. Compte épargne-soins. Instrument financier du 21e siècle
- * 18.4181 n Mo.**
Groupe RL. Davantage de concurrence d'un point de vue qualitatif et quantitatif dans le secteur hospitalier grâce à une liberté de choix pour les patients
- 17.3119 n Mo.**
Groupe S. Inscrire dans les accords de l'AELE des garanties de mise en oeuvre en matière de protection des travailleurs, de durabilité sociale et environnementale et de droits de l'homme
- 17.3302 n Ip.**
Groupe S. Enseignement des langues. Défendre la cohésion nationale et faire respecter la Constitution
- 17.3393 n Mo.**
Groupe S. Pour une loi multimédia
- 17.3689 n Mo.**
Groupe S. Mesures institutionnelles et rapports pour améliorer la protection des droits fondamentaux dans le cadre des activités déployées par Frontex
- 17.3690 n Mo.**
Groupe S. Drame des réfugiés en Méditerranée. Mettre en place des corridors légaux et sécurisés pour les migrants et les personnes en fuite
- 18.3025 n Mo.**
Groupe S. ATS. Sauver et renforcer ce pilier du paysage médiatique suisse
- 18.3440 n Mo.**
Groupe S. Plafonner les primes de l'assurance obligatoire des soins à 10 pour cent du budget des ménages
- 18.3441 n Mo.**
Groupe S. Séparation claire des intérêts. Stop au lobbying de certains parlementaires en faveur des assurances-maladie
- 18.3442 n Mo.**
Groupe S. Limiter les rémunérations des organes dirigeants des caisses-maladie
- 18.3747 n Ip.**
Groupe S. L'Agenda 2030, cadre de référence pour la politique intérieure et extérieure de la Suisse
- * 16.3976 n Ip.**
Groupe V. Communication de positions stratégiques à l'Union européenne
- * 16.3977 n Ip.**
Groupe V. Combien de centaines de milliers d'immigrants illégaux le Conseil fédéral est-il prêt à accepter?
- 17.3096 n Ip.**
Groupe V. Réduire les effectifs de requérants d'asile déboutés. Où se situe le problème?
- 17.3097 n Ip.**
Groupe V. Combien de temps la Suisse acceptera-t-elle encore d'être le jouet de l'UE?
- 17.3390 n Mo.**
Groupe V. Centres de rétention pour les étrangers devant être expulsés
- 17.3454 n Ip.**
Groupe V. Détermination de l'âge des requérants d'asile mineurs non accompagnés et pratique en matière de regroupement familial
- 17.3680 n Ip.**
Groupe V. Engagement de la Suisse aux frontières extérieures de l'UE
- 17.3681 n Mo.**
Groupe V. Halte à l'expansion de l'islam radical en Suisse!
- 17.3682 n Ip.**
Groupe V. Le marché du travail est-il prêt à absorber les personnes admises à titre provisoire?
- 18.3094 n Ip.**
Groupe V. Coût réel des accords Schengen/Dublin
- 18.3095 n Ip.**
Groupe V. Accord-cadre entre la Suisse et l'UE. Conséquences financières, réglementaires et politiques
- 18.3096 n Ip.**
Groupe V. A quel point l'accord sur la suppression des entraves techniques au commerce est-il véritablement pertinent pour l'économie?

- 18.3418 n Ip.**
Groupe V. Qu'adviert-il des surcapacités actuelles dans le domaine de l'hébergement et de la prise en charge des requérants d'asile?
- 18.3421 n Mo.**
Groupe V. Pour une pratique cohérente vis-à-vis des immigrants illégaux (sans-papiers)
- 18.3538 n Mo.**
Groupe V. Escroquerie et irresponsabilité à la Poste. Remboursement des bonus et des salaires
- 18.3755 n Mo.**
Groupe V. Affecter les milliards de l'aide au développement à l'assainissement de l'AVS
- 18.3756 n Mo.**
Groupe V. Affecter le milliard de cohésion à l'assainissement de l'AVS
- 18.3757 n Mo.**
Groupe V. Affecter les milliards de l'asile à l'assainissement de l'AVS
- * **18.4123 n Mo.**
Groupe V. Renoncer à la candidature au Conseil de sécurité de l'ONU
- * **18.4124 n Mo.**
Groupe V. Moratoire immédiat sur une extension du réseau EAR
- * **18.4125 n Ip.**
Groupe V. Comment le Conseil fédéral s'est-il préparé au possible ralentissement de l'économie suisse, et quelles conséquences celui-ci aurait-il sur le marché de l'emploi?
- * **18.4126 n Ip.**
Groupe V. Rendre l'agriculture plus efficace en simplifiant la réglementation
- * **18.4141 n Mo.**
Groupe V. Pacte de l'ONU sur les réfugiés. Retrait de la Suisse.
- Interventions des commissions**
- ***N 18.4087 n Mo.**
CdF-CN. Réformes structurelles d'Agroscope en faveur de la recherche dans le domaine agricole
- ***N 18.4088 n Mo.**
CdF-CN. Une structure axée sur la pratique pour Agroscope
- * **18.4089 n Mo.**
CdF-CN. Unités administratives sur des sites décentralisés. Pour une application des prix de construction et de location usuels
- * **18.4090 n Mo.**
CdF-CN. Maîtriser les dépenses de personnel de l'administration fédérale à l'aide de la numérisation et de gains d'efficience
- 18.3716 n Mo.**
CSSS-CN. Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé
- * **18.4096 n Mo.**
CSSS-CN. Assurance-maladie. Fixer la franchise à 500 francs
- * **18.4098 n Po.**
CSSS-CN. Remboursement des médicaments destinés aux enfants atteints du cancer
- ***x 16.3907 n Ip.**
CEATE-CN. Politique des agglomérations 2016 plus de la Confédération. Questions sur le processus mis en place
- ***N 18.3712 n Mo.**
CEATE-CN. Réduire la pollution plastique dans les eaux et les sols
- * **18.4099 n Mo.**
CEATE-CN. Prévoir des ressources pour maintenir et développer les systèmes d'alerte et de transmission de l'alarme en cas de dangers naturels
- NE 17.3006 n Mo.**
CPS-CN. Modification de la loi sur le service civil
- 18.3711 n Mo.**
CER-CN. Fromage. Accroître la valeur ajoutée
- 18.3718 n Mo.**
CER-CN. Calcul de la réduction pour participation (empêcher l'augmentation de la charge d'impôt sur le bénéfice résultant de l'émission d'instruments financiers par la société mère et du transfert intragroupe des instruments qui en proviennent)
Voir objet 18.020 OCF
- * **18.4094 n Mo.**
CER-CN. Seuil d'identification des opérations de caisse (transactions en argent liquide)
- ***x 17.3004 n Po.**
CIP-CN. Réfugiés syriens
- ***x* 18.4093 Mo.**
CIP-CN. Pacte de l'ONU sur les migrations. Soumettre à l'Assemblée fédérale la décision d'approbation
Voir objet 18.2019 Pét. Heinzelmann Regula
Voir objet 18.4103 Mo. CIP-CE
Voir objet 18.4106 Mo. CPE-CE
- * **18.4100 n Po.**
CIP-CN. Régime général de sanctions administratives pécuniaires
- Interventions des députés**
- 17.3740 n Mo.**
Addor. Une sanction pénale contre les auteurs de poursuites malveillantes
- 17.4032 n Mo.**
Addor. Pas de condamnation en appel d'un accusé acquitté en première instance sans une nouvelle administration des preuves
- 17.4257 n Mo.**
Addor. Un recours contre les rejets de réquisitions de preuves en cours d'instruction pénale
- 18.3338 n Mo.**
Addor. Les parcs éoliens ne sont pas tous d'importance nationale
- 18.3341 n Mo.**
Addor. Rétablir la cohérence dans la politique répressive en matière de stupéfiants

- 18.3558 n Po.**
Addor. Mettre vraiment en oeuvre l'initiative pour l'internement à vie des délinquants dangereux
- 18.3579 n Mo.**
Addor. Un deuxième tube pour le Lötschberg avec le milliard prévu à l'origine pour les Jeux olympiques 2026
- 18.3680 n Mo.**
Addor. Une sanction pénale contre le port à l'armée d'insignes communautaristes ou d'Etats étrangers
- 18.4021 n Ip.**
Addor. La procréation médicalement assistée, un luxe réservé aux riches?
- 18.4022 n Mo.**
Addor. Augmenter la vitesse autorisée sur les tronçons autoroutiers qui le permettent
- x **18.4023 n Ip.**
Addor. Via sicura. Combien de victimes et à quand la mise en consultation de la révision décidée par le Parlement?
- x **18.4024 n Ip.**
Addor. Redevance radio-TV. Un montant adéquat pour les ménages sans TV
- * **18.4334 n Ip.**
Addor. Financement des infrastructures routières: inégalité de traitement au préjudice des utilisateurs véhicules équipés d'un moteur à carburant?
- 17.3514 n Mo.**
Aebi Andreas. Contrôle de l'étanchéité des réservoirs à lisier
- 17.4152 n Mo.**
Aebi Andreas. Bien-être des animaux
- 17.4320 n Mo.**
Aebi Andreas. Verser aussi des contributions au bien-être des animaux pour les jeunes moutons
- x **16.4076 n Mo.**
Aebischer Matthias. Formation continue. Développement du système de bourses et de prêts destinés aux travailleurs âgés
- x **16.4077 n Mo.**
Aebischer Matthias. Amélioration des compétences de base des travailleurs âgés
- 18.3903 n Po.**
Aebischer Matthias. Aide directe aux médias. Examiner les possibilités de financement, par exemple au moyen d'un système de bons
- 17.3051 n Ip.**
Aeschi Thomas. Affaire Ousman Sonko, requérant d'asile et ex-ministre de l'intérieur gambien
- 17.3052 n Ip.**
Aeschi Thomas. Réforme du Comité de Bâle. Consultation du Parlement sur les positions et les recommandations de la BNS et de la FINMA
- 17.3346 n Ip.**
Aeschi Thomas. Erythrée et Gambie. Incohérence de la politique d'asile menée par la conseillère fédérale Sommaruga
- 17.3440 n Ip.**
Aeschi Thomas. Etat de la relation Suisse-UE. Blocage dans l'adaptation d'accords en vigueur
- 17.3796 n Ip.**
Aeschi Thomas. La Suisse soutient-elle l'Algérie sans contrepartie?
- 17.3797 n Mo.**
Aeschi Thomas. Créer rapidement en Afrique des centres d'accueil pour les migrants économiques en situation irrégulière
- 17.3798 n Ip.**
Aeschi Thomas. Le Conseil fédéral est-il prêt à prendre le risque d'un attentat terroriste parce qu'un contrôle systématique aux frontières pourrait avoir un "fort impact négatif sur le trafic touristique et l'économie"?
- 17.3799 n Ip.**
Aeschi Thomas. Mise en oeuvre précipitée par la FINMA des recommandations du Groupe d'action financière
- 17.3832 n Mo.**
Aeschi Thomas. Refuser aux Algériens l'octroi de visas d'entrée tant que l'Algérie ne reprend pas ses propres ressortissants
- 17.4321 n Ip.**
Aeschi Thomas. Examens de conducteur et permis de conduire. Optimisation des processus
- 18.3674 n Ip.**
Aeschi Thomas. Mesures d'accompagnement. A quoi bon tous ces contrôles?
- x **18.3838 n Mo.**
Aeschi Thomas. La Suisse ne doit pas signer le Pacte de l'ONU sur les migrations
Voir objet 18.3935 Mo. Germann
- 18.3841 n Ip.**
Aeschi Thomas. Pacte de l'ONU sur les migrations. Quelles exigences le Conseil fédéral mettra-t-il en oeuvre?
- 18.3877 n Ip.**
Aeschi Thomas. La Suisse verse une contribution de cohésion d'un milliard de francs alors que des tricheurs soulagent les caisses de l'Union européenne de quelque 150 milliards d'euros?
- 18.3882 n Mo.**
Aeschi Thomas. Prévoir une liste de mesures d'urgence pour assurer la défense des intérêts nationaux de la Suisse face à l'UE
- * **18.4296 n Ip.**
Aeschi Thomas. Manque de transparence dans la procédure de consultation relative à l'accord-cadre avec l'UE
- * **18.4321 n Ip.**
Aeschi Thomas. Enterrer l'accord Suisse - UE du 7 décembre 2018, pour négocier un accord de libre-échange moderne complété par des accords de reconnaissance mutuelle mais libre de contraintes institutionnelles
- 17.3569 n Mo.**
(Allemand) Hardegger. Protection contre la pollution atmosphérique. Permettre la création de zones environnementales

- 17.3570 n Mo.**
(Allemann) Hardegger. La propreté de l'air est le bien le plus précieux. Instaurer sans délai transitoire des normes plus strictes sur les gaz d'échappement dus aux véhicules diesels
- 17.4150 n Mo.**
(Amherd) Roduit. Consommation de tabac. Protection des enfants et des jeunes
- x **16.4009 n lp.**
Ammann. Des entreprises proches de la Confédération concurrencent-elles l'industrie ferroviaire suisse?
- 17.3752 n lp.**
Ammann. CFF. Réductions de personnel à grande échelle. Conséquences pour le personnel et le service public
- 17.4018 n lp.**
Ammann. Personnel des CFF. Coût des sondages et motivation des employés via des mesures de développement
- 17.4280 n Po.**
Ammann. CFF et fermeture de guichets ferroviaires. Rendre transparent le démantèlement du service public
- 18.3667 n Po.**
Ammann. Intégration scolaire des enfants atteints d'un handicap mental
- 18.3843 n lp.**
Ammann. Cabotage dans le transport routier domestique. Ne pas assouplir le régime et procéder à des contrôles stricts assortis d'amendes appropriées
- x **18.3969 n lp.**
Ammann. Heure des questions du Conseil national. Pour plus d'actualité et moins d'opportunisme. Recentrons-nous sur l'essentiel
- 18.3978 n lp.**
Ammann. Soutien par la Suisse officielle du projet ferroviaire du siècle Tren Bioceanico. Déclaration d'intention de la Suisse et de la Bolivie
- * **18.4116 n lp.**
Ammann. Intégration scolaire des enfants atteints d'un handicap mental
- * **18.4163 n lp.**
Ammann. Pour des entreprises de transport concessionnaires fortes. Définir des règles claires en matière d'externalisation
- * **18.4400 n lp.**
Ammann. Nouvelle loi sur les armes. Qu'est-ce qui change vraiment pour les tireurs?
- x **16.3998 n lp.**
Amstutz. L'armée doit se préparer à faire face au pire cas imaginable
- 17.3320 n lp.**
Amstutz. Quels sont les coûts et l'utilité des formations qui sont proposées aux bénéficiaires de l'aide sociale et qui sont financées par le contribuable?
- 17.3381 n lp.**
Amstutz. Politique d'asile. Une solution aux frais médicaux
- 17.3403 n lp.**
Amstutz. Conférences internationales de donateurs. Les Etats tiennent-ils leurs promesses de financement annoncées devant les médias?
- 17.4060 n lp.**
Amstutz. Application rigoureuse des dispositions sur le cabotage
- 18.3768 n Mo.**
Amstutz. Brochure des "Explications du Conseil fédéral". Pour une présentation équitable
- 18.3912 n lp.**
Amstutz. A quand un exposé complet du coût du domaine de l'asile?
- * **18.4265 n lp.**
Amstutz. Un pont en or pour les titulaires d'un passeport étranger – seuls les suisses restent sur le carreau
- * **18.4266 n lp.**
Amstutz. Requérants d'asile vecteurs de tuberculose. Combien de temps le Conseil fédéral va-t-il encore fermer les yeux?
- x **16.3917 n lp.**
Arnold. Evalue-t-on les effets économiques durables de l'aide au développement?
- x **16.3947 n lp.**
Arnold. L'Agence européenne de défense a-t-elle des avantages?
- 18.3357 n lp.**
Arnold. Eclaircissements sur ce qui s'est passé au Nigeria
- 17.3075 n lp.**
Arslan. Quels défis et quelles chances la numérisation représente-t-elle dans le monde du travail du point de vue de l'inégalité entre les sexes?
- 17.3588 n lp.**
Arslan. Situation des requérants d'asile LGBTI
- 17.3600 n lp.**
Arslan. Accord TISA. Mandat de négociations du Conseil fédéral
- 17.3601 n lp.**
Arslan. Contrôles au faciès. Point de vue du Conseil fédéral
- 17.3804 n lp.**
Arslan. Reconnaissance de diplômes étrangers dans le contexte de la pénurie de personnel qualifié
- 17.4115 n lp.**
Arslan. Réfugiés transitant par la gare badoise de Bâle
- 18.3105 n lp.**
Arslan. Mise en oeuvre de l'égalité salariale. S'inspirer du modèle islandais
- 18.3203 n lp.**
Arslan. Accès à l'eau. Un droit humain
- 18.3356 n Po.**
Arslan. Prévenir toute discrimination lors des contrôles de personnes effectués par la police
- 18.3669 n lp.**
Arslan. Filtre contre les appels indésirables

- 18.3681 n Ip.**
Arslan. Pour une politique extérieure en matière de santé cohérente
- 18.3953 n Ip.**
Arslan. Partis représentés au Parlement et groupes parlementaires. Pourquoi le Conseil fédéral ne les traite-t-il pas tous de la même manière?
- 18.4065 n Ip.**
Arslan. Vie nocturne dans les villes suisses et protection contre le bruit dans l'espace public
- * **18.4294 n Mo.**
Arslan. Instauration d'un registre suisse des implants
- * **18.4390 n Ip.**
Arslan. Perte des allocations de maternité pour cause de participation à une séance parlementaire
- * **18.4396 n Mo.**
Arslan. Plus de transparence et d'information concernant les négociations portant sur les accords de libre-échange
- * **18.4397 n Ip.**
Arslan. Inégalités sociales dans le domaine de l'éducation
- * **18.4398 n Po.**
Arslan. Concilier le droit commercial de l'OMC et les prescriptions des traités internationaux sur le développement durable
- x **16.4040 n Ip.**
Badran Jacqueline. La lex Koller de nouveau contournée par la création de fondations et de coopératives
- 17.3108 n Mo.**
Badran Jacqueline. Sociétés coopératives mettant à disposition des logements d'utilité publique. Adapter le versement des dividendes au monde d'aujourd'hui
- 18.3905 n Ip.**
Badran Jacqueline. Conséquences du changement de système d'imposition de la valeur locative du logement habité par le propriétaire sur les prix immobiliers et les recettes fiscales
- 18.3921 n Mo.**
Badran Jacqueline. Pour une participation de la BNS à la lutte contre le changement climatique et par là même à la stabilité du système financier
- 18.4003 n Ip.**
Badran Jacqueline. Légalité de Crowdhouse
- * **18.4214 n Mo.**
Badran Jacqueline. Immeubles de l'Administration fédérale des douanes. Pas de ventes déraisonnables entraînant des coûts élevés pour la Confédération
- * **18.4218 n Mo.**
Badran Jacqueline. Rétribution unique plus importante pour les installations photovoltaïques en façade (verticales)
- * **18.4293 n Ip.**
Badran Jacqueline. Ampleur et effets des déductions fiscales pour l'assainissement énergétique des bâtiments
- 18.3874 n Ip.**
Barazzone. Pavillon suisse pour l'Aquarius
- Voir objet 18.3873 Ip. Marra
Voir objet 18.3875 Ip. Fluri
- 17.3444 n Mo.**
Barrile. Temps de travail dans les hôpitaux. Pas de retour aux conditions de travail du XIXe siècle!
- 17.4105 n Ip.**
Barrile. Régulation des produits du tabac et de leurs produits de substitution en fonction de leur dangerosité respective
- 17.4106 n Mo.**
Barrile. Cigarettes électroniques et produits du tabac chauffés sans combustion. Promouvoir une recherche qui soit indépendante de l'industrie du tabac
- 17.4109 n Ip.**
Barrile. La prophylaxie préexposition contre le VIH constitue aujourd'hui un volet important de la prévention
- 18.3643 n Mo.**
Barrile. Article 64a alinéa 7 LAMal. Abolition des listes noires
- 18.3677 n Ip.**
Barrile. Agir contre les prix excessifs des médicaments brevetés
- * **18.4269 n Ip.**
Barrile. Déclarations de la Suisse à l'occasion du 3e cycle de l'EPU du Conseil des droits de l'homme de l'ONU concernant la Chine
- * **18.4270 n Ip.**
Barrile. Monument officiel commémorant les victimes suisses du nazisme
- * **18.4204 n Ip.**
Bauer. Vision du Conseil fédéral concernant le Grand Prix Suisse du Design
- * **18.4304 n Mo.**
Bauer. Enquêtes de la COMCO: La présomption d'innocence doit prévaloir
- 17.3578 n Mo.**
Bäumle. Une Suisse attractive pour la recherche grâce à un visa destiné aux fondateurs de jeunes entreprises
- 18.3362 n Ip.**
Bäumle. Affaiblissement des critères de mise hors service des centrales nucléaires. Une lex Beznau?
- 18.3363 n Ip.**
Bäumle. Mise à l'arrêt de la centrale nucléaire de Beznau pour violation des critères de mise hors service en vigueur?
- 18.4055 n Ip.**
Bäumle. Utilisation du réseau. Pour un traitement égal de toutes les technologies de stockage, sans discrimination des agents de stockage
- x **16.3960 n Ip.**
Béglé. Adapter notre système éducatif à la nouvelle représentation du monde qu'impose le numérique
- x **16.4131 n Ip.**
Béglé. Comment la Suisse peut-elle participer aux recherches sur l'intelligence artificielle de façon à assurer une bonne représentation des valeurs morales universelles au travers du numérique?

- x **16.4132 n Ip.**
Béglé. Notre liberté d'expression ne doit pas faire le lit d'un prosélytisme fossoyeur de libertés
- x **16.4133 n Ip.**
Béglé. Défendre nos valeurs occidentales dans un esprit chrétien d'ouverture
- x **16.4157 n Ip.**
Béglé. Favoriser l'essor de nos start-up grâce à une défiscalisation des particuliers
- x **16.4167 n Ip.**
Béglé. Diplomatie scientifique. La mémoire des glaciers
- 17.3246 n Po.**
Béglé. Grâce à une adaptation de notre formation, les robots seront une chance pour la Suisse!
- 17.3247 n Ip.**
Béglé. Les coûts de la santé sont-ils inévitablement destinés à croître beaucoup plus vite que le PNB?
- 17.3249 n Ip.**
Béglé. Comment éviter que le mieux ne devienne l'ennemi du bien en matière de responsabilité sociale des entreprises?
- 17.3252 n Ip.**
Béglé. Développer une politique de "prix à l'innovation" ciblée pour guider et stimuler la recherche vers les domaines prioritaires pour la Suisse
- 17.3584 n Ip.**
Béglé. Initiative pour des multinationales responsables. Créer un espace de réflexion supplémentaire
- 17.3591 n Mo.**
Béglé. Neutralité du Net. Préserver la vitalité originelle de l'Internet
- 17.3592 n Mo.**
Béglé. Faire évoluer la gouvernance du numérique vers un mode de gouvernance inspiré du numérique
- 17.3593 n Ip.**
Béglé. Clarifier la manière de renforcer le lien entre migration et aide au développement
- 17.3615 n Po.**
Béglé. Orientation stratégique pour assurer le succès de la Poste à moyen terme
- 17.3795 n Po.**
Béglé. Promouvoir l'"outsourcing" numérique pour lutter efficacement contre la pauvreté dans le monde tout en renforçant la place économique suisse
- 17.3818 n Mo.**
Béglé. Promouvoir la Suisse en tant que pôle mondial de la technologie "blockchain"
- 17.3847 n Mo.**
Béglé. Internet des objets. Façonner les conditions-cadres pour un écosystème national et international
- 17.3895 n Mo.**
Béglé. Promouvoir une société du numérique au service de l'humain et non l'inverse
- 17.3896 n Ip.**
Béglé. Comment créer une plate-forme numérique multimodale de transports publics?
- 17.4242 n Po.**
Béglé. Créer un statut de chercheur parrain afin que des chercheurs seniors continuent à avoir accès à des fonds de recherche scientifique
- 17.4243 n Ip.**
Béglé. Armée suisse. Envisager une collaboration avec l'étranger en matière de cyberdéfense
- 17.4271 n Ip.**
Béglé. Créer un label suisse "nouvelle entreprise innovante" qui encouragerait tous les investisseurs basés en Suisse à soutenir nos start-up
- 17.4272 n Po.**
Béglé. Etablir quelles mesures thérapeutiques simples renforcent l'efficacité de la médecine de pointe pour améliorer la santé et abaisser les coûts
- 18.3367 n Ip.**
Béglé. La science, atout diplomatique de la Suisse
- 18.3368 n Po.**
Béglé. Dossier électronique du patient. Meilleure santé à moindre coût
- 18.3590 n Po.**
Béglé. Web 3.0 - Quelle place pour la Suisse dans un web décentralisé?
- 18.3617 n Mo.**
Béglé. Créer une identité numérique 3.0. Pour une Suisse leader du secteur "blockchain" et une sécurité inédite des données personnelles
- 18.3659 n Ip.**
Béglé. Drogue. Comment mieux lutter contre le deal de rue?
- 18.3660 n Ip.**
Béglé. Comment mieux soutenir l'engagement de la Suisse en faveur de la paix? Comment prévenir, limiter et punir les excès de violence sur le terrain?
- 18.3702 n Mo.**
Béglé. Smart data. Faire de la Suisse la championne d'une digitalisation durable et à forte valeur ajoutée
- 18.3703 n Ip.**
Béglé. Créer un permis "Technologie" pour travailleurs ultraspécialisés
- 18.3724 n Ip.**
Béglé. Accompagner des pays amis dans leur transition démocratique
- x **18.3911 n Ip.**
Béglé. Retraite. Remplacer l'âge de référence par une durée de travail de référence
- 18.3970 n Ip.**
Béglé. Permis de travail pour travailleurs spécialisés ressortissants de pays tiers. Fluidifier les procédures
- 18.4025 n Ip.**
Béglé. Etendre les incitations à diminuer les émissions de CO2 à toutes les entreprises, sur base volontaire
- 18.4026 n Ip.**
Béglé. Faire du médecin de famille le pilote de la prise en charge. Pour une vision globale du patient, une qualité augmentée des soins et une baisse des coûts

- * **18.4360 n Mo.**
Béglé. L'aide publique aux pays en crise atteint ses limites: il est urgent de définir les conditions pour une implication volontaire du secteur privé
- * **18.4361 n Ip.**
Béglé. ADN de l'humanitaire ou partenariats pour mieux venir en aide aux victimes des conflits?
- * **18.4388 n Ip.**
Béglé. "Soft law": une interprétation dynamique
- 17.3902 n Ip.**
Bendahan. Baisse de la TVA. Quelle analyse fera-t-on de son impact sur les prix pour les consommateurs?
- 17.4007 n Mo.**
Bendahan. Renforcer l'obligation d'information de la FINMA
- 17.4238 n Mo.**
Bendahan. Mesure du pouvoir d'achat des ménages
- 18.3570 n Mo.**
Bendahan. Jeux vidéo. Prévenir les abus des micro-transactions apparentées aux jeux d'argent
- 18.3573 n Po.**
Bendahan. Examiner les possibilités d'introduction d'un système de licence globale en Suisse pour certains biens et services
- 18.4032 n Po.**
Bendahan. Positionner la Suisse comme leader dans le domaine de l'intelligence artificielle et du "machine learning"
- 18.4034 n Mo.**
Bendahan. Renforcer la qualité de la réinsertion professionnelle
- 18.4035 n Mo.**
Bendahan. Inciter les employeurs à remettre des personnes qualifiées sur le marché de l'emploi
- x **18.4036 n Ip.**
Bendahan. Les congés-maternité ou absences de longue durée sont-ils payés directement par les collaboratrices et collaborateurs de la Confédération?
- 18.4037 n Mo.**
Bendahan. Pour un centre de compétences dans le domaine de l'intelligence artificielle au sein de l'administration fédérale
- * **18.4338 n Mo.**
Bendahan. Donner les mêmes moyens de surveillance contre les personnes soupçonnées de fraude fiscale que contre les personnes bénéficiant des assurances sociales
- * **18.4364 n Mo.**
Bendahan. Pour plus de transparence dans la formation des prix
- 17.3574 n Ip.**
Bertschy. Habitations agricoles ou non agricoles. Y a-t-il deux poids et deux mesures en termes fiscaux?
- 17.3575 n Ip.**
Bertschy. Préservation de la biodiversité. Plan d'action et mesures d'urgence
- 17.3884 n Po.**
Bertschy. Actualiser la comptabilité générationnelle
- 17.3959 n Po.**
Bertschy. Avancée du numérique. Création d'un pilier 3w pour les formations continues
- 17.4167 n Mo.**
Bertschy. Coordonner l'aide sociale dans une loi-cadre succincte ou dans un concordat
Voir objet 17.4166 Mo. Streiff
- 17.4186 n Ip.**
Bertschy. La sécurité alimentaire comme défi écolo-gique. Quelles mesures prend le Conseil fédéral?
- * **18.4307 n Ip.**
Bertschy. Modification de la limite légale définissant l'entreprise agricole. Incidence fiscale
- * **18.4308 n Ip.**
Bertschy. Participation au revenu et accueil extrafam-iial pour les enfants handicapés
- NE **16.3399 n Mo.**
Bigler. Exploiter le savoir de l'administration fédérale
Voir objet 16.3489 Mo. Föhn
- 17.4127 n Mo.**
Bigler. Transparence dans l'administration
- 18.3773 n Mo.**
Bigler. Gérer la productivité de l'administration fédérale
- 18.3792 n Mo.**
Bigler. L'OFEV doit mettre en oeuvre les recommanda-tions du Contrôle fédéral des finances
- x **18.3820 n Po.**
Bigler. Rapport détaillé sur le financement des ONG palestiniennes et israéliennes
- x **18.3940 n Ip.**
Bigler. Propagande politique diffusée par l'adminis-tration fédérale
- 17.3220 n Po.**
Birrer-Heimo. Réparabilité des produits. Amélioration et étiquetage
- 17.4244 n Mo.**
Birrer-Heimo. Entreprises du secteur des matières pre-mières. Soumettre le négoce pour compte propre à la loi sur le blanchiment d'argent
- x **18.3960 n Ip.**
Birrer-Heimo. Améliorer la sécurité des patients en faisant figurer de manière systématique un code Datama-trix sur l'emballage primaire des médicaments
- x **18.3961 n Ip.**
Birrer-Heimo. L'argent liquide reste le moyen de paie-ment favori des particuliers
- x **18.4004 n Po.**
Birrer-Heimo. Adapter la loi sur les voyages à forfait aux habitudes de consommation actuelles
- 18.4040 n Mo.**
Birrer-Heimo. Respecter la protection des eaux
- * **18.4399 n Po.**
Birrer-Heimo. Assurer l'acceptation de l'argent liquide à long terme
- 18.3221 n Mo.**
Borloz. Possibilité pour les cantons d'instaurer une réserve climatique

- * **18.4154 n Po.**
Borloz. La liaison Suisse romande-Berne mérite d'être plus rapide entre Lausanne et Fribourg
- * **18.4155 n Po.**
Borloz. 200 000 personnes méritent de pouvoir utiliser une installation existante pour rejoindre rapidement la capitale en train
- * **18.4340 n Ip.**
Borloz. L'administration fédérale s'occupe-t-elle des autorisations de construction dans les communes?
- x **16.3964 n Po.**
Bourgeois. Carte professionnelle à uniformiser sur le plan national
- 17.3654 n Mo.**
Bourgeois. Appels d'offres respectant nos principales langues nationales
- 17.4075 n Mo.**
Bourgeois. Renforcer les plus-values de la production suisse de bétail bovin par un encouragement de la garde au pâturage en Suisse
- x **18.3826 n Ip.**
Bourgeois. Mesures à prendre dans le but d'éviter une rupture de stock de médicaments et de vaccins
- x **18.3827 n Ip.**
Bourgeois. Produits biocides. Interdiction
- N **18.3828 n Mo.**
Bourgeois. Risques pour la santé du manque de sélénium. Mesures à prendre
- N **18.3765 n Mo.**
Brand. Echange moderne de données par voie électronique entre les communes et les assureurs-maladie
- 18.3775 n Mo.**
Brand. LAMal. Eviter le report sur les primes et les impôts des factures erronées
- * **18.4176 n Mo.**
Brand. LAMal. Les parents doivent rembourser les primes dues pour les enfants à charge impayées
- * **18.4256 n Mo.**
Brand. Régions de primes. Affectation des communes après fusion
- 18.3476 n Po.**
Brélaz. Etude sur l'évolution de l'addiction aux jeux d'argent
- x **18.3786 n Ip.**
Brunner Hansjörg. Transparence au sein de l'Elcom
- * **18.4253 n Mo.**
Brunner Hansjörg. Créer l'organe indépendant de contrôle des coûts réglementaires voulu par le législateur
- 17.3565 n Ip.**
Büchel Roland. Convention avec la Nouvelle-Zélande en matière d'assurances sociales
- 18.3347 n Po.**
Buffat. Valoriser le travail de milice, également au Parlement
- x **18.3863 n Ip.**
Buffat. Pacte de l'ONU sur les migrations. Mise en oeuvre d'exigences discutables
- * **18.4355 n Po.**
Buffat. Protégeons le Chasseron
- 17.3185 n Ip.**
Bühler. Traitement de données personnelles douteux par Swisscom et Admeira
- 17.3952 n Mo.**
Bühler. Autoriser la signalisation bilingue sur les autoroutes
- x **18.3745 n Ip.**
Bühler. Ouvrir l'infrastructure ferroviaire suisse aux entreprises ferroviaires européennes en raison d'un accord-cadre?
- x **16.4118 n Mo.**
Bulliard. Réformer les études de médecine avec les "medical schools"
- 17.4226 n Mo.**
Bulliard. Critères de promotion de la nouvelle politique régionale. Révision du principe de "base d'exportation"
- 18.3632 n Mo.**
Bulliard. Renforcer l'apprentissage de langues nationales durant la formation professionnelle
- x **18.3906 n Ip.**
Bulliard. Freiner la précarisation des jeunes liée au ralentissement de leurs études
- 17.3282 n Ip.**
Burgherr. Politique syndicale et conventions collectives de travail
- 17.3423 n Po.**
Burgherr. Faire toute la transparence sur les activités de lobbyisme de l'administration
- 17.3441 n Ip.**
Burgherr. Pour une participation de la Suisse à la création de centres de procédure d'asile en Afrique du Nord, via Frontex ou une autre organisation
- 17.3823 n Mo.**
Burgherr. Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers. Prolonger l'intervalle de contrôle
- 17.3825 n Ip.**
Burgherr. Evaluer les coûts économiques des passages à niveau
- 17.4261 n Mo.**
Burgherr. Renforcer la compétitivité de la Suisse
- 17.4322 n Mo.**
Burgherr. Réduire le nombre de passages à niveau inefficaces
- 18.3345 n Mo.**
Burgherr. Lutter contre l'inefficacité au sein de l'administration fédérale
- 18.3587 n Ip.**
Burgherr. Coût de l'aide sociale dans le domaine de l'asile à partir de 2020. Pics pour les cantons et les communes
- 18.3908 n Ip.**
Burgherr. Comment le Conseil fédéral réagit-il aux tours de passe-passe des autorités allemandes en matière de politique de l'asile?

- 18.4071 n Po.**
Burgherr. Politique d'asile plus humaine, plus efficace et moins coûteuse grâce à une stratégie d'"aide sur place"
- * **18.4115 n Mo.**
Burgherr. Réduire les frais engagés par la Confédération
- * **18.4298 n Po.**
Burgherr. La Confédération ne devrait pas faire concurrence aux entreprises et aux start-up
- 17.3982 n Po.**
Burkart. Mobilité du dernier kilomètre
- x **18.3984 n Ip.**
Burkart. La sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Suisse est-elle encore garantie à long terme?
- * **18.4158 n Ip.**
Burkart. Nouvelles offres sur le marché de la mobilité. Quelles compétences reviennent à quels acteurs en matière de réglementation?
- * **18.4291 n Po.**
Burkart. Mobilité douce. Une vue d'ensemble est indispensable
- 17.3125 n Ip.**
(Buttet) Roduit. Combien de Suisses travaillent-ils auprès de l'UE?
- 17.3126 n Po.**
(Buttet) Roduit. Lutte contre le dumping dans le cadre de l'application de la directive de l'UE sur les travailleurs détachés. La Suisse bonne élève?
- 17.3280 n Ip.**
(Buttet) Roduit. Politique des armes. Quelles conséquences ont les décisions de l'UE sur la Suisse?
- 17.3396 n Ip.**
(Buttet) Roduit. Faire cesser une pénalisation arbitraire du sport
- 17.3719 n Po.**
(Buttet) Roduit. Consommation de boissons énergisantes chez les jeunes. Quelles conséquences sur leur santé?
- 17.3990 n Mo.**
(Buttet) Roduit. Libérer de l'impôt le carburant destiné aux installations de lutte contre le gel
- 17.3587 n Ip.**
Candinas. Financement international dans le domaine du climat. Quid des retombées pour l'économie suisse?
- 17.4247 n Ip.**
Candinas. Lignes d'autocars longue distance. A quand une décision politique de principe?
- 17.4248 n Ip.**
Candinas. La politique régionale n'a-t-elle plus d'effets dans les villages de montagne structurellement faibles?
- 17.4249 n Po.**
Candinas. Transformer les régions de montagne en plates-formes spécialisées dans le stockage des données et dans les technologies numériques
- 18.3360 n Ip.**
Candinas. Vérifier, surveiller et restreindre le commerce en ligne?
- 18.3701 n Mo.**
Candinas. Vignette numérique optionnelle
- 18.3704 n Mo.**
Candinas. Autoriser la création de logements supplémentaires lors de l agrandissement de logements créés sous l'ancien droit
- 18.4056 n Mo.**
Candinas. Soulager les familles et les entreprises. Des allocations de formation professionnelle pour tous les jeunes de moins de 18 ans
- x **18.4068 n Ip.**
Candinas. Conséquences sur le trafic ferroviaire d'une faillite de la voie bilatérale
- 18.4069 n Ip.**
Candinas. Assurance-maladie. Réduction des primes pour les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée
- * **18.4198 n Ip.**
Candinas. Inspection fédérale des installations à courant fort. Emoluments inéquitables
- * **18.4358 n Mo.**
Candinas. Langue des documents remis dans le cadre des procédures cantonales
- 17.3563 n Po.**
Carobbio Gussetti. Travail temporaire et location de services. Situation et cadre réglementaire en vigueur, développements futurs
- 17.4172 n Mo.**
Carobbio Gussetti. Des mesures plus radicales contre le smog
- 18.3122 n Po.**
Carobbio Gussetti. Plan concret pour l'égalité entre femmes et hommes
- 18.3126 n Ip.**
Carobbio Gussetti. Rendre obligatoire l'assurance perte de gain en cas de maladie pour améliorer la protection sociale
- 18.3553 n Mo.**
Cattaneo. Progrès et innovation au service du tournant numérique dans l'administration fédérale
- * **18.4409 n Mo.**
Cattaneo. Plus de sécurité pour les cyclistes. Régler la distance latérale de dépassement
- 17.3148 n Po.**
Chevalley. Etiquetage de la durée d'utilisation minimale des produits
- 18.3048 n Ip.**
Chevalley. Euratom devient-il le lobby de la branche nucléaire aux frais du contribuable suisse qui a choisi de sortir du nucléaire?
- 18.3524 n Po.**
Chevalley. Etude de la contamination des citoyens et des animaux de notre pays par le glyphosate
- 18.3721 n Ip.**
Chevalley. Halte à la tromperie des sacs oxodégradables
- x **18.3774 n Po.**
Chevalley. Présence de substances cancérogènes dans les aliments pour animaux

- 18.3829 n Po.**
Chevalley. Plan d'action contre le gaspillage alimentaire
- 18.4007 n Po.**
Chevalley. Etendre la disponibilité des pièces de rechange pour prolonger la durée de vie des objets
- * **18.4110 n Ip.**
Chevalley. Plus de transparence dans les quantités d'emballages plastiques utilisées par les détaillants
- * **18.4212 n Ip.**
Chevalley. Zéro pour mille aux chasseurs, pour une sécurité accrue de tous les usagers de la forêt
- * **18.4255 n Ip.**
Chevalley. Fumer ou conduire, il faut choisir!
- 17.3064 n Mo.**
Chiesa. Durcir les sanctions pour les conducteurs qui utilisent indûment les places de stationnement réservées aux handicapés
- 17.3137 n Po.**
Chiesa. Rapport sur les conditions d'accès au marché entre la Suisse et les Etats limitrophes dans une perspective de réciprocité
- 17.3639 n Mo.**
Chiesa. Non-entrée en vigueur de l'accord sur les frontaliers. Au nom de la responsabilité et de la solidarité, la Confédération doit dédommager le Tessin
- 17.3714 n Mo.**
Chiesa. Double imposition. Une disposition potestative visant à atténuer l'impôt sur la fortune
- 17.4235 n Mo.**
Chiesa. Impôt à la source et déductions sociales
- * **18.3862 n Ip.**
Chiesa. Pacte de l'ONU sur les migrations. Rôle discutable de la Suisse
- 18.3583 n Po.**
Crottaz. Terrains de sport synthétiques. Risque pour la santé des sportifs
- * **18.3805 n Ip.**
Crottaz. Succursales suisses de Rheinmetall et approvisionnement en munitions de la guerre au Yémen
- * **18.3892 n Ip.**
Crottaz. Le Conseil fédéral peut-il empêcher les exportations vers des pays du Sud d'insecticides interdits en Suisse et dans l'Union européenne?
- * **18.4143 n Ip.**
Crottaz. Que peut faire le Conseil fédéral pour que les patients diabétiques porteurs de pompes à insuline puissent continuer à assumer financièrement leur traitement?
- * **18.4267 n Ip.**
Crottaz. A quand la mise en application de la motion 12.3111 de Pierre-Alain Frizez demandant le remboursement des prestations de podologie chez les patients diabétiques, motion acceptée en 2012?
- * **16.4137 n Po.**
de Buman. Développement de la qualité dans le tourisme suisse
- *x **16.3919 n Ip.**
de Courten. Pistes et propositions de solutions pour mettre un terme à la hausse des primes dans l'assurance obligatoire des soins. Quelles sont les recettes du Conseil fédéral?
- 17.3473 n Mo.**
de Courten. Fixer une distance minimale contraignante entre les installations éoliennes et les zones habitées
- 17.3483 n Po.**
de Courten. Mesures visant à faire baisser les primes d'assurance-maladie. Mettre à la charge de la Confédération les coûts de la santé dans le domaine de l'asile et des réfugiés
- 17.3485 n Po.**
de Courten. Mesures visant à faire baisser les primes d'assurance-maladie. Séparer strictement la thérapie de la prescription d'un arrêt maladie de longue durée
- 17.3486 n Ip.**
de Courten. Engouement pour le chanvre CBD. Une voie détournée pour légaliser la fumette?
- 17.4020 n Po.**
de Courten. Préciser l'article 105b de l'ordonnance sur les douanes
- 17.4037 n Ip.**
de Courten. Concordat contre le hooliganisme. Bilan (intermédiaire) du Conseil fédéral
- 18.3435 n Ip.**
de la Reussille. Bains de sang à Gaza
- *x **18.3767 n Ip.**
de la Reussille. Situation dans les prisons israéliennes
- *x **18.3811 n Ip.**
de la Reussille. Restructuration à la hache de CFF Cargo
- *x **18.3901 n Po.**
de la Reussille. Des mesures préventives efficaces pour lutter contre les effets pervers des systèmes à guidage vocal. La santé des travailleurs passe avant les profits!
- * **18.4161 n Ip.**
de la Reussille. Allongement de la durée de retard des trains et manque de mécaniciens
- * **18.4237 n Po.**
de la Reussille. Plus de transparence dans le portefeuille de compenswiss
- 17.3223 n Ip.**
Derder. Quelle politique fiscale à long terme pour la création d'emplois dans les PME suisses?
- 17.3226 n Mo.**
Derder. Responsabilité des plates-formes numériques en matière d'affiliation des prestataires aux assurances sociales
- 17.3873 n Ip.**
Derder. Un nouveau mode de financement pour les EPF afin d'éviter le "stop and go" budgétaire
- 17.3939 n Ip.**
Derder. Capital-risque. La Suisse peut-elle s'inspirer du modèle israélien et mettre en place des mesures encourageant l'investissement?

- 17.3944 n Mo.**
Derder. Circulation routière. Pour un usage libre du domaine public
- 17.4285 n Ip.**
Derder. Définir des rôles clairs pour les acteurs de la cyberdéfense et de la cybersécurité de la Suisse
- 17.4286 n Mo.**
Derder. Encourager l'investissement des caisses de pension dans les sociétés non cotées en Suisse
- 17.4287 n Mo.**
Derder. Mettre en place des conditions-cadres attractives pour créer un fonds de capital-risque en Suisse sur le modèle du fonds Yozma en Israël
- 17.4290 n Ip.**
Derder. Quelles mesures pour encourager l'investissement dans les PME innovantes en Suisse?
- 17.4291 n Mo.**
Derder. Supprimer l'imposition de l'outil de travail
- 17.4292 n Po.**
Derder. Alléger l'impôt sur le capital et l'impôt sur la fortune pour les PME à forte croissance
- x **17.4293 n Ip.**
Derder. Le Conseil fédéral a-t-il changé d'avis en matière de fiscalité des jeunes entreprises innovantes?
- 18.3064 n Mo.**
Derder. Médias. Pour une offre complète du service public
- 18.3623 n Mo.**
Derder. Renforcer la visibilité internationale de l'écosystème suisse de start-up
- * **18.4402 n Ip.**
Derder. Chargé de prendre des mesures fiscales pour les start-up, le Conseil fédéral doit commencer par définir cette catégorie d'entreprises fondées sur la science
- * **18.4403 n Ip.**
Derder. Fiscalité des start-up: comment le Conseil fédéral va-t-il consulter ces entreprises?
- * **18.4404 n Ip.**
Derder. Stratégie Suisse numérique: simplifier le processus de consultation des entreprises
- x **16.3959 n Ip.**
Dettling. Evolution inquiétante de la contrebande de viande en Suisse
- 17.3909 n Ip.**
Dettling. D'onéreux centres fédéraux pour requérants d'asile gardés en réserve?
- 18.4039 n Mo.**
Dettling. Accorder la même importance aux terres agricoles qu'aux forêts
Voir objet 18.3869 Mo. Ettlin Erich
- 18.3812 n Po.**
Dobler. Car postal Suisse SA est une société du groupe La Poste Suisse. Cette affiliation est-elle adéquate?
- 18.3996 n Mo.**
Dobler. Médicaments non soumis à ordonnance. Autoriser les commandes par télépharmacie
- 17.3660 n Mo.**
Egger Thomas. Projet modèle pour le service universel
- 17.3685 n Mo.**
Egger Thomas. Créer une base légale pour les sites naturels inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco
- 17.4142 n Po.**
Egger Thomas. Absence de coordination entre la RPT et la NPR?
- 17.4143 n Po.**
Egger Thomas. RPT. Accroître l'efficacité des conventions-programmes
- 18.3042 n Mo.**
Egger Thomas. Pilotage des objectifs stratégiques de la Poste, des CFF et de Swisscom par l'Assemblée fédérale
- 18.3043 n Po.**
Egger Thomas. Redéfinition du trafic de voyageurs indemnisé
- 18.3463 n Ip.**
Egger Thomas. Des villes intelligentes aux villages intelligents
- 18.3464 n Po.**
Egger Thomas. Effets à long terme de la révision de la RPT et du Projet fiscal 17
- x **18.3766 n Ip.**
Egger Thomas. Halte à la collecte de données démesurée réalisée par l'Office fédéral de l'environnement!
- * **18.4171 n Ip.**
Egger Thomas. Les potentiels de synergie pour l'encouragement de l'innovation dans les régions sont-ils suffisamment exploités?
- * **18.4286 n Mo.**
Egger Thomas. Emplacement de la boîte aux lettres à la limite de la propriété
- * **18.4312 n Ip.**
Egger Thomas. Minimiser les répercussions des travaux du tunnel de faîte du Lötschberg
- 17.3589 n Mo.**
Egloff. Aménagement du territoire et taxation de la plus-value. Faire preuve de mesure
- 18.3592 n Mo.**
Eichenberger. Echange de données de police au niveau national
- x **18.3830 n Ip.**
Eichenberger. Contribution de la Suisse à l'UNRWA
- x **16.3954 n Mo.**
Estermann. Halte à l'explosion des coûts de la santé (1)
- x **16.3955 n Mo.**
Estermann. Halte à l'explosion des coûts de la santé (2)
- x **16.4106 n Mo.**
Estermann. En finir avec le changement d'heure
- 17.3059 n Ip.**
Estermann. Réduction des effectifs de la Swisscoy. Oui, mais au bon moment!
- 17.3229 n Ip.**
Estermann. Les offices régionaux de placement mis sous pression
- 17.4028 n Ip.**
Estermann. Santé 2020. Prévention et vieillesse

- 17.4217 n Ip.**
Estermann. Mesures contre les essais de médicaments menés sans autorisation
- 18.3449 n Ip.**
Estermann. Suffisamment de sommeil pour tous!
- 18.3456 n Ip.**
Estermann. Du mercure toxique au quotidien?
- 18.3457 n Ip.**
Estermann. Garantir une lumière saine pour la population suisse
- 18.3484 n Ip.**
Estermann. Coûts exorbitants des criminels placés en établissements forensiques
- 18.3574 n Ip.**
Estermann. Quelle doit être la "visibilité" de la Suisse en ce qui concerne la promotion de la paix?
- 18.3654 n Mo.**
Estermann. Réduire modérément le nombre d'interne-ments forcés ordonnés à la légère
- 18.3855 n Mo.**
Estermann. Pour une meilleure prise en compte de la santé dans le secteur de la téléphonie mobile (2)
- 18.3856 n Mo.**
Estermann. Pour une meilleure prise en compte de la santé dans le secteur de la téléphonie mobile (1)
- 18.4043 n Mo.**
Estermann. Achat d'ampoules. Le client doit à nouveau pouvoir choisir!
- * **18.4302 n Mo.**
Estermann. Prescription hors étiquette de médica-ments. Instaurer le principe du double contrôle
- * **18.4303 n Mo.**
Estermann. Séance d'information de l'armée. Obliga-tion d'y participer également pour les femmes
- 17.3787 n Mo.**
Eymann. Bénéfice de la Banque nationale. Utilisation de la part revenant à la Confédération comme source de financement supplémentaire pour le domaine FRI
- 17.4071 n Mo.**
Eymann. Institutionnaliser la coopération avec les can-tons en matière de lutte contre les mariages forcés
- 18.3066 n Ip.**
Eymann. Menace sur l'organisation de camps de sports d'hiver
- 18.3834 n Mo.**
Eymann. Soutien linguistique précoce, avant l'école enfantine, pour faciliter l'intégration et l'obtention d'un certificat du secondaire II
- 18.3835 n Mo.**
Eymann. Création d'un programme national de recherche sur la maladie d'Alzheimer
- * **18.3859 n Ip.**
Eymann. Sportifs d'élite. Quelle vie après la carrière?
- * **18.3915 n Ip.**
Eymann. Hôpitaux pédiatriques de Zurich, Saint-Gall et Bâle, Clinique pédiatrique de Berne et autres cliniques pédiatriques. Remboursement insuffisant des presta-tions dans le domaine ambulatoire
- x 18.3968 n Ip.**
Eymann. Consommer son propre courant ou exploiter le potentiel de l'énergie solaire?
- * **18.4174 n Ip.**
Eymann. Le recours accru aux personnes effectuant leur service civil fait baisser les frais à la charge des EMS. Redéfinir le programme prioritaire «Soins et assis-tance»
- * **18.4203 n Mo.**
Eymann. Création d'une infrastructure de données moderne contenant des données de patients structurées en vue d'encourager la recherche sur l'être humain
- 18.3518 n Mo.**
Fässler Daniel. Définir plus judicieusement la puis-sance des (petites) centrales hydrauliques
- 18.3744 n Mo.**
Fässler Daniel. Libérer les autorités du registre du com-merce du paiement d'émoluments pour les publications officielles faites dans la FOSC
- 18.3963 n Mo.**
Fässler Daniel. Bois suisse. Avenir de l'approvisionne-ment, de la transformation et de l'utilisation
- x 16.4013 n Po.**
Fehlmann Rielle. Lien très clair entre publicité et excès de consommation d'alcool. Nécessité de prendre des mesures!
- 17.3692 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Levée de l'interdiction de vente d'alcool sur les aires d'autoroutes. Pas de libéralisation sans conditions!
- 17.3754 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Pratiques contestables du SEM dans les cas de renvois vers l'Italie
- 18.3799 n Po.**
Fehlmann Rielle. Sous-estimation de la consommation de tabac en Suisse. C'est le moment d'y remédier!
- x 18.3800 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Comment prévenir l'analphabétisme du visuel?
- 18.4086 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Politique de réduction des risques en prison. Les disparités entre cantons perdurent
- * **18.4216 n Po.**
Fehlmann Rielle. Boissons sucrées et obésité: il faut agir!
- 17.3053 n Mo.**
Feller. Pour une représentation des usagers et des consommateurs au sein du conseil d'administration de la Poste
- 17.3293 n Ip.**
Feller. Opportunité de réviser les directives du SECO concernant l'indemnité en cas d'insolvabilité
- 17.3378 n Ip.**
Feller. Développement de la plate-forme Terravis. Cadre juridique applicable et sources de financement
- 17.3672 n Ip.**
Feller. Pourquoi la Poste réduit-elle une nouvelle fois ses prestations au détriment de la presse?

- 17.3700 n Ip.**
Feller. Les directives du SECO et les pratiques des caisses de chômage en matière d'indemnité en cas d'insolvabilité sont-elles vraiment conformes au droit en vigueur?
- 17.3760 n Mo.**
Feller. Conférer aux créanciers ordinaires une action directe en responsabilité contre les dirigeants d'une société qui leur causent un dommage
- 17.4054 n Ip.**
Feller. Pourquoi le Conseil fédéral impose-t-il le kilogramme comme unité de mesure du vin?
- 17.4055 n Mo.**
Feller. Lutte contre le travail au noir. L'indemnité en cas d'insolvabilité ne doit être versée que si les cotisations à l'assurance-chômage ont été payées
- 17.4056 n Mo.**
Feller. Assurance-chômage. Versement de l'indemnité en cas d'insolvabilité uniquement si l'existence d'une créance de salaire envers l'employeur insolvable est prouvée
- 17.4067 n Ip.**
Feller. Le Conseil fédéral est-il certain que toutes les rentes AVS et AI sont calculées avec exactitude dans tous les cas de figure?
- 17.4307 n Mo.**
Feller. Renforcer la représentativité du comité d'évaluation de l'ISOS
- 18.3013 n Ip.**
Feller. La Poste respecte-t-elle l'égalité de traitement entre Amazon et les autres plates-formes d'e-commerce?
- 18.3015 n Ip.**
Feller. De quel chapeau le président de la Confédération Alain Berset a-t-il sorti les statistiques sur les revenus des médecins?
- 18.3209 n Ip.**
Feller. La Poste respecte-t-elle ses obligations légales dans le domaine des tarifs d'acheminement des quotidiens et des périodiques?
- 18.3215 n Ip.**
Feller. Affaire Car postal. Un scandale de gouvernance va-t-il s'ajouter au scandale financier?
- 18.3433 n Mo.**
Feller. Faire établir des statistiques incontestées par un organisme indépendant. Un préalable indispensable au pilotage du système de santé
Voir objet 18.3432 Mo. Thorens Goumaz
- 18.3539 n Ip.**
Feller. Quelles conclusions tirer du rapport supplémentaire 2016-2018 concernant la responsabilité du conseil d'administration de la Poste dans l'affaire Car postal?
- 18.3723 n Ip.**
Feller. Par qui et comment la filiale Publibike de Car postal, elle-même société de la Poste, est-elle financée?
- x 18.3729 n Ip.**
Feller. Marchés publics. Est-il admissible que l'armée et la Poste ne fournissent les dossiers des appels d'offres qu'en allemand et n'acceptent que les offres en allemand?
- x 18.3894 n Ip.**
Feller. Les objectifs stratégiques assignés à la Poste par le Conseil fédéral sont-ils respectés en général et dans le cas particulier de Car postal?
- 18.3895 n Po.**
Feller. Evaluer les règles actuelles concernant le rôle de la Confédération en sa qualité d'actionnaire unique de la Poste
- *** **18.4108 n Ip.**
Feller. Qui contrôle que la Poste respecte le cadre légal applicable aux tarifs de distribution des colis, en général et dans le cas du contrat conclu avec Amazon?
- *** **18.4164 n Ip.**
Feller. Financement de PubliBike par CarPostal et La Poste Suisse SA
- 17.3086 n Po.**
Feri Yvonne. Examen des modalités d'autorisation concernant les spectacles aériens
- 17.3091 n Po.**
Feri Yvonne. Rapport sur la nécessité, l'utilité et les modalités de financement de centres pour les familles
- 17.3661 n Mo.**
Feri Yvonne. Limitation de la publicité concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite
- 17.3838 n Po.**
Feri Yvonne. Assurances sociales. Adapter la législation afin d'assurer l'égalité pour les différents partenariats
- 17.4000 n Po.**
Feri Yvonne. Image que les enfants et les jeunes ont de leur corps. Recommandations pour une meilleure santé et un meilleur développement psychiques et physiques
- 18.3120 n Po.**
Feri Yvonne. Mise en oeuvre du principe constitutionnel d'égalité entre femmes et hommes
- 18.3121 n Po.**
Feri Yvonne. Nécessité des mesures de protection pour les enfants étrangers
- x 18.3754 n Ip.**
Feri Yvonne. Agenda 2030. Droits de l'enfant et droits des femmes
- x 18.3879 n Ip.**
Feri Yvonne. Garantir l'accès à la justice, en particulier pour les enfants
- 18.3880 n Mo.**
Feri Yvonne. Monitoring de la pauvreté
- x 18.3881 n Ip.**
Feri Yvonne. Violence envers les femmes
- *** **18.4121 n Ip.**
Feri Yvonne. De plus en plus d'enfants sont victimes de harcèlement sexuel sur Internet. Que fait le Conseil fédéral?
- *** **18.4122 n Ip.**
Feri Yvonne. Plus d'informations pour mieux protéger les enfants
- *** **18.4227 n Ip.**
Feri Yvonne. Aides sociales non sollicitées

- * **18.4228 n Po.**
Feri Yvonne. Garantir à tous l'accès à la contraception
- * **18.4252 n Po.**
Feri Yvonne. Concilier travail au Parlement et vie professionnelle, familiale et politique
- * **18.4119 n Mo.**
Fiala. Réduire la souffrance des animaux grâce à l'obligation de castration des chats libres de leurs déplacements
- * **18.4169 n Ip.**
Fiala. L'attribution d'une identité numérique doit rester une prérogative de l'État
17.3561 n Mo.
Flach. Empêcher les sociétés de recouvrement peu scrupuleuses d'abuser et d'intimider les débiteurs
17.4196 n Mo.
Flach. Détecter l'extrémisme à un stade précoce et le combattre au moyen d'une ligne téléphonique fédérale
17.4197 n Po.
Flach. De la matière grise à la place du béton! Augmenter l'efficacité du trafic en combinant l'aménagement de l'infrastructure avec la réduction des pics d'affluence
18.3300 n Mo.
Flach. Garantir des enquêtes pénales indépendantes en cas de fraude aux subventions
18.3349 n Mo.
Flach. Garantir la neutralité du réseau
18.3684 n Mo.
Flach. La formation professionnelle doit viser la participation des personnes ayant un handicap et la reconnaissance de leur potentiel
18.3690 n Po.
Flach. Supprimer en droit toute référence au sexe, pour assurer l'égalité de tous devant la loi
18.4009 n Po.
Flach. Legaliser le cannabis et générer de la substance fiscale en faveur de l'AVS et de l'AI
- * **18.4343 n Ip.**
Flach. Risques climatiques = Risques financiers. La pratique de l'OFAS doit être adaptée
- * **18.4344 n Mo.**
Flach. Abolir le délit de blasphème. La norme pénale antiraciste et la protection contre l'atteinte à l'honneur et contre l'injure sont suffisantes
- * **18.4345 n Ip.**
Flach. Une «taxe d'habitation» pourrait-elle remplacer l'imposition de la valeur locative?
17.3180 n Ip.
Flückiger Sylvia. Les mesures des Etats membres de l'UE portent préjudice à l'économie suisse
17.3283 n Ip.
Flückiger Sylvia. Suppression des subventions accordées à des organisations de jeunesse parce qu'elles transmettent des valeurs chrétiennes
17.3535 n Mo.
Flückiger Sylvia. Assurance-maladie "light" pour les personnes dont le statut de séjour est précaire
- 17.3844 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Tâches administratives sur mandat de la Confédération. Décharger les PME
17.3845 n Ip.
Flückiger Sylvia. Banalisation de l'euthanasie
17.3846 n Mo.
Flückiger Sylvia. Augmenter le nombre de places de stationnement gratuites proches des accès autoroutiers
17.4003 n Ip.
Flückiger Sylvia. Promotion du numérique ou activité de lobbying payée par la Confédération?
17.4004 n Ip.
Flückiger Sylvia. Nécessité d'une vue d'ensemble et, le cas échéant, d'une coordination
17.4198 n Po.
Flückiger Sylvia. Faire la lumière sur un protectionnisme européen qui nuit à la Suisse
18.3286 n Ip.
Flückiger Sylvia. La RPC pour maintenir l'emploi en Suisse?
18.3288 n Mo.
Flückiger Sylvia. Entreprises publiques. La Confédération face à ses responsabilités
18.3655 n Ip.
Flückiger Sylvia. Assurance-maladie des personnes en détention. Qui paie la facture?
18.3656 n Mo.
Flückiger Sylvia. L'alimentation est une affaire privée
18.3985 n Ip.
Flückiger Sylvia. Journées d'information des écoles de recrues. Est-il possible d'indemniser les femmes qui y participent?
- * **18.4114 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Tunnel de base du Gothard. L'Allemagne est le maillon faible de la NLFA.
- * **18.4137 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Commission fédérale pour la prévention du tabagisme. Contrôle des coûts et de la qualité
18.3217 n Mo.
Fluri. Obligation de communiquer en vertu de la loi sur le cinéma. La volonté du législateur doit être entièrement respectée
18.3537 n Mo.
Fluri. Un emploi grâce à une formation
- x **18.3875 n Ip.**
Fluri. Pavillon suisse pour l'Aquarius
Voir objet 18.3873 Ip. Marra
Voir objet 18.3874 Ip. Barazzone
- x **18.3899 n Ip.**
Fluri. Détacher l'entreprise Car postal Suisse SA du groupe Poste
- * **18.4140 n Ip.**
Fluri. Assurer la sauvegarde du patrimoine culturel dans le domaine des arts de la scène et de la photographie
- x **17.4026 n Mo.**
Frehner. Travail parlementaire. Passer au numérique d'ici à 2020

- 18.3149 n Po.**
Frehner. Spécifier les prestations d'intérêt général
- x **18.3780 n Ip.**
Frehner. La cigarette électronique comme moyen de sevrage tabagique. La Suisse va-t-elle suivre ce pionnier qu'est la Grande-Bretagne?
- 18.3794 n Mo.**
Frehner. LAMal. Freiner la hausse des coûts. L'argent des primes ne doit pas servir à financer des opérations chirurgicales occasionnelles
- 18.3825 n Mo.**
Frehner. Importations de véhicules neufs. Suppression des entraves commerciales, facteurs de renchérissement
- x **18.3847 n Ip.**
Frehner. Développement du catalogue de prestations de l'AOS depuis l'entrée en vigueur de la LAMal
- x **18.3861 n Ip.**
Frehner. Assurances sociales obligatoires. Coûts démesurés, coordination insuffisante
- x **18.3883 n Ip.**
Frehner. Des contradictions et de la bureaucratie au lieu d'une libéralisation
- * **18.4162 n Ip.**
Frehner. Rémunération pour l'utilisation du réseau. Les coûts hypothétiques génèrent des rentes de monopole
- x **16.3969 n Ip.**
(Fricker) Kälin. Critiques adressées par la Suisse à l'OCDE suite aux résultats de l'enquête PISA. Et maintenant?
- x **16.4110 n Ip.**
(Fricker) Glättli. Education informatique dans les domaines de l'école obligatoire et des formations postobligatoires, mesures de numérisation dans l'espace et le système de formation et monitorage. Où en est-on?
- 17.3238 n Ip.**
(Fricker) Mazzone. Service civil et baisse des effectifs de l'armée
- 17.3239 n Ip.**
(Fricker) Mazzone. Contenu de la journée d'information sur le système de l'obligation de servir
- 17.3742 n Ip.**
(Fricker) Glättli. Autoriser les dons d'aliments pour réduire le gaspillage alimentaire
- 17.3783 n Ip.**
(Fricker) Glättli. Souveraineté numérique de l'administration fédérale
- 17.3834 n Ip.**
Fridez. Acquisition d'un nouvel avion de combat. En collaboration avec l'Autriche?
- 18.3302 n Po.**
Fridez. Centre de formation pour la promotion de la paix civile et militaire
- 18.3951 n Mo.**
Fridez. Exportation de matériel de guerre. De la transparence, s'il vous plaît!
- 18.3952 n Mo.**
Fridez. Exportations d'armes. Connaître le consommateur final éventuel en cas d'exportation d'éléments d'assemblage de matériel de guerre vers un pays tiers
- 18.3998 n Ip.**
Fridez. Industrie d'armement suisse. Etat des lieux
- 18.3999 n Ip.**
Fridez. Drones Hermes 900 HFE. Un projet mature ou des drones de papier?
- x **18.4000 n Ip.**
Fridez. Participation de la Suisse au Centre d'excellence de cybersécurité coopérative de l'OTAN à Tallinn
- * **18.4136 n Ip.**
Fridez. Pratique des contrôles d'identités dans les bureaux de vote
- * **18.4287 n Mo.**
Fridez. Se conformer enfin au principe de la «maturité du projet d'acquisition» en matière de biens militaires
- * **18.4288 n Mo.**
Fridez. Les exportations d'armes à destination de l'Arabie Saoudite doivent cesser
- * **18.4289 n Ip.**
Fridez. Peut-on vraiment dire qu'un bien militaire a atteint la maturité d'acquisition lorsqu'il doit encore être développé pendant plusieurs années avant de pouvoir être certifié?
- 17.3141 n Ip.**
Friedl. Réalisation des objectifs de l'Agenda 2030. Et l'égalité des sexes?
- 17.3562 n Ip.**
Friedl. Lutte contre le blanchiment d'argent. Développer l'assistance administrative internationale
- 17.3994 n Ip.**
Friedl. Comment la Suisse peut-elle contribuer à la préservation des forêts primaires de Roumanie et de Pologne?
- 17.3995 n Po.**
Friedl. Paradise Papers. Mettre sur pied un plan d'action national pour lutter contre les flux financiers déloyaux et illégitimes
- 17.4015 n Po.**
Friedl. Financement international dans le domaine du climat. Modèles de financement novateurs fondés sur le principe du pollueur-payeur
- 17.4311 n Ip.**
Friedl. Signer et ratifier rapidement le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
- 18.3072 n Ip.**
Friedl. Le passé esclavagiste de la Suisse et de ses banques
- 18.3162 n Ip.**
Friedl. La Suisse assiste-t-elle passivement à la disparition des espèces?
- 18.3163 n Ip.**
Friedl. Garantir la cohérence des politiques afin d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030

- 18.3292 n Mo.**
Friedl. Moyens financiers supplémentaires en faveur de la coopération internationale conformément au message 2017–2020
- 18.3365 n Po.**
Friedl. Lignes directrices sur la prévention des crises, la maîtrise des conflits et la promotion de la paix
- 18.3694 n Mo.**
Friedl. Mettre fin à l'augmentation de la consommation néfaste d'huile de palme
- 18.3695 n Ip.**
Friedl. Investissements des banques de développement dans les centrales à charbon. Attitude et contre-mesures de la Suisse
- 18.3791 n Ip.**
Friedl. Accords de protection des investissements. Le nombre d'accords dénoncés est supérieur à celui des nouveaux accords négociés
- 18.3929 n Mo.**
Friedl. Contre le réchauffement climatique par des mesures préservant spécialement les cours d'eau
- 18.3939 n Mo.**
Friedl. Mise en oeuvre de l'article 74 de la Constitution. Prélever une taxe climatique sur les billets d'avion
- * **18.4244 n Mo.**
Friedl. Développer la coopération au développement pour favoriser l'exploitation minière de l'or dans le respect du développement durable
- * **18.4245 n Mo.**
Friedl. Verser dans les trois mois la rétribution unique destinée aux petites installations photovoltaïques
- * **18.4246 n Mo.**
Friedl. Prendre les mesures institutionnelles permettant de s'assurer du respect des normes de durabilité incluses dans les accords commerciaux
- * **18.4247 n Ip.**
Friedl. Que fait le Conseil fédéral pour mettre un terme aux hostilités au Yémen?
- 18.3675 n Ip.**
Galladé. Les systèmes Air 2030 font-ils partie des systèmes d'armes autonomes?
- 17.4175 n Mo.**
Geissbühler. Augmentation des coûts liés à l'assistance judiciaire
- 17.4267 n Mo.**
Geissbühler. Transparence sur les causes de crimes violents, d'accidents et de consommation de stupéfiants
- * **16.4044 n Mo.**
Giezendanner. Assurance-maladie. Fixer la franchise à 500 francs
- 17.3460 n Ip.**
Giezendanner. Cautionnements destinés à financer des navires de haute mer
- 17.3590 n Mo.**
Giezendanner. Pour un retrait différencié du permis de conduire
- 17.3780 n Ip.**
Giezendanner. Adjudication des marchés Duro
- 17.3556 n Ip.**
Girod. Pollution sonore dans le quartier de Grünau. Que fait le Conseil fédéral?
- x **18.3823 n Ip.**
Girod. Transparence en matière de durabilité des entreprises. Alors que l'UE va de l'avant, que fait la Suisse?
- 17.3829 n Mo.**
Glanzmann. Les émeutes ne sont pas des infractions mineures
Voir objet 17.3863 Mo. Rieder
- 17.3830 n Mo.**
Glanzmann. Interdiction de se rendre dans un pays donné pour les extrémistes potentiellement violents
Voir objet 17.3862 Mo. Rieder
- 18.3554 n Po.**
Glanzmann. Aide au suicide en Suisse
- x **16.4154 n Ip.**
Glarner. Colombie. Garde de l'accord final?
- 17.3082 n Mo.**
Glarner. Suspension des indemnités fédérales versées à la ville de Berne pour des prestations culturelles jusqu'à ce que l'ordre public y soit rétabli de manière durable et que la liberté de réunion y soit à nouveau entièrement garantie
- 17.4058 n Ip.**
Glarner. Chiffres de l'asile fournis par le SEM et par le Cgfr. Clarification des divergences
- 18.3494 n Mo.**
Glarner. Compensation du coût des embouteillages pour les entreprises par la réduction de l'impôt sur l'essence et le diesel proportionnellement à l'augmentation des heures d'embouteillage
- 18.3842 n Ip.**
Glarner. Pacte de l'ONU sur les migrations. Participation démocratique et validité intraétatique
- 18.3907 n Ip.**
Glarner. Lieu de séjour de certains "requérants d'asile" délinquants
- 18.3986 n Mo.**
Glarner. Suppression des caisses de chômage privées
- 17.3081 n Mo.**
Glättli. Mettre en oeuvre l'Accord de Paris sur le climat. Immatriculer uniquement les voitures à émissions zéro à partir de 2025
- 17.3193 n Ip.**
Glättli. Reconnaissance du Protocole d'Istanbul par la Confédération
- 17.3212 n Ip.**
Glättli. Changement climatique et crues extrêmes. Quid du retard pris par le projet EXAR?
- 17.3334 n Ip.**
Glättli. Les autorités de poursuite pénale peuvent-elles contourner les règles de l'Etat de droit définies par le CPP en mandatant le Service de renseignement de la Confédération?
- 17.3471 n Ip.**
Glättli. Procédure d'asile. Garantir une représentation légale correcte des réfugiés mineurs non accompagnés

- 17.3472 n Ip.**
Glättli. Encadrement des réfugiés par la société ORS. Il est urgent de créer plus de transparence dans l'affectation de l'argent des contribuables
- 17.3764 n Ip.**
Glättli. Le Conseil fédéral est-il prêt à user de sa capacité d'influence pour empêcher ou même interdire de manière absolue dans la loi les investissements des caisses de pension dans les armes nucléaires?
- 17.3773 n Ip.**
Glättli. Procédure d'asile et mineurs non accompagnés. Mise en oeuvre correcte de la Convention relative aux droits de l'enfant
- 17.3774 n Ip.**
Glättli. Droit pour les personnes de confiance et les représentants légaux de consulter le dossier des mineurs non accompagnés
- 17.3889 n Ip.**
Glättli. Bâle-Ville. Etablissement de fiches par les organes de protection de l'Etat lors de manifestations publiques
- 17.3922 n Ip.**
Glättli. Le soutien que la Suisse apporte aux gardes-côtes libyens est-il contraire au droit international?
- 17.4294 n Ip.**
Glättli. Accord de libre-échange avec la Turquie
- 17.4296 n Ip.**
Glättli. Imposer de manière équitable les géants du Net en prélevant une taxe d'égalisation sur le chiffre d'affaires réalisé en ligne
- 18.3260 n Ip.**
Glättli. Assouplissement envisagé de l'ordonnance sur le matériel de guerre. Considérations relatives à la politique extérieure et à la politique de neutralité
- 18.3327 n Mo.**
Glättli. Interdire les microplastiques pour protéger nos eaux, les mers et les océans et notre santé
- 18.3331 n Ip.**
Glättli. Conséquences de la suppression du contrôle obligatoire des champignons
- 18.3522 n Ip.**
Glättli. Négociations en vue de l'accord-cadre avec l'UE. Le conseiller fédéral Cassis agit-il d'entente avec le Conseil fédéral ou en électron libre?
- 18.3697 n Ip.**
Glättli. Respect du Protocole d'Istanbul pour que la Confédération puisse enquêter efficacement sur les cas de torture
- 18.4077 n Ip.**
Glättli. La Suisse est-elle prête à revoir ses objectifs climatiques à la hausse dans le cadre de l'Accord de Paris?
- * **18.4078 n Po.**
Glättli. Soutenir la création d'un Swiss Open Climate Data Center
- * **18.4389 n Ip.**
Glättli. Droits de l'homme en Turquie. Point sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, les efforts de médiation diplomatiques et les exportations d'armes
- * **18.4401 n Ip.**
Glättli. Règlement sur le personnel et les défraitements, au DDPS et dans le reste de l'administration
- 17.3772 n Mo.**
Glauser. Gestion de l'admission des médecins suisses ou étrangers. Les mêmes critères pour tous!
- 18.3183 n Mo.**
Glauser. Des prix agricoles aux prix à la consommation, des statistiques transparentes!
- * **18.4219 n Mo.**
Glauser. LACI Délai-cadre pour les proches aidants
- 17.3609 n Po.**
Gmür Alois. De la bière pils pour la Suisse
- 17.3209 n Mo.**
Gmür-Schönenberger. Découvertes archéologiques. Clarification de tous les droits de propriété
- 17.3234 n Po.**
Gmür-Schönenberger. Renforcer le système dual de la formation professionnelle en redélimitant clairement les rôles respectifs des hautes écoles universitaires et des hautes écoles spécialisées conformément à la LEHE
- 18.3169 n Po.**
Gmür-Schönenberger. Construction des routes. Vérification des standards et réduction du nombre de réglementations différentes
- 18.3191 n Mo.**
Gmür-Schönenberger. Investir les excédents financiers dans la formation
 Voir objet 18.3189 Mo. Munz
 Voir objet 18.3190 Mo. Wasserfallen Christian
 Voir objet 18.3192 Mo. Kälin
- 18.3436 n Ip.**
Gmür-Schönenberger. Contournement. Raccordement nord à Lucerne
- * **18.4156 n Mo.**
Gmür-Schönenberger. Utiliser de manière optimale le plurilinguisme suisse et l'anglais comme langue internationale
- 17.3242 n Mo.**
Golay. Avertisseurs à deux sons alternés pour véhicules prioritaires. Réduire les nuisances
- 17.4006 n Ip.**
Golay. Les conditions d'application du service civil sont-elles encore acceptables, au regard du problème du recrutement?
- 17.4274 n Po.**
Golay. Biens à double usage et matériel de guerre. La Suisse ne doit pas être plus stricte que l'Union européenne en matière de règlements et de pratiques
- 17.4281 n Mo.**
Golay. Sauvons le fort de Dailly, haut lieu de la défense suisse du XXe siècle, en l'inscrivant dans l'inventaire fédéral ISOS ou dans toute autre liste appropriée pour sa préservation!
- 18.3313 n Mo.**
Golay. Pour des prestations d'APG différencier entre le service civil et le service militaire

- 18.3314 n Mo.**
Golay. Promouvoir le service militaire est la responsabilité de l'Etat
- 18.3346 n Mo.**
Golay. Protégeons encore mieux les animaux de compagnie! Offrons une déduction fiscale à leurs propriétaires pour les soins vétérinaires!
- 18.3552 n Po.**
Golay. Créons une péréquation intercantonale en matière d'assurance obligatoire des soins (LAMal), pour renforcer la solidarité confédérale
- 18.4051 n Mo.**
Golay. Cyberprotection et de cyberdéfense. Où en est-on vraiment?
- x **16.4121 n Ip.**
Graf Maya. Expériences sur animaux. Mieux prendre en compte les méthodes de substitution durant la formation
 - x **16.4122 n Ip.**
Graf Maya. Où en est la recherche en matière de méthodes de substitution à l'expérimentation animale et la recherche 3R?
 - x **16.4164 n Ip.**
Graf Maya. Trafic d'organes prélevés sur des prisonniers politiques en Chine
- 17.3240 n Mo.**
Graf Maya. Faire de la Suisse un pôle de recherche à la pointe de l'innovation grâce aux méthodes qui remplacent les expériences sur les animaux
- 17.3703 n Po.**
Graf Maya. Examen d'une interdiction d'utiliser des pesticides dans la région d'estivage
- 17.3806 n Ip.**
Graf Maya. Le "troisième pôle" est en danger. Que fait la Suisse pour protéger le plateau tibétain?
- 17.4310 n Ip.**
Graf Maya. Déclin dramatique des insectes volants en Allemagne. Quelles mesures la Suisse entend-elle prendre?
- 18.3110 n Po.**
Graf Maya. Répercussions de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine sur le respect des droits de l'homme et le respect des droits des minorités. Rapport
- 18.3316 n Ip.**
Graf Maya. Etudier avant la fin des négociations l'impact que l'accord de libre-échange avec le Mercosur aura sur le développement durable
- 18.3317 n Ip.**
Graf Maya. Etablissements médicosociaux. Contrôles de qualité indépendants
- 18.3318 n Mo.**
Graf Maya. Produits phytosanitaires chimiques de synthèse. Interdire leur utilisation non professionnelle
- 18.3319 n Ip.**
Graf Maya. Pas de "coupe rase" à Agroscope
- 18.4060 n Po.**
Graf Maya. Gestion forestière et changement rapide du climat. Mesures à prendre
- 18.4061 n Mo.**
Graf Maya. Les pauses d'allaitement rémunérées doivent être financées par le régime des allocations pour perte de gain
- * **18.4381 n Mo.**
Graf Maya. Provenance des matières premières. Mieux déclarer les produits alimentaires transformés
 - * **18.4382 n Mo.**
Graf Maya. Plan d'action pour l'encouragement du commerce équitable
 - * **18.4383 n Ip.**
Graf Maya. Absence d'une base de données recensant les dispositifs médicaux implantables
- 17.3496 n Mo.**
Graf-Litscher. Imposer une protection de base pour les infrastructures d'électricité critiques
- 17.3520 n Mo.**
Graf-Litscher. Non à une double sanction des conducteurs professionnels!
- x **18.3730 n Ip.**
Graf-Litscher. Admission des médicaments de la médecine complémentaire et des phytomédicaments dans la liste des spécialités
- 18.3819 n Mo.**
Graf-Litscher. Inciter les assurés à ouvrir un dossier électronique du patient
- x **18.3854 n Ip.**
Graf-Litscher. Programme de dépistage du cancer de l'intestin avec garantie de qualité. Prise en charge des prestations des pharmaciens par l'AOS
 - x **18.3893 n Ip.**
Graf-Litscher. Prodes des routes nationales et NAR. Les projets prêts à être réalisés ne doivent pas prendre du retard
 - * **18.4235 n Ip.**
Graf-Litscher. La Suisse rate le coche de la santé numérique. Quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il de prendre?
 - * **18.4332 n Mo.**
Graf-Litscher. Danger posé par la résistance aux antibiotiques. Utiliser le potentiel de la médecine complémentaire
- 17.3888 n Mo.**
Grin. Fermeture de bureaux de poste dans certains lieux centraux
- 18.3275 n Po.**
Grin. Formation duale, orientation des apprentis. Des lacunes à l'horizon?
- 18.3616 n Mo.**
Grin. Futur accord avec les Etats du Mercosur sans les produits agricoles
- x **18.3778 n Ip.**
Grin. Légalisation ou autorisation temporaire de pistes pour des chevaux trotteurs en zone agricole. Quelle est la marge de manœuvre des cantons?
 - x **18.3866 n Ip.**
Grin. Restructuration d'Agroscope. Quelles incidences sur la Haute école de viticulture et oenologie de Chagnins?

- * **18.4254 n Ip.**
Grin. Biocarburants et biogaz, conséquences avec la fin de l'allégement fiscal?
- * **18.4356 n Ip.**
Grin. Quels soutiens pour l'apiculture suisse?
- x **16.4147 n Mo.**
Grossen Jürg. Météo Suisse. Se concentrer sur le métier de base et renforcer le service public
- x **16.4148 n Ip.**
Grossen Jürg. Agir sur les flux de pendulaires. Place à l'avenir!
- 17.3072 n Po.**
Grossen Jürg. Stratégie énergétique 2050. Réunir une majorité sur la deuxième étape
- 17.3308 n Ip.**
Grossen Jürg. Interdiction de passer la nuit dans son poids lourd en Allemagne. Conséquences pour la Suisse
- 17.3580 n Mo.**
Grossen Jürg. Assurance-chômage. Etablir l'équité pour les start-up et les PME
- 17.3581 n Ip.**
Grossen Jürg. Protection des marques utilisées comme mots-clés pour la publicité sur les moteurs de recherche
- 17.3998 n Mo.**
Grossen Jürg. La protection du climat doit enfin s'appliquer aussi au transport aérien
- 17.4012 n Mo.**
Grossen Jürg. Valeur cible pour les émissions de CO2 des voitures de tourisme. Appliquer la volonté populaire
- 17.4013 n Mo.**
Grossen Jürg. Non aux supercrédits, ces mesures qui servent d'alibi à l'importation d'usines roulantes à CO2
- 17.4014 n Ip.**
Grossen Jürg. Emissions de CO2. La valeur cible pour les voitures de tourisme est-elle d'ores et déjà abandonnée?
- 18.3324 n Ip.**
Grossen Jürg. Adapter l'aide à l'exécution concernant la prévention des émissions lumineuses
- 18.3332 n Mo.**
Grossen Jürg. Véhicules électriques. Affecter les sanctions CO2 aux stations de recharge
- 18.3572 n Ip.**
Grossen Jürg. Stratégie de convergence de Swisscom. Des risques pour la Confédération?
- 18.3662 n Mo.**
Grossen Jürg. PME. Pour un traitement équitable des conjoints et des partenaires de vie d'employeurs et de personnes occupant une position assimilable à celle de l'employeur
- 18.3663 n Ip.**
Grossen Jürg. Assurance-qualité des certificats étrangers de réduction des émissions
- 18.3798 n Mo.**
Grossen Jürg. Poudrière de Mitholz. Vider définitivement l'ancien dépôt de munitions
- 18.3801 n Ip.**
Grossen Jürg. Dépôt de munitions de Mitholz. Qui est responsable?
- 18.3803 n Ip.**
Grossen Jürg. Dépôt de munitions de Mitholz. Protection de la population, qui prend la responsabilité du dommage?
- 18.3916 n Po.**
Grossen Jürg. Garantir la qualité des certificats de réduction des émissions étrangers
- 18.3917 n Ip.**
Grossen Jürg. Médias de service public. Comment pourrait-on faire en sorte que les payeurs de la redevance aient davantage voix au chapitre?
- 18.4075 n Ip.**
Grossen Jürg. Sécurité des investissements pour les camions électriques
- * **18.4261 n Mo.**
Grossen Jürg. Mettre fin aux subventions pour les engins agricoles qui mettent en péril le climat
- * **18.4384 n Ip.**
Grossen Jürg. Dépôt de munitions de Mitholz. Déplacer le problème n'est pas le résoudre, les générations futures n'ont pas à supporter les risques
- * **18.4385 n Mo.**
Grossen Jürg. Ancien dépôt de munitions de Mitholz. Gestion des risques insuffisante et information lacunaire du DDPS. Prendre les mesures qui s'imposent
- * **18.4386 n Po.**
Grossen Jürg. Imposition des revenus provenant des installations photovoltaïques
- 17.3702 n Mo.**
Grüter. Les véritables coûts des mesures de protection contre le bruit
- 18.3062 n Mo.**
Grüter. Initiatives et référendums. Autoriser la collecte de signatures en ligne pour renforcer les droits populaires
- 18.3068 n Mo.**
Grüter. Intégrer les chômeurs en fin de droits dans la statistique du chômage
- 18.3788 n Mo.**
Grüter. Permis de conduire et de circulation. Solution numérique
- x **18.3831 n Ip.**
Grüter. Analyses effectuées par les grands laboratoires. Tarifs selon la LAMal et liste des analyses
- x **18.3878 n Ip.**
Grüter. Avenir du géoportail de la Confédération
- * **18.4135 n Ip.**
Grüter. Electricité. Sécurité de l'approvisionnement suisse 2025
- * **18.4238 n Mo.**
Grüter. Mettre en place des interfaces électroniques dans l'administration fédérale pour simplifier l'échange d'information

- 17.3705 n Mo.**
Gschwind. Réduire la valeur locative comme incitation fiscale à la rénovation des bâtiments anciens dans le respect des prescriptions énergétiques
- 18.3593 n Mo.**
Gschwind. Lier les importations de chevaux à l'acquisition de chevaux suisses (demi-sang ou franchises-montagnes)
- 18.3804 n Mo.**
Gschwind. Pour que les chômeurs seniors retrouvent un emploi stable
- * **18.4351 n Ip.**
Gschwind. Pour mieux contrôler les importations d'antibiotiques en Suisse par les vétérinaires étrangers
- * **18.4387 n Mo.**
Gugger. En 2019, Conseil fédéral et DDPS font de la cybersécurité une priorité absolue
- * **18.4393 n Ip.**
Gugger. Rapport Environnement Suisse 2018 du Conseil fédéral. Suites pour la biodiversité
- 17.3893 n Mo.**
Guhl. La police doit savoir à qui le permis de conduire a été retiré
- 18.3246 n Mo.**
Guhl. Faire cesser immédiatement les exportations d'armes vers la Turquie
- 18.3366 n Ip.**
Guhl. Violation par la Turquie des droits de l'homme et du droit international public
- 18.3678 n Mo.**
Guhl. Permettre les innovations dans le réseau électrique
- x **18.3941 n Ip.**
Guhl. Evaluer et améliorer l'aide indirecte à la presse
- x **18.4057 n Ip.**
Guhl. Pas d'entrave aux investissements dans l'agrandissement d'installations photovoltaïques
- * **18.4365 n Ip.**
Guhl. Que s'est-il passé avec les olives d'Afrine, et que fait le Conseil fédéral pour éviter une nouvelle invasion turque en Syrie?
- 17.4093 n Mo.**
(Guldmann) Molina. Fourniture automatique aux pays en développement de renseignements relatifs aux comptes financiers
- 18.3171 n Po.**
(Guldmann) Wermuth. Naturalisation facilitée pour les partenaires enregistrés de personnes de nationalité suisse domiciliées à l'étranger
- x **18.3782 n Ip.**
Gutjahr. Commission de la politique économique. Contrôle des coûts et de la qualité
- 18.3872 n Mo.**
Gutjahr. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital
- 18.3955 n Ip.**
Gutjahr. Lourdeurs administratives induites par la loi sur les travailleurs détachés. Décharger rapidement et efficacement les entreprises
- * **18.4263 n Po.**
Gutjahr. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital. Rapport
- x **16.4067 n Ip.**
Gysi. Démantèlement du service public à la Poste et aux CFF. Répercussions sur les régions et le personnel
- 17.3111 n Ip.**
Gysi. Reconnaissance des Roms dans le cadre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales
- 17.3174 n Ip.**
Gysi. La justice et la police doivent tirer les leçons du concert néonazi d'Unterwasser
- 17.3303 n Ip.**
Gysi. Vente des biens immobiliers de RUAG
- 17.3808 n Po.**
Gysi. Les soins et l'assistance forment un tout
- 17.3917 n Ip.**
Gysi. Sécurité des procédures liées au renvoi des requérants d'asile tibétains déboutés
- 17.4033 n Mo.**
Gysi. Contribution de solidarité en faveur de la formation des travailleurs âgés
- 18.3111 n Po.**
Gysi. Evaluation du dialogue sur les droits de l'homme mené avec la Chine
- 18.3232 n Ip.**
Gysi. Le nouveau démantèlement d'Agroscope compromet l'offre et inquiète le personnel
- 18.3428 n Ip.**
Gysi. Retrait d'AXA du marché de l'assurance complète. La FINMA a-t-elle suffisamment défendu les intérêts des partenaires sociaux?
- x **18.3795 n Ip.**
Gysi. Soins de santé pour les personnes en situation de handicap
- x **18.3802 n Ip.**
Gysi. Vingt pour cent des femmes travaillant dans le domaine de la prostitution sont atteintes de maladies sexuelles. Que fait la Confédération pour améliorer leur santé et promouvoir la prévention?
- 18.3853 n Ip.**
Gysi. OFIT. Des externalisations discutables frappent les collaborateurs âgés de 50 ans ou plus employés de longue date
- 18.3885 n Ip.**
Gysi. De l'autorité fiscale à l'autorité de sécurité. Conséquences de la réforme de l'AFD
- x **18.3886 n Ip.**
Gysi. Vente discutable des appartements de vacances de la Caisse de prévoyance du personnel des douanes
- x **16.3923 n Ip.**
Hadorn. Aides financières en faveur des formations dans le domaine du transport aérien. Allègement en faveur des entreprises ou promotion de la relève?
- 17.3778 n Mo.**
Hadorn. Transparence des rapports de propriété au sein des entreprises de médias

- 17.4009 n Mo.**
Hadorn. Paradise Papers. Bases légales pour prévenir la corruption à l'étranger
- 17.4010 n Mo.**
Hadorn. Paradise Papers. Séparer la vérification des comptes et le conseil fiscal
- 18.3052 n Mo.**
Hadorn. CFF Cargo. Prendre le temps de la réflexion, et respecter la volonté de la Confédération et du Parlement
- 18.3186 n Mo.**
Hadorn. Décider de l'avenir de l'Office fédéral du logement en prenant en considération fédéralisme, décentralisation et calcul équitable des coûts
- 18.3328 n Mo.**
Hadorn. Loi sur le transport de voyageurs. Associer le Parlement aux décisions de libéralisation
- 18.3661 n Ip.**
Hadorn. Concessions de trafic grandes lignes. Un exercice onéreux provoquant des dommages collatéraux?
- 18.3793 n Ip.**
Hadorn. Consommation d'alcool. Quelles sont les conséquences d'une évaluation à la hausse des risques?
- 18.3971 n Ip.**
Hadorn. Aménagement de l'autoroute A1 entre Lutzenbach et Niederbuchsiten/SO. Un tunnel est nécessaire sur au moins une partie du tronçon comme mesure d'accompagnement
- 18.3975 n Ip.**
Hadorn. Centrales nucléaires suisses également équipées de clapets coupe-feu obsolètes
- 17.3414 n Mo.**
Hardegger. Stratégie de transfert des vols de courte distance
- 17.3517 n Ip.**
Hardegger. Imposition de la valeur locative. Quelles seraient les conséquences fiscales d'un changement complet de système?
- 17.3518 n Mo.**
Hardegger. Médicaments utilisés hors étiquette. Création d'un registre
- 17.3775 n Ip.**
Hardegger. Staphylocoque doré. S'inspirer de la politique néerlandaise
- 17.3776 n Mo.**
Hardegger. Publicité pour des prestations médicales. Mettre un terme au contournement de l'interdiction
- 17.4005 n Ip.**
Hardegger. Achats d'immeubles locatifs par le biais du financement participatif. Rendement approprié
- 18.3113 n Mo.**
Hardegger. Objectifs stratégiques des entreprises dont la Confédération est l'actionnaire principal. Prestations de base
- 18.3584 n Ip.**
Hardegger. Concurrence dans l'adjudication de la concession de trafic grandes lignes
- 18.3585 n Ip.**
Hardegger. Evaluation des technologies de la santé. Rendre obligatoire la collaboration entre la Confédération (OFSP) et le Swiss Medical Board
- 18.3796 n Ip.**
Hardegger. Véhicules plus larges, conditions de circulation plus dangereuses
- 18.3910 n Ip.**
Hardegger. Médicaments et principes actifs provenant de pays industrialisés, en développement et émergents. Contrôle par Swissmedic
- * **18.4146 n Mo.**
Hardegger. Déclassement des vélos électriques rapides
- * **18.4147 n Ip.**
Hardegger. Groupe de travail sur la téléphonie mobile et le rayonnement. Mandat et composition
- * **18.4148 n Mo.**
Hardegger. Téléphones mobiles et autres appareils WiFi. Réduction des rayonnements électromagnétiques et de la consommation d'énergie
- 17.4187 n Mo.**
(Häsler) Töngi. Prévention du tabagisme. Mieux protéger les enfants et les jeunes
- 18.3188 n Ip.**
(Häsler) Mazzone. Dépendance économique des établissements spécialisés dans l'expertise médicale
- 18.3218 n Po.**
(Häsler) Arslan. Prendre des mesures efficaces pour éviter que les personnes de plus de 55 ans n'arrivent en fin de droits
- 17.3478 n Ip.**
Hausammann. Aménagement du territoire. Adapter les distances minimales entre zones habitées et installations d'élevage
- 18.3491 n Mo.**
Hausammann. Faire de la station de recherche Agroscope un établissement fédéral de droit public indépendant et doté d'une personnalité juridique
- 17.3340 n Ip.**
Heer. Coopération avec la Russie en matière pénale
- 17.4163 n Ip.**
Heer. Résolutions adoptées par l'ONU à l'encontre d'Israël
- 17.4165 n Ip.**
Heer. Liste grise établie par l'UE. Le Conseil fédéral est-il en léthargie?
- 18.3560 n Mo.**
Heer. Soulager la classe moyenne en permettant la déduction fiscale des primes d'assurance-maladie
- * **18.4325 n Ip.**
Heer. État des lieux suite à la remise de probables contrefaçons à l'Ambassade d'Egypte
- * **18.4326 n Ip.**
Heer. Collaboration de l'Office fédéral de la culture avec l'Ambassade d'Egypte
- * **18.4327 n Mo.**
Heer. Les intérêts négatifs de la BNS doivent profiter à l'AVS

- x **16.4058 n Po.**
Heim. Fonds en faveur de la formation continue des travailleurs âgés
- x **16.4120 n Po.**
Heim. Assurance-maladie. Les bonus sont-ils un facteur de coûts?
- 17.3323 n Mo.**
Heim. Non-paiement des primes d'assurance-maladie. Pour que les parents restent les débiteurs des primes de leurs enfants
- 17.3433 n Po.**
Heim. Cybersécurité dans le domaine de la santé
- 17.4301 n Mo.**
Heim. Médecine pédiatrique. Evolution de la situation en matière d'offre et de financement
- 17.4302 n Po.**
Heim. Instituer une commission fédérale pour lutter efficacement contre la pauvreté
- 18.3058 n Mo.**
Heim. Protection de la population. Garantir un approvisionnement sûr de la Suisse en vaccins
- 18.3107 n Mo.**
Heim. Rémunerations et honoraires des médecins assurant des fonctions dirigeantes. Créer la transparence
- 18.3393 n Ip.**
Heim. Quelle solution pour les services d'aide et de soins à domicile et pour les EMS, mis en difficulté par les décisions du Tribunal administratif fédéral?
- x **18.3760 n Ip.**
Heim. Augmentation des problèmes d'approvisionnement en médicaments. Quelles mesures prend le Conseil fédéral?
- x **18.3871 n Ip.**
Heim. Renforcer le rôle de la Suisse dans la production des génériques, notamment pour mieux assurer l'approvisionnement en médicaments
- x **18.3988 n Ip.**
Heim. Cohérence entre, d'une part, la stratégie de la Suisse en matière de lutte contre la résistance aux antibiotiques et, d'autre part, les accords de libre-échange qu'elle conclut
- x **18.4013 n Ip.**
Heim. Des incidents dissimulés? Les condamnations prononcées par Swissmedic suffisent-elles?
- * **18.4117 n Mo.**
Heim. Utilise-t-on trop d'antibiotiques ? Il faut éliminer les incitations pernicieuses
- * **18.4118 n Ip.**
Heim. La culture de la sécurité dans les hôpitaux suisses est-elle menacée?
- * **18.4226 n Mo.**
Heim. Mettre fin aux bonus liés au volume de prestations et autres kickbacks
- x **16.4035 n Po.**
Herzog. Politique en matière de drogue. Relevé statistique de la répartition actuelle des coûts entre les quatre piliers
- 17.3612 n Po.**
Herzog. Réduire l'utilisation de psychotropes, en particulier de morphine sous forme de patchs, dans les EMS
- 17.3892 n Mo.**
Herzog. Diagnostics psychiatriques. Différencier les codes
- 17.4240 n Mo.**
Herzog. Adapter le taux maximal de THC
- 18.3696 n Mo.**
Herzog. Changement de sexe à l'état civil. Restons factuels
- 18.4053 n Mo.**
Herzog. Renforcer la protection des victimes en faisant mieux respecter les décisions judiciaires
- 18.4054 n Mo.**
Herzog. Collaboration interinstitutionnelle. Stop à l'inflation bureaucratique!
- * **18.4134 n Mo.**
Herzog. Professionnaliser la procédure d'admission des implants
- * **18.4213 n Ip.**
Herzog. AI. La liste des médicaments en matière d'infirmités congénitales (LMIC) est-elle désuète?
- * **18.4366 n Ip.**
Herzog. La LDEP pourra-t-elle être mise en œuvre d'ici au 15 avril 2020?
- * **18.4367 n Ip.**
Herzog. Mise en péril de l'instruction dans l'armée en raison du relèvement de l'âge de la retraite
- 17.3173 n Ip.**
Hess Erich. La Confédération tolère-t-elle des actions illégales?
- 17.3459 n Mo.**
Hess Erich. Projet d'un centre fédéral pour requérants d'asile. Pas de charge supplémentaire pour la commune de Lyss!
- 18.3261 n Mo.**
Hess Erich. Relever à 130 kilomètres à l'heure la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes
- 18.3836 n Mo.**
Hess Erich. Renforcer la prévoyance vieillesse individuelle
- 18.3837 n Ip.**
Hess Erich. Appartements dans la Maison de Watteville
- * **18.4347 n Ip.**
Hess Erich. Accord institutionnel Suisse - UE. Reprise automatique du droit de l'UE sans garanties et toute-puissance de la Cour de justice de l'UE
- x **16.4065 n Mo.**
Hess Lorenz. Droit des assurances sociales. Il faut pouvoir poursuivre les observations
- 17.4123 n Mo.**
Hess Lorenz. Publicité pour les spiritueux. Maintenir un système qui a fait ses preuves
- 17.4126 n Mo.**
Hess Lorenz. TVA. Permettre l'établissement d'un décompte semestriel même dans la méthode de décompte effective

- 18.3777 n Mo.**
Hess Lorenz. LAMal. Déduction pour manque de transparence sur le montant facturé par les fournisseurs de prestations qui n'envoient pas de copie de la facture au patient
- * **18.4209 n Mo.**
Hess Lorenz. Domicile, primes d'assurance-maladie et parts cantonales des prestations hospitalières: moins de bureaucratie, moins d'erreurs
- * **18.4368 n lp.**
Hess Lorenz. Les tarifs pédiatriques sont-ils vraiment trop bas pour fournir des soins médicaux efficientes?
- x **18.4010 n lp.**
Hiltbold. Les banques doivent-elles aviser l'autorité de protection de l'adulte d'un besoin éventuel de mesure de protection?
- 18.4012 n Mo.**
Hiltbold. Versement de l'AVS à l'étranger en dollars. Pourquoi pas en francs suisses ou dans la devise choisie par le bénéficiaire?
- x **16.4049 n Mo.**
Humbel. Renforcer les incitations à la remise de médicaments génériques et biosimilaires
- 18.3647 n Po.**
Humbel. Instaurer des franchises trimestrielles pour réduire le comportement consumériste et rendre plus juste la participation aux coûts
- 18.3650 n Mo.**
Humbel. Améliorer la sécurité des patients au moyen d'une documentation électronique et d'un échange électronique de données médicales
- 18.3976 n Mo.**
Humbel. Mise en oeuvre de la stratégie MNT. Utiliser le dossier électronique du patient pour inciter à un comportement responsable en matière de santé
- N **18.3977 n Mo.**
Humbel. LAMal. Tenir compte des prestations fournies par les pharmaciens visant à garantir la qualité et à réduire les coûts
- * **18.4210 n Mo.**
Humbel. Systèmes d'apprentissage mis en place dans les hôpitaux pour éviter des erreurs. Protéger la confidentialité
- * **18.4359 n lp.**
Humbel. Fin des listes cantonales d'interventions qui doivent être menées en ambulatoire?
- 17.3286 n lp.**
Hurter Thomas. Mauvais raccordement de la Suisse à l'espace économique de Stuttgart et application divergente des critères de délimitation du trafic grandes lignes fixés par l'OFT
- 18.3415 n lp.**
Hurter Thomas. Fermeture de neuf services externes chargés de la lutte contre la fraude douanière
- 17.3708 n Mo.**
Imark. Contrôles du trafic. Arrêter de punir les groupes de conversation qui avertissent leurs amis
- 17.3748 n Mo.**
Imark. Procédure simplifiée pour la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence
- 18.3170 n Mo.**
Imark. Rappel à l'ordre des requérants réfractaires
- x **18.3832 n lp.**
Imark. Mafia de l'énergie
- 18.3867 n Mo.**
Imark. Enterrer l'Initiative de Genève
- * **18.4264 n lp.**
Imark. Contributions d'investissement. Pour plus de transparence
- 18.3321 n lp.**
Jans. Interruption immédiate de la restructuration d'Agroscope, qui ne repose sur aucune stratégie
- 18.3322 n lp.**
Jans. La Confédération protège-t-elle suffisamment la population bâloise?
- 18.3323 n Mo.**
Jans. Stratégie énergétique 2050. Consentir un effort d'investissement accru
- 18.3648 n Mo.**
Jans. Fonds pour la désaffection des installations nucléaires et fonds de gestion des déchets radioactifs. Risques de financement
- x **18.3972 n lp.**
Jans. Veiller à une composition équilibrée de la Commission fédérale de sécurité nucléaire
- x **18.3973 n lp.**
Jans. La dernière race de chevaux suisse va-t-elle disparaître?
- 18.3974 n Mo.**
Jans. Couper les crédits aux agents majeurs du réchauffement climatique
- * **18.4295 n Mo.**
Jans. Ne pas compromettre par un délai la réparation de l'injustice faite aux victimes de mesures de coercition
- * **18.4297 n Mo.**
Jans. Assurer la sécurité de l'approvisionnement grâce à l'énergie photovoltaïque
- NE **16.3055 n Mo.**
Jauslin. Harmoniser les intérêts perçus ou crédités au titre des impôts fédéraux
- 17.3516 n Po.**
Jauslin. Pour une libre économie de marché dans le domaine de la santé. Abolition de la grille tarifaire Tar-med
- 17.3790 n Po.**
Jauslin. Création d'une norme pénale contre les passeurs
- 18.3152 n Mo.**
Jauslin. Autoriser les hélicoptères ultralégers en Suisse
- 18.3588 n Mo.**
Jauslin. Ne pas compromettre la législation suisse libérale en matière de modèles réduits d'aéronefs
- 18.3785 n lp.**
Jauslin. Libérer le trafic intérieur de l'obligation d'utiliser les aérodromes douaniers
- 18.3980 n lp.**
Jauslin. Maintien du S42 reliant la gare centrale de Zurich à Muri/AG

- 18.3982 n Ip.**
Jauslin. Arrêt dans la région du Freiamt des trains IR3091 et 3094 (Gotthard-Weekender)
- * **18.4179 n Ip.**
Jauslin. L'intrication d'Electrosuisse et de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) est-elle encore adaptée aux réalités actuelles?
- * **18.4348 n Ip.**
Jauslin. Aérodrome de San Vittore. Ne pas mettre en péril son utilisation temporaire à cause du caractère bureaucratique de la pratique en matière d'octroi des autorisations
- 17.4048 n Ip.**
Kälin. Désindustrialisation de la Suisse. Nouvelle hécatombe d'emplois chez General Electric
- 17.4276 n Po.**
Kälin. Etat des lieux vingt ans après le lancement du processus de Bologne
- 18.3065 n Po.**
Kälin. Pour des redevances Billag perçues en fonction du revenu
- 18.3192 n Mo.**
Kälin. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3189 Mo. Munz
Voir objet 18.3190 Mo. Wasserfallen Christian
Voir objet 18.3191 Mo. Gmür-Schönenberger
- 18.3219 n Mo.**
Kälin. Numérique. Promouvoir la formation continue des travailleurs d'un certain âge
- 18.3255 n Ip.**
Kälin. Elus fédéraux absents pour cause de maternité, de paternité ou de longue maladie. Prévoir un système de suppléance
- 18.3256 n Ip.**
Kälin. Le partage d'emploi pour des postes de cadres et des mandats politiques au sein d'exécutifs
- 18.3320 n Ip.**
Kälin. Poulaillers d'engraissement. Quelles conséquences faut-il tirer de cette escroquerie?
- 18.3398 n Mo.**
Kälin. Pour une interdiction des animaux sauvages inadaptés dans les cirques
- 18.3620 n Ip.**
Kälin. Coûts de désaffection des centrales nucléaires et de gestion des déchets radioactifs. Révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffection et sur le fonds de gestion
- * **18.3864 n Ip.**
Kälin. Psychothérapie pratiquée par des psychologues. Passer à un modèle de prescription et prise en charge par l'assurance de base
- * **18.3865 n Ip.**
Kälin. Davantage de places de formation pour les sages-femmes
- 18.3914 n Mo.**
Kälin. Pas de dérogation pour les centrales nucléaires qui rejettent leur eau de refroidissement dans nos cours d'eau
- 18.3989 n Po.**
Kälin. Examiner la conformité des grands cheptels en Suisse avec la législation sur la protection des animaux
- 18.3990 n Mo.**
Kälin. Interdiction de sceller les trayons lors des foires aux bestiaux
- * **18.4172 n Mo.**
Kälin. Interdiction de l'écornage des chèvres
- * **18.4241 n Ip.**
Kälin. Étude récente sur l'écornage des veaux
- * **18.4242 n Ip.**
Kälin. Le commerce de poissons d'ornement cache de la souffrance animale
- * **18.4370 n Po.**
Kälin. Parlementaires absents pour cause de maternité, de paternité ou de longue maladie. Prévoir un système de suppléance
- * **18.4372 n Ip.**
Kälin. Pourquoi les femmes enceintes ne sont-elles exemptées de la participation aux coûts qu'à partir de la 13e semaine de grossesse ?
- NE 16.3696 n Mo.**
Keller Peter. Obligation pour les employés de la Confédération de lui remettre leur revenu. Versement intégral à la caisse fédérale des indemnités qui découlent du rapport de travail
- x **18.3997 n Ip.**
Keller Peter. Populations de loups et mesures de protection
- x **18.4001 n Ip.**
Keller Peter. Est-il normal que les binationaux aient un double droit de vote? Pour une plus grande équité démocratique
- x **18.4011 n Ip.**
Keller Peter. Faut-il procéder à une nouvelle appréciation des faits concernant les organisations secrètes P-26 et P-27?
- * **18.4306 n Ip.**
Keller-Inhelder. Protection accordée par le Secrétariat d'État aux migrations à des personnes qui représentent une menace pour la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. Où en est-on?
- * **18.4309 n Mo.**
Keller-Inhelder. Produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements. Producteurs nationaux et étrangers sur un pied d'égalité
- 17.3118 n Ip.**
Kiener Nellen. Réformes de l'imposition des entreprises II, III et suivantes. Passer de l'opacité à la transparence
- 17.3617 n Ip.**
Kiener Nellen. Réforme de l'imposition des entreprises IV. Apporter un correctif au principe opaque de l'apport en capital mis en place dans le cadre de la RIE II
- 17.4304 n Ip.**
Kiener Nellen. Paradise Papers. Le billet de 1000 francs suisses favorise-t-il l'évasion fiscale?

- 17.4305 n Mo.**
Kiener Nellen. Lutter de manière efficace contre la commission d'infractions fiscales par des contribuables ayant leur domicile ou leur siège en Suisse
- 17.4306 n Mo.**
Kiener Nellen. Les Paradise Papers, etc., montrent la nécessité d'instaurer une déclaration obligatoire de la mise en place de structures financières extraterritoriales
- 18.3269 n Ip.**
Kiener Nellen. Projet fiscal 17. La réévaluation des réserves latentes des sociétés arrivant en Suisse va-t-elle constituer une nouvelle niche fiscale susceptible de porter atteinte à la réputation de notre pays?
- 18.3625 n Ip.**
Kiener Nellen. Assurance contre les accidents professionnels. Primes excessives pour les associations sportives et culturelles ainsi que pour les organisations d'utilité publique
- * **18.4371 n Po.**
Kiener Nellen. Bilan de l'ampleur et de la forme des menaces, des nuisances et des atteintes à l'honneur subies par les parlementaires
- 17.3054 n Mo.**
Knecht. Sanctions proportionnées en matière de paiements directs
- 17.4159 n Mo.**
Knecht. Coup de balai dans le droit fédéral
- x **18.3954 n Ip.**
Knecht. Faire toute la lumière sur le marketing étatique
- 18.4066 n Mo.**
Knecht. Le projet Energy Challenge doit prendre fin
- * **18.4268 n Ip.**
Knecht. Les associations n'ont pas de lobby
- 17.3023 n Ip.**
Köppel. Pérennité de l'engagement de la Suisse au Kosovo
- 17.3313 n Ip.**
Köppel. Eviction actuelle de travailleurs suisses au profit de travailleurs étrangers
- 18.3722 n Mo.**
Köppel. Saisie statistique des motifs d'asile
- x **18.3922 n Ip.**
Kutter. Soutenir le développement de la ville de Winterthour et maîtriser le trafic entre Zurich et la Suisse centrale
- 17.3582 n Po.**
Landolt. Opportunité d'un système de prévoyance temps
- x **16.4014 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Etablir un rapport sur les droits de participation des travailleurs
- 17.3167 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Pour un moratoire sur la fermeture des offices de poste
- 17.3275 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Brochure "La Confédération en bref". Où sont passés les élus?
- 17.3288 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Espionner un pays ami pour protéger des fraudeurs du fisc?
- 17.3321 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Politique immobilière des CFF. Bradage de monuments historiques?
- 17.3613 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. L'égalité salariale passe par la transparence des salaires
- 17.3869 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Quel avenir pour l'aide aux victimes?
- 17.3870 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Développement du réseau de téléphonie mobile
- 17.4250 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Paradise Papers. La liste noire des paradis fiscaux non coopératifs établie par l'UE doit être revue
- 17.4251 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Paradise Papers. Etablir un registre des ayants droit économiques des personnes morales et des trusts pour améliorer la transparence
- 17.4253 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Contrôles effectués dans le canton de Bâle-Campagne en vue de détecter les cas de travail dissimulé. Irrégularités
- 18.3098 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Explosion des revenus des médecins. Créer la transparence et mettre un terme aux excès
- 18.3343 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Car postal Suisse SA et La Poste Suisse SA. Gouvernance, direction et surveillance
- 18.3582 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Trafic des paiements en Suisse. Quels volumes?
- 18.3618 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Comptes pour les personnes privées à la BNS
- 18.3860 n Ip.**
(Leutenegger Oberholzer) Meyer Mattea. Personnes morales présentant un caractère d'utilité publique. Pour une pratique d'exonération transparente
- 18.3947 n Po.**
(Leutenegger Oberholzer) Feri Yvonne. Fiscalité et assurances sociales. Elaboration d'un rapport sur la situation des personnes vivant seules
- x **16.3948 n Mo.**
Lohr. AOS. Introduction d'une obligation de remboursement pour les prestations que le patient choisit de se procurer à l'étranger
Voir objet 16.3988 Mo. Ettlin Erich
- x **16.3949 n Mo.**
Lohr. Hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins. Prendre des mesures de maîtrise des coûts adaptées

- x **16.3950 n Po.**
Lohr. Comparaison internationale du prix de base pour les prestations hospitalières
Voir objet 16.3989 Po. Ettlin Erich
- x **16.4023 n Mo.**
Lohr. Instruments de saisie des soins requis par les patients dans les EMS
- 17.3138 n Ip.**
Lohr. Infirmités congénitales graves. Pratique illégale de l'AI
- 17.3540 n Po.**
Lohr. Pour des soins sans discrimination
- 17.3820 n Ip.**
Lohr. Les personnes handicapées veulent avoir voix au chapitre
- 17.3824 n Ip.**
Lohr. Assurance-maladie. Maintien des structures, offre excédentaire et coûts disproportionnés
- 18.3206 n Ip.**
Lohr. Augmentation inacceptable des coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Préciser les conditions-cadres pour optimiser l'offre de soins
- 18.3207 n Ip.**
Lohr. Augmentation inacceptable des coûts en raison de l'offre excédentaire dans l'assurance obligatoire des soins. La coordination par les cantons est-elle suffisante?
- 18.3779 n Mo.**
Lohr. Eviter les offres de soins excédentaires ou inadaptées à la charge de l'AOS dans le domaine hospitalier
- 18.3844 n Po.**
Lohr. Stratégie en matière de grandes manifestations sportives en Suisse
- 18.3846 n Po.**
Lohr. Activité physique et sportive quotidienne pour les enfants et les jeunes
- * **18.4175 n Ip.**
Lohr. Une étude de l'OFSP lacunaire et sans base légale. Le Conseil fédéral mène une campagne contre les salaires des médecins
- * **18.4199 n Mo.**
Lohr. La stratégie d'implantation d'Agroscope doit reposer sur des critères clairs
- * **18.4201 n Ip.**
Lohr. Combien de rentes sont réduites en vertu de la règle de surassurance fixée à l'art. 38bis LAI?
- * **18.4239 n Ip.**
Lohr. Protéger efficacement les mineurs contre les rayonnements – O-LRNIS
- x **16.4005 n Ip.**
Maire Jacques-André. Prodes 2030/35. Innovation technologique et multimodalité
- x **16.4060 n Mo.**
Maire Jacques-André. Interdire la discrimination par l'âge dans les offres d'emploi
- 17.3447 n Ip.**
Maire Jacques-André. Accompagnement des migrants mineurs non accompagnés dans leur formation au secondaire II
- 17.3643 n Ip.**
Maire Jacques-André. Direction des entreprises liées à la Confédération. Cherchez les latins ... et les femmes!
- 17.3658 n Mo.**
Maire Jacques-André. Pour plus de transparence dans les prix des produits bio
- 17.3695 n Po.**
Maire Jacques-André. Pour une régulation efficace de la concentration dans le domaine médiatique
- 17.4096 n Mo.**
Maire Jacques-André. Facturation de la facture papier. Pour la fin d'une pratique commerciale abusive
- 18.3422 n Po.**
Maire Jacques-André. Reconnaissance et bonifications pour des tâches bénévoles d'aide et de soutien à des tiers
- * **18.4205 n Mo.**
Maire Jacques-André. Taux réduit de TVA pour les produits d'hygiène féminine
- 17.3237 n Mo.**
Marchand-Balet. Pénurie du personnel infirmier. Des mesures concrètes pour concilier vie professionnelle et vie privée
- 17.3301 n Po.**
Marchand-Balet. Etablissement d'une statistique des propriétaires fonciers afin d'évaluer les risques de pauvrisation issus de l'application de la LAT
- 17.3306 n Mo.**
Marchand-Balet. Apprentissage d'une deuxième langue nationale. Crédit pour la promotion des échanges linguistiques
- 17.3307 n Po.**
Marchand-Balet. Encouragement de l'emploi partagé
- 17.3813 n Mo.**
Marchand-Balet. Promouvoir la validation des acquis de l'expérience dans toutes les professions
- 17.3814 n Mo.**
Marchand-Balet. Création d'une plate-forme pour les offres de formation continue
- 17.3815 n Mo.**
Marchand-Balet. Amélioration des statistiques en matière de disparition d'enfants
- 17.4145 n Po.**
Marchand-Balet. Prise en charge préhospitalière
- 17.4146 n Po.**
Marchand-Balet. Bilan de compétences et projet de formation continue pour les travailleurs âgés
- 18.3249 n Mo.**
Marchand-Balet. Service centralisé pour lutter contre le "cyberstalking"
- 18.3250 n Mo.**
Marchand-Balet. Campagne nationale de sensibilisation au don de cellules souches du sang
- 18.3598 n Mo.**
Marchand-Balet. Platesformes en ligne de location de logements (Airbnb). Guide explicatif à l'intention des communes

- 18.3599 n Mo.**
Marchand-Balet. Modification de l'extension des conventions collectives de travail
- 18.3600 n Po.**
Marchand-Balet. Adéquation des besoins des entreprises et des cursus CFC
- 18.3601 n Po.**
Marchand-Balet. Adapter la législation en matière de drones
- 18.3603 n Mo.**
Marchand-Balet. Inscription dans le Code civil de l'interdiction des châtiments corporels et d'autres formes de traitements dégradants à l'encontre des enfants
- x **18.4016 n Ip.**
Marchand-Balet. Que fait le Conseil fédéral pour remédier à la pénurie et à l'offre nettement insuffisante dans le domaine de la santé psychique et garantir un accès aux soins à la population?
- 18.4017 n Po.**
Marchand-Balet. Comment augmenter le nombre de places d'apprentissage dans les sociétés étrangères installées en Suisse?
- x **18.4018 n Ip.**
Marchand-Balet. La réforme de l'AI (moins de rentes et plus de mesures pour les personnes atteintes dans leur santé psychique) ne rend-elle pas inévitable le passage au modèle de prescription pour les psychologues?
- x **18.4019 n Ip.**
Marchand-Balet. Qu'entreprend la CDIP pour les cantons et les communes en lien avec l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 concernant la gratuité de l'enseignement de base?
- * **18.4184 n Ip.**
Marchand-Balet. Ne tue-t-on pas le marché du travail en élevant trop les exigences de certains CFC? Quid de nos jeunes en rupture de contrat durant la formation?
- * **18.4185 n Ip.**
Marchand-Balet. Pourquoi modifier les organes de reconnaissance des professions d'ostéopathes?
- * **18.4186 n Ip.**
Marchand-Balet. Ne faut-il pas mettre en oeuvre le modèle de prescription des psychologues-psychothérapeutes pour garantir l'approvisionnement en professionnels formés en Suisse plutôt que par une relève étrangère?
- * **18.4187 n Ip.**
Marchand-Balet. Comment le Conseil fédéral compte-t-il résoudre le fait que l'assurance de qualité garantie par la loi sur la psychologie (LPsy) est neutralisée, annulée par le modèle de délégation encore en vigueur?
- * **18.4285 n Mo.**
Marchand-Balet. Adaptation de périmètres plus fonctionnels pour le cofinancement de projets d'agglomération
- 17.3951 n Ip.**
Markwalder. Le Ministère public de la Confédération a-t-il vraiment la volonté de lutter contre les crimes internationaux?
- 17.4086 n Ip.**
Marra. Presse écrite romande mise sous pression. Démocratie et diversité de l'information mises à mal?
- 18.3102 n Po.**
Marra. Attention portée à l'égalité femmes-hommes dans nos écoles
- x **18.3287 n Ip.**
Marra. Retard incompréhensible dans la mise en vigueur de la modification de la LP adoptée le 16 décembre 2016. Garantir une protection contre les commandements de payer injustifiés
- 18.3873 n Ip.**
Marra. Pavillon suisse pour l'Aquarius
Voir objet 18.3874 Ip. Barazzone
Voir objet 18.3875 Ip. Fluri
- 17.3382 n Po.**
Marti Min Li. Introduction du bon culturel pour les jeunes. Renforcer la formation et la culture démocratiques
- x **18.3839 n Ip.**
Marti Min Li. Hausse de la violence à l'égard des femmes dans l'espace public?
- * **18.4217 n Po.**
Marti Min Li. Administration fédérale. Mise en place d'un «fellowship programme» dans le domaine de l'innovation
- 18.3061 n Mo.**
Martullo. Instaurer le principe "one in, two out" dans la législation fédérale
- 18.3103 n Po.**
Masshardt. Fiscalité. Remplacer les déductions pour enfant par des bonifications pour enfant
- 18.3257 n Po.**
Masshardt. Augmenter les places d'accueil extrafamilial par un financement partagé afin que les parents puissent mieux concilier vie familiale et vie professionnelle
- 18.3258 n Mo.**
Masshardt. Faire mieux appliquer l'obligation d'archiver
- 18.3918 n Mo.**
Masshardt. Stratégie climatique pour le marché financier suisse
- * **18.4349 n Mo.**
Masshardt. Voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence
Voir objet 18.492 Iv.pa. Masshardt
- * **18.4350 n Ip.**
Masshardt. Entraide judiciaire en cas de financement illégal d'un parti politique étranger depuis la Suisse
- x **16.3931 n Ip.**
Mazzone. Négociations TISA. La nouvelle offre suisse annonce-t-elle un bradage environnemental et démocratique?
- x **16.3958 n Ip.**
Mazzone. Nos smartphones sentent le benzène. Responsabilité des entreprises suisses et mesures à entreprendre
- x **16.3997 n Po.**
Mazzone. Un panorama exhaustif des stages en Suisse

- x **16.4066 n Ip.**
Mazzone. Cas Dublin et clause de souveraineté. Prise en compte de motifs personnels
- x **16.4125 n Ip.**
Mazzone. RUAG et ses filiales. Des précisions sont nécessaires
- 17.3201 n Mo.**
Mazzone. Déconnexion en dehors des heures de travail. Préciser le cadre légal pour accompagner l'évolution technologique du travail
- 17.3202 n Ip.**
Mazzone. Quelles possibilités démocratiques sont-elles réservées dans le processus de candidature et de réalisation des Jeux olympiques d'hiver 2026? Quelles garanties sont-elles exigées?
- 17.3217 n Mo.**
Mazzone. Disparition de mineurs non accompagnés. Lutter contre ce phénomène inquiétant, dans l'intérêt supérieur de l'enfant
- 17.3338 n Ip.**
Mazzone. Exportation vers les pays en développement de deux herbicides interdits en Suisse en raison de leur toxicité. Deux poids, deux mesures. Est-ce conforme au respect des droits humains par la Suisse?
- 17.3342 n Ip.**
Mazzone. Personnes issues de l'asile et accès restreint à la téléphonie. Les obstacles seront-ils levés?
- 17.3350 n Ip.**
Mazzone. Poursuivre les criminels de guerre présents en Suisse. Les compétences de la police seront-elles mises à profit?
- 17.3406 n Po.**
Mazzone. Intoxication quotidienne aux émissions d'oxyde d'azote. Conséquences pour la population et l'environnement
- 17.3596 n Ip.**
Mazzone. Mise en oeuvre des recommandations des organes onusiens relatifs à la protection des droits humains. Quelle collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes?
- 17.3597 n Mo.**
Mazzone. Service civil. Permettre aux établissements d'affectation de proposer des affectations à temps partiel
- 17.3602 n Po.**
Mazzone. Accès inégal à la rente d'invalidité du deuxième pilier. Lutter contre les discriminations
- 17.3802 n Ip.**
Mazzone. Conditions de prise en charge des demandeurs d'asile préoccupantes en Bulgarie. N'est-il pas temps que la Suisse cesse les renvois Dublin vers ce pays?
- 17.3803 n Ip.**
Mazzone. Négoce et traitement de l'or au regard de la Convention de Minamata sur le mercure. La Suisse compte-t-elle résoudre ses contradictions?
- 17.3872 n Ip.**
Mazzone. Exportations et importations de pesticides dangereux. Des clarifications sont nécessaires
- 17.3885 n Mo.**
Mazzone. Fermer un tronçon d'autoroute aux véhicules motorisés au moins un dimanche dans l'année
- 17.3904 n Ip.**
Mazzone. Caisses de pension et urgence climatique. Divulgation des impacts des investissements sur le climat
- 17.3933 n Ip.**
Mazzone. Le Ministère public de la Confédération a-t-il vraiment la volonté d'agir dans les procédures concernant les crimes internationaux?
- 17.4094 n Mo.**
Mazzone. Mettre fin à l'exportation des pesticides interdits en Suisse. Les produits considérés dangereux ici ne le sont pas moins à l'étranger
- 17.4230 n Ip.**
Mazzone. Recherches familiales d'ADN dans le cadre d'enquêtes pénales. Le Conseil fédéral entend-il y renoncer?
- 17.4236 n Ip.**
Mazzone. Fioul lourd utilisé par la flotte marchande. Comment la Suisse s'engage-t-elle pour limiter les pollutions?
- 17.4264 n Ip.**
Mazzone. Risques liés aux produits phytosanitaires. Quelle est la pertinence des critères retenus?
- 17.4312 n Po.**
Mazzone. Doter les glaciers d'une personnalité juridique et aménager des voies de droit. Une opportunité pour notre pays?
- 18.3129 n Ip.**
Mazzone. Santé en prison. Comment garantir l'administration des soins nécessaires aux personnes non assurées?
- 18.3130 n Ip.**
Mazzone. Examen du dispositif helvétique de restitution d'avoirs illicites
- 18.3151 n Ip.**
Mazzone. Retrait du marché suisse de pesticides dangereux. Davantage de transparence est nécessaire
- 18.3187 n Ip.**
Mazzone. A quand une limitation des acrylamides pour la santé des consommatrices et consommateurs?
- 18.3264 n Ip.**
Mazzone. Eventuelle révision de l'ordonnance sur le matériel de guerre. Quelle consultation prévoit le Conseil fédéral?
- 18.3265 n Ip.**
Mazzone. Rapatriements sous contrainte. Monitoring de toutes les situations de privation de liberté tombant sous le coup de la loi fédérale sur la Commission de prévention de la torture
- 18.3266 n Ip.**
Mazzone. Agenda 2030. Un point de contact central disposant des ressources et compétences suffisantes
- 18.3267 n Po.**
Mazzone. Personnes LGBTIQ* en détention. Connaître la situation en vue de l'améliorer

- 18.3358 n Mo.**
Mazzone. Armée secrète P-26. Lever le voile sur le rapport Cornu
- 18.3467 n Ip.**
Mazzone. Retrait du marché suisse de pesticides dangereux (bis). Davantage de transparence est nécessaire
- 18.3468 n Ip.**
Mazzone. Erythrée. Quelles sont les sources permettant d'envisager certains renvois?
- 18.3469 n Ip.**
Mazzone. Lutte contre le surendettement des ménages. La loi doit être respectée
- 18.3470 n Ip.**
Mazzone. Opérations sur des enfants avec des variations du développement sexuel. Plus de transparence
- 18.3471 n Ip.**
Mazzone. Erythrée. Un réexamen des admissions provisoires précipité
- 18.3638 n Ip.**
Mazzone. Exportation d'isopropanol, précurseur du gaz sarin, en Syrie. Les conséquences ont-elles été évaluées et des conclusions seront-elles tirées?
- 18.3639 n Ip.**
Mazzone. Non-reconnaissance des Roms en tant que minorité nationale. Des explications s'imposent
- 18.4062 n Mo.**
Mazzone. Violences conjugales. Octroyer un permis de séjour pour protéger les victimes et respecter la Convention d'Istanbul
- 18.4063 n Po.**
Mazzone. Intégration de la justice restaurative dans notre législation, un progrès nécessaire
- 18.4064 n Ip.**
Mazzone. Renforcement de l'influence des autorités chinoises et conséquences pour la communauté tibétaine en Suisse. Le Conseil fédéral réagit-il?
- 18.4072 n Ip.**
Mazzone. Modification de la loi sur le blanchiment d'argent. De la clarté s'impose
- * **18.4310 n Ip.**
Mazzone. Suivi de l'utilisation des pesticides en Suisse. Des données claires et utilisables par les chercheurs sont indispensables
- * **18.4311 n Mo.**
Mazzone. Droit à la vie de famille: regroupement familial élargi et facilité pour les réfugiés
- * **18.4314 n Mo.**
Mazzone. Rendre accessibles les logements de coopératives d'habitation aux résidents extra-européens
- * **18.4320 n Ip.**
Mazzone. Partenariats privilégiés avec l'économie privée: le Conseil fédéral s'assure-t-il que les choix stratégiques du CICR soient conformes à ses statuts et aux principes humanitaires?
- * **18.4329 n Ip.**
Mazzone. Transparence du commerce extérieur - peu d'efforts pour une traçabilité accrue dans le domaine de l'or
- * **18.4330 n Mo.**
Mazzone. Assurance-invalidité: l'intégration professionnelle doit être la priorité
- * **18.4331 n Mo.**
Mazzone. Loi sur l'asile, autorisation d'exercer une activité lucrative de certaines catégories de personnes: les Cantons doivent pouvoir décider
- 17.4035 n Mo.**
Merlini. Technologie "blockchain" et cryptomonnaies. Adapter les instruments procéduraux des autorités judiciaires et administratives
- 18.3056 n Mo.**
Merlini. Pour une révision plus souple de la loi fédérale sur l'impôt anticipé
- 18.3108 n Mo.**
Merlini. Harmonisation de la procédure en cas de violation des obligations d'annonce au sens de la LDét ou de l'OLCP
- 18.4029 n Ip.**
Merlini. Reconnaissance de l'équivalence boursière et OMC
- * **18.4139 n Ip.**
Merlini. Vignette autoroutière. Exemption d'obligation pour le tunnel Mappo-Morettina à partir de 2020?
- * **18.4168 n Ip.**
Merlini. Débureaucratisation. Décomptes TVA en ligne, difficultés surmontées?
- 17.4072 n Po.**
Meyer Mattea. Rapport sur la soustraction d'impôt en Suisse
- 17.4073 n Mo.**
Meyer Mattea. Paradise Papers. Possibilité de sanctionner l'assistance à la soustraction fiscale hors de Suisse
- 18.3350 n Po.**
Meyer Mattea. Rapport sur l'évolution des dénonciations spontanées depuis 2010 (amnistie fiscale individuelle)
- 18.3351 n Mo.**
Meyer Mattea. Allouer des fonds supplémentaires à l'aide humanitaire
- 18.3353 n Po.**
Meyer Mattea. Prévenir toute discrimination lors des contrôles de personnes effectués par le Corps des gardes-frontière
- 18.3900 n Ip.**
Meyer Mattea. Corps des gardes-frontière. Pour une amélioration du traitement des personnes soupçonnées de dissimulation intracorporelle de stupéfiants
- 18.3981 n Ip.**
Meyer Mattea. Décision du Comité de l'ONU contre la torture. Conséquences sur les futures procédures Dublin concernant des personnes particulièrement vulnérables
- * **18.4290 n Ip.**
Meyer Mattea. Dépenses excessives de l'armée suisse
- 18.3231 n Ip.**
Molina. Conséquences du Projet fiscal 17 sur la situation en matière de droits de l'homme à l'échelle internationale

- 18.3455 n Ip.**
Molina. La Suisse va-t-elle rater le train de l'entrepreneuriat social?
- 18.3507 n Mo.**
Molina. Mise en oeuvre de la LSCPT conforme à la volonté du législateur
- 18.3564 n Ip.**
Molina. Commémoration en souvenir des victimes de la grève générale
- 18.3566 n Mo.**
Molina. Accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur. Fixer des critères de durabilité contraignants
- 18.3845 n Mo.**
Molina. Permettre les affectations transitoires sans bureaucratie
- 18.4073 n Po.**
Molina. Procéder à un tour d'horizon sur l'entrepreneuriat social en Suisse
- * **18.4182 n Ip.**
Molina. Blanchiment d'argent et financement de la prolifération des armes de destruction massive. Quelle est l'efficacité du dispositif?
- * **18.4200 n Ip.**
Molina. Suppléments pour le lait transformé en fromage. Tromperie systématique?
- * **18.4336 n Mo.**
Molina. Relations avec la Chine. Stratégie de politique étrangère et renforcement de la collaboration interdépartementale
- * **18.4357 n Mo.**
Molina. Le secteur de l'or en Suisse doit remplir son obligation de diligence en faveur de l'homme et de l'environnement
- 17.4237 n Ip.**
Moret. Application de la préférence indigène aux privés qui engagent des personnes pour de petits temps partiels
- 17.4284 n Po.**
Moret. Révision complète du droit tarifaire dans la LAMal
- * **18.4005 n Ip.**
Moret. La réforme de la prévoyance professionnelle avance-t-elle?
- * **18.4042 n Ip.**
Moret. Assurance-maladie. Les Vaudois auraient-ils trop payé pour leurs primes 2018?
- * **16.4165 n Ip.**
Moser. Entreprises et droits de l'homme. Des mesures à préciser pour assurer la cohérence
- 17.3233 n Mo.**
Moser. Mise en place d'un contrôle périodique des gaz d'échappement
- 17.3349 n Ip.**
Moser. Nos cours d'eau et notre eau potable sont-ils mis en danger par négligence?
- 17.3949 n Ip.**
Moser. Pesticides homologués malgré des effets secondaires inacceptables. Quels sont-ils et pourquoi sont-ils homologués?
- 17.3950 n Mo.**
Moser. Le plan d'action de réduction des produits phytosanitaires ne doit pas devenir une solution de façade
- 18.4052 n Mo.**
Moser. Représentation efficace des intérêts des animaux dans les procédures pénales
- * **18.4408 n Mo.**
Moser. Sécurité alimentaire. Élimination de subventions pernicieuses, comme le recommande le Contrôle fédéral des finances
- 17.3221 n Po.**
Müller Leo. Renforcer le secteur agricole
- 18.3640 n Ip.**
Müller Leo. Mise en oeuvre de l'article 121 de la Constitution sur le renvoi des criminels étrangers. Les cas de rigueur deviennent-ils la règle?
- 18.3920 n Mo.**
Müller Leo. Transport de médicaments vétérinaires. Pas d'excès de zèle!
- 17.3101 n Ip.**
Müller Walter. Rendre le savoir des stations de recherche accessible aux producteurs de semences privés
- * **18.3904 n Ip.**
Müller Walter. Pour que les prestations inhérentes aux premiers secours psychologiques soient exonérées de l'impôt sur le revenu
- * **18.4250 n Mo.**
Müller Walter. Moderniser les mesures d'accompagnement
- * **16.4116 n Mo.**
Müller-Altermatt. Corpus de valeurs. Voter plutôt que palabrer. Le Danemark montre la voie
- 17.3218 n Mo.**
Müller-Altermatt. Meilleure disponibilité des pièces de rechange
- 17.3542 n Ip.**
Müller-Altermatt. Expérience des cantons pour le plan d'action Biodiversité de la Confédération
- 17.3938 n Mo.**
Müller-Altermatt. Offices de poste et agences postales. Planification à moyen et à long terme
- 17.4299 n Mo.**
Müller-Altermatt. Energie. Les programmes d'encouragement communaux doivent donner droit eux aussi aux contributions globales
- 18.3533 n Ip.**
Müller-Altermatt. Quid de la durabilité dans la Vision 2030 de la formation professionnelle?
- 18.3596 n Ip.**
Müller-Altermatt. Objectifs stratégiques de Swisscom à l'ère de l'externalisation et du numérique
- 18.3635 n Po.**
Müller-Altermatt. Plan visant à garantir la qualification des travailleurs dans le domaine du numérique durant toute leur vie
- 18.3636 n Po.**
Müller-Altermatt. Emplois et points d'accès aux services publics dans les régions périphériques

- 18.3958 n Mo.**
Müller-Altermatt. Pour une seule et unique collecte de données par les pouvoirs publics
- 18.3979 n Mo.**
Müller-Altermatt. Mieux protéger les travailleurs indépendants contre les risques sociaux
- x **16.4055 n Ip.**
Munz. Beznau et Gösgen. Au lieu d'arrêter les centrales, la Suisse contrôle leur sûreté sur papier
- x **16.4056 n Ip.**
Munz. Procédure du plan sectoriel "Dépôt en couches géologiques profondes". L'IFSN exerce-t-elle une fonction de conseil ou de surveillance?
- x **16.4057 n Mo.**
Munz. Campagne de formation continue destinée aux travailleurs âgés
- x **16.4104 n Mo.**
Munz. Peaux de reptiles. Interdire les importations au lieu d'émettre des recommandations sur l'abattage
- 16.4139 n Po.**
Munz. Mesures spécifiques selon les secteurs en faveur des demandeurs d'emploi âgés
- x **16.4153 n Ip.**
Munz. Valeurs limites applicables aux résidus chimiques de synthèse dans les denrées alimentaires. Il faut agir
- 17.3076 n Ip.**
Munz. Dryouts à la centrale nucléaire de Leibstadt. L'IFSN prend une décision grave sans demander l'avis d'experts extérieurs
- 17.3142 n Ip.**
Munz. Produits phytosanitaires. Pour des méthodes de test sans expérimentation animale
- 17.3545 n Ip.**
Munz. Expérimentation animale. Encouragement du principe des 3R par le Fonds national suisse
- 17.3674 n Ip.**
Munz. Nanotechnologies. Le PNR 64 met en évidence d'importantes lacunes dans la connaissance de certains aspects essentiels
- 17.3675 n Ip.**
Munz. Bien-être des animaux de rente. Capacités insuffisantes pour une recherche et un développement proches de la pratique
- 17.3792 n Ip.**
Munz. Arrêter de polluer les eaux avec des antibiotiques
- 17.3793 n Ip.**
Munz. Interruption de la ligne ferroviaire près de Rastatt. Rappeler l'Allemagne à ses obligations
- 17.4170 n Mo.**
Munz. Monitorage du rayonnement non ionisant. Publication de cartes indiquant la pollution due au RNI
- 17.4171 n Mo.**
Munz. Interdire la détention de chiens à la chaîne
- 18.3119 n Mo.**
Munz. Rebaptiser "commissions spécialisées" les commissions d'experts
- 18.3189 n Mo.**
Munz. Investir les excédents financiers dans la formation
- Voir objet 18.3190 Mo. Wasserfallen Christian
Voir objet 18.3191 Mo. Gmür-Schönenberger
Voir objet 18.3192 Mo. Kälin
- 18.3359 n Mo.**
Munz. Axer davantage la formation continue formelle du degré tertiaire sur les adultes plus âgés et expérimentés
- 18.3465 n Po.**
Munz. Camps et sorties scolaires. Rabais sur les transports
- 18.3496 n Po.**
Munz. Plan d'action pour réduire la dispersion du plastique dans l'environnement
- N **18.3849 n Mo.**
Munz. Commercialisation du lait de vaches allaitantes
- x **18.3850 n Mo.**
Munz. Pour une simplification de la résiliation des rapports de travail des professeurs des EPF par le Conseil des EPF
- 18.3887 n Ip.**
Munz. Jours de congé à choix pour les apprentis
- x **18.3888 n Ip.**
Munz. Pour un droit à connaître son origine biologique et génétique
- 18.3889 n Ip.**
Munz. Réforme du droit pénal en matière sexuelle et adaptations à la Convention d'Istanbul
- 18.3890 n Ip.**
Munz. Dissémination expérimentale de manioc génétiquement modifié par l'EPFZ au Nigeria. Obligations internationales de la Suisse en matière de politique de développement
- 18.3891 n Ip.**
Munz. La Confédération, partenaire fiable des organisations qui se consacrent aux enfants et aux jeunes?
- * **18.4152 n Ip.**
Munz. Mettre un terme à l'importation de cuirs exotiques provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements pour l'industrie du luxe
- * **18.4153 n Ip.**
Munz. Commerce et exposition de cadavres humains plastinés. Autorisations et éthique.
- 17.3114 n Ip.**
Müri. Swissness à discrédition. La joyeuse farce des plus beaux livres suisses
- 17.3203 n Po.**
Nantermod. Clarification du statut d'indépendant
- 17.3204 n Mo.**
Nantermod. Concession de transport de voyageurs. Transparence et ouverture
- 17.3331 n Mo.**
Nantermod. Dégeler les droits de production en cas de gel des récoltes
- 17.3457 n Mo.**
Nantermod. Communautés tarifaires. Assurer le libre choix à l'usager

- 17.3458 n Mo.**
Nantermod. Permis d'élève conducteur dès 16 ans
- 17.3923 n Mo.**
Nantermod. Marché de l'électricité. Libéralisation des compteurs
- 17.3925 n Mo.**
Nantermod. Plans sectoriels. Approbation par le Parlement
- 17.4092 n Mo.**
Nantermod. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite
- 17.4110 n Po.**
Nantermod. Procédure de conciliation. Simplification en cas de défaut annoncé
- x **18.3077 n Mo.**
Nantermod. Maladies chroniques. Favoriser les patients qui se conforment au traitement prescrit
- 18.3079 n Mo.**
Nantermod. Détenzione administrative en vue de l'expulsion. Permettre le bracelet électronique
- 18.3081 n Ip.**
Nantermod. Développement des CFF. Quid des villes hors réseau?
- 18.3479 n Mo.**
Nantermod. Directives sur la sécurité au travail. Introduire un droit d'opposition
- 18.3500 n Mo.**
Nantermod. LAT. Une vraie indemnisation des propriétaires lésés
- x **18.3752 n Ip.**
Nantermod. Redistribution du produit de la taxe sur le CO2. Quel coût et quelle satisfaction?
- 18.3753 n Mo.**
Nantermod. Renforcer la sécurité juridique et éviter la requalification des contrats
- 18.4038 n Mo.**
Nantermod. Hydravion et zones de protection. Autoriser des exceptions
- * **18.4144 n Ip.**
Nantermod. RFFA. Quid des patent box pour les PME?
- * **18.4145 n Ip.**
Nantermod. LPP. Diplôme fédéral d'expert en matière de prévoyance professionnelle. Quid du plurilinguisme?
- * **18.4183 n Mo.**
Nantermod. Des procédures efficaces et équitables en droit de la concurrence
- 17.3315 n Mo.**
Nicolet. Production laitière suisse. Redonnons des perspectives et un avenir aux producteurs de lait d'industrie
- 18.3049 n Mo.**
Nicolet. Pour un encouragement à la production de cultures fourragères et de sources protéiques indigènes
- 18.3182 n Mo.**
Nicolet. Stop aux restructurations à la hache d'Agroscope
- x **18.3848 n Ip.**
Nicolet. Le plafonnement du taux des cotisations LPP à 15 pour cent du salaire coordonné pourrait-il contribuer au renforcement de l'emploi des plus de 50 ans?
- x **18.3919 n Ip.**
Nicolet. Exportation de denrées alimentaires vers l'Union économique eurasiatique. Pourquoi les représentants des filières de produits à forte valeur ajoutée ne sont-ils pas intégrés au groupe de travail GAP?
- x **18.4041 n Ip.**
Nicolet. Fermeture régulière de gares de chargement de bois destiné à l'industrie du bois. Les impacts financier et écologique ont-ils été évalués et comment sont prises les décisions?
- * **18.4335 n Ip.**
Nicolet. 320 millions d'impôts dus par la France à notre pays, la Confédération va-t-elle réagir?
- x **18.3858 n Po.**
Nordmann. Limiter la consommation de pornographie des enfants et des jeunes sur Internet
- 18.4020 n Mo.**
Nordmann. Lutte contre le réchauffement climatique. Stratégie, agenda et mesures pour la décarbonisation de la mobilité routière
- 18.3059 n Po.**
Nussbaumer. Renforcer la participation du Parlement à la conduite de la politique européenne de la Suisse
- 18.3482 n Mo.**
Nussbaumer. Message concernant la participation de la Suisse aux programmes de coopération de l'UE 2021-2027
- 18.3964 n Mo.**
Nussbaumer. Rehaussement des fonds propres pondérés en fonction des risques pour les crédits et les placements dans les matières premières nocives pour le climat
- x **18.4070 n Po.**
Nussbaumer. Procédure de transfert dans le droit de l'énergie
- 18.3769 n Po.**
Paganini. Faire profiter d'autres parties du pays de l'euphorie suscitée par les Swiss Skills
- 17.3456 n Po.**
Page. Certificat médical ou contrôle d'aptitude pour conducteurs âgés à partir de 75 ans? Etude comparative de l'opportunité
- 17.3657 n Mo.**
Page. TVA. Suppression de l'inégalité de traitement entre associations culturelles et sportives
- 17.3693 n Mo.**
Page. Fin de l'interdiction de célébrer un mariage religieux avant le mariage civil
- 18.3184 n Mo.**
Page. Projets du Conseil fédéral pour la réorganisation d'Agroscope
- 18.3532 n Mo.**
Page. Révision partielle de la législation fédérale relative à l'octroi des indemnités de chômage

- 18.3693 n Ip.**
Page. Politique de fermeture des voies CFF lors de travaux d'infrastructure
- x **18.3749 n Ip.**
Page. Indemnisation pour les dons de sang?
- x **18.3770 n Ip.**
Page. Adaptation de l'AVS pour les indépendants en fin d'activité
- x **18.3942 n Ip.**
Page. Modification de la législation pour la régulation des cormorans
- * **18.4178 n Ip.**
Page. Pour un "smart farming" réalisable
- 17.4289 n Mo.**
Pantani. Modification de l'Accord de coopération policière et douanière entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République italienne
- 18.3416 n Mo.**
Pantani. Importation de marchandises. Réduction de la franchise de 300 à 50 francs
- 18.3508 n Mo.**
Pantani. Décotation de la Banque nationale suisse
- * **18.4133 n Ip.**
Pantani. Opérateurs étrangers qui effectuent des opérations douanières en Suisse. Réciprocité et contrôle?
- * **18.4202 n Ip.**
Pantani. Personnel de la FINMA chargé des autorisations en faveur des sociétés FinTech ayant leur siège au Tessin
- 17.3758 n Mo.**
Pardini. Faillites en chaîne. Empêcher le commerce avec des entreprises surendettées
- 18.3230 n Mo.**
Pardini. Instituer une entité chargée de mettre en place un développement industriel de la Suisse qui soit à la fois souverain et respectueux du développement durable
- x **18.3763 n Ip.**
Pardini. Le Conseil fédéral est-il disposé à étudier une option EEE II?
- 17.4158 n Mo.**
Pezzatti. Sécurité d'accès de la population aux vaccins
- 18.3167 n Po.**
Pezzatti. Vaccins. Accélérer et simplifier la procédure de remboursement
- 18.3806 n Mo.**
Pezzatti. Moderniser les règles de placement afin de renforcer la prévoyance professionnelle
- 17.3940 n Mo.**
Pfister Gerhard. Intégrer les personnes relevant du domaine de l'asile
- x **17.4151 n Ip.**
Pfister Gerhard. Cloisonnement abusif du marché automobile suisse
- 18.3301 n Ip.**
Pfister Gerhard. Surveillance des Services du Parlement
- 18.3535 n Ip.**
Pfister Gerhard. La Poste - un poste retranché? Batailles juridiques sans fin sur le prix de la distribution quotidienne des journaux et revues aux abonnés. Risques pour le propriétaire et les contribuables
- x **18.3896 n Ip.**
Pfister Gerhard. Pénalisation du mariage. La Confédération a diffusé de fausses informations pendant des années
- 18.3897 n Mo.**
Pfister Gerhard. Prévoyance professionnelle. Réduire le montant des avoirs pour lesquels le contact a été rompu en simplifiant l'article sur les montants dits insignifiants
- 18.3898 n Mo.**
Pfister Gerhard. Appliquer la loi sur les cartels de manière effective dans le secteur automobile
- 18.3923 n Ip.**
Pfister Gerhard. Contributions versées à l'Initiative de Genève
- 17.4262 n Po.**
Piller Carrard. Renforcer la prévention pour faire baisser les coûts de la santé
- 18.3106 n Po.**
Piller Carrard. Faire progresser l'égalité hommes-femmes pour soutenir l'économie
- 18.4074 n Po.**
Piller Carrard. Quel est l'impact d'une taxe sur la consommation de boissons sucrées?
- * **18.4248 n Ip.**
Piller Carrard. Participation aux coûts en cas de maternité: la réglementation toujours pas respectée par les assureurs?
- * **18.4249 n Po.**
Piller Carrard. Enquête sur les naturalisations rejetées harmonisée au niveau national
- 17.3385 n Ip.**
Portmann. Interdiction des organisations islamistes extrémistes
- 17.3999 n Po.**
Portmann. Abolition des obstacles administratifs dans les relations avec Taïwan
- 18.3071 n Po.**
Portmann. Accès au marché suisse des prestataires étrangers de services financiers
- 18.3746 n Mo.**
Portmann. Pas de laissez-passer pour l'accès à l'assurance-chômage et aux assurances sociales suisses
- 17.3047 n Mo.**
Quadranti. Autorisation et réglementation du don d'ovules
- 17.3189 n Mo.**
Quadranti. Réfugiés et bénéficiaires d'une admission provisoire. Tirer d'emblée parti de leur potentiel professionnel
- 17.3667 n Mo.**
Quadranti. Recensement statistique des crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles

- 18.3205 n Po.**
Quadranti. La loi fédérale sur la procréation médicalement assistée est-elle adaptée aux évolutions actuelles et à l'état de la science et de la technologie?
- 18.3790 n Po.**
Quadranti. La question des pourboires face à l'essor des moyens de paiement électroniques
- * **18.4128 n Mo.**
Quadranti. Renforcer l'engagement pour une réglementation internationale des systèmes d'armes autonomes
- * **18.4157 n Mo.**
Quadranti. Octroi facilité de visas humanitaires
- * **18.4234 n Ip.**
Quadranti. Des contrôles nationaux suffisent-ils pour lutter contre le commerce illégal d'espèces menacées d'extinction?
- * **18.4299 n Ip.**
Quadranti. Potentiel d'une utilisation de logiciels libres dans le domaine de l'éducation en Suisse
- * **18.4300 n Po.**
Quadranti. Garantir le développement harmonieux des enfants malgré des mesures de contrainte
- 17.3284 n Mo.**
Quadri. Retrait de la nationalité suisse aux naturalisés qui ont commis des crimes graves
- 17.3777 n Po.**
Quadri. Taxe d'immigration pour les frontaliers. On ne peut la rejeter par parti pris, sans procéder aux approfondissements nécessaires
- 18.3155 n Mo.**
Quadri. Dénoncer l'accord sur l'imposition des frontaliers
- 18.3475 n Mo.**
Quadri. N'empêchons pas les passagers tessinois de se rendre en bus à l'aéroport de Malpensa
- 18.3514 n Mo.**
Quadri. Attribuer une partie de la redevance de la SSR à la presse papier, afin de vraiment garantir le pluralisme médiatique
- x **18.3728 n Ip.**
Quadri. Versement des indemnités de chômage aux employés du casino de Campione. Annuler la décision injuste du SECO
- 18.3787 n Mo.**
Quadri. Pas de subsides pour ceux qui engagent des réfugiés. Aidons plutôt ceux qui engagent des citoyens suisses, trop souvent discriminés chez eux
- 18.3824 n Mo.**
Quadri. Immigrés de l'UE. Pas plus de six mois à la charge de l'aide sociale
- * **18.3833 n Ip.**
Quadri. Primes de l'assurance-maladie. Optimisme injustifié
- 18.3987 n Mo.**
Quadri. Dissoudre la Commission fédérale contre le racisme
- * **18.4109 n Ip.**
Quadri. Rétrocession de l'impôt en vertu de l'accord de 1974 sur l'imposition des frontaliers. Ça ne peut plus durer
- * **18.4132 n Ip.**
Quadri. Pas d'équivalence boursière? Pas de contribution de cohésion!
- * **18.4173 n Ip.**
Quadri. Imposer l'argent transféré à l'étranger par les immigrés
- 17.3375 n Mo.**
Regazzi. Le passeport des pédophiles doit leur être retiré
- 17.3784 n Po.**
Regazzi. Inciter les conducteurs à restituer volontairement leur permis de conduire à partir de 70 ans
- 17.4135 n Mo.**
Regazzi. Déréglementation des obstacles linguistiques au commerce dans le secteur automobile
- x **18.3725 n Ip.**
Regazzi. Interface entre les banques de données SYMIC et ISAB. Plus-value grâce à l'unification des données
- x **18.3751 n Ip.**
Regazzi. Rapport d'experts sur l'éducation sexuelle en Suisse établi en réponse au postulat Regazzi 14.4115
- N **18.3758 n Mo.**
Regazzi. Système d'information SYMIC. Améliorer les contrôles en supprimant les erreurs
- x **18.3776 n Ip.**
Regazzi. Centre d'information d'Alptran à Pollegio. Il faut trouver une solution pour éviter la démolition
- x **18.3784 n Ip.**
Regazzi. Commission fédérale des médias. Contrôle des coûts et de la qualité
- 18.3944 n Mo.**
Regazzi. Immatriculation des véhicules. Réduction de la bureaucratie
- 18.3945 n Mo.**
Regazzi. Commerce des émissions de CO2 des véhicules. Réduire la bureaucratie
- * **18.4257 n Ip.**
Regazzi. Promouvoir la recherche sur les victimes suisses de l'holocauste dont les histoires sont malheureusement tombées dans l'oubli jusqu'à aujourd'hui
- * **18.4258 n Ip.**
Regazzi. Rétablir la centrale de commandement d'Airolo pour mieux gérer les secours dans le tunnel du Saint-Gothard
- * **18.4259 n Ip.**
Regazzi. Le loup et la Convention de Berne. Est-il possible d'agir ou faut-il attendre que la situation soit hors de contrôle?
- 17.3455 n Mo.**
- Reimann Lukas.** Rendre publics les liens d'intérêts des juges et des procureurs
- 17.3894 n Mo.**
- Reimann Lukas.** Pour la fluidité du trafic. Autoriser les véhicules à tourner à droite au feu rouge

- 17.3928 n Mo.**
Reimann Lukas. Halte à la hausse continue des primes d'assurance-maladie! Interdire pour dix ans les hausses de primes dans l'assurance obligatoire des soins
- 17.3960 n Mo.**
Reimann Lukas. Swiss. Halte à la discrimination et à la pénalisation de la clientèle suisse
- 18.3627 n Mo.**
Reimann Lukas. Compléter le frein à l'endettement par un frein à la réglementation
- 18.3807 n Ip.**
Reimann Lukas. Aménager les centrales hydrauliques de manière à rétablir la migration des poissons d'ici 2030
- 18.3962 n Mo.**
Reimann Lukas. Exécution du mandat du Parlement. Supprimer la double imposition des nouvelles voitures
- * **18.4142 n Ip.**
Reimann Lukas. Comment le Conseil fédéral voit-il les conséquences économiques de la politique de l'argent bon marché menée par la BNS?
- * **18.4346 n Po.**
Reimann Lukas. Plus d'honnêteté pour les portails de comparaison. Publication de toutes les commissions déclarées et cachées perçues par les comparateurs
- x **16.4031 n Ip.**
Reimann Maximilian. Rayonnement électromagnétique, coûts de la santé et lacunes dans la législation sur le rayonnement non ionisant
- 17.3213 n Mo.**
Reimann Maximilian. Organiser une table ronde pour étudier l'impact du rayonnement à basse fréquence sur l'homme et l'animal
- 17.3794 n Mo.**
Reimann Maximilian. Impôt à la source prélevé sur des titres étrangers. Simplifier les démarches administratives liées aux demandes en remboursement déposées par des investisseurs privés dans les pays voisins en particulier
- 18.3536 n Mo.**
Reimann Maximilian. Groupe consultatif d'experts en matière de RNI. Adjonction d'un expert du domaine de la pollution électromagnétique
- 17.3037 n Po.**
Reynard. Evaluer l'impact des robots sur le système des assurances sociales
- 17.3038 n Po.**
Reynard. Assurance-chômage. Combattre la précarité des chercheurs boursiers
- 17.3080 n Po.**
Reynard. Générer de nouvelles sources pour le financement climatique
- 17.3116 n Mo.**
Reynard. Actualisation du concept d'intensification des contrôles du trafic lourd
- 17.3117 n Mo.**
Reynard. Rapports réguliers sur le contrôle du trafic lourd
- 17.3150 n Ip.**
Reynard. Harcèlement de rue. Que compte faire le Conseil fédéral pour lutter contre ce fléau du quotidien?
- 17.3351 n Ip.**
Reynard. Erasmus plus. Clarification au sujet de la solution suisse pour l'encouragement de la mobilité internationale à des fins de formation à partir de 2018
- 17.3398 n Ip.**
Reynard. Lutter contre le travail des enfants dans le cadre d'entreprises suisses
- 17.3416 n Mo.**
Reynard. La Suisse doit réintégrer au plus vite le programme Erasmus plus
- 17.3500 n Po.**
Reynard. Evaluer l'impact du système scolaire sur les inégalités
- 17.3608 n Ip.**
Reynard. Harcèlement (mobbing) sur le lieu de travail
- 17.3704 n Po.**
Reynard. Harcèlement de rue. Evaluer l'ampleur du phénomène et les mesures possibles pour le combattre
- 17.3809 n Mo.**
Reynard. Santé au travail. Il est temps d'agir contre le mobbing
- 17.3989 n Mo.**
Reynard. Plan d'action contre le harcèlement sexuel
- 17.4083 n Ip.**
Reynard. Réserves des EPF et taxes d'études
- 17.4128 n Ip.**
Reynard. Jouets connectés. Comment éviter des dérives?
- 18.3044 n Ip.**
Reynard. Partenariat entre La Poste Suisse et Amazon
- 18.3083 n Po.**
Reynard. Lutter efficacement contre l'augmentation des cas de VIH en Suisse
- 18.3309 n Po.**
Reynard. Sanctions ciblées contre les auteurs de crimes de guerre en Syrie
- 18.3489 n Mo.**
Reynard. Stages. Mieux encadrer et améliorer le statut de stagiaire
- 18.3699 n Ip.**
Reynard. Fermeture de guichets de gare. Stratégie de démantèlement aux CFF?
- * **18.4045 n Ip.**
Reynard. Mesures pour la mise en oeuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU du 4 février 2015
- 18.4046 n Ip.**
Reynard. Formation continue et reconversion professionnelle. Bientôt une vraie offensive en faveur des salariés?
- 18.4047 n Mo.**
Reynard. Et si la Confédération mettait en place une campagne de prévention contre le harcèlement et les violences sexuelles?

- 18.4048 n Po.**
Reynard. Il est temps d'obtenir des chiffres fiables sur la problématique du harcèlement sexuel
- 18.4049 n Mo.**
Reynard. Harcèlement sexuel. De graves lacunes à combler
- * **18.4207 n Mo.**
Reynard. Jouets connectés: pour la sécurité de nos enfants
- * **18.4208 n Ip.**
Reynard. A quand la construction de centres de contrôle du trafic lourd au Simplon?
- * **18.4271 n Mo.**
Reynard. Sécurité de l'approvisionnement : soutenir la production supplémentaire de courant pendant l'hiver
- * **18.4272 n Mo.**
Reynard. Financement par le supplément perçu sur le réseau: délais de traitement identiques pour les rétributions uniques des grandes installations photovoltaïques et pour les contributions d'investissement pour les autres techniques
- * **18.4339 n Po.**
Reynard. Fraude fiscale: évaluer son ampleur et comparer les moyens de lutte efficaces contre ce phénomène
- * **18.4377 n Ip.**
Reynard. Langue de la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité
- x **16.3915 n Po.**
Rickli Natalie. Dangerosité et risque de récidive d'auteurs d'infractions. Revoir les conditions régissant la libération de l'exécution d'une peine ou d'une mesure
- x **16.3916 n Mo.**
Rickli Natalie. Interdire les mariages précoces
- 17.3281 n Po.**
Rickli Natalie. Traitement de l'affaire Jürg Jegge et des autres cas d'abus dans le contexte de l'Education nouvelle
- 18.3531 n Po.**
Rickli Natalie. Réforme de la peine privative de liberté "à vie" pour les infractions particulièrement graves
Voir objet 18.3530 Po. Caroni
- 17.3110 n Ip.**
Riklin Kathy. Orientation stratégique du Conseil des EPF
- 17.4246 n Mo.**
Riklin Kathy. Reconduire en 2019 la stratégie de libre accès aux données publiques
- x **18.3761 n Ip.**
Riklin Kathy. Investir dans le développement durable
- x **18.3762 n Ip.**
Riklin Kathy. Mise en oeuvre des objectifs de développement durable. Rôle de la recherche et de l'innovation
- * **18.4333 n Ip.**
Riklin Kathy. MenuCH, enquête nationale sur l'alimentation, doit être poursuivie à grande échelle
- 18.3104 n Mo.**
Roduit. Pas de double langage à propos de la Patrouille des Glaciers
- 18.3336 n Mo.**
Roduit. Pour une régulation concordante des secteurs gazier et électrique
- 18.3410 n Mo.**
Roduit. Activités scolaires obligatoires. Offres de transport
- 18.3626 n Mo.**
Roduit. Le suremballage est une aberration
- 18.3628 n Po.**
Roduit. La dyslexie? Pour enfin y voir plus clair
- 18.3991 n Mo.**
Roduit. Redonner des moyens aux registres du commerce
- 18.3992 n Mo.**
Roduit. Pour un registre national des faillites
- 18.3993 Mo.**
Roduit. Mettre fin aux faillites à répétition
- 18.3994 n Mo.**
Roduit. Accueil extrafamilial pour enfants et cotisations AVS. Calcul du salaire déterminant
- 18.3995 n Po.**
Roduit. Whatsapp School
- 18.4008 n Mo.**
Roduit. Echanges internationaux d'enseignants dans un cadre mondial
- x **18.4044 n Ip.**
Roduit. A-t-on oublié les parents qui s'occupent d'enfants gravement malades ou handicapés?
- x **18.4059 n Ip.**
Roduit. Mise à jour du réseau des routes principales suisses (réseau complémentaire)
- * **18.4378 n Ip.**
Roduit. Prestations transitoires de l'AI
- * **18.4405 n Po.**
Roduit. Aider les jeunes à reprendre un établissement touristique d'hébergement et de restauration
- * **18.4406 n Ip.**
Roduit. Informer les personnes adoptées
- * **18.4407 n Ip.**
Roduit. Initiative dite "Pour les vaches à cornes". Et maintenant?
- x **16.4038 n Po.**
Romano. La 4e révision de la loi sur l'assurance-chômage. Analyse des effets à cinq ans de l'entrée en vigueur
- 17.3187 n Mo.**
Romano. Présence de personnel employé par la Poste au bénéfice d'une formation spécifique complète dans les agences postales très fréquentées
- 17.3800 n Mo.**
Romano. Créer des synergies avec d'autres Etats pour des opérations communes de rapatriement
- 17.4177 n Po.**
Romano. Développement de la mobilité ferroviaire internationale. Adapter en temps utile aux changements les contrôles à la frontière effectués par le Corps des gardes-frontière

- 18.3027 n Mo.**
Romano. Accord sur l'imposition des frontaliers. Pas de signature tant que l'Italie ne permettra pas aux opérateurs suisses d'offrir des services financiers transfrontaliers
- 18.3118 n Ip.**
Romano. Imposition des frontaliers au Tessin. Subordonner les versements de 2018 et 2019 à la réalisation d'infrastructures de transport transfrontalières?
- 18.3263 n Mo.**
Romano. Croix fédérale de la mobilité. Avancer la planification et la conception des tronçons ferroviaires suisses à grande vitesse, de frontière à frontière (N-S/E-O), à 2030/2035
- 18.3576 n Mo.**
Romano. Financement conjoint d'infrastructures de transport public transfrontalières au moyen des ris-tournes de l'imposition des frontaliers. Accord bilatéral entre la Suisse et l'Italie
- 18.3965 n Ip.**
Romano. Police fédérale et lutte contre les organisations mafieuses. La centralisation à Berne a-t-elle fait perdre le contact avec la réalité?
- * **18.4113 n Mo.**
Romano. Pour une politique étrangère consensuelle. Développer le droit mou en concertation avec le Parlement
- * **18.4131 n Mo.**
Romano. Pas de Copernicus sans la Suisse
- * **18.4159 n Mo.**
Romano. Prix appliqués par les CFF. Conditions comparables pour les clients qui se trouvent dans des situations comparables
- * **18.4160 n Mo.**
Romano. L'abonnement «Voie 7» des CFF doit être valable dans les principales villes de Suisse
- * **18.4206 n Ip.**
Romano. Modification du statut douanier de Campione d'Italia. Quelles conséquences pour la Confédération et le canton?
- 18.3247 n Mo.**
Rösti. Les milliards versés à l'UE au titre de l'aide au développement doivent être soumis au peuple
- * **18.3840 n Ip.**
Rösti. Mise en oeuvre concrète des exigences du Pacte de l'ONU sur les migrations
- * **18.3983 n Ip.**
Rösti. Energie hydroélectrique. Pertes de production et objectifs de la Stratégie énergétique 2050
- 17.3170 n Mo.**
Ruiz Rebecca. Biobanques. Un cadre légal pour assurer la recherche biomédicale et la protection des patients
- 17.4180 n Mo.**
Ruiz Rebecca. Interdiction de la publicité pour le tabac dans les points de vente
- 18.3549 n Mo.**
Ruiz Rebecca. Changement d'assurance-maladie. Un délai d'envoi plus clair pour les assurés
- 18.3550 n Po.**
Ruiz Rebecca. Tricosan. Faire le point sur ce produit
- * **18.4033 n Ip.**
Ruiz Rebecca. Maintien durable du service à la population fourni par les pharmacies publiques
- 18.4085 n Po.**
Ruiz Rebecca. Erreurs médicales. Une meilleure place pour les patients dans les procédures en justice
- * **18.4315 n Ip.**
Ruiz Rebecca. Violences gynécologiques et obstétricales en Suisse: faire le point
- * **18.4316 n Ip.**
Ruiz Rebecca. Améliorer les structures pour les enfants de parents souffrant d'une maladie psychique
- * **18.4317 n Ip.**
Ruiz Rebecca. Plastique: quelles mesures à prendre pour diminuer le suremballage?
- * **18.4318 n Mo.**
Ruiz Rebecca. LAMal: empêcher les interventions inutiles et nuisibles - pas de conventions tarifaires sans mesurer la qualité
- * **18.4319 n Mo.**
Ruiz Rebecca. Non aux fausses actions, oui à une concurrence loyale
- 17.4189 n Po.**
Ruppen. Pour une approche plus large de la promotion des infrastructures
- 18.3226 n Ip.**
Ruppen. Contrôle fédéral des finances. Une communication malheureuse et un recrutement discutable
- * **18.4220 n Ip.**
Ruppen. Opposition d'Helvetia Nostra contre des demandes d'autorisation de construire des résidences principales. En finir avec la chasse aux sorcières!
- * **18.4221 n Mo.**
Ruppen. Loi sur les résidences secondaires. Les logements inoccupés ne sont pas des résidences secondaires
- * **18.4222 n Ip.**
Ruppen. Pas d'indemnités de chômage pour les frontaliers!
- * **18.4223 n Ip.**
Ruppen. Amendes des CFF impayées. Que faire?
- * **18.4224 n Ip.**
Ruppen. Lien entre la 3e correction du Rhône et l'approvisionnement en eau potable des communes du Haut-Valais
- * **18.4251 n Mo.**
Ruppen. Élection du Conseil fédéral. Publication des résultats détaillés
- 17.3887 n Ip.**
Rutz Gregor. Votation populaire consacrée à l'initiative "No Billag". La SSR diffuse-t-elle des spots publicitaires de précampagne aux frais des payeurs de la redevance?
- * **17.4129 n Ip.**
Rutz Gregor. Il faut des organes responsables à la tête des organisations de prévoyance

- 18.4050 n Mo.**
Rutz Gregor. L'administration est-elle l'autorité suprême de l'Etat?
- x **16.4163 n Po.**
Rytz Regula. Compléter le rapport de l'OFEN sur le stockage d'énergie en y incluant l'électrosynthèse de liquides
- 17.3055 n Mo.**
Rytz Regula. Plan d'action contre les manipulations du système Adblue
- 17.3241 n Po.**
Rytz Regula. Garantir une opinion publique démocratique par un encouragement ciblé des médias
- 17.3599 n Ip.**
Rytz Regula. Le Conseil fédéral veut-il empêcher que des études sur les activités du SRC soient réalisées?
- 17.3664 n Ip.**
Rytz Regula. Stratégie énergétique 2050. Demander aux CFF d'harmoniser la vitesse des trains sur la ligne du Saint-Gothard
- 17.3941 n Mo.**
Rytz Regula. Vente d'immeubles de la Confédération. Non à la chasse au rendement
- 17.4288 n Po.**
Rytz Regula. Rapport concernant les répercussions du commerce en ligne sur l'économie et la société en Suisse
- 17.4314 n Ip.**
Rytz Regula. Quel rôle la Poste a-t-elle joué dans l'arrivée d'Amazon sur le marché suisse?
- 18.3364 n Mo.**
Rytz Regula. Axer les objectifs stratégiques de la Poste sur le service universel et le service public
- 18.3370 n Mo.**
Rytz Regula. Entreprises liées à la Confédération. Halte aux incitations inopportunies inhérentes aux bonus!
- * **18.4376 n Ip.**
Rytz Regula. Biodiversité et changement climatique
- * **18.4392 n Po.**
Rytz Regula. Favoriser l'éclairage naturel dans les bâtiments d'habitation
- * **18.4394 n Mo.**
Rytz Regula. Accord de libre-échange AELE – Mercosur. Critères contraignants de durabilité.
- * **18.4395 n Mo.**
Rytz Regula. Explications du Conseil fédéral et autres informations de la Confédération en langage simplifié
- x **16.3936 n Ip.**
Salzmann. Protection de l'espace aérien de la Suisse par ses propres Forces aériennes
- x **16.3942 n Ip.**
Salzmann. But et raison d'être des arguments du Conseil fédéral dans la brochure qu'il rédige en vue des votations
- 18.3165 n Ip.**
Salzmann. Institut de recherche Agroscope. Restructuration et centralisation à Posieux
- 18.3214 n Mo.**
Salzmann. Les montants alloués à l'aide au développement doivent être approuvés par le peuple
- 17.3235 n Po.**
Sauter. Ouverture du marché agricole. Pour une politique de libre-échange durable
- 17.3326 n Mo.**
Sauter. Rendre la Suisse plus attrayante pour les jeunes entreprises en supprimant l'obligation de cotiser à l'assurance-chômage
- 17.3564 n Mo.**
Sauter. Renforcer notre place économique en supprimant les droits de douane perçus sur les produits industriels
- 18.3821 n Ip.**
Sauter. Le rapport sur la politique aéronautique est-il toujours valable?
- 18.3822 n Mo.**
Sauter. Professions médicales. Reconnaissance de la maturité suisse comme preuve des connaissances linguistiques requises
- 17.3487 n Po.**
(Schelbert) Mazzone. Révolution numérique, environnement et énergie
- 18.3326 n Po.**
Schilliger. Optimisation de la consommation d'électricité. Améliorer les conditions-cadres
- 18.3657 n Po.**
Schilliger. Code des obligations. Prévention des dommages
- x **18.3808 n Ip.**
Schilliger. Autorisation de construire des lucarnes. Plus de liberté
- * **18.4240 n Ip.**
Schilliger. Contrôle des coûts et de la qualité pour la Commission fédérale de la consommation
- * **18.4337 n Po.**
Schilliger. Propriétés énergétiques des fenêtres de toit
- 17.3380 n Po.**
(Schmid-Federer) Kutter. Pilotage du système de santé. Avantages et inconvénients de la mise en place de régions d'approvisionnement intercantoniales
- 17.3536 n Po.**
(Schmid-Federer) Lohr. Stratégie nationale sur le bénévolat
- 17.4193 n Mo.**
Schneeberger. Pour un statut d'indépendant libéré de l'arbitraire des autorités
- x **18.3814 n Ip.**
Schneeberger. Lever les obstacles à la généralisation de la signature numérique
- 18.3950 n Mo.**
Schneeberger. Promouvoir le vélo électrique parmi les élèves du secondaire
- * **18.4127 n Ip.**
Schneeberger. Ouvrir les bandes d'arrêt d'urgence de l'autoroute A2 pour alléger le trafic

- * **18.4292 n Mo.**
Schneeberger. Savoir garder la mesure. En finir avec les chicanes de la procédure d'annonce de l'impôt anticipé
- * **18.4322 n Ip.**
Schneeberger. Biens culturels. Pratique problématique
- 17.3412 n Po.**
Schneider Schüttel. Repenser la question de la flotte suisse de haute mer
- 17.3523 n Ip.**
Schneider Schüttel. Le scénario de la guerre froide est-il encore d'actualité? Examen généralisé des différents scénarios
- 17.3524 n Ip.**
Schneider Schüttel. Elaboration du plan d'action Biodiversité
- 17.3996 n Mo.**
Schneider Schüttel. Paradise Papers. Soumettre à des obligations de diligence accrues les transactions réalisées avec des centres financiers offshore
- 17.4154 n Ip.**
Schneider Schüttel. Commandes passées à des entreprises liées à des parlementaires
- 18.3430 n Ip.**
Schneider Schüttel. Les objectifs en matière de biodiversité ne seront pas atteints
- 18.3884 n Mo.**
Schneider Schüttel. Campagne nationale "Les hommes contre la violence à l'égard des femmes"
- * **18.4243 n Ip.**
Schneider Schüttel. Mise en œuvre de la production adaptée aux conditions locales visée à l'art. 104a Cst.
- 17.3476 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Mettre fin à l'anomalie suisse des frais d'itinérance élevés, pour préserver les activités économique, commerciale et touristique
- 17.4227 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Géoblocage. La Suisse va-t-elle une fois de plus rater le coche? Pour la création immédiate d'un groupe de travail pour le libre-échange numérique
- x **18.3719 n Ip.**
Schneider-Schneiter. Brexit. Conséquences pour la Suisse
- x **18.3720 n Ip.**
Schneider-Schneiter. Reprise des négociations en vue d'un accord de libre-échange entre la Suisse et les Etats-Unis
- * **18.4129 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Pour une réforme de la coopération au développement
- x **16.4007 n Po.**
(Schwaab) Marti Min Li. Pour des algorithmes respectueux des droits fondamentaux
- x **16.4079 n Mo.**
(Schwaab) Marra. Moins de chicanes administratives et plus de soutien pour les chômeurs âgés
- 17.3383 n Mo.**
(Schwaab) Marra. L'assurance-chômage ne doit plus laisser tomber les chômeurs qui sortent d'une longue maladie
- 17.3759 n Mo.**
(Schwaab) Reynard. Stopper les faillites en chaîne. Empêcher les champions de l'insolvabilité organisée de nuire à nouveau
- 17.3129 n Po.**
Seiler Graf. Introduction d'une taxe sur les billets d'avion
- 17.3153 n Mo.**
Seiler Graf. Soumettre les biens militaires spécifiques à la loi sur le matériel de guerre
- 17.4046 n Po.**
Seiler Graf. Envoi de la brochure easyvote aux jeunes citoyens de toutes les communes de Suisse
- 18.3461 n Mo.**
Seiler Graf. Non à la construction d'une fabrique suisse de munitions au Brésil
- 18.3462 n Mo.**
Seiler Graf. Elargir le service civil à la cybersécurité
- 18.3525 n Po.**
Seiler Graf. Le bruit du trafic aérien rend malade
- 18.3956 n Mo.**
Seiler Graf. Exportation d'armes. Faire passer la politique étrangère avant la politique industrielle, qui n'est plus adéquate
- x **18.3957 n Ip.**
Seiler Graf. Utilisation d'armes explosives en zones peuplées
- * **18.4138 n Mo.**
Seiler Graf. Halte à l'exportation de matériel de guerre à la coalition militaire dirigée par l'Arabie Saoudite
- 17.3089 n Ip.**
Semadeni. Médias. La cohésion nationale est-elle menacée?
- 17.3686 n Ip.**
Semadeni. Coûts et financement des Jeux olympiques d'hiver 2026
- 17.3687 n Ip.**
Semadeni. Protection des petites structures sur les terres agricoles
- 18.3194 n Po.**
Semadeni. Secteur agricole. Mieux exploiter le potentiel en vue de préserver la biodiversité
- 18.3622 n Ip.**
Semadeni. Appareils irradiants proches de la tête et du corps
- x **18.3943 n Ip.**
Semadeni. Quand le dernier glacier aura disparu
- 18.3966 n Po.**
Semadeni. Déclaration du rayonnement non ionisant
- * **18.4177 n Ip.**
Semadeni. Il faut prendre en compte les réserves du WEF

- * **18.4215 n Mo.**
Semadeni. Frais de raccordement des panneaux photo-voltaïques discrets installés dans des régions périphériques bien enssoleillées
- 17.3918 n Mo.**
Siegenthaler. Autoriser la construction de serres sur les surfaces d'assolement
- 18.3150 n Mo.**
Siegenthaler. Mettre l'alcool fort et le cannabis sur un pied d'égalité
- 18.3439 n Po.**
Siegenthaler. Le 12 septembre, un jour férié de la Suisse moderne!
- 18.3902 n Mo.**
Siegenthaler. L'impôt à la source pour tous
- x **16.4001 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Airbnb and Co. Règles en matière de responsabilité. Règles des plates-formes Internet ou lois suisses?
- x **16.4105 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Plan d'action national entreprises et droits de l'homme. Développements internationaux
- x **16.4124 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Alep, Syrie. Quelles mesures concrètes sont-elles prises pour protéger les civils et juger les criminels de guerre?
- 17.3546 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Reconnaissance de l'Etat de Palestine. En 2017, c'est le moment!
- 17.3749 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Turquie. Protéger les ressortissants turcs contre les arbitraires mandats d'arrêt turcs diffusés par Interpol
- 17.3750 n Ip.**
Sommaruga Carlo. La supervision du rôle des fiduciaires sous l'angle du blanchiment d'argent est-elle suffisante?
- 17.3817 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Prolongation de la durée d'utilisation des F/A-18C/D Hornet de l'armée suisse
- 17.3840 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Pour une juste utilisation des réserves superfétatoires de la BNS
- 17.3890 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Le Ministère public de la Confédération est-il indépendant ou sous influence politique?
- 17.4031 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Pour une initiative de la Suisse en faveur d'un assainissement de la dette mozambicaine, préalable à un retour au développement
- 17.4102 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Tolérance zéro contre l'extrémisme au sein de l'armée. Aussi pour l'extrémisme de droite et l'antisémitisme
- 17.4277 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Colombie. Quel engagement de la Suisse pour la mise en oeuvre des accords de paix?
- 18.3050 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Novartis. Corruption publique et privée en Grèce. Qu'entend faire le Conseil fédéral?
- 18.3686 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Cas Bayartsogt. Pourquoi Credit Suisse n'a-t-il pas communiqué de soupçons au MROS?
- 18.3948 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Etat civil. Le Conseil fédéral est-il prêt à faciliter la vie administrative des Suisses et des Suisses de l'étranger?
- 18.3949 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Agriculture. Favoriser l'agriculture contractuelle entre les consommateurs et les agriculteurs
- 18.4030 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Proche-Orient. Où en est la Suisse?
- 18.4067 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Esclavage et colonialisme. Le Conseil fédéral n'a-t-il rien appris?
- * **18.4373 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Crimes de guerre en Syrie: Le MPC entravé politiquement d'agir?
- * **18.4374 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Commerce de l'or. Pour que les négociants et les prestataires de services de conseil bénéficient d'un droit de communication et soient soumis à l'obligation de communiquer figurant dans la loi sur le blanchiment d'argent
- * **18.4375 n Mo.**
Sommaruga Carlo. E-voting: Pour un engagement rapide et fort en faveur d'un système en main publique et en open source
- * **18.4380 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Ministère Public de la Confédération: Argent du système de corruption des époux Kirchner restitué bien trop trop tôt!
- x **18.3813 n Ip.**
Stahl. Médicaments. Autoriser l'utilisation de l'indication de provenance suisse?
- x **16.4138 n Ip.**
Stamm. Nombre de Syriens admis en Suisse et coûts
- * **18.4369 n Mo.**
Stamm. Exécution des peines à l'étranger; renforcer la coopération avec les États alentour
- x **16.3924 n Ip.**
Steinemann. Evolution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, par Etat tiers et notamment par pays de provenance des requérants d'asile
- x **16.3925 n Ip.**
Steinemann. Augmentation des coûts sociaux, notamment pour les migrants en provenance de l'espace UE
- 17.3294 n Ip.**
Steinemann. Anciens politiciens en poste dans des entreprises étatiques ou proches de l'Etat
- 17.3465 n Ip.**
Steinemann. Nationalité des islamistes surveillés par le service de renseignement

- 17.3699 n Ip.**
Steinemann. Où les Etats membres de Schengen ont-ils réintroduit des contrôles aux frontières?
- 17.3743 n Ip.**
Steinemann. Répercussions du nombre record de demandes d'asile en 2015
- 17.3761 n Ip.**
Steinemann. Transparence quant aux motifs des admissions à titre provisoire
- 17.3930 n Ip.**
Steinemann. Influence des enfants sur la délivrance d'une autorisation de séjour en Suisse
- 17.3931 n Ip.**
Steinemann. Immigration et progression des infractions à caractère violent et sexuel
- 18.3172 n Ip.**
Steinemann. Interprètes communautaires. Une industrie sociale florissante
- 18.3279 n Ip.**
Steinemann. Essor du tourisme criminel
- 18.3426 n Ip.**
Steinemann. Libre circulation des personnes. L'Etat social accessible aux "working poor" fraîchement arrivés
- 18.3450 n Ip.**
Steinemann. Utiliser le bien de l'enfant pour faire de l'argent. Organismes de placement extrafamilial privés
- 18.3857 n Ip.**
Steinemann. Est-il légal d'enregistrer les auditions menées par une APEA ou par un curateur?
- x **18.4014 n Ip.**
Steinemann. Changement de sexe d'un requérant d'asile débouté
- 17.3178 n Mo.**
Streiff. Accroître la satisfaction des consommateurs tout en renforçant la protection de l'environnement
- 17.4166 n Mo.**
Streiff. Coordonner l'aide sociale dans une loi-cadre succincte ou dans un concordat
Voir objet 17.4167 Mo. Bertschy
- x **16.4024 n Ip.**
Thorens Goumaz. Anomalies dans les centrales nucléaires de Beznau et Gösgen
- 18.3060 n Po.**
Thorens Goumaz. Etat des lieux et mesures potentielles pour réduire la pollution intérieure
- 18.3196 n Po.**
Thorens Goumaz. Comment assurer à l'avenir une gestion écologique, efficiente et économiquement viable des matières plastiques?
- 18.3432 n Mo.**
Thorens Goumaz. Faire établir des statistiques incontestées par un organisme indépendant. Un préalable indispensable au pilotage du système de santé
Voir objet 18.3433 Mo. Feller
- 18.3480 n Po.**
Thorens Goumaz. Indice de qualité des sols. Evaluer la pertinence et l'efficacité de nouveaux instruments pour améliorer la qualité des sols
- 18.4031 n Po.**
Thorens Goumaz. Information des consommateurs. Comment documenter de manière crédible la communication ou les allégations environnementales des produits?
- * **18.4211 n Po.**
Thorens Goumaz. Quelle pourrait être l'importance des émissions négatives de CO2 pour les futures politiques climatiques de la Suisse?
- * **18.4262 n Ip.**
Thorens Goumaz. Que va faire le Conseil fédéral pour que les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse, soient atteints en 2020?
- * **18.4323 n Ip.**
Thorens Goumaz. Impact climatique de nos choix alimentaires: que fait le Conseil fédéral?
- * **18.4324 n Ip.**
Thorens Goumaz. La BNS ne pourrait-elle et ne devrait-elle pas prendre en compte les risques climatiques?
- 18.3759 n Ip.**
Töngi. Elargir les routes aux dépens de la sécurité routière?
- x **18.3851 n Ip.**
Töngi. Routes nationales. Comment la coordination avec le développement de l'urbanisation est-elle prise en compte?
- * **18.4120 n Ip.**
Töngi. Correspondances pour le Gothard depuis Lucerne : le train va de mal en pis
- * **18.4260 n Ip.**
Töngi. Une cadence à la demi-heure entre Lucerne et Berne reportée aux calendes grecques?
- * **18.4352 n Mo.**
Töngi. Accords de libre-échange. Faire en sorte que les dispositions de règlement des différends soient également applicables au chapitre sur le développement durable
- * **18.4353 n Po.**
Töngi. Transport ferroviaire de marchandises par les entreprises liées à la Confédération et par les secteurs subventionnés
- * **18.4354 n Mo.**
Töngi. Sillons supplémentaires pour le transport voyageurs longues distances et le transport de marchandises sur l'axe du Gothard
- 17.3041 n Ip.**
Tornare. Médecine dentaire. Respecter nos diplômes
- 17.3146 n Ip.**
Tornare. Propagande turque en Suisse
- 17.3610 n Ip.**
Tornare. Radios et régionales et locales. Leur mission en berne?
- 17.3732 n Ip.**
Tornare. Tire-lait. Un remboursement justifié
- 17.3733 n Ip.**
Tornare. Drones civils. Peut-on ignorer les dangers?

- 17.3734 n Ip.**
Tornare. Discours de haine sur les réseaux sociaux. Le laisser-faire?
- 17.3735 n Ip.**
Tornare. Vers l'impôt universel?
- 17.3736 n Ip.**
Tornare. Conflit au Sahara occidental. Applicabilité des accords conclus entre l'AELE et le Maroc
- 17.3737 n Ip.**
Tornare. Cotisations AVS. Empêcher la fraude
- 17.3935 n Po.**
Tornare. Perturbateurs endocriniens. Il est temps d'agir!
- 17.3936 n Po.**
Tornare. Travail à temps partiel. Soutenir un modèle d'avenir
- 17.3953 n Po.**
Tornare. Médecine dentaire. Défendons nos diplômes!
- 17.4297 n Ip.**
Tornare. Corée du Nord. La Suisse offre-t-elle toujours ses bons offices?
- 17.4298 n Po.**
Tornare. Guerre civile au Yémen. Tentative de médiation suisse?
- 18.3276 n Po.**
Tornare. Le fast-food peut-il affaiblir les défenses de notre organisme?
- 18.3277 n Mo.**
Tornare. Baumes pour les lèvres. Pas sans danger?
- 18.3278 n Po.**
Tornare. KFOR. Une stratégie cohérente pour l'Europe du Sud-Est
- 18.3580 n Ip.**
Tornare. Le programme SIPPO favorise-t-il la commercialisation de produits provenant des territoires que le Maroc occupe illégalement au Sahara occidental?
- * **18.4229 n Mo.**
Tornare. Un dialogue multipartite pour la cohérence dans la garantie d'un commerce de l'or durable
- * **18.4230 n Ip.**
Tornare. Le WiFi gratuit dans les CFF: un minimum à l'heure de la Suisse numérique
- * **18.4231 n Ip.**
Tornare. Droits humains au Sahara occidental
- * **18.4232 n Ip.**
Tornare. Suisses expulsés du Sahara occidental
- 18.3619 n Ip.**
Trede. Contributions au fonds pour la désaffection des installations nucléaires et au fonds de gestion des déchets radioactifs. Incitations pernicieuses
- 18.3637 n Ip.**
Trede. Réponse aux questions évoquées dans le postulat de la CSEC intitulé "Etude de l'impact du glyphosate en Suisse"
- 18.3909 n Ip.**
Trede. Le Conseil fédéral est-il prêt à accorder à des navires de recherche et de sauvetage le droit de battre pavillon suisse?
- 18.4076 n Ip.**
Trede. Modifications de la largeur des véhicules et des routes. De quelles données dispose-t-on?
- * **18.4341 n Ip.**
Trede. Méthodes cruelles envers les animaux utilisées pour produire de la laine. Que fait le Conseil fédéral?
- * **18.4342 n Po.**
Trede. Partage de postes exécutifs à la Confédération
- * **18.4379 n Ip.**
Trede. Violation des droits de l'homme dans les mines de charbon de Colombie. Que fait le Conseil fédéral?
- * **18.4391 n Ip.**
Trede. Que pense le Conseil fédéral des «football leaks»?
- x **17.3709 n Mo.**
(Tschäppät) Aebischer Matthias. Résidence à la semaine et domicile fiscal
- 18.3299 n Mo.**
Vitali. Décloisonner sexuellement le petit coin
- x **16.4107 n Ip.**
Vogler. Gaz d'échappement des véhicules diesel. Manipulations
- 17.3529 n Ip.**
Vogler. Révision de la législation sur l'énergie nucléaire
- 17.3954 n Ip.**
Vogler. Gaz d'échappement des véhicules diesels. Conséquences des manipulations
- 17.4162 n Ip.**
Vogler. Déclin dramatique des insectes
- 18.3348 n Mo.**
Vogler. Pour la création d'un système de monitorage de l'évolution de toutes les populations d'insectes en Suisse
- x **18.4015 n Ip.**
Vogler. Promotion des véhicules à hydrogène
- x **18.4058 n Ip.**
Vogler. Accélérer les procédures de la Comco
- * **18.4284 n Mo.**
Vogler. Pour une presse suisse diversifiée qui favorise la formation démocratique de l'opinion
- 17.3387 n Ip.**
Vogt. Rachats d'entreprises suisses par des sociétés nationales chinoises. Une menace pour les intérêts de l'économie suisse?
- 17.3388 n Ip.**
Vogt. Rachats d'entreprises suisses par des sociétés nationales chinoises. Une menace pour les intérêts de la politique étrangère suisse?
- * **18.4313 n Mo.**
Vogt. Garantir la transparence en ce qui concerne les nationalisations opérées par des entreprises publiques ou parapubliques
- x **16.4045 n Mo.**
von Siebenthal. Prescription d'antipsychotiques. Obligation d'enregistrement
- 17.3551 n Po.**
von Siebenthal. Assurer le service universel dans les Alpes

- 17.3552 n Po.**
von Siebenthal. Nocivité des électrochocs
- 17.3553 n Po.**
von Siebenthal. Prescription illégale de neuroleptiques à des enfants
- 17.4124 n Mo.**
von Siebenthal. Prescription illicite de neuroleptiques à des enfants
- 18.3913 n Po.**
von Siebenthal. Nouvelles filières de vente pour une économie forestière et une industrie du bois fortes
- 18.3924 n Mo.**
von Siebenthal. Réduction des contributions annuelles accordées à l'UNRWA
- 18.3925 n Mo.**
von Siebenthal. Soutien financier pour des mesures de protection des forêts pour l'année 2019 en matière de lutte contre le scolyte en dehors des forêts de protection
- * **18.3926 n Ip.**
von Siebenthal. Stabulation durant l'estivage. Réglementation applicable à la pratique
- 18.3927 n Mo.**
von Siebenthal. Programmes éthologiques. Ne pas désavantager les exploitations à trois niveaux
- * **18.3928 n Ip.**
von Siebenthal. Protection des forêts. Prendre des mesures pour préserver nos forêts
- * **18.4002 n Ip.**
von Siebenthal. Etat de l'examen des ONG palestiniennes
- * **18.4305 n Ip.**
von Siebenthal. Risque aggravé d'incendie de forêt. Prévention et lutte
- * **18.4362 n Mo.**
von Siebenthal. Tirer un trait sur les thérapies brutales du siècle dernier
- * **18.4363 n Mo.**
von Siebenthal. TVA pour les tour-opérateurs étrangers
Voir objet 18.4194 Mo. Stöckli
- 17.4038 n Ip.**
Walliser. Retrait de la garantie octroyée à cent pour cent par l'Etat à la Banque cantonale de Zurich?
- 18.3229 n Mo.**
Walliser. PME. La réglementation actuelle rend les successions extrêmement difficiles, voire impossibles
- 18.3748 n Mo.**
Walliser. Interdire à la Poste de ramasser le vieux papier
- 18.3852 n Mo.**
Walliser. Prescriptions concernant les émissions de CO₂. Mettre fin aux inégalités de traitement et aux entraves au commerce
- 17.3192 n Po.**
Walti Beat. Nouvelle stratégie de politique économique extérieure
- 18.3190 n Mo.**
Wasserfallen Christian. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3189 Mo. Munz
Voir objet 18.3191 Mo. Gmür-Schönenberger
Voir objet 18.3192 Mo. Kälin
- 18.3959 n Po.**
Wasserfallen Christian. Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- * **18.4197 n Ip.**
Wasserfallen Christian. Sécurité informatique des infrastructures critiques. Quels sont les moyens et mesures mis en œuvre par le Conseil fédéral?
- * **18.4006 n Ip.**
Wasserfallen Flavia. Renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent
- 17.3907 n Mo.**
Wehrli. Maturité fédérale. Introduction d'une note pour les sciences numériques
- 18.3297 n Ip.**
Wehrli. Réseau postal. Quel effet suspensif?
- * **18.3967 n Ip.**
Wehrli. Cotisations à l'AVS/AI facultative. Quels versements depuis l'étranger en cas de forte dévaluation?
- * **18.4225 n Mo.**
Wehrli. Vote électronique dans le mandat de La Poste
- * **18.4328 n Po.**
Wehrli. Dossier électronique du patient: que faire encore pour sa pleine utilisation?
- 17.3169 n Mo.**
Weibel. Pas de cas bénins aux urgences
- 17.4229 n Mo.**
Weibel. Fourniture entièrement électronique des prestations administratives
- 17.4232 n Mo.**
Weibel. Emoluments de licence pour la vente de tabac
- 17.4233 n Po.**
Weibel. Travailler intelligemment signifie aussi construire intelligemment. Pour des places de travail modernes dans l'administration fédérale
- 17.4234 n Mo.**
Weibel. L'AVS n'est pas une banque. Il faut réduire l'intérêt rémunératoire disproportionné appliqué dans l'AVS
- 18.3283 n Mo.**
Weibel. Assurés qui quittent la caisse de pension. Offrir une plus grande souplesse aux caisses en cas d'absence de notification concernant le maintien de la prévoyance
- * **18.3946 n Ip.**
Weibel. Garantir un accès à la psychothérapie psychologique dans l'ensemble des assurances sociales
- * **18.4301 n Po.**
Weibel. Coopération internationale. Approches fondées sur des bases factuelles et études d'efficacité
- 17.3491 n Mo.**
Wermuth. Honorer les efforts d'intégration, récompenser les communes solidaires et limiter la pression des coûts

- 17.3822 n Ip.**
Wermuth. La Better Gold Initiative est-elle vraiment un modèle innovant de transparence et de responsabilité?
- 17.4139 n Mo.**
Wermuth. Paradise Papers. Prise en compte autonome de la liste noire des juridictions fiscales non coopératives
- 17.4149 n Po.**
Wermuth. Paradise Papers. Rapport sur la cohérence entre politique économique et politique migratoire internationales
- 17.4157 n Ip.**
Wermuth. Budget du Programme alimentaire mondial. Accroître la part des contributions multilatérales/à emploi non spécifique?
- 18.3158 n Mo.**
Wermuth. Redevance des ménages perçue en vertu de la LRTV. Exonération des bénéficiaires de l'aide sociale
- 18.3160 n Mo.**
Wermuth. Instauration d'une redevance médias calculée en fonction de la capacité économique
- 18.3193 n Ip.**
Wermuth. Le Conseil fédéral fait-il du révisionnisme s'agissant de la P-26?
- 18.3563 n Mo.**
Wermuth. Lancer un programme national de recherche sur l'histoire globale de la Suisse
- 18.3870 n Ip.**
Wermuth. Pour lutter contre la violence masculine, changer la vision de la masculinité
- 18.3876 n Mo.**
Wermuth. Envoyer le matériel de vote à tous les habitants du pays
- * **18.4236 n Mo.**
Wermuth. Stratégie commune en matière de recherche de provenance et de restitution de biens culturels datant de l'époque coloniale
- NE 15.3733 n Mo.**
Wobmann. Suppression de la taxe d'incitation sur les COV
- x **16.4069 n Ip.**
Wobmann. Des agents secrets turcs aussi en Suisse?
- 17.4221 n Po.**
Wobmann. Rendre les pneus d'hiver obligatoires en Suisse
- 18.3344 n Mo.**
Wobmann. Suppression de l'étiquette Energie
- 18.3666 n Mo.**
Wobmann. Ne plus accorder d'aide au développement aux pays dans lesquels les chrétiens sont persécutés
- x **18.4027 n Ip.**
Wüthrich. L'engagement de la Suisse à l'occasion du centenaire de l'OIT
- x **18.4028 n Ip.**
Wüthrich. Comment renforcer l'encouragement précoce des enfants pour prévenir efficacement la pauvreté?
- 18.3057 n Ip.**
Zanetti Claudio. Le vote électronique, machine à casser la démocratie directe
- * **18.4196 n Ip.**
Zanetti Claudio. Attentat terroriste au marché de Noël à Strasbourg. Mesures prises.
- 17.3662 n Mo.**
Zuberbühler. Permettre à nouveau aux cantons de publier les faits d'état civil
- x **18.3781 n Ip.**
Zuberbühler. Commission de l'armement. Contrôle des coûts et de la qualité
- * **18.4170 n Mo.**
Zuberbühler. Faire coïncider le début de l'école de recrues avec la fin de l'apprentissage
- Conseil des Etats*
- Motions adoptées par le Conseil national**
- N **11.3285 n Mo.**
Conseil National. Bâtiments non utilisés dans les zones agricoles. Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme(Groupe C)
- x **12.3577 n Mo.**
Conseil National. Programmes destinés à accroître l'efficience énergétique. Prise en considération des emplois dans notre pays(Bourgeois)
- N **13.3213 n Mo.**
Conseil National. Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires(Groupe C)
- N **14.3310 n Mo.**
Conseil National. Elevage de bisons. A quand la fin de la discrimination?(Amaudruz)
- N **14.4291 n Mo.**
Conseil National. Domaine ambulatoire de l'assurance obligatoire des soins. Garantir la qualité des soins et imposer la transparence(Humbel)
- x **14.4307 n Mo.**
Conseil National. Preuve du respect de l'égalité salariale par les entreprises soumissionnaires dans les marchés publics(Moret)
- N **15.3138 n Mo.**
Conseil National. Promouvoir l'innovation dans les PME en leur permettant de constituer des provisions pour investir dans la recherche et le développement(Badran Jacqueline)
- N **15.3399 n Mo.**
Conseil National. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable((Caroni) Walti Beat)
- N **15.3458 n Mo.**
Conseil National. Halte aux projets de qualité du paysage(Knecht)
- N **15.3544 n Mo.**
Conseil National. Pour une réduction de la charge administrative. Rendre facultative la participation au système d'échange de quotas d'émission(Groupe RL)
- x **15.3770 n Mo.**
Conseil National. Armasuisse. Acquisition de biens et de services en faveur de l'économie régionale et des PME(Romano)

- N 15.3997 n Mo.**
Conseil National. Les agriculteurs détenteurs d'animaux doivent pouvoir dormir auprès de leurs bêtes(Müller Leo)
- N 15.4027 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Rendre les primes de l'assurance de base déductibles des impôts((Lehmann) Regazzi)
- x 15.4231 n Mo.**
Conseil National. Plan directeur 2030 pour une assurance-maladie aux coûts supportables(Brand)
- N 16.3084 n Mo.**
Conseil National. Assurance-maladie. Adapter le montant de la franchise ordinaire(Landolt)
- N 16.3103 n Mo.**
Conseil National. Supprimer également la pénalisation du mariage dans l'AVS(Groupe C)
- N 16.3110 n Mo.**
Conseil National. Assurance-maladie. Adapter régulièrement le montant des franchises(Groupe RL)
- N 16.3111 n Mo.**
Conseil National. Assurance-maladie. Renforcer la liberté de choix et la responsabilité individuelle en augmentant la franchise maximale(Groupe RL)
- N 16.3112 n Mo.**
Conseil National. Assurance-maladie. Adapter enfin le montant de la franchise minimale(Groupe RL)
- N 16.3166 n Mo.**
Conseil National. Liste des moyens et des appareils. Faire baisser les prix(Heim)
- N 16.3169 n Mo.**
Conseil National. Faire obligation aux caisses-maladie de rembourser les moyens et appareils médicaux achetés à l'étranger(Heim)
- N 16.3193 n Mo.**
Conseil National. Tarifs dans la LAMal. Promouvoir l'innovation et la transparence(Hess Lorenz)
- x 16.3222 n Mo.**
Conseil National. Conférence des achats de la Confédération. Un représentant de la Suisse italienne en qualité d'invité permanent(Romano)
- N 16.3335 n Mo.**
Conseil National. Mettre un terme aux abus des extraits du registre des poursuites(Candinas)
- N 16.3350 n Mo.**
Conseil National. Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP(CSSS-CN)
Voir objet 14.088 OCF
- N 16.3360 n Mo.**
Conseil National. Mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit(Groupe RL)
- N 16.3388 n Mo.**
Conseil National. Pour une loi sur la réduction de la densité réglementaire et l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les entreprises(Sollberger)
- N 16.3495 n Mo.**
Conseil National. Adapter le programme pour la production de lait et de viande basée sur les herbages(Haussmann)
- x 16.3526 n Mo.**
Conseil National. Halte à la tromperie des consommateurs suisses. Pas de numéros de téléphone suisses permettant de simuler des activités économiques en Suisse((Steiert) Maire Jacques-André)
- x 16.3657 n Mo.**
Conseil National. Marchés publics. S'assurer de l'égalité salariale au sein des entreprises soumissionnaires. Oui, mais équitablement(Grüter)
- N 16.3673 n Mo.**
Conseil National. Traitement des personnes qui présentent un danger pour l'Etat(Groupe V)
- N 16.3697 n Mo.**
Conseil National. Modification de la loi sur l'aménagement du territoire(Page)
- N 16.3707 n Mo.**
Conseil National. Restaurer l'autorité des employés de l'Etat(Müller Leo)
- N 16.3723 n Mo.**
Conseil National. Réglementer enfin au niveau national les prestations de sécurité privées(Seiler Graf)
- N 16.3830 n Mo.**
Conseil National. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées(Page)
- N 16.3842 n Mo.**
Conseil National. Financement hospitalier. Assurer la transparence en rendant obligatoires les appels d'offres pour les prestations d'intérêt général(Herzog)
- x 16.3847 n Mo.**
Conseil National. Halte à la délocalisation d'emplois à la Poste(Candinas)
- x 16.3848 n Mo.**
Conseil National. Distribution du courrier sur l'ensemble du territoire au plus tard à la mi-journée(Candinas)
- N 16.3864 n Mo.**
Conseil National. Soumettre à autorisation la participation d'orateurs étrangers à des manifestations de nature politique(Fässler Daniel)
- x 16.3865 n Mo.**
Conseil National. La fermeture d'offices de poste en Suisse va entraîner une dégradation du service universel(Büchler Jakob)
- x 16.3870 n Mo.**
Conseil National. Supprimer les tarifs minimaux appliqués lors de l'adjudication de marchés de l'administration fédérale(Steinemann)
- x 16.3878 n Mo.**
Conseil National. Considérer l'abandon de la gestion des surfaces des exploitations de base et d'estivage comme la conséquence du retour des grands prédateurs(von Siebenthal)
Voir objet 18.4095 Po. CEATE-CE

- N 16.3880 n Mo.**
Conseil National. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap(Glättli)
- N 16.3881 n Mo.**
Conseil National. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap(Golay)
- N 16.3884 n Mo.**
Conseil National. Soutien rapide aux entreprises formatrices dans le cadre des RHT(Bühler)
- N 16.3894 n Mo.**
Conseil National. Importation de voitures de tourisme. Eviter la bureaucratie et la paperasse disproportionnée(Reimann Lukas)
- N 16.3895 n Mo.**
Conseil National. Publier les données disponibles sur la réussite académique(Gmür-Schönenberger)
- N 16.3982 n Mo.**
Conseil National. Expulsion des terroristes vers leur pays d'origine, qu'il soit sûr ou non(Regazzi)
- N 16.4017 n Mo.**
Conseil National. Possibilité de refus de réinscription au registre du commerce(Bourgeois)
- x 16.4034 n Mo.**
Conseil National. Adapter la législation régissant la Poste(Glanzmann)
- N 16.4130 n Mo.**
Conseil National. Les associations qui procèdent à des transferts internationaux de fonds doivent être impérativement inscrites au registre du commerce(Fiala)
- N 17.3067 n Mo.**
Conseil National. Si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici(Dobler)
- N 17.3171 n Mo.**
Conseil National. Augmentation des déductions forfaitaires de l'impôt fédéral direct destinée à compenser l'explosion des primes d'assurance-maladie(Grin)
- N 17.3186 n Mo.**
Conseil National. Banque de données sur le trafic des animaux pour les moutons(Aebi Andreas)
- N 17.3227 n Mo.**
Conseil National. Impôt anticipé et droits de timbre. Aligner les règles de la prescription sur celles applicables à la TVA(Aeschi Thomas)
- N 17.3298 n Mo.**
Conseil National. Réduction de la bureaucratie. Se tourner résolument vers l'avenir en passant à la validation électronique des exportations(Vitali)
- N 17.3314 n Mo.**
Conseil National. Gel exceptionnel dans les vignes et les vergers(Bourgeois)
- x 17.3317 n Mo.**
Conseil National. Marchés financiers. Répartir clairement les responsabilités entre pilotage politique et surveillance(Landolt)
- N 17.3376 n Mo.**
Conseil National. Changer immédiatement la pratique répressive de l'Administration fédérale des douanes à l'égard de l'économie(de Courten)
- N 17.3417 n Mo.**
Conseil National. Déouanement électronique. Allègement de la bureaucratie et plus grande flexibilité des franchises douanières(Dobler)
- N 17.3480 n Mo.**
Conseil National. Pour des revenus agricoles moins volatils(Gschwind)
- x 17.3571 n Mo.**
Conseil National. Marchés publics. Confier les mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses(Müri)
- N 17.3583 n Mo.**
Conseil National. Interdire l'organisation salafiste "Lies!" et stopper la propagation de la doctrine djihadiste(Wobmann)
- x 17.3604 n Mo.**
Conseil National. Forces aériennes. Soumettre la décision de principe au peuple!(Groupe BD)
- N 17.3629 n Mo.**
Conseil National. Création d'un instrument efficace pour lutter contre les prix inappropriés des revues(CER-CN)
- N 17.3655 n Mo.**
Conseil National. Prévoir un programme éthologique pour les veaux, le jeune bétail et le jeune bétail à l'engrais(Schelbert)
- N 17.3716 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Introduire un article de promotion de l'innovation(Brand)
- x 17.3827 n Mo.**
Conseil National. Projets pilotes dans le cadre de la LAMal(Humbel)
- x 17.3828 n Mo.**
Conseil National. Système différencié pour fixer les prix des médicaments(Humbel)
- x 17.3956 n Mo.**
Conseil National. Commissions versées aux intermédiaires dans l'assurance de base. Pas de dépenses disproportionnées(Birrer-Heimo)
Voir objet 17.3964 Mo. Bruderer Wyss
- N 17.3970 n Mo.**
Conseil National. Révision de la LApEl. Etablir une réserve stratégique(CEATE-CN)
- N 17.3971 n Mo.**
Conseil National. Marché de l'électricité 2.0. Deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité(CEATE-CN)
- x 17.3974 n Mo.**
Conseil National. Prévention et gestion des dommages lors de traitements médicaux(CSSS-CN)
- N 17.3976 n Mo.**
Conseil National. Séparation des pouvoirs dans le cadre de la réglementation des marchés financiers(CER-CN)

- N 17.3992 n Mo.**
Conseil National. Définition du viol en droit suisse. La loi doit changer!(Fehlmann Rielle)
- N 17.4111 n Mo.**
Conseil National. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes(Sauter)
Voir objet 17.4112 Mo. Barrile
Voir objet 17.4113 Mo. Rytz Regula
Voir objet 17.4114 Mo. Bertschy
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto
- N 17.4112 n Mo.**
Conseil National. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes(Barile)
Voir objet 17.4111 Mo. Sauter
Voir objet 17.4113 Mo. Rytz Regula
Voir objet 17.4114 Mo. Bertschy
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto
- N 17.4113 n Mo.**
Conseil National. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes(Rytz Regula)
Voir objet 17.4111 Mo. Sauter
Voir objet 17.4112 Mo. Barrile
Voir objet 17.4114 Mo. Bertschy
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto
- N 17.4114 n Mo.**
Conseil National. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes(Bertschy)
Voir objet 17.4111 Mo. Sauter
Voir objet 17.4112 Mo. Barrile
Voir objet 17.4113 Mo. Rytz Regula
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto
- x 17.4241 n Mo.**
Conseil National. Signer et ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires(Sommaruga Carlo)
- N 17.4270 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Instaurer la transparence dans le décompte des prestations facturées selon le Tar-med(Brand)
- N 17.4308 n Mo.**
Conseil National. Appréciation des ouvrages et des sites en vue de leur inscription dans l'ISOS. Les critères doivent être clarifiés(Regazzi)
- x 18.3018 n Mo.**
Conseil National. Utilisation correcte des indemnités fédérales destinées à l'assainissement des buttes pare-balles(Salzmann)
- x 18.3031 n Mo.**
Conseil National. Lutte plus systématique contre les abus dans le domaine des prestations complémentaires(CSSS-CN)
- x 18.3078 n Mo.**
Conseil National. Autoriser les voitures de tourisme comme remorques de voitures automobiles de travail(Nantermod)
- x 18.3144 n Mo.**
Conseil National. Sélection végétale suisse. Renforcement immédiat des mesures(Hausamann)
- N 18.3148 n Mo.**
Conseil National. Culture et exportation de cannabis médical(Markwalder)
- x 18.3179 n Mo.**
Conseil National. Numérisation du livret de service(Dobler)
- x 18.3180 n Mo.**
Conseil National. Utilisation d'un logiciel de gestion des congés pour une armée progressiste et attrayante(Dobler)
- N 18.3262 n Mo.**
Conseil National. SCoop. Modifier en italien et en français l'abréviation trompeuse de la forme juridique de la société coopérative(Romano)
- x 18.3303 n Mo.**
Conseil National. Emoluments à l'échelon fédéral. Respect des principes d'équivalence et de couverture des coûts(Gmür Alois)
- N 18.3305 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Plus de convention tarifaire sans maîtrise des coûts(Brand)
- N 18.3306 n Mo.**
Conseil National. Renforcer l'application du droit sur Internet en obligeant les grandes plates-formes commerciales à avoir un domicile de notification(Glättli)
- N 18.3315 n Mo.**
Conseil National. Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes(Bühler)
- x 18.3385 n Mo.**
Conseil National. Renforcement du Corps des gardes-frontière(CPS-CN)
- N 18.3387 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Permettre des programmes judicieux de gestion des patients(CSSS-CN)
Voir objet 17.441 Iv.pa. Humbel
- N 18.3388 n Mo.**
Conseil National. Libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse. Pour des tarifs de référence équitables(CSSS-CN)
Voir objet 17.450 Iv.pa. Hess Lorenz
- N 18.3389 n Mo.**
Conseil National. Prescription médicale de cannabis aux malades chroniques. Réduction de la bureaucratie et des coûts de la santé(CSSS-CN)
Voir objet 17.439 Iv.pa. Ammann
- N 18.3390 n Mo.**
Conseil National. Suspension de la réorganisation d'Agroscope(CSEC-CN)
- N 18.3392 n Mo.**
Conseil National. Ecoles supérieures. Renforcer le profil, garantir la qualité, accroître l'attrait(CSEC-CN)
- NE 18.3394 n Mo.**
Conseil National. Elargir la base démocratique des exportations d'armes(Groupe BD)
- N 18.3420 n Mo.**
Conseil National. Compensation du poids des batteries électriques des véhicules de livraison de catégorie 3,5 tonnes(Bourgeois)

- N 18.3513 n Mo.**
Conseil National. LAMal. Accroître l'efficience et réduire les coûts grâce à la numérisation(Buffat)
- N 18.3649 n Mo.**
Conseil National. Renforcer les modèles de soins intégrés en les distinguant des offres de listes unilatérales sans coordination des traitements(Humbel)
- N 18.3664 n Mo.**
Conseil National. Système de santé et numérisation. Remise de toutes les factures aux assureurs par voie électronique(Grossen Jürg)
- N 18.3683 n Mo.**
Conseil National. Prévoir une procédure de désendettement pour les particuliers, dans l'intérêt des débiteurs comme des créanciers(Flach)
- N 18.3700 n Mo.**
Conseil National. Etendre la juridiction pénale fédérale aux accidents d'aviation et aux incidents graves(Candinas)
- N 18.3708 n Mo.**
Conseil National. Listes noires. Définition de la médecine d'urgence(CSSS-CN)
- N 18.3709 n Mo.**
Conseil National. Etablissement des listes cantonales d'hôpitaux et d'EMS. Participation et codécision des assureurs-maladie(CSSS-CN)
- N 18.3710 n Mo.**
Conseil National. Produits figurant sur la LiMA. Prise en compte par les prestataires de soins(CSSS-CN)
- Interventions des commissions**
- x* **18.4097 é Mo.**
CPE-CE. Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
 - x* **18.4104 é Po.**
CPE-CE. Consultation et participation du Parlement dans le domaine du droit souple ("soft law")
 - x* **18.4106 é Mo.**
CPE-CE. Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations. Soumettre à l'Assemblée fédérale la décision d'approbation
Voir objet 18.4093 Mo. CIP-CN
Voir objet 18.4103 Mo. CIP-CE
 - E **18.3713 é Mo.**
CSSS-CE. Maintenir les régions de primes dans leur état actuel
 - *E **18.4091 é Mo.**
CSSS-CE. Caisses-maladie. Réglementation contrainte des commissions versées aux intermédiaires, sanctions et garantie de la qualité
 - * **18.4102 é Po.**
CSSS-CE. Stratégie de données cohérente pour le domaine de la santé
 - E **18.3715 é Mo.**
CEATE-CE. Mise en oeuvre de la Politique forestière 2020. Assouplissement de la réalisation de dépôts de bois rond en forêt
Voir objet 16.471 lv.pa. von Siebenthal
- x* **18.4095 é Po.**
CEATE-CE. Progression des grands prédateurs. Conséquences sur la gestion des surfaces agricoles des exploitations de base et d'estivage
Voir objet 16.3878 Mo. von Siebenthal
 - * **18.4107 é Po.**
CEATE-CE. Valeurs limites de dose pour les installations nucléaires, le rayonnement radioactif et la radio-protection
Voir objet 18.3175 Po. Müller Damian
 - * **18.4105 é Mo.**
CTT-CE. Modèle des coopérations au lieu de la libéralisation du trafic ferroviaire international de voyageurs
 - x* **18.4103 é Mo.**
CIP-CE. Pacte de l'ONU sur les migrations. Soumettre à l'Assemblée fédérale la décision d'approbation
Voir objet 18.2019 Pét. Heinzelmann Regula
Voir objet 18.4093 Mo. CIP-CN
Voir objet 18.4106 Mo. CPE-CE
 - x **18.3714 é Po.**
CAJ-CE. Examen du droit de la filiation
 - * **18.4092 é Po.**
CAJ-CE. Conséquences des "actions de loyauté"
 - * **18.4101 é Mo.**
CAJ-CE. Révision des règles applicables à la fixation des loyers des habitations et des locaux commerciaux
- Interventions des députés**
- * **18.4274 é Po.**
Abate. Stratégie du propriétaire pour les entités de la Confédération devenues autonomes
 - 18.3934 é Mo.**
Baumann. Conventions collectives nationales de travail. Renforcer le partenariat social
 - x **18.3771 é Po.**
Berberat. Acrylamide dans les aliments pour animaux
 - * **18.4149 é lp.**
Berberat. Mise en oeuvre de la Convention d'Istanbul: Quels moyens financiers pour des actions concrètes?
 - 18.3425 é Mo.**
Bischof. Supprimer la hausse brutale des coûts à la charge des cantons, des communes et des organisations de soins à domicile en adaptant les coûts du matériel de soins
 - x **18.3938 é lp.**
Bischof. Pénalisation du mariage. La Confédération a diffusé de fausses informations pendant des années
 - * **18.4151 é Mo.**
Bischofberger. Projets d'agglomération. Adaptation des périmètres
 - x **17.3964 é Mo.**
Bruderer Wyss. Commissions versées aux intermédiaires dans l'assurance de base. Pas de dépenses disproportionnées
Voir objet 17.3956 Mo. Birrer-Heimo
 - x **18.3936 é Po.**
Bruderer Wyss. Entreprises plates-formes et économie à la tâche ou "gig economy". Mieux protéger les travailleurs indépendants

- x **18.3818** é Ip.
Caroni. A quand la fin de l'acte d'origine?
- 18.4080** é Mo.
Caroni. Pour une plus grande autonomie des parties dans les assurances sociales
- x **18.4081** é Ip.
Caroni. Registre des priviléges de l'agriculture suisse
- * **18.4275** é Po.
Caroni. Aperçu des règles spéciales au profit ou au détriment de l'agriculture
- 18.4084** é Mo.
Comte. Exportations d'armes. Renforcer les contrôles
- x **16.4087** é Mo.
Dittli. Prestations complémentaires. Organiser clairement les compétences pour renforcer le système
- 17.3133** é Mo.
Dittli. Tenir dûment compte du tourisme nature dans les districts francs
- x **18.3816** é Ip.
Dittli. Optimisation du rendement de la fortune dans la prévoyance professionnelle
- x **18.3727** é Ip.
Eder. Vitesses des convois et calculs des émissions. Données incorrectes de la part des CFF?
- * **18.4150** é Mo.
Engler. Cofinancement de la gestion des entraînements et des compétitions ayant lieu dans les installations sportives d'importance nationale
- 18.3612** é Mo.
Ettlin Erich. La surveillance des marchés financiers doit se recentrer sur sa mission première
- 18.3869** é Mo.
Ettlin Erich. Accorder la même importance aux terres agricoles qu'aux forêts. Halte à la perte de terres agricoles au profit des forêts
Voir objet 18.4039 Mo. Dettling
- 18.3937** é Mo.
Ettlin Erich. Mieux protéger les travailleurs indépendants contre les risques sociaux
- E **18.4079** é Mo.
Ettlin Erich. Pharmaciens. Autoriser les prestations qui réduisent les coûts
- * **18.4280** é Mo.
Ettlin Erich. Faire coïncider le début de l'école de recrues avec la fin de l'apprentissage
- * **18.4278** é Ip.
Fetz. L'octroi direct de licences pour des concerts est-il légal en Suisse?
- x **18.3868** é Ip.
Français. Utilisation du chlore pour fabriquer et exporter des produits interdits d'usage en Suisse
- * **18.4282** é Mo.
Français. La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illégalité d'un accord
- x **16.4083** é Mo.
Germann. Régions de primes de l'assurance-maladie. Ne pas changer une formule qui a fait ses preuves
- x **18.3935** é Mo.
Germann. La Suisse ne doit pas signer le pacte de l'ONU sur les migrations
Voir objet 18.3838 Mo. Aeschi Thomas
- x **18.4083** é Ip.
Germann. Exploiter le potentiel énergétique indigène au lieu d'appliquer les dispositions actuelles régissant la consommation propre
- E **18.3797** é Mo.
Graber Konrad. Pour un accord de libre-échange entre la Suisse et les Etats-Unis
- * **18.4191** é Ip.
Graber Konrad. Favoriser le bien de l'enfant grâce à des procédures de médiation lors de conflits familiaux
- * **18.4192** é Ip.
Hêche. Quelles mesures, quels moyens et quel calendrier pour poursuivre la réduction de la pollution sonore routière afin de protéger efficacement les personnes exposées?
- 17.3428** é Mo.
Hegglin Peter. Stop aux franchises douanières et au non-paiement des taxes aux frontières suisses!
- x **18.3817** é Ip.
Hegglin Peter. Décision relative à Postfinance. Les risques sont-ils maîtrisables?
- 17.3131** é Mo.
Höslí. Ne pas désavantager le commerce de détail suisse
- 17.4199** é Mo.
Höslí. Bâtiments d'habitation construits hors de la zone à bâtir. Faire prévaloir avec bon sens le principe constitutionnel de la garantie de la propriété
- * **18.4273** é Ip.
Höslí. Pourquoi des autocollants inutiles sur tous les fruits?
- 18.3750** é Po.
Janiak. Préserver les intérêts de la Suisse face à la régulation renforcée de la navigation internationale du Rhin par l'UE
- x **18.3810** é Ip.
Janiak. Faire évoluer la manière de mesurer l'audience des médias électroniques
- * **18.4281** é Ip.
Janiak. Ligne ferroviaire Bâle-Delémont-Moutier. Travaux de réfection du tunnel ou aménagement pour les trains à deux étages
- x **18.3764** é Ip.
Jositsch. Engagement de la Suisse dans les ONG palestiniennes en comparaison internationale
- * **18.4111** é Po.
Jositsch. Démocratisation des Nations Unies
- x **18.3789** é Ip.
Kuprecht. Règlement Dublin. La Suisse se fait-elle rouler dans la farine?
- * **18.4166** é Ip.
Kuprecht. La CHS PP outrepasse-t-elle ses compétences légales?

- * **18.4410** é Ip.
Luginbühl. Faire de la Suisse un lieu privilégié pour les productions cinématographiques
- x **18.4082** é Ip.
Maury Pasquier. Mesures pour la mise en oeuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU du 4 février 2015
- * **18.4167** é Ip.
Maury Pasquier. Interruptions médicales de grossesse dès la 13e semaine. Egalité de traitement
- x **18.3726** é Ip.
Minder. Qui assure le suivi des milliers de traités internationaux conclus par la Suisse?
- * **18.4130** é Mo.
Minder. Garantir la légitimité démocratique en Suisse des accords importants de l'ONU
- * **18.4165** é Mo.
Minder. Le Conseil fédéral ne doit pas signer l'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE
18.3175 é Po.
Müller Damian. Valeurs limites de dose pour les centrales nucléaires
Voir objet 18.4107 Po. CEATE-CE
- x **18.3809** é Ip.
Müller Damian. Renvois compliqués. Que fait le Conseil fédéral?
- x **18.3930** é Po.
Müller Damian. Adaptation de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés
- * **18.4189** é Ip.
Müller Damian. Politique agricole et accords de libre-échange
- * **18.4193** é Mo.
Noser. Médicaments. Automédication et réduction des coûts
- * **18.4195** é Ip.
Noser. Exécution des mesures relatives au bruit. Lutte contre le tapage nocturne dans les villes.
18.3021 é Mo.
Rieder. Protéger l'économie suisse en contrôlant les investissements
- x **18.3815** é Ip.
Rieder. Conséquences d'un accord sur l'électricité avec l'UE pour l'hydraulique suisse
- * **18.4190** é Ip.
Rieder. Où en est le Conseil fédéral sur les lignes souterraines à haute tension dans la région du Grimsel?
- * **18.4279** é Ip.
Rieder. Quel avenir pour l'équipe de ski-alpinisme du Corps des gardes-frontière?
- x **18.3931** é Ip.
Savary. Violences envers les femmes. Que faire?
- * **18.4411** é Mo.
Savary. Des agents de vigilance pour renforcer la lutte contre les fraudes dans le domaine des désignations protégées des produits agricoles
- * **18.4188** é Ip.
Seydoux. Article 116 de la Loi sur les étrangers et délits de solidarité
- * **18.4194** é Mo.
Stöckli. TVA pour les tour-opérateurs étrangers
Voir objet 18.4363 Mo. von Siebenthal
17.3766 é Mo.
Vonlanthen. Label de qualité pour le commerce en ligne suisse. Utiliser économiquement l'image d'excellence de la Suisse
18.3459 é Mo.
Vonlanthen. Promotion de modèles d'enseignement dans deux langues nationales. Contribution de la Confédération
18.3933 é Mo.
Vonlanthen. Fonds pour la formation continue financés par les branches
- * **18.4276** é Mo.
Vonlanthen. Faciliter l'échange d'informations en créant des interfaces électroniques au sein de l'administration fédérale
- * **18.4277** é Ip.
Vonlanthen. Le commerce à l'ère numérique. Comment le Conseil fédéral entend-il relever les défis inhérents aux procédures d'importation de marchandises?
- * **18.4283** é Ip.
Vonlanthen. Report de la conclusion de l'accord-cadre avec l'UE et érosion insidieuse de la voie bilatérale. Combien coûteraient les scénarios de recharge?
18.3434 é Mo.
Wicki. Exonération de la RPLP pour les modes de propulsion alternatifs
- x **18.3772** é Mo.
Wicki. Octroi du permis d'élève conducteur à partir de 18 ans uniquement
- x **18.3932** é Ip.
Zanetti Roberto. Canicule de 2018. Exploitation de la centrale nucléaire de Beznau. Bases légales applicables et compétences

Pétitions

- N **456/15.2012**
60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable
- E **457/14.2023** é
ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne
458/18.2010
Aeberhard Simon. Interdire l'importation de fourrure en Suisse
- * **495/18.2031**
Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparition des insectes
459/17.2016
Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable
483/18.2018
Association des petits paysans. Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique

- * **517/18.2027**
Association Nakba-2018. Pour une véritable politique suisse pour la paix au Moyen-Orient
- E 518/17.2006 é**
Association Oceancare. Trophées de chasse : pas d'importation ni de transit par la Suisse
- 509/18.2009**
Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs
- 460/15.2044**
Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki. Initiative populaire "Pour une interdiction de se couvrir le visage". Examen de la nullité pour cause de non-respect du principe de l'unité de la matière
- N **461/18.2008**
Comité d'initiative «Stop aux excès de Via sicura». Stop aux excès de Via sicura. Pour un régime de sanctions juste et proportionné
- * **510/18.2025**
Conseil Suisse des religions SCR. En face, il y a toujours un être humain. Appels en faveur de la protection des réfugiés
- 462/18.2024**
Egerkinger Komitee. Propagande et ingérence turques : halte aux pratiques de Recep Tayyip Erdogan
- 508/18.2021**
Fédération Suisse de Pêche FSP. Protection des poissons à la place de turbines mortelles
- 464/13.2034 é**
Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution
- N **465/17.2020 n**
Fischer Eugen Theodor. Pour une interdiction du glyphosate
- N **467/16.2004 n**
Greenpeace, AefU, SKS, FRC. Interdire le glyphosate - maintenant!
- 468/15.2035 é**
Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait
- 469/18.2019**
Heinzelmann Regula. Ratification du Pacte mondial pour les migrations de l'ONU. Votation populaire
- 470/16.2014 é**
HEV Schweiz. Abolir la valeur locative
- E **471/18.2002**
IG Hadlikon für antennenfreie Wohnzonen. Pour des zones d'habitation sans antennes de téléphonie mobile
- 499/18.2022**
ippoterapia. Équithérapie en zone agricole
- x **472/18.2001**
Ivisic Katarina. Pour un registre public des membres de la scientologie
- N **482/15.2033 n**
JUSO Schweiz. Plus de droits pour les apprentis
- E **484/16.2003 é**
Komitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale
- 485/17.2022**
Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates
- 486/17.2021**
Liniger Hansrudolf. Pour un assainissement de l'AVS
- 487/18.2016**
Lobbywatch.ch. Stop au jeu de cache cache des lobbys
- * **488/18.2026**
mach-politik.ch. Encourager le développement de la viande artificielle
- 489/15.2023 n**
Märki Thomas, Parti Suisse pour les animaux. Interdire l'importation de produits fabriqués avec de la fourrure d'animaux ayant subi de mauvais traitements
- 490/16.2013**
Meylan François. Plus de transparence sur les liens des membres des Chambres fédérales avec des représentants de groupes d'intérêts
- 491/15.2021**
Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel
- x **492/15.2041 é**
Müller Edgar. Législation fédérale unifiée sur l'imagerie médicale
- E **493/16.2012 é**
Müller Edgar. Pour l'interdiction de se dissimuler le visage
- 494/17.2005**
Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes
- 496/18.2015**
Network for Animal Protection (NetAP). Obligation de castration des chats libres de leurs déplacements
- 497/18.2012**
Niederer Marcel und Ilse. Droit de visite pour les grands-parents
- 498/17.2000**
Pétitionskomitee "Bypass – so nicht". Un coeur pour Kriens : bypass mais pas ainsi
- E **500/14.2000 é**
Pharmaction. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire
- 501/17.2018**
Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu
- E **502/18.2017**
Piratenpartei Zentralschweiz. Sauvetage des migrants en Méditerranée
- x **503/15.2030 é**
Procap et AGILE.CH. Participation politique des personnes handicapées
- x **504/16.2007 é**
Romer Jakob. Financement des soins. Suppression des systèmes actuels d'analyse des besoins et des diagnostics

- E 505/17.2007 é**
Rutz Hans Rudolf. Augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67(70) ans. Modification de loi
- E 506/17.2008 é**
Rutz Hans Rudolf. Bonification AVS pour l'accueil extrafamilial des enfants de parents divorcés. Modification de loi
- 507/17.2003 é**
Rutz Rudolf. Prévoyance professionnelle: pour une meilleure protection en cas de perte d'emploi après 60 ans
- * **511/18.2030**
Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations
- E 473/12.2070 é**
Session des jeunes 2012. Vieillissement de la population et AVS
- E 474/14.2034 é**
Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale
- 475/15.2029**
Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente
- 476/16.2016**
Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis
- 477/18.2003**
Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption!
- 478/18.2004**
Session des jeunes 2017. Label pour l'inclusion du handicap au travail
- 479/18.2005**
Session des jeunes 2017. Numérisation et santé
- 480/18.2006**
Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS
- 481/18.2007**
Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos
- 466/18.2020**
Société pour les peuples menacés (SPM). Protéger les droits fondamentaux des Tibétains et des Tibétaines, en Suisse aussi!
- * **512/18.2029**
Solifonds. Engagement de la Suisse en faveur du respect des droits de l'homme au Brésil
- 513/18.2023**
Syndicom. Stop à la suppression de personnel chez Swisscom
- 463/18.2013**
Union Démocratique Fédérale (UDF). Transfert de l'ambassade suisse de Tel Aviv à Jérusalem
- 514/18.2011**
Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets
- N 515/15.2038 n**
Verein 50plus outln work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail
- E 516/15.2039 é**
Verein 50plus outln work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées
- E 519/17.2001 é**
Verein Wildtierschutz Schweiz. Stop à la politique d'extermination du loup
- x **520/17.2010 é**
Vereinigung Lipödem Schweiz. Inscription du lipœdème dans le catalogue des prestations de l'assurance obligatoire de base
- 521/17.2014**
Wäfler Urs. Bloquer l'accès aux réseaux sociaux américains
- 522/18.2000**
Welf Manuel. APEA. Pour un organe de médiation à l'échelon fédéral
- * **523/18.2028**
Zumbrunn Werner. Norme pénale visant à prévenir toute application abusive du droit par les juges

Objets du parlement

Divers

1/18.190 n Immunité de l'ancien Conseiller national Christian Miesch. Demande de levée

CN *Commission de l'immunité*

CE *Commission des affaires juridiques*

x 2/18.213 n Conseil national. Election de la présidence

CN *Bureau*

1. Présidence pour 2018/2019 (FF 2019 413)

26.11.2018 Conseil national. Madame Marina Carobbio Gussetti, conseillère nationale.

2. Vice-présidences pour 2018/2019 (FF 2019 413)

26.11.2018 Conseil national. 1ère vice-présidente: Madame Isabelle Moret, conseillère nationale; 2ème vice-président: Monsieur Heinz Brand, conseiller national.

x 3/18.214 é Conseil des Etats. Election du Bureau

CE *Bureau*

1. Présidence pour 2018/2019 (FF 2019 413)

26.11.2018 Conseil des Etats. Jean-René Fournier, conseiller aux Etats.

2. Vice-présidence 2018/2019 (FF 2019 413)

26.11.2018 Conseil des Etats. 1er vice-président: Monsieur Hans Stöckli, conseiller aux Etats; 2ème vice-président: Monsieur Alex Kuprecht, conseiller aux Etats.

3. Scrutateur et scrutateur suppléant pour 2018/2019 (FF 2019 413)

26.11.2018 Conseil des Etats. Scrutateur: Monsieur Thomas Hefti, conseillers aux Etats; Scrutatrice suppléante: Madame Brigitte Häberli-Koller, conseillère aux Etats.

4/18.216 n Assermentation

CN *Bureau*

5/19.004 né Rapport annuel 2018 des CdG et de la DéICdG

CN/CE *Commission de gestion*

6/19.204 n Assermentations

CN *Bureau*

Chambres réunies

7/18.209 cr Tribunal pénal fédéral. Election de juges suppléants

V *Commission judiciaire*

8/18.210 cr Tribunal administratif fédéral. Election d'un juge V Commission judiciaire

9/18.211 cr Tribunal pénal fédéral. Élection d'un membre de la nouvelle Cour d'appel

V *Commission judiciaire*

10/18.212 cr Tribunal fédéral. Présidence et vice-présidence 2019-2020

V *Commission judiciaire*

x 11/18.215 cr Conseil fédéral. Election de deux membres et élection du Président de la Confédération et de la vice-présidente du Conseil fédéral

V *Bureau Assemblée fédérale*

1. Election d'un membre du Conseil fédéral (en remplacement de Madame Doris Leuthard, démissionnaire)

05.12.2018 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Madame Viola Amherd, Conseillère nationale

2. Election d'un membre du Conseil fédéral (en remplacement de Monsieur Johann Schneider-Ammann, démissionnaire)

05.12.2018 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Madame Karin Keller-Sutter, Conseillère aux Etats

3. Election du Président de la Confédération pour l'année 2019

05.12.2018 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Monsieur Ueli Maurer, vice-président du Conseil fédéral

4. Election de la vice-présidente du Conseil fédéral pour l'année 2019

05.12.2018 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Madame Simonetta Sommaruga, Conseillère fédérale

12/19.200 cr Tribunal pénal fédéral. Élection d'un juge ordinaire

V *Commission judiciaire*

13/19.201 cr Tribunal pénal fédéral. Election d'un juge suppléant

V *Commission judiciaire*

14/19.202 cr Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Election d'un membre

V *Commission judiciaire*

15/19.203 cr Tribunal pénal fédéral. Élection d'un juge ordinaire

V *Commission judiciaire*

16/19.205 cr Tribunal fédéral. Election de deux juges ordinaires

V *Commission judiciaire*

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

17/18.067 é Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE

Message du 28 septembre 2018 relatif à une deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à réduire les disparités économiques et sociales dans l'UE élargie et à soutenir des mesures dans le domaine de la migration (FF 2018 6669)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des finances*

CN *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral relatif à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie (crédit-cadre pour la cohésion) (FF 2018 6733)

29.11.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

2. Arrêté fédéral relatif à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à soutenir des mesures dans le domaine de la migration (crédit-cadre pour la migration) (FF 2018 6735)

29.11.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

18/18.094 Crédit-cadre 2012-2023 pour trois Centres de Genève

Message du 7 décembre 2018 concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour les années 2020 à 2023

Département de l'intérieur

19/11.030 é 6e révision de l'AI. Deuxième volet

Message du 11 mai 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (6e révision, du deuxième volet) (FF 2011 5301)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 12.3971 Po. CSSS-CN

3. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (6e révision de l'AI, deuxième volet) (Projet de la CSSS-N du 11.10.2012)

12.12.2012 Conseil national. Entrer en matière et renvoi à la commission.

20/14.098 n LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer

Message du 17 décembre 2014 relatif à la modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 805)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 833)

22.09.2015 Conseil national. Entrer en matière

21/15.075 é Loi sur les produits du tabac

Message du 11 novembre 2015 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8557)

Message du 30 novembre 2018 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (Loi sur les produits du tabac, LPTab) (FF 2019 899)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8645)

09.06.2016 Conseil des Etats. Discussion

14.06.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

08.12.2016 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

2. Loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (Loi sur les produits du tabac, LPTab) (FF 2019 977)

22/15.083 é LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économicité

Message du 4 décembre 2015 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Renforcement de la qualité et de l'économicité) (FF 2016 217)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Renforcement de la qualité et de l'économicité) (FF 2016 265)

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

11.06.2018 Conseil national. Entrée en matière

11.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

2. Arrêté fédéral sur le crédit global pour la rémunération et les aides financières pour le renforcement de la qualité et de l'économicité dans l'assurance obligatoire des soins pour les années 2018 à 2021 (FF 2016 269)

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

11.06.2018 Conseil national. Entrée en matière

11.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

23/16.065 é LPC. Modification (Réforme des PC)

Message du 16 septembre 2016 relatif à la modification de la loi sur les prestations complémentaires (Réforme des PC) (FF 2016 7249)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (Loi sur les prestations complémentaires, LPC) (Réforme des PC) (FF 2016 7347)

31.05.2017 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

14.03.2018 Conseil national. Discussion

15.03.2018 Conseil national. Divergences

30.05.2018 Conseil des Etats. Divergences

10.09.2018 Conseil national. Divergences

27.11.2018 Conseil des Etats. Divergences

24/17.022 n LAI. Modification (Développement continu de l'AI)

Message du 15 février 2017 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (Développement continu de l'AI) (FF 2017 2363)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (Développement continu de l'AI) (FF 2017 2559)

25/18.029 é Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). Modification

Message du 2 mars 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (FF 2018 1597)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (FF 2018 1655)

18.09.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

26/18.036 n LAMal. Adaptation des franchises à l'évolution des coûts

Message du 28 mars 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie (Adaptation des franchises à l'évolution des coûts) (FF 2018 2737)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

Voir objet 15.4157 Mo. Bischofberger

Voir objet 15.4157 Mo. Bischofberger

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Adaptation des franchises à l'évolution des coûts) (FF 2018 2747)

26.11.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

27/18.037 n Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de lamotion 11.3811 (Darbellay)

Rapport du 28 mars 2018 relatif au classement de la motion 11.3811 Darbellay «Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents» (FF 2018 2407)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

Voir objet 11.3811 Mo. Darbellay

28/18.047 n LAMal. Admission des fournisseurs de prestations

Message du 9 mai 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (admission des fournisseurs de prestations) (FF 2018 3263)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Admission des fournisseurs de prestations) (FF 2018 3305)

12.12.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

29/18.052 é Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille. Initiative populaire

Message du 1er juin 2018 concernant l'initiative populaire «Pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille» (FF 2018 3825)

CN Commission de la science, de l'éducation et de la culture

CN/CE Commission des finances

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

Voir objet 18.441 Iv.pa. CSSS-CE

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille» (FF 2018 3847)

30/18.079 n Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers). Initiative populaire

Message du 7 novembre 2018 relatif à l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)» (FF 2018 7633)

CN Commission de la science, de l'éducation et de la culture

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

Voir objet 19.401 Iv.pa. CSSS-CN

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire fédérale «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)» (FF 2018 7655)

2. Arrêté fédéral sur les aides financières en vue de promouvoir l'efficience dans le domaine des soins médicaux de base, en particulier l'interprofessionnalité (FF 2018 7657)

31/18.081 én Loi sur les produits thérapeutiques. Nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux

Message du 30 novembre 2018 relatif à la modification de la loi sur les produits thérapeutiques (nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux) (FF 2019 1)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPTh) (FF 2019 53)

32/18.083 n Loi sur le transfert des biens culturels et loi fédérale sur la navigation maritime sous pavillon suisse. Modification

Message du 30 novembre 2018 relatif à l'approbation de la convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique et sa mise en œuvre (modification de la loi sur le transfert des biens culturels et loi sur la navigation maritime sous pavillon suisse) (FF 2019 461)

Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (FF 2019 493)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (modification de la loi sur le transfert des biens culturels et de la loi fédérale sur la navigation maritime sous pavillon suisse) (FF 2019 489)

33/18.084 n Valeur du patrimoine culturel pour la société (convention de Faro). Ratification

Message du 30 novembre 2018 concernant la ratification de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (convention de Faro) (FF 2019 67)

Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (FF 2019 91)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

1. Arrêté fédéral portant ratification de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (FF 2019 89)

34/18.086 é Sécurité sociale. Convention avec le Kosovo

Message du 30 novembre 2018 concernant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Kosovo (FF 2019 103)

Convention de sécurité sociale entre la Confédération suisse et la République du Kosovo (FF 2019 123)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Kosovo (FF 2019 121)

35/18.091 n Loi sur les allocations familiales. Modification

Message du 30 novembre 2018 concernant la modification de la loi sur les allocations familiales (FF 2019 997)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur les allocations familiales (Loi sur les allocations familiales, LAFam) (FF 2019 1045)

36/18.092 é Loi sur les allocations pour perte de gain. Allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital

Message du 30 novembre 2018 relatif à la modification de la loi sur les allocations pour perte de gain (Allocation de maternité

en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital) (FF 2019 141)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) (FF 2019 173)

37/18.093 Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 13.4184 (Graber Konrad)

Rapport du Conseil fédéral du 30 novembre 2018 concernant le classement de la motion 13.4184 du conseiller aux États Graber du 12 décembre 2013 (Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet) (FF 2019 365)

Voir objet 13.4184 Mo. Graber Konrad

Département de justice et police

x 38/08.011 é CO. Droit de la société anonyme et droit comptable

Message du 21 décembre 2007 concernant la révision du code des obligations (Droit de la société anonyme et droit comptable; adaptation des droits de la société en nom collectif, de la société en commandite, de la société à responsabilité limitée, de la société coopérative, du registre du commerce et des raisons de commerce) (FF 2008 1407)

CN/CE Commission des affaires juridiques

Voir objet 08.080 OCF

Voir objet 10.443 Iv.pa. CAJ-CE

1. Code des obligations (Droit de la société anonyme et droit comptable; adaptation des droits de la société en nom collectif, de la société en commandite, de la société à responsabilité limitée, de la société coopérative, du registre du commerce et des raisons de commerce) (FF 2008 1571)

11.06.2009 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

01.06.2012 Conseil national. L'examen du projet 1 (droit de la société anonyme) est suspendu jusqu'à ce que le peuple et les cantons se soient prononcés sur l'initiative populaire « Contre les rémunérations abusives » ou jusqu'à un éventuel retrait de cette initiative (cf. art. 87, al. 3, LParl).

27.09.2012 Conseil des Etats. Adhésion

10.06.2013 Conseil national. Entrer en matière et renvoi au Conseil fédéral.

18.06.2013 Conseil des Etats. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

14.06.2018 Conseil national. Début des délibérations

15.06.2018 Conseil national. Classement

11.12.2018 Conseil des Etats. Classement

39/13.094 é CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur

Message du 20 novembre 2013 sur la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8547)

Message additionnel sur la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2018 6163)

Propositions du Conseil fédéral relatives au projet d'acte du message du 20 novembre 2013 concernant la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur), dans la version du Conseil des États du 22 septembre 2014 (FF 2018 6183)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8613)

22.09.2014 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

05.05.2015 Conseil national. Entrée en matière et renvoi au Conseil fédéral.

10.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

40/16.077 n CO. Droit de la société anonyme

Message du 23 novembre 2016 concernant la modification du code des obligations (droit de la société anonyme) (FF 2017 353)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Droit de la société anonyme) (FF 2017 625)

14.06.2018 Conseil national. Début des délibérations

15.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

11.12.2018 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

2. Code des obligations (Contre-projet indirect à l'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement»)

14.06.2018 Conseil national. Début des délibérations

15.06.2018 Conseil national. Décision conforme à la proposition Bigler.

x 41/17.047 é Loi sur l'égalité. Modification

Message du 5 juillet 2017 sur la modification de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité, LÉg) (FF 2017 5169)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité, LÉg) (FF 2017 5211)

28.02.2018 Conseil des Etats. Entrer en matière.

28.02.2018 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

29.05.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

24.09.2018 Conseil national. Début des délibérations

25.09.2018 Conseil national. Divergences

28.11.2018 Conseil des Etats. Divergences

03.12.2018 Conseil national. Adhésion

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2018 7881; Délai référendaire 07.04.2019

42/17.059 n Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales

Message du 15 septembre 2017 concernant la loi fédérale sur la révision totale de la loi fédérale sur la protection des données et sur la modification d'autres lois fédérales. (FF 2017 6565)

Echange de notes du 1er septembre 2016 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales (FF 2017 6887)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

3. Loi fédérale sur la protection des données (LPD) (Projet de la Commission des institutions politiques du Conseil national du ...)

43/17.060 é Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement. Initiative populaire

Message du 15 septembre 2017 relatif à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement". (FF 2017 5999)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement» (FF 2017 6043)

x 44/17.062 é Protection des victimes de violence. Loi

Message du 11 octobre 2017 concernant la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence (FF 2017 6913)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 09.4017 Mo. Perrin

Voir objet 12.4025 Mo. Keller-Sutter

1. Loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence (FF 2017 6997)

11.06.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

18.09.2018 Conseil national. Divergences

28.11.2018 Conseil des Etats. Divergences

03.12.2018 Conseil national. Adhésion

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2018 7875; Délai référendaire 07.04.2019

45/17.067 n Adapter le droit du mandat et l'art. 404 CO au XXIe siècle. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3909 (Barthassat)

Rapport du 25 octobre 2017 demandant le classement de la motion Barthassat 11.3909 «Adapter le droit du mandat et l'art. 404 CO au XXIe siècle» (FF 2017 7031)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.09.2018 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la commission

La motion 11.3909 est classée.

Voir objet 11.3909 Mo. Barthassat

46/17.069 n Loi sur le droit d'auteur. Modification

Message du 22 novembre 2017 relatif aux modifications de la loi sur le droit d'auteur et à deux traités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (FF 2018 559)

Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (FF 2018 667)

Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (FF 2018 681)

CN Commission des affaires juridiques

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

1. Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (Loi sur le droit d'auteur, LDA) (FF 2018 655)

13.12.2018 Conseil national. Début des délibérations

14.12.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

2. Arrêté fédéral portant approbation du traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (FF 2018 665)

13.12.2018 Conseil national. Début des délibérations

14.12.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

3. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre du traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (modification de la loi sur le droit d'auteur) (FF 2018 679)

13.12.2018 Conseil national. Début des délibérations

14.12.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

x 47/18.026 é Loi sur les étrangers. Normes procédurales et systèmes d'information

Message du 2 mars 2018 sur la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) (Normes procédurales et systèmes d'information) (FF 2018 1673)

CN/CE Commission des institutions politiques

1. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Normes procédurales et systèmes d'information) (FF 2018 1755)

11.06.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

27.09.2018 Conseil national. Divergences

28.11.2018 Conseil des Etats. Divergences

12.12.2018 Conseil national. Adhésion

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2018 7885; Délai référendaire 07.04.2019

48/18.038 n Elaboration d'une loi réglant tous les aspects de la profession d'avocat. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 12.3372 (Vogler)

Rapport du 11 avril 2018 sur le classement de la motion Vogler 12.3372 «Elaboration d'une loi réglant tous les aspects de la profession d'avocat» (FF 2018 2343)

CN/CE Commission des affaires juridiques

19.09.2018 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la commission

La motion 12.3372 est classée.

Voir objet 12.3372 Mo. Vogler

49/18.043 é Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

Message du 25 avril 2018 concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines et la loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 2889)

CN/CE Commission des affaires juridiques

1. Loi fédérale sur l'harmonisation des peines (FF 2018 3017)

2. Loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 3133)

50/18.048 n Transfèrement des personnes condamnées.**Amendement au Protocole additionnel**

Message du 23 mai 2018 relatif à l'approbation du Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (FF 2018 3863)

Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (FF 2018 3877)

CN/CE Commission des affaires juridiques

1. Arrêté fédéral relatif à l'approbation du Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (FF 2018 3875)

51/18.049 n Loi sur les services d'identification électronique

Message du 1er juin 2018 relatif à la loi fédérale sur les services d'identification électronique (FF 2018 4031)

CN/CE Commission des affaires juridiques

1. Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) (FF 2018 4105)

52/18.051 n Loi sur le Tribunal fédéral. Modification

Message du 15 juin 2018 relatif à la modification de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2018 4713)

CN/CE Commission des affaires juridiques

1. Loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2018 4769)

53/18.058 n Lutte contre la criminalité. Accord avec la Bulgarie

Message du 20 juin 2018 portant approbation de l'accord entre la Suisse et la Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (FF 2018 4785)

Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République de Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (FF 2018 4805)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et la Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (FF 2018 4803)

54/18.059 n Sécurité, sûreté et services lors des matches de football et autres manifestations sportives. Convention du Conseil de l'Europe

Message du 27 juin 2018 concernant l'approbation de la convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (FF 2018 4995)

Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (FF 2018 5015)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la Convention du Conseil de l'Europe du 3 juillet 2016 sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (FF 2018 5013)

55/18.068 é Loi sur l'asile. Modification (Crédit-cadre migration; deuxième contribution suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE)

Message du 28 septembre 2018 concernant la modification de la loi sur l'asile (Compétence du Conseil fédéral en matière de conclusion d'accords internationaux sur le versement de contributions à certains États membres de l'Union européenne ou à des organisations internationales) (FF 2018 6595)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi sur l'asile (LAsi) (FF 2018 6605)

12.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

56/18.069 é CC. Modification (Droit des successions)

Message du 29 août 2018 concernant la révision du code civil suisse (Droit des successions) (FF 2018 5865)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (Droit des successions) (FF 2018 5949)

57/18.070 é Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence). Initiative populaire

Message du 29 août 2018 concernant l'initiative populaire «Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)» (FF 2018 5675)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 19.400 Iv.pa. CIP-CE

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)» (FF 2018 5717)

58/18.071 é Terrorisme et crime organisé. Convention du Conseil de l'Europe

Message du 14 septembre 2018 relatif à l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et de son Protocole additionnel et concernant le renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé (FF 2018 6469)

Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (FF 2018 6571)

Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (FF 2018 6589)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et de son Protocole additionnel et concernant le renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé (FF 2018 6557)

59/18.076 n Loi sur le droit international privé. Chapitre 12: Arbitrage international

Message du 24 octobre 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur le droit international privé (Chapitre 12: Arbitrage international) (FF 2018 7153)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP) (FF 2018 7201)

60/18.080 én Constitutions des cantons de Schwyz, de Zoug, de Fribourg, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Garantie

Message du 21 novembre 2018 concernant la garantie des constitutions révisées des cantons de Schwyz, de Zoug, de Fribourg, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Appenzell Rhodes-Intérieures (FF 2018 7719)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral concernant la garantie des constitutions révisées des cantons de Schwyz, de Zoug, de Fribourg, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Appenzell Rhodes-Intérieures (FF 2018 7731)

61/18.087 é Développement de l'acquis de Schengen.

Reprise des bases juridiques en vue de la création et de l'utilisation du système d'entrée et de sortie EES

Message vom 21 novembre 2018 concernant l'approbation et la mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des bases juridiques en vue de la création et de l'utilisation du système d'entrée et de sortie (EES) (règlements [UE] 2017/2226 et 2017/2225; développements de l'acquis de Schengen) et modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) (FF 2019 175)

Échange de notes du 15 février 2018 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du Règlement (UE) 2017/2226 portant création d'un système d'entrée et de sortie (EES) et modifiant la convention d'application de l'accord de Schengen et les règlements (CE) no 767/2008 et (UE) no 1077/2011 (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2019 233)

Échange de notes du 15 février 2018 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2017/2225 modifiant le règlement (UE) 2016/399 en ce qui concerne l'utilisation du système d'entrée et de sortie (EES) (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2019 235)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des bases juridiques en vue de la création et de l'utilisation du système d'entrée et de sortie (EES) (règlements [UE] 2017/

2226 et 2017/2225) (Développements de l'acquis de Schengen) (FF 2019 225)

2. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (FF 2019 237)

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

62/17.028 é Loi sur la sécurité de l'information

Message du 22 février 2017 concernant la loi fédérale sur la sécurité de l'information (FF 2017 2765)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

1. Loi fédérale sur la sécurité de l'information au sein de la Confédération (Loi sur la sécurité de l'information, LSI) (FF 2017 2907)

04.12.2017 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

13.03.2018 Conseil national. Ne pas entrer en matière

26.09.2018 Conseil des Etats. Entrée en matière

x 63/18.017 n Manipulation de compétitions sportives.

Convention du Conseil de l'Europe

Message du 31 janvier 2018 portant approbation de la convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (FF 2018 989)

Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (Convention de Macolin) (FF 2018 1029)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

1. Arrêté fédéral portant approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (FF 2018 1027)

11.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

06.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2018 7911; Délai référendaire 07.04.2019

x 64/18.022 é Message sur l'armée 2018

Message sur l'armée 2018 du 14 février 2018 (FF 2018 1343)

CN Commission des finances

CN/CE Commission de la politique de sécurité

1. Arrêté fédéral relatif au programme d'armement 2018 (FF 2018 1413)

31.05.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

13.09.2018 Conseil national. Divergences

26.09.2018 Conseil des Etats. Divergences

29.11.2018 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2019 395

x 65/18.028 n Engagement de l'armée en faveur des autorités civiles. Arrêté fédéral

Message du 2 mars 2018 concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles dans le domaine de la protection des représentations étrangères (FF 2018 1421)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

1. Arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles dans le domaine de la protection des représentations étrangères (FF 2018 1431)

26.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

06.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

Feuille fédérale 2019 409

x 66/18.053 é Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse. Contributions de la Confédération

Message du 23 mai 2018 concernant les contributions de la Confédération pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse (FF 2018 4121)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

CN/CE Commission des finances

1. Arrêté fédéral allouant le crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération aux coûts de la candidature pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse (FF 2018 4193)

26.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

29.11.2018 Conseil national. Ne pas entrer en matière

2. Arrêté fédéral allouant le crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération aux coûts de réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse (FF 2018 4195)

26.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

29.11.2018 Conseil national. Ne pas entrer en matière

3. Arrêté fédéral allouant le crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération aux coûts de sécurité des cantons pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse (FF 2018 4199)

26.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

29.11.2018 Conseil national. Ne pas entrer en matière

4. Arrêté fédéral allouant le crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération à des installations sportives d'importance nationale pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse (FF 2018 4201)

26.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

29.11.2018 Conseil national. Ne pas entrer en matière

5. Arrêté fédéral allouant le crédit-cadre pour la contribution de la Confédération aux projets pour l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse (FF 2018 4203)

26.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

29.11.2018 Conseil national. Ne pas entrer en matière

67/18.085 n Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Révision totale

Message du 21 novembre 2018 concernant la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (FF 2019 515)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

1. Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) (FF 2019 591)

68/18.088 n Système national d'échange de données sécurisé. Crédit d'engagement

Message du 21 novembre 2018 concernant le crédit d'engagement pour le système national d'échange de données sécurisé (FF 2019 239)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral concernant le crédit d'engagement pour le système national d'échange de données sécurisé (FF 2019 275)

Département des finances

69/11.047 n Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)

Message du 24 août 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (stimulation du marché suisse des capitaux) (FF 2011 6097)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Projet de la CER-N)

27.02.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

07.06.2012 Conseil des Etats. Adhésion (= Renvoi au Conseil fédéral).

70/11.057 n Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale

Message du 7 septembre 2011 relatif à la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance (FF 2011 7091)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 15.060 OCF

1. Loi fédérale sur le contrat d'assurance (Loi sur le contrat d'assurance, LCA) (FF 2011 7199)

13.12.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral

20.03.2013 Conseil des Etats. Adhésion (= renvoi au Conseil fédéral).

71/14.054 é Assurance tremblement de terre obligatoire.

Classement de la motion no 11.3511

Rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur le classement de la motion Fournier 11.3511, Assurance tremblement de terre obligatoire (FF 2014 5351)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2018 Conseil des Etats. Refus de classer

Voir objet 11.3511 Mo. Fournier

72/15.049 é Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

Message du 5 juin 2015 concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (FF 2015 4613)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi sur les droits de timbre (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national)

16.03.2016 Conseil national. Discussion

17.03.2016 Conseil national. Entrer en matière.

Renvoi à la commission

3. Loi fédérale sur la taxe au tonnage (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats)

30.05.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

06.06.2016 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

73/15.073 é Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

Message du 4 novembre 2015 concernant la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin) (FF 2015 8101)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

3. Loi fédérale sur le droit de l'insolvabilité bancaire (Projet de la CER-E du 03.11.2016)

14.12.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

13.09.2017 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

74/16.050 n Loi sur l'assistance administrative fiscale. Modification

Message du 10 juin 2016 sur la modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale (FF 2016 4955)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'assistance administrative internationale en matière fiscale (Loi sur l'assistance administrative fiscale, LAAF) (FF 2016 4969)

75/16.076 é Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières

Message du 16 novembre 2016 concernant la loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières (FF 2016 8253)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières (FF 2016 8287)

07.03.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

18.09.2018 Conseil national. Divergences

76/17.019 n Loi sur les marchés publics. Révision totale

Message du 15 février 2017 concernant la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (FF 2017 1695)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) (FF 2017 1851)

13.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

10.12.2018 Conseil des Etats. Divergences

77/17.043 n Loi sur le contrat d'assurance. Modification

Message du 28 juin 2017 concernant la révision de la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) (FF 2017 4767)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur le contrat d'assurance (Loi sur le contrat d'assurance, LCA) (FF 2017 4817)

78/17.056 n Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299

Rapport du 6 settembre 2017 sur le classement de la motion 14.3299: Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales (FF 2017 5681)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

27.09.2018 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la commission

Le motion 14.3299 n'est pas classée.

Voir objet 14.3299 Mo. CER-CE

x 79/18.020 n Calcul de la réduction pour participation en cas d'émission d'instruments dans le cadre du régime des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite. Loi

Message du 14 février 2018 concernant la loi fédérale sur le calcul de la réduction pour participation dans le cadre pour les établissements financiers trop grands pour être mis en faillite (FF 2018 1215)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 18.3718 Mo. CER-CN

1. Loi fédérale sur le calcul de la réduction pour participation pour les établissements financiers trop grands pour être mis en faillite (FF 2018 1251)

20.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

04.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2018 7903; Délai référendaire 07.04.2019

80/18.025 é Loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP). Modification

Message du 21 février 2018 concernant la révision partielle de la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) (Suppression du délai d'échange des billets de banque) (FF 2018 1051)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) (Suppression du délai d'échange des billets de banque) (FF 2018 1063)

26.11.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

81/18.032 é Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 15.3494 (CdF-CE)

Rapport du 16 mars 2018 sur le classement de la motion 15.3494 de la Commission des finances du Conseil des États «Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015» (FF 2018 1933)

CN/CE *Commission des finances*

17.09.2018 Conseil des Etats. Pris acte

Voir objet 15.3494 Mo. CdF-CE

82/18.034 é Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)

Message du 21 mars 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2173)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2249)

x 83/18.039 é Double imposition. Convention avec la Zambie

Message du 18 avril 2018 concernant l'approbation d'une nouvelle convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Zambie (FF 2018 2749)

Convention entre la Confédération suisse et la République de Zambie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales (FF 2018 2765)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'une nouvelle convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Zambie (FF 2018 2763)

24.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

06.12.2018 Conseil national. Adhésion

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2018 7915; Délai référendaire 07.04.2019

x 84/18.040 é Double imposition. Convention avec l'Équateur

Message du 18 avril 2018 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Équateur (FF 2018 2789)

Protocole modifiant la Convention du 28 novembre 1994 entre la Confédération suisse et la République de l'Équateur en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (FF 2018 2797)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Équateur (FF 2018 2795)

24.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

06.12.2018 Conseil national. Adhésion

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2018 7913; Délai référendaire 07.04.2019

x 85/18.041 né Budget 2019 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2020-2022

Message du 22 août 2018 concernant le budget de la Confédération suisse pour l'année 2019 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2020-2022 (FF 2018 5403)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Arrêté fédéral la concernant le budget pour l'année 2019

27.11.2018 Conseil national. Début des délibérations

28.11.2018 Conseil national. Suite

29.11.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

03.12.2018 Conseil des Etats. Divergences

06.12.2018 Conseil national. Divergences

10.12.2018 Conseil des Etats. Divergences

11.12.2018 Conseil national. Divergences

12.12.2018 Conseil des Etats. Divergences

13.12.2018 Conseil national. Rejet de la proposition de la conférence de conciliation

13.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

2. Arrêté fédéral Ib concernant le cadre financier inscrit au budget 2019

27.11.2018 Conseil national. Début des délibérations

28.11.2018 Conseil national. Suite

29.11.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

03.12.2018 Conseil des Etats. Divergences

06.12.2018 Conseil national. Divergences

10.12.2018 Conseil des Etats. Divergences

11.12.2018 Conseil national. Adhésion

3. Arrêté fédéral II concernant le plan financier pour les années 2020 à 2022

27.11.2018 Conseil national. Début des délibérations

28.11.2018 Conseil national. Suite

29.11.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

03.12.2018 Conseil des Etats. Divergences

06.12.2018 Conseil national. Divergences

10.12.2018 Conseil des Etats. Divergences

11.12.2018 Conseil national. Divergences

12.12.2018 Conseil des Etats. Divergences

13.12.2018 Conseil national. Rejet de la proposition de la conférence de conciliation

13.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

4. Arrêté fédéral III concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2019

27.11.2018 Conseil national. Début des délibérations

28.11.2018 Conseil national. Suite

29.11.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

03.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

5. Arrêté fédéral IV concernant les prélèvements sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour l'année 2019

27.11.2018 Conseil national. Début des délibérations

28.11.2018 Conseil national. Suite

29.11.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

03.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

x 86/18.042 né Budget 2018. Supplément II

Message du 21 septembre 2018 concernant le supplément II au budget 2018

CN/CE Commission des finances

1. Arrêté fédéral I concernant le supplément II au budget 2018

27.11.2018 Conseil national. Début des délibérations

28.11.2018 Conseil national. Suite

29.11.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

03.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

2. Arrêté fédéral II concernant les prélèvements sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour l'année 2018

27.11.2018 Conseil national. Début des délibérations

28.11.2018 Conseil national. Suite

29.11.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

03.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

3. Arrêté fédéral III relatif au financement de la réalisation d'un produit GEVER standardisé et de l'introduction de ce produit dans l'administration fédérale centrale

27.11.2018 Conseil national. Début des délibérations

28.11.2018 Conseil national. Suite

29.11.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

03.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

87/18.050 n Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers

Message du 9 mai 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) (FF 2018 3145)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) (FF 2018 3167)

x 88/18.054 é Message 2018 sur les immeubles du DFF

Message du 16 mai 2018 concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2018 (Message 2018 sur les immeubles du DFF) (FF 2018 3435)

CN/CE Commission des finances

1. Arrêté fédéral concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2018 (FF 2018 3451)

10.09.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

13.12.2018 Conseil national. Adhésion

x 89/18.055 é Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la République de Singapour et Hong Kong et avec d'autres États partenaires

Message du 9 mai 2018 relatif à l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Singapour et Hong Kong à partir de 2018/2019 et avec d'autres États partenaires à partir de 2019/2020 (FF 2018 3345)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord avec Singapour concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (FF 2018 3411)
- 17.09.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
13.12.2018 Conseil national. Adhésion
14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2018 7917; Délai référendaire 07.04.2019
2. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Singapour (FF 2018 3413)
- 17.09.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
13.12.2018 Conseil national. Adhésion
Paraîtra dans le Recueil officiel du droit fédéral en même temps que l'accord concerné dès que celui-ci entrera en vigueur pour la Suisse.
3. Arrêté fédéral portant sur l'approbation de l'accord concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Hong Kong (FF 2018 3415)
- 17.09.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
13.12.2018 Conseil national. Adhésion
14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2018 7919; Délai référendaire 07.04.2019
4. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Hong Kong (FF 2018 3417)
- 17.09.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
13.12.2018 Conseil national. Adhésion
Paraîtra dans le Recueil officiel du droit fédéral en même temps que l'accord concerné dès que celui-ci entrera en vigueur pour la Suisse.
5. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Anguilla (FF 2018 3419)
- 17.09.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
13.12.2018 Conseil national. Adhésion
Recueil officiel du droit fédéral 2019 89
6. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec les Bahamas (FF 2018 3421)
- 17.09.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
13.12.2018 Conseil national. Adhésion
Recueil officiel du droit fédéral 2019 91
7. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Bahreïn (FF 2018 3423)
- 17.09.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
13.12.2018 Conseil national. Adhésion
Recueil officiel du droit fédéral 2019 93
8. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Qatar (FF 2018 3425)
- 17.09.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
13.12.2018 Conseil national. Adhésion
Recueil officiel du droit fédéral 2019 95
9. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Koweït (FF 2018 3427)
- 17.09.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
13.12.2018 Conseil national. Adhésion
Recueil officiel du droit fédéral 2019 97
10. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Nauru (FF 2018 3429)
- 17.09.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
13.12.2018 Conseil national. Adhésion
Recueil officiel du droit fédéral 2019 99
11. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec les Pays-Bas pour ce qui est des communes d'outre-mer de Bonaire, Saint-Eustache et Saba (FF 2018 3431)
- 17.09.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
13.12.2018 Conseil national. Adhésion
Recueil officiel du droit fédéral 2019 101
12. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Panama (FF 2018 3433)
- 17.09.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
13.12.2018 Conseil national. Adhésion
Recueil officiel du droit fédéral 2019 103
- 90/18.061 n Double imposition. Convention entre la Suisse et l'Arabie saoudite**
- Message du 15 août 2018 concernant l'approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Arabie saoudite (FF 2018 5365)
- Convention entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude fiscale (FF 2018 5379)
- CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*
1. Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Arabie saoudite (FF 2018 5377)
- 91/18.062 n Double imposition. Convention avec le Royaume-Uni**
- Message du 22 août 2018 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Royaume-Uni (FF 2018 5553)
- Protocole entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord modifiant la convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu signée à Londres le 8 décembre 1977, dans sa version conforme au protocole signé à Londres le 5 mars 1981, au protocole signé à Berne le 17 décembre 1993, au protocole signé à Londres le 26 juin 2007 et au protocole signé à Londres le 7 septembre 2009 (FF 2018 5565)
- CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Royaume-Uni (FF 2018 5563)

06.12.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

92/18.063 é Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Approbation

Message du 22 août 2018 concernant l'approbation de la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (FF 2018 5443)

Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (FF 2018 5499)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (FF 2018 5483)

04.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

93/18.064 n Double imposition. Convention avec le Brésil

Message du 5 septembre 2018 concernant l'approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Brésil (FF 2018 6187)

Convention entre la Confédération suisse et la République fédérative du Brésil en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales (FF 2018 6207)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Brésil (FF 2018 6205)

06.12.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

94/18.075 é Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges. Modification

Message du 28 septembre 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (FF 2018 6607)

CN/CE *Commission des finances*

CN *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) (FF 2018 6629)

04.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

95/18.082 n Mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Message du 21 novembre 2018 sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial relatives à la transparence des personnes morales et à l'échange de renseignements émis dans le rapport de phase 2 de la Suisse (FF 2019 277)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (FF 2019 337)

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

96/17.020 n Accord sur les marchés publics de l'OMC. Approbation

Message du 15 février 2017 relatif à l'approbation du protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics de l'OMC (FF 2017 1899)

Protocole portant amendement de l'Accord sur les marchés publics (FF 2017 2013)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral relatif à l'approbation du protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics de l'OMC (FF 2017 2011)

13.06.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

10.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

x 97/18.024 n Loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises. Modification

Message du 14 février 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises et abrogation de la loi fédérale sur l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne et le milieu rural en général (FF 2018 1253)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 15.3792 Mo. Comte

1. Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises (FF 2018 1281)

26.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

06.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2018 7905; Délai référendaire 07.04.2019

2. Loi fédérale sur l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne et le milieu rural en général (FF 2018 1285)

26.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

06.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2018 7909; Délai référendaire 07.04.2019

98/18.035 n Davantage de logements abordables. Initiative populaire et crédit-cadre destiné à alimenter le fonds de roulement

Message du 21 mars 2018 relatif à l'initiative populaire "Davantage de logements abordables" et à un crédit-cadre destiné à alimenter le fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique. (FF 2018 2253)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

14.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'au 18 avril 2020.

14.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Davantage de logements abordables» (FF 2018 2289)

12.12.2018 Conseil national. Début des délibérations

14.12.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

2. Arrêté fédéral relatif à un crédit-cadre destiné à augmenter la dotation du fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique (FF 2018 2291)

12.12.2018 Conseil national. Renvoi à la commission

14.12.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

99/18.044 n Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 14.3514 (Knecht), 14.3537 (Noser), 14.3618 (Aebi), 14.3894 (von Siebenthal), 14.3991 (de Buman), 14.4046 (Keller-Sutter), 14.4098 (Müller Walter), 17.3401 (Müller Damian)

CN Commission de l'économie et des redevances

04.06.2018 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral

Voir objet 18.3380 Po. CER-CN

100/18.060 n Loi sur le contrôle des biens. Modification

Message du 27 juin 2018 concernant la modification de la loi sur le contrôle des biens (FF 2018 4637)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

1. Loi fédérale sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires, des biens militaires spécifiques et des biens stratégiques (Loi sur le contrôle des biens, LCB) (FF 2018 4647)

101/18.072 é Garanties fédérales liées aux prêts pour réserves obligatoires. Crédit d'engagement

Message du 29 août 2018 relatif à un crédit d'engagement pour les garanties fédérales liées à des prêts pour réserves obligatoires (FF 2018 5569)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

CN/CE Commission des finances

1. Arrêté fédéral relatif à un crédit d'engagement pour les garanties fédérales liées aux prêts pour réserves obligatoires (FF 2018 5587)

06.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

102/18.089 é Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Équateur. Approbation

Message du 21 novembre 2018 concernant l'approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Équateur (FF 2019 627)

Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Équateur (FF 2019 677)

Protocole d'entente concernant l'Accord de partenariat économique global entre les Etats de l'AELE et l'Équateur (FF 2019 745)

CN/CE Commission de politique extérieure

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Équateur (FF 2019 675)

103/18.090 é Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Turquie et accord agricole entre la Suisse et la Turquie. Approbation

Message du 21 novembre 2018 relatif à l'approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Turquie et de l'accord agricole entre la Suisse et la Turquie (FF 2019 749)

Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Turquie (FF 2019 803)

Accord agricole entre la Suisse et la Turquie (FF 2019 845)

CN/CE Commission de politique extérieure

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Turquie et de l'accord agricole entre la Suisse et la Turquie (FF 2019 801)

104/18.096 Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactiques. Initiative populaire

Message du 14 décembre 2018 relatif à l'initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» (FF 2019 1093)

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» (FF 2019 1117)

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

105/17.044 é Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 08.3240

Rapport du 17 mai 2017 sur le classement de la motion 08.3240 de la CEATE-E «Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage» (FF 2017 3695)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

27.11.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
La motion 08.3240 est classée.

Voir objet 08.3240 Mo. CEATE-CE

106/17.052 é Loi sur la chasse. Modification

Message du 23 août 2017 concernant la modification de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (FF 2017 5745)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

1. Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP) (FF 2017 5789)

05.06.2018 Conseil des Etats. Début des délibérations

13.06.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

107/17.058 n Loi sur les télécommunications. Révision

Message du 6 septembre 2017 concernant la révision de la loi sur les télécommunications (FF 2017 6185)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi sur les télécommunications (LTC) (FF 2017 6327)

27.09.2018 Conseil national. Début des délibérations

28.09.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

27.11.2018 Conseil des Etats. Divergences

108/17.071 n Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020

Message du 1er décembre 2017 relatif à la révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020 (FF 2018 229)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 15.2012 Pét. 60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud

1. Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2) (FF 2018 373)

03.12.2018 Conseil national. Début des délibérations

04.12.2018 Conseil national. Suite

10.12.2018 Conseil national. Suite

11.12.2018 Conseil national. Rejet au vote sur l'ensemble (= refus d'entrer en matière)

109/17.073 n Accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission. Approbation et mise en oeuvre (modification de la loi sur le CO2)

Message du 1er décembre 2017 concernant l'approbation de l'accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission et sa mise en oeuvre (modification de la loi sur le CO2) (FF 2018 399)

Accord entre la Confédération suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (FF 2018 455)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral concernant l'approbation de l'accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission et sa mise en œuvre (Modification de la loi sur le CO2) (FF 2018 449)

03.12.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

110/18.056 é Loi sur les forces hydrauliques. Modification

Message du 23 mai 2018 sur la modification de la loi sur les forces hydrauliques (FF 2018 3539)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 14.3668 Mo. CEATE-CN

1. Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (Loi sur les forces hydrauliques, LFH) (FF 2018 3561)

20.09.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

111/18.057 n Loi sur l'expropriation. Modification

Message du 1er juin 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur l'expropriation (FF 2018 4817)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'expropriation (LEx) (FF 2018 4875)

112/18.065 n Trafic d'agglomération. Crédits d'engagement à partir de 2019

Message du 14 septembre 2018 relatif à l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2019 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (FF 2018 6795)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2019 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (FF 2018 6903)

113/18.066 n Routes nationales sur la période 2020-2023, étape d'aménagement 2019 des routes nationales et crédit d'engagement. Plafond de dépenses

Message du 14 septembre 2018 relatif au plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2020–2023, à l'étape d'aménagement 2019 des routes nationales et au crédit d'engagement (FF 2018 6939)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant le plafond des dépenses pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement au sens d'adaptations des routes nationales sur la période 2020–2023 (FF 2018 7045)

2. Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2019 des routes nationales (FF 2018 7047)

3. Arrêté fédéral relatif au crédit d'engagement pour les grands projets à réaliser sur le réseau des routes nationales, pour l'étape d'aménagement 2019 des routes nationales et pour la planification de projets pas encore approuvés (FF 2018 7049)

114/18.073 é Pollution atmosphérique transfrontière. Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

Message du 5 septembre 2018 concernant l'approbation de la décision 2012/2 du 4 mai 2012 relative à l'amendement au Protocole de 1999 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (FF 2018 5719)

Protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la

réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (FF 2018 5735)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la décision 2012/2 du 4 mai 2012 relative à l'amendement au Protocole de 1999 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (FF 2018 5733)

27.11.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

115/18.074 é Environnement mondial 2019-2022. Crédit-cadre

Message du 5 septembre 2018 concernant un crédit-cadre en faveur de l'environnement mondial pour la période de 2019 à 2022 (FF 2018 5957)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral concernant un crédit-cadre pour la protection de l'environnement mondial pour la période 2019 à 2022 (FF 2018 6005)

27.11.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

116/18.077 n Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase

Message du 31 octobre 2018 relatif à la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (FF 2018 7423)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT) (FF 2018 7479)

117/18.078 é Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire. Etape d'aménagement 2035

Message 31 octobre 2018 relatif à l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (FF 2018 7301)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire (FF 2018 7417)

2. Arrêté fédéral allouant un crédit d'engagement pour l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire (FF 2018 7421)

118/18.095 Loi sur la protection de l'environnement. Interdiction de mise sur le marché de bois récolté illégalement

Message du 7 décembre 2018 concernant la modification de la loi sur la protection de l'environnement (interdiction de mise sur le marché de bois récolté illégalement)

119/18.097 Réalisation de la 2e étape de la 3e correction du Rhône. Crédit d'ensemble

Message du 14 décembre 2018 relatif au crédit d'ensemble pour la réalisation de la 2e étape de la 3e correction du Rhône (R3)

Initiatives des cantons

120/16.318 é Argovie. Abolition de la pénalisation du mariage (29.11.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Argovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton d'Argovie demande à la Confédération d'éliminer la discrimination frappant les couples mariés et ceux vivant sous le régime du partenariat enregistré par rapport aux personnes vivant en concubinage, que ce soit en matière de droit fiscal ou de droit des assurances sociales.

Il propose de modifier la Constitution comme suit:

Art. 14 al. 2

Sur le plan fiscal, les couples mariés et les couples vivant sous le régime du partenariat enregistré forment une communauté économique de deux personnes. Ils ne peuvent pas être pénalisés par rapport à d'autres modes de vie, notamment en matière d'impôts et d'assurances sociales.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

26.02.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

121/17.312 é Argovie. Augmenter la participation de la Confédération aux coûts dans le domaine de l'asile (27.06.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Argovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton d'Argovie prie la Confédération de modifier le droit d'asile et des étrangers de sorte que la Confédération prévoie un forfait d'intégration couvrant les coûts et prenne en charge pendant sept ans - à compter du moment où les autorités fédérales ont statué sur la demande d'asile - l'intégralité des coûts non couverts engendrés non seulement par les personnes admises à titre provisoire, mais également par les réfugiés reconnus. En ce qui concerne les requérants mineurs non accompagnés, elle prévoira un forfait spécial couvrant l'intégralité des coûts.

CN/CE Commission des institutions politiques

13.02.2018 CIP-CE. Donné suite

25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

122/15.301 é Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions (15.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont instamment priées de doter le Corps des gardes-frontière de suffisamment d'effectifs sur tous ses sites pour qu'il puisse accomplir ses tâches de façon satisfaisante en fonction de la situation locale et des besoins de la population en matière de sécurité.

CN/CE Commission de la politique de sécurité

16.12.2015 Conseil des Etats. Donné suite

26.01.2016 CPS-CN. Adhésion

27.09.2018 Conseil national. Prolongation de délai

123/18.324 é Bâle-Campagne. Pour une structure tarifaire adéquate et un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques (04.12.2018)

Le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Campagne estime qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le domaine du financement des soins ambulatoires et stationnaires fournis dans les hôpitaux pédiatriques.

Mesures nécessaires s'agissant du financement des soins ambulatoires dans les hôpitaux pédiatriques:

- supprimer les limitations du temps de consultation dans le cadre du Tarmed;
- prévoir une appréciation de la valeur du point tarifaire spécifique;
- faire en sorte que les valeurs des points tarifaires couvrent les coûts nécessaires à des prestations efficientes;
- exclure les cliniques pédiatriques de la "Liste des interventions électives à effectuer en ambulatoire" selon l'annexe 1a de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

Mesures nécessaires s'agissant du financement des soins stationnaires dans les hôpitaux pédiatriques:

- adapter le plus rapidement possible la structure tarifaire établie par SwissDRG de sorte que le taux de couverture des coûts des hôpitaux pédiatriques se monte à 100 pour cent;
- faire en sorte que la structure tarifaire tienne suffisamment compte des cas AI.

124/18.301 é Bâle-Ville. Supprimer l'imposition de la valeur locative (art. 7 LHID et art. 21 al. 1 let. b LIFD) (10.01.2018)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville dépose une initiative visant à supprimer l'imposition de la valeur locative (art. 7 LHID et art. 21 al. 1 let. b LIFD).

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

125/18.304 é Bâle-Ville. Ilot de cherté. Pour des prix d'achat raisonnables (14.03.2018)

Le Parlement fédéral et les autorités fédérales sont priés de garantir - par exemple au moyen d'une révision de la loi sur les cartels ou de la mise en œuvre d'autres mesures - que les clients suisses puissent acquérir, à l'étranger et aux prix et aux conditions applicables à l'étranger, des produits auxquels ils ne peuvent renoncer faute d'options de substitution.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

126/18.314 é Bâle-Ville. Maintien du service public. Contre la fermeture d'offices de poste de quartier (06.06.2018)

1. En sa qualité de propriétaire de la Poste, le Conseil fédéral est chargé d'instaurer un moratoire sur la fermeture des offices de poste jusqu'à l'élaboration d'un schéma de planification du réseau postal. Ce dernier devra fournir des informations sur la planification stratégique du futur réseau d'offices postaux et renseigner avec transparence la population concernée sur l'organisation future du réseau postal. Il conviendra également de déterminer l'opportunité d'une révision de la loi sur la poste pour ce qui est des dispositions relatives à l'accessibilité des offices de poste et des agences.

2. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de

sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

3. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

127/18.322 é Bâle-Ville. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques (28.11.2018)

L'hôpital pédiatrique universitaire de Bâle-Ville et Bâle-Campagne (UKBB) est l'un des trois hôpitaux pédiatriques indépendants de Suisse. Il assure une couverture pédiatrique de qualité, tant à l'échelle cantonale qu'à l'échelle régionale et suprarégionale, dans le cadre de mandats de prestations.

Cela fait des années que l'UKBB ainsi que les deux autres hôpitaux pédiatriques indépendants (hôpital pédiatrique de Zurich et hôpital pédiatrique de Suisse orientale) se battent pour obtenir une structure tarifaire appropriée et des tarifs permettant de couvrir leurs coûts, pour les prestations ambulatoires comme pour les soins hospitaliers. A ce jour, la rémunération allouée par les caisses-maladie et l'assurance-invalidité pour les prestations fournies par les hôpitaux pédiatriques n'est pas adéquate et ne couvre pas les coûts. La mise en place d'une tarification appropriée et la pression financière croissante sont les principaux enjeux auxquels seront confrontés les hôpitaux pédiatriques dans les années à venir.

Depuis l'introduction en 2012 du nouveau système de financement hospitalier, une grande partie des traitements stationnaires en hôpital pédiatrique ne sont pas pris en compte de manière adéquate dans le catalogue SwissDRG des forfaits par cas. Une étude commandée en 2017 par SwissDRG pour déterminer si la structure tarifaire de SwissDRG prend correctement en compte les prestations de la médecine pédiatrique confirme que les hôpitaux pédiatriques fonctionnent certes de manière efficace, mais que leur financement est insuffisant à cause d'une "structure de patients défavorable". C'est ainsi qu'en dépit de leur efficacité avérée, les hôpitaux pédiatriques enregistrent des pertes dans le secteur stationnaire en raison de la baisse constante des tarifs.

Dans le secteur ambulatoire, le découvert substantiel inhérent au système, qui doit être financé bon gré mal gré par les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, atteint déjà une dizaine de millions de francs par an ! Cela fait en effet des années que la structure tarifaire TARMED appliquée à la médecine pédiatrique ne couvre pas les coûts des traitements ambulatoires. La médecine pédiatrique ambulatoire prend beaucoup de temps et requiert une préparation ainsi qu'un suivi minutieux. La décision du Conseil fédéral d'adapter la structure tarifaire TARMED à compter du 1er janvier 2018 fragilise encore les hôpitaux pédiatriques, dont l'UKBB. Ce dernier s'attend à une diminution de ses recettes d'eau moins 4,5 millions de francs. La révision de la grille tarifaire telle que décidée par le Conseil fédéral réduit de 78 à 68 pour cent le taux de couverture des coûts de l'hôpital dans le secteur ambulatoire. La prise en charge spécifique que nécessitent les enfants et adolescents n'est donc pas non plus prise en compte de manière adéquate dans le système TARMED.

Jusqu'ici, les découvertes dus à des tarifs ne couvrant pas l'intégralité des frais dans le domaine ambulatoire étaient résorbées

par les cantons responsables, conformément aux mandats de prestations définis. Il incombe à la Confédération (structure tarifaire TARMED et AI) de veiller à une rémunération équitable et adéquate des diverses prestations médicales fournies en Suisse. Par conséquent, le Conseil exécutif du canton de Bâle-Ville soumet aux Chambres fédérales une initiative demandant que les structures tarifaires appliquées aux hôpitaux pédiatriques prennent dûment en compte les prestations fournies, qu'elles soient ambulatoires ou stationnaires, et prévoient une rémunération qui couvre entièrement les coûts.

128/08.316 é Berne. Interdiction des jeux vidéo violents (18.06.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à mettre en place les bases légales propres à permettre d'interdire de fabriquer, de promouvoir, d'importer, de vendre ou de remettre des jeux vidéo qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

129/10.322 n Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades (02.06.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée d'édicter les bases légales nécessaires à l'introduction d'un congé rémunéré pour l'un ou l'autre des parents dont les enfants souffrent de grave maladie, ceci pour leur permettre d'être présents auprès de leurs enfants et de les assister pendant un temps nécessaire lié avec la phase aigüe de la maladie.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.08.2014 CSSS-CN. Donné suite

17.11.2014 CSSS-CE. Donné suite

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

130/16.316 é Berne. Aménagement d'installations de production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux (19.10.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération modifie l'article 78 alinéa 5 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 (état le 14 juin 2015) et soumet cette modification au vote du peuple et des cantons conformément à l'article 140. La dernière phrase de l'alinéa 5 est complétée comme suit:

... ainsi que les installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables.

L'article 78 alinéa 5 Cst. aurait alors la teneur suivante:

Les marais et les sites marécageux d'une beauté particulière qui présentent un intérêt national sont protégés. Il est interdit d'aménager des installations ou d'en modifier le terrain. Font exception les installations qui servent à la protection de ces espaces ou à la poursuite de leur exploitation à des fins agricoles, ainsi que les installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

06.03.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

131/16.317 é Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires (19.10.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier comme suit l'article 285 du Code pénal suisse:

"Art. 285 Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de violence ... sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

...

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire de 30 jours-amende au moins."

En d'autres termes, il y a lieu de remplacer partout "ou d'une peine pécuniaire" par "et d'une peine pécuniaire".

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.01.2017 CAJ-CE. Donné suite

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

132/18.317 é Berne. Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie (22.08.2018)

Il faut exclure systématiquement les produits issus du palmier à huile (huile de palme et de palmiste) d'un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie (ou d'autres pays). En ce qui concerne ces produits, il ne faut procéder à aucune modification au niveau de la protection des frontières.

CN/CE Commission de politique extérieure

133/09.332 é Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents (16.11.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la remise de jeux vidéo violents qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE Commission des affaires juridiques

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

134/16.311 é Fribourg. Amnistie fiscale générale

(28.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires afin de faire réapparaître, de manière non gratuite et selon une procédure simple à mettre en oeuvre pour le contribuable et l'administration fiscale, les capitaux soustraits à l'impôt.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

12.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

135/17.301 é Fribourg. Gestion des volumes de production laitière (21.02.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour que:

1. Le Conseil fédéral rende obligatoire, à tous les échelons de l'achat et de la vente de lait cru, un contrat-type, conformément à l'article 37 de la loi fédérale sur l'agriculture (Lagr; RS 910.1), avec un engagement irrévocable d'au moins six mois sur les quantités et leur répartition dans les différents segments de valorisation et des prix fixés pour au moins trois mois. Une clause transparente règle une éventuelle adaptation des prix pour la durée résiduelle du contrat. Le contrat doit en outre garantir la liberté du producteur de livrer ou non les quantités imputées au segment C ainsi que l'absence de conséquences sur les quantités et les prix pour le lait livré dans les segments A et B au cours des périodes contractuelle et subséquente, en cas de non-livraison dans le segment C.

2. Si l'Interprofession du lait ne parvient pas à s'entendre sur un contrat-type qui comprenne les dispositions exposées au point 1, le Conseil fédéral édicte des prescriptions équivalentes pour une période de deux ans.

3. Le Conseil fédéral assure une surveillance crédible du respect des clauses obligatoires du contrat-type par les acheteurs et les vendeurs de lait.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

25.09.2018 Conseil national. Donné suite

136/18.320 é Fribourg. Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie (30.10.2018)

Les Autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour que:

1. tous les produits à l'huile de palme produits de façon non durable soient exclus d'éventuels accords de libre-échange;
2. les mesures de protection aux frontières pour les huiles et graisses végétales, à l'exception de l'huile de palme produite de

manière durable dans le cadre d'un quota, soient maintenues au moins à leur niveau actuel;

3. la production suisse des cultures oléagineuses soit maintenue au moins au niveau actuel et fasse l'objet de mesures de promotion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

137/12.306 n Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires (13.03.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée:

- à élaborer un acte normatif allant dans le sens de la pétition du 30 octobre 2009 de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP);

- de réintroduire dans le Code pénal les courtes peines privatives de liberté;

- à prévoir que les cas de violence ou de menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 ch. 1 CP) sont punis d'une peine privative de liberté de 60 jours au moins ou d'une peine pécuniaire;

- à prévoir qu'en cas de récidive, seule une peine privative de liberté est possible pour une infraction à l'article 285 chiffre 1 CP, son minimum passant à 120 jours;

- à adapter en conséquence la peine minimale prévue pour les cas qualifiés de l'article 285 chiffre 2 CP;

- à prévoir qu'à l'instar de ce qui est prévu pour le personnel des entreprises de transports publics, toute infraction commise à l'encontre de fonctionnaires de police se poursuit d'office (y compris des dommages à la propriété, des injures et des voies de fait non violentes).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

10.06.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

138/14.311 é Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol (21.05.2014)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève du 13 septembre 1985;

considérant:

- l'article 8 alinéa 3 de la Constitution fédérale qui proclame l'égalité en droit des hommes et des femmes;

- la recommandation 1777 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, point 6.2.6;

- l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997, invitant les gouvernements signataires à assurer par voie de législation l'application effective du principe d'égalité entre femmes et hommes;

- l'article 4 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993 demandant de prévoir dans la législation nationale des réparations justes et efficaces du dommage subi;

demande à l'Assemblée fédérale:

de modifier les articles 189 et 190 du Code pénal afin d'élargir la définition de la notion juridique du viol aux victimes de sexe masculin et à d'autres formes de pénétrations sexuelles forcées que l'acte sexuel proprement dit.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite

26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite

12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session 2019.

139/17.300 é Genève. Réhabilitation des sept manifestants condamnés suite à la manifestation du 9 novembre 1932 (31.01.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève considérant:

- la portée historique de la mort de manifestants et de passants sous les balles de l'armée suisse le 9 novembre 1932;

- la légitimité de la résistance sous forme de manifestation pacifique face au rassemblement de l'Union nationale organisé par Georges Oltramare à Plainpalais ce 9 novembre 1932;

- le droit à la liberté d'expression;

- le caractère politique de la décision de condamnation du 3 juin 1933 prononcée par le Tribunal pénal fédéral à l'encontre de sept manifestants (Léon Nicole, Auguste Millasson, Francis-Auguste Lebet, Jules Daviet, Albert Wütrich, Francis Baeriswyl et Edmond Isaak) du 9 novembre 1932;

- les précédents de réhabilitation par le Parlement fédéral de personnes injustement condamnées pendant la Seconde Guerre mondiale ou des volontaires de la guerre civile espagnole;

demande à l'Assemblée fédérale:

d'annuler les jugements du Tribunal pénal fédéral du 3 juin 1933 et de pleinement réhabiliter les sept manifestants: Léon Nicole, Auguste Millasson, Francis-Auguste Lebet, Jules Daviet, Albert Wütrich, Francis Baeriswyl et Edmond Isaak.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

140/17.307 é Genève. Suite à la décision claire du Tribunal administratif fédéral relative à l'affaire d'enrichissement illégitime, tous les assujettis peuvent se faire rembourser la TVA indûment perçue par l'OFCOM sans avoir de démarche à effectuer (11.04.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton du Genève demande à l'Assemblée fédérale de décider, en conformité avec la sanction judiciaire du Tribunal administratif fédéral, et en vertu du principe fondamental de la séparation des pouvoirs

inscrit dans la Constitution fédérale, que la TVA frauduleusement perçue soit remboursée à tous les assujettis, sans que ces derniers n'aient de démarches à effectuer.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

141/17.310 é Genève. La gestion des volumes et le prix du lait doivent être réorganisés et redéfinis avec force obligatoire (17.05.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Considérant:

- que le secteur laitier traverse une crise sans précédent;
- que le prix payé pour un litre de lait a chuté de 70 centimes en 2014 à 48 centimes en juin 2015;
- que les coûts de production restent élevés en Suisse;
- que la sortie des quotas laitiers a occasionné des tensions;
- que de nombreux producteurs de lait envisagent de cesser cette activité;
- que l'économie laitière est la branche la plus importante de l'économie agroalimentaire suisse;
- qu'en dessous de 50 centimes par litre, le maintien d'une exploitation s'annonce très difficile;
- que la variation des prix du lait empêche les producteurs d'envisager l'avenir sereinement;
- que les producteurs laitiers plaident pour une gestion nationale de la production de lait,

demande à l'Assemblée fédérale:

que la gestion des volumes et le prix du lait soient réorganisés et redéfinis avec force obligatoire entre les interprofessions, les acheteurs et transformateurs, dans un objectif de transparence sur le plan quantitatif et de planification pour chaque année laitière.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

25.09.2018 Conseil national. Donné suite

142/18.302 é Genève. L'abolition de l'imposition de la valeur locative en Suisse (30.01.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève, du 13 septembre 1985,

et

vu les articles 8 et 108 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 7 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, du 14 décembre 1990;

vu l'article 21 alinéa 1 lettre b de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, du 14 décembre 1990;

vu l'article 24 alinéa 1 lettre b et alinéa 2 de la loi genevoise sur l'imposition des personnes physiques, du 27 septembre 2009,

considérant:

- comme injuste d'imposer à tous les propriétaires de villa et d'appartement du pays un loyer purement fictif;
- comme suranné de maintenir cette pratique fiscale héritée de 1940;
- comme confiscatoire de grever aussi fortement le budget de milliers de propriétaires, déjà soumis dans notre canton à la ponction fiscale la plus forte de Suisse;
- comme démesuré de faire supporter une telle mesure aux petits propriétaires de la classe moyenne, notamment ceux à la retraite, dont les revenus restent stables face à une indexation à la hausse de la valeur locative pour Genève;
- comme urgent de remettre en cause cette pratique fiscale, à l'image des nombreux groupes parlementaires représentés aux Chambres fédérales, de gauche comme de droite, qui souhaitent la supprimer, la simplifier ou la moderniser;
- comme essentiel de favoriser l'accès à la propriété dans notre canton, où le taux de propriétaires reste relativement faible en comparaison nationale (18 pour cent à Genève contre 37 pour cent en Suisse),

demande à l'Assemblée fédérale

d'abolir l'imposition de la valeur locative, telle qu'actuellement régie par le droit fiscal suisse.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

143/18.303 é Genève. Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie et l'Indonésie (27.02.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, et

vu les négociations actuellement en cours dans le cadre d'un accord de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie et entre la Suisse et l'Indonésie,

considérant:

- qu'un des volets de cet accord est l'importation simplifiée de l'huile de palme en Suisse;
- que l'Indonésie, premier producteur mondial, et la Malaisie, deuxième producteur mondial d'huile de palme, fournissent 85 pour cent de l'huile de palme qui est consommée mondialement;
- que l'huile de palme est majoritairement composée d'acides gras saturés, facteur favorisant les maladies cardiovasculaires;
- que les plantations de palmiers à huile nécessitent des défrichements massifs de forêts tropicales originelles irremplaçables;
- que leur culture conduit à des désastres tant pour l'environnement et la biodiversité que pour les populations de peuples indigènes;
- qu'un accès facilité de l'huile de palme au marché suisse aura des conséquences désastreuses sur la production indigène d'huile de colza et de tournesol et sur les unités de transformation suisses,

invite l'Assemblée fédérale

à exclure l'huile de palme et ses dérivés des négociations de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie et à maintenir les mesures de protection aux frontières pour les huiles et graisses végétales.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

25.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

144/18.311 é Genève. Pour un moratoire fédéral sur l'importation, l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste en Suisse (29.05.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale d'instituer un moratoire de 25 ans sur l'exploration, l'exploitation et l'importation de gaz de schiste en Suisse.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

03.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

145/18.312 é Genève. Pour le maintien de l'emploi et d'un vrai service universel à la Poste (29.05.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

- de demander au Conseil fédéral qu'il fasse le nécessaire auprès de la Poste afin que celle-ci maintienne l'emploi et le service universel, notamment en revenant sur les décisions citées dans le développement, ainsi que le dialogue avec les organisations représentatives du personnel;

- de préciser si nécessaire la législation fédérale en ce sens.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

146/18.313 é Genève. Donner aux cantons les moyens de réaliser l'égalité entre femmes et hommes (29.05.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

- de réviser la législation fédérale afin de permettre aux cantons de contrôler le respect par les employeurs du principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes, notamment sur le plan salarial;

- de réviser la législation fédérale afin de permettre aux cantons de mettre activement en oeuvre auprès des employeurs, avec les partenaires sociaux, le principe d'égalité salariale entre femmes et hommes.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

147/18.319 é Genève. En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse (15.10.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, demande à l'Assemblée fédérale

- d'organiser la sortie programmée du glyphosate;

- de renforcer les recherches agronomiques, notamment dans les études d'alternatives au glyphosate.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

148/18.321 é Genève. La détention administrative d'enfants doit cesser! (06.11.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale de modifier les dispositions de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr; RS 142.20) de sorte que la détention administrative de mineurs soit proscrite en Suisse.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

149/17.318 é Grisons. Renforcement du Corps des gardes-frontière (15.11.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton des Grisons soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. Le Corps des gardes-frontière doit être doté de suffisamment d'effectifs sur tous ses sites pour qu'il puisse accomplir ses tâches en fonction de la situation locale et des besoins de la population en matière de sécurité.

2. Il ne faut pas réduire le personnel du Corps des gardes-frontière; au contraire, il faut augmenter les effectifs de celui-ci et le doter d'un équipement et d'infrastructures modernes, de sorte qu'il puisse relever de manière satisfaisante les défis croissants qu'il rencontre dans le cadre de ses tâches de douane et de sécurité et en matière d'immigration illégale.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2018 Conseil des Etats. Donné suite

08.10.2018 CPS-CN. Donné suite

150/16.309 é Jura. Crise laitière et gestion des volumes (07.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Parlement demande que les lois ad hoc soient modifiées afin de permettre que la gestion des volumes et des prix du lait soit réorganisée et redéfinie, avec force obligatoire, entre les interprofessions, les acheteurs et transformateurs, ceci dans un objectif de transparence quantitative et de planification pour chaque année laitière.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

19.09.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

25.09.2018 Conseil national. Donné suite

151/17.314 é Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (04.07.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), l'article 84 lettre o de la Constitution cantonale et l'article 58 alinéa 3 de son règlement, le Parlement de la République et Canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite

les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).

4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

5. La Poste doit prendre des mesures compensatoires afin que les régions touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également les effets positifs de sa stratégie de diversification.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

28.05.2018 Conseil des Etats. Donné suite

15.10.2018 CTT-CN. Donné suite

152/17.320 é Jura. Primes LAMal impayées. Pour une obligation d'affiliation à l'assureur-maladie désigné par le canton lors du paiement des actes de défaut de biens par ce dernier (14.11.2017)

Les bases légales fédérales doivent être modifiées afin de permettre aux cantons d'obliger l'assuré pour lequel le canton a dû payer à son assureur-maladie le 85 pour cent de l'acte de défaut de biens (ADB) qui lui a été délivré, de s'affilier à la caisse-maladie choisie par le canton, par exemple l'assureur ayant la prime la meilleur marché.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

153/18.308 é Jura. Glyphosate et principe de précaution (10.04.2018)

Le Parlement de la République et Canton du Jura demande aux Chambres fédérales d'interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

154/18.325 é Jura. Exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie (04.12.2018)

C'est pourquoi le Parlement jurassien souhaite exercer son droit d'initiative cantonale - prévu à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et à l'article 84, lettre o, de la Constitution jurassienne - et demande aux Chambres fédérales d'exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie.

155/17.316 é Lucerne. Supprimer les incitations inopportunes de la RPT (29.09.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton de Lucerne demande à la Confédération de modifier la législation relative à la péréquation financière de manière à supprimer les incitations inopportunes induites par la péréquation financière nationale (RPT), en particulier en prévoyant une pondération plus faible des bénéfices des entreprises.

CN/CE Commission des finances

04.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

156/17.308 é Neuchâtel. Pour une législation fédérale sur les produits sucrés et pour une restriction de l'accès aux produits alimentaires à haute valeur énergétique

(25.04.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Neuchâtel soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est priée d'étudier l'opportunité d'une législation spécifique sur les produits sucrés, et d'effectuer toute adaptation législative utile afin d'agir plus efficacement et d'augmenter les moyens à disposition pour lutter contre l'épidémie de diabète et d'obésité.

- La législation introduirait une taxe sur les sucres ajoutés lors des processus de fabrication.

- Tous les revenus de la taxe sur les sucres ajoutés lors des processus de fabrication seraient affectés à la prévention des maladies liées à la consommation de sucre et d'éducorants.

- La législation définirait quels corps de métiers de l'industrie alimentaire seraient soumis à la taxe sur les produits sucrés et lesquels en seraient exemptés.

- L'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIOUs) serait modifiée et définirait des restrictions s'appliquant à la remise des produits alimentaires de haute densité énergétique et à la publicité qui s'y rapporte.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

06.03.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

157/17.315 é Neuchâtel. Conditions de l'assistance au suicide (20.09.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Neuchâtel soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à préciser:

1. les conditions de l'assistance au suicide des personnes qui en expriment la demande, en tenant compte de manière appropriée des circonstances;

2. la réglementation des organisations d'aide au suicide.

CN/CE Commission des affaires juridiques

14.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

158/18.315 é Soleure. Desserte postale (09.07.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi sur la poste (LPO; RS 783.0) et l'ordonnance afférente (OPO; RS 783.01) de façon à réduire la pression induite par l'optimisation économique dans le domaine du réseau d'offices de poste et, au moins, à maintenir l'offre de prestations (service public) visée à l'article 1 LPO. Il s'agit de stabiliser l'offre de prestations et d'adapter le rythme des changements aux besoins de la population.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

159/08.334 é St-Gall. Révision du Code pénal (23.12.2008)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton de Saint-Gall dépose l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à renforcer l'arsenal répressif contre la pornographie enfantine et la représentation de la violence.

CN/CE Commission des affaires juridiques

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

160/09.313 é St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias (26.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est priée:

a. de voter une loi qui interdise la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la diffusion des jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté sur des êtres humains;

b. de prendre les mesures propres à assurer de manière cohérente et sur l'ensemble du territoire national une vraie protection de l'enfant et de l'adolescent contre la violence dans les médias (par ex. en décidant la mise en place d'une autorité d'agrément).

CN/CE Commission des affaires juridiques

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

161/16.307 n St-Gall. Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales (18.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifiée sur la base des points suivants:

1. L'octroi ou le renouvellement d'une autorisation de séjour ou d'établissement aux non-ressortissants d'Etats membres de l'UE ou de l'AELE dépendra du respect d'une convention d'intégration contraignante accompagnée de critères clairement mesurables. En particulier, l'acceptation de l'ordre juridique suisse et des valeurs locales, ainsi que la justification de connaissances linguistiques suffisantes, sont essentielles.

2. Le refus récurrent de fournir des efforts d'intégration, en particulier la violation par les parents ou tuteurs des obligations scolaires prévues dans la législation scolaire cantonale, doit être inscrit dans la législation comme motif de révocation des autorisations de séjour ou d'établissement.

3. Les motifs pénaux de révocation desdites autorisations doivent être déterminés et les peines exécutoires cumulées.

4. Conformément à la loi sur les étrangers, une telle révocation est admissible lorsque l'étranger, ou la personne dont il a la charge, dépend de l'aide sociale de manière considérable et durable. Il s'agit de définir une valeur limite ou des critères juridiquement applicables relatifs au montant de l'aide sociale, qui permettent une révocation.

5. La possibilité de révoquer une autorisation d'établissement ou de la remplacer par une autorisation de séjour doit être prévue concernant les étrangers qui refusent résolument tout effort d'intégration.

CN/CE Commission des institutions politiques

14.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite

27.04.2017 CIP-CN. Donné suite

162/17.305 é St-Gall. Pour que les fonds de la prévoyance vieillesse ne soient plus victimes de la politique d'intérêts négatifs pratiquée par la Banque nationale suisse (20.03.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée de modifier et de compléter la législation relative à la Banque nationale suisse, à l'AVS, à la LPP, aux assurances et institutions de prévoyance (pour les fonds du deuxième et du troisième pilier) de sorte que les intérêts négatifs pratiqués par la Banque nationale suisse ne s'appliquent pas aux établissements suisses de prévoyance, à savoir les caisses de pension publiques et privées, le fonds de compensation AVS et les fondations de libre passage du deuxième pilier ainsi que les institutions du troisième pilier.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

30.05.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

163/17.311 é St-Gall. Renforcement du Corps des gardes-frontière (22.05.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à augmenter les effectifs du Corps des gardes-frontière et à doter celui-ci d'un équipement moderne, de sorte qu'il puisse affronter et relever de manière satisfaisante les défis croissants qu'il rencontre dans le cadre de ses tâches de douane et de sécurité et en matière d'immigration illégale.

CN/CE Commission de la politique de sécurité

12.09.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

27.09.2018 Conseil national. Donné suite

164/18.300 é St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat (22.12.2017)

Le Grand Conseil saint-gallois invite l'Assemblée fédérale à modifier les bases légales de sorte que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA si celle-ci fait l'objet d'un remboursement à l'étranger. Cette mesure permettrait de lever la franchise-valeur.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

165/18.305 é St-Gall. Les primes ne doivent pas servir à financer les commissions versées aux intermédiaires (19.03.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à adapter la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (RS 832.12; LSAMal) de sorte que le versement de commissions incitant au changement de caisse-maladie pour l'assurance de base soit interdit.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

166/18.309 é St-Gall. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques (04.06.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à faire en sorte que la structure tarifaire appliquée aux hôpitaux pédiatriques indépendants et aux cliniques pédiatriques intégrées aux hôpitaux pour adultes prévoie une rémunération des prestations, qu'elles soient ambulatoires ou stationnaires, qui couvre entièrement les coûts.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

167/09.314 é Tessin. Révision de l'article 135 CP

(27.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 135 du Code pénal afin d'interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et l'utilisation de jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté et de violence sur des êtres humains ou sur des créatures d'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

168/14.301 é Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse (14.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à réexaminer les sanctions prévues par le Code pénal suisse (CP) pour les infractions visées aux articles 285 (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires) et 286 (Empêchement d'accomplir un acte officiel).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.01.2015 CAJ-CE. Donné suite

26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite

12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

169/15.320 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de

I'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

170/15.321 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse, brièvement ou durablement (y compris les travailleurs détachés), puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

171/16.306 n Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national

(06.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à la Confédération, dans les limites de ses compétences définies:

- dans la loi sur les télécommunications (LTC), pour ce qui concerne le secteur des télécommunications,
- dans la loi fédérale sur la politique régionale, pour ce qui est des aides et incitations financières octroyées aux cantons et aux régions pour affronter les changements structurels,
- dans la nouvelle péréquation financière (NPF), la compensation des charges et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons,

d'intervenir activement dans les régions de Suisse où les fournisseurs, pour des questions liées au marché, ne mettent pas en place un réseau câblé de télécommunication à bande ultralarge. Elle peut prévoir des financements directs (via la loi fédérale sur la politique régionale ou la NPF) ou redéfinir le service universel (via la LTC). L'objectif est de garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national, en utilisant une technologie appropriée qui soit facile à mettre en place (fibre optique, technologie hybride - réseau hybride fibre coaxial -, radiofréquence), en fonction de l'évolution technologique de ces prochaines années.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

15.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite

11.04.2017 CTT-CN. Donné suite

172/16.320 é Tessin. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (15.12.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.
2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.
3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).
4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

30.11.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

173/17.304 é Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant! (22.03.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Il y a lieu d'interdire le plus rapidement possible, en tous les cas avant l'entrée en fonction du nouveau centre de contrôle des poids lourds et de l'aire multiservices de Giornico, l'accès aux tunnels routiers alpins suisses et aux cols alpins par les poids lourds qui ne sont pas dotés des systèmes de sécurité définis dans l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), en vigueur depuis 2015 (à l'exception des transports exceptionnels). Il faudra examiner des solutions administratives et techniques qui ne pénalisent pas les chauffeurs de poids lourds des cantons alpins (ou, plus généralement, suisses).

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

08.01.2018 CTT-CE. Donné suite

06.11.2018 CTT-CN. Donné suite

174/18.306 é Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution (21.03.2018)

Le canton du Tessin invite l'Assemblée fédérale à légitérer sur les licenciements abusifs liés au dumping salarial. Il demande notamment de compléter l'article 336 CO de sorte qu'un congé soit considéré comme abusif lorsqu'il est donné par l'employeur:

- a. pour remplacer le travailleur licencié par un autre travailleur lequel, à qualifications égales, perçoit un salaire inférieur, ou
- b. parce que le travailleur refuse d'accepter une réduction importante de son salaire causée par l'afflux de main-d'oeuvre sur le marché du travail (dumping salarial).

CN/CE Commission des affaires juridiques

175/18.326 é Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux (04.12.2018)

Le canton du Tessin prie les Chambres fédérales:

1. de modifier la loi sur les travailleurs détachés (LDét) en y insérant une disposition qui oblige toutes les entreprises à informer les employés des abus relevés lors des contrôles opérés dans les secteurs soumis à des contrats-types de travail (CTT). Le législateur pourrait s'inspirer de l'article 71, alinéa 2, de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1), qui prévoit que l'employeur communique aux employés ou à leurs représentants dans l'entreprise les instructions données par l'autorité d'exécution;
2. d'introduire la possibilité de sanctionner quiconque ne respecte pas cette obligation.

176/15.300 é Thurgovie. Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés aux infrastructures par les castors (12.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est priée de modifier l'article 13 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (loi sur la chasse, LChP; RS 922.0) de telle sorte que la réparation des dégâts causés par les castors aux infrastructures que sont les routes, les berges des canaux ainsi que les installations de drainage et d'aménagement des cours d'eau soit financée par la Confédération et les cantons.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

09.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.05.2016 CEATE-CN. Donné suite

14.09.2016 Conseil national. Donné suite

14.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite

177/16.312 é Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (30.05.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de compléter l'article 64a alinéa 4 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) de sorte qu'il ait la teneur suivante:

Art. 64a

...

Al. 4

Le canton prend en charge 85 pour cent des créances ayant fait l'objet de l'annonce prévue à l'alinéa 3. Si le canton prend en charge 90 pour cent de ces créances, l'assureur lui transmet la gestion de l'acte de défaut de biens ou du titre équivalent. Cette transmission équivaut à un changement de créancier. Le canton

indique à l'assuré le changement de créancier. L'alinéa 5 ne s'applique pas dans ce cas.

...

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

28.03.2017 CSSS-CE. Donné suite

25.01.2018 CSSS-CN. Adhésion

178/17.317 é Thurgovie. Exclure l'huile de palme de l'accord de libre-échange avec la Malaisie (30.10.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. Les produits des palmiers à huile (huile de palme et huile de palmiste) sont exclus d'un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie.

2. La protection douanière est maintenue à son niveau actuel.

CN/CE Commission de politique extérieure

25.09.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

179/18.316 é Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat (16.08.2018)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de manière à ce que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA suisse si la TVA étrangère fait l'objet d'un remboursement.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

180/18.318 é Thurgovie. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques (02.10.2018)

La Confédération est chargée de faire en sorte que la structure tarifaire appliquée aux hôpitaux pédiatriques indépendants et aux cliniques pédiatriques intégrées dans des hôpitaux pour adultes prévoie une rémunération des prestations, qu'elles soient ambulatoires ou stationnaires, qui couvre entièrement les coûts.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

x 181/14.316 é Uri. Souveraineté en matière de procédure électorale (07.07.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Uri soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Constitution fédérale doit être modifiée de telle sorte que les cantons puissent organiser leur procédure électorale de manière autonome.

CN/CE Commission des institutions politiques

23.06.2015 CIP-CE. Donné suite

18.03.2016 Conseil national. Donné suite

16.11.2017 Rapport CIP-CE (FF 2018 1)

17.01.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 747)

1. Arrêté fédéral concernant la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale (FF 2018 19)

15.03.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

19.09.2018 Conseil national. Entrée en matière

10.12.2018 Conseil national. Adhésion

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil national. Rejet (vote final)

182/11.312 é Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (12.10.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à élaborer un acte législatif dans le sens proposé par la pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP), visant notamment à sanctionner plus sévèrement la violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, en particulier lors de récidive.

CN/CE Commission des affaires juridiques

20.03.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

20.06.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

183/13.308 é Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire (12.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 59 alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale et plusieurs articles de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire.

CN/CE Commission de la politique de sécurité

10.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

12.03.2018 Conseil des Etats. Suspension

12.06.2018 Conseil national. Adhésion à la suspension

184/18.323 é Vaud. Modifier les dispositions légales permettant d'instaurer un contrôle institutionnel des entreprises et entités privées (03.12.2018)

Conformément à l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, le Canton de Vaud exerce le droit d'initiative du canton au niveau fédéral en demandant à l'Assemblée fédérale de réviser la législation fédérale, notamment la loi fédérale complétant le Code civil suisse (CO; RS 220) et la loi du 24 mars 1995 sur l'égalité (LEg; RS 151.1), afin de permettre aux cantons:

- de contrôler le respect par les employeurs du principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes, notamment sur le plan salarial;

- de sanctionner les employeurs qui contreviennent au principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes.

185/16.315 é Valais. LAT. Pour un assouplissement des dispositions fédérales, dans le respect du fédéralisme (16.09.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Par une initiative cantonale concertée de tous les cantons intéressés selon l'article 160 de la Constitution fédérale, il est demandé au Conseil fédéral de soumettre aux Chambres fédérales un projet de modération des exigences de la LAT plus conforme au respect du fédéralisme, notamment de l'article 75 de la Constitution fédérale qui a la teneur suivante:

1 La Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci incombe aux cantons et sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.

2 La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.

3 Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons prennent en considération les impératifs de l'aménagement du territoire.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

06.03.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

186/17.302 é Valais. Offices de poste. Soutien à l'initiative cantonale du Tessin (23.02.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Reprisant le texte de l'initiative cantonale tessinoise, le Grand Conseil du canton du Valais soumet lui aussi à l'Assemblée fédérale la demande suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).

4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

30.11.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

187/18.307 é Valais. Renforcement du Corps des gardes-frontière (26.03.2018)

Le canton du Valais soumet l'initiative cantonale suivante: Demande doit être faite aux autorités fédérales d'assurer une dotation en personnel suffisante au Corps des gardes-frontière,

afin qu'il puisse remplir ses missions, conformément à la situation qui prévaut actuellement au plan sécuritaire et aux besoins de sécurité de la population.

Il ne s'agit pas de réduire les effectifs du Corps des gardes-frontière, mais de les renforcer et de les doter d'un équipement et d'une infrastructure modernes, afin que le Cgfr puisse répondre comme il se doit aux défis toujours plus grands rencontrés dans l'exercice de ses tâches douanières et de sécurité ainsi qu'en matière de migration illégale.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2018 Conseil des Etats. Donné suite

08.10.2018 CPS-CN. Donné suite

188/18.310 é Valais. Energie hydraulique. Pour un assouplissement de la loi fédérale sur la protection des eaux (29.05.2018)

Le Grand Conseil du canton du Valais demande à l'Assemblée fédérale d'assouplir les dispositions fédérales concernant l'énergie hydraulique, notamment la loi fédérale sur la protection des eaux.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

189/10.302 é Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents

(05.01.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à amender les bases constitutionnelles et légales pertinentes afin que les enfants et les jeunes soient protégés efficacement contre la violence dans les médias ou, au moins, qu'un système uniforme soit introduit pour ce qui concerne les limites d'âge applicables aux médias numériques et audiovisuels, et que soit interdite la vente aux enfants et aux adolescents de jeux vidéo et de logiciels de loisirs inadaptés.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

x 190/14.307 é Zoug. Rétablissement de la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale. Modification de la Constitution fédérale (28.03.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 (RS 101) est modifiée de sorte que les cantons puissent organiser leur procédure électorale de manière autonome.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.06.2015 CIP-CE. Donné suite

18.03.2016 Conseil national. Donné suite

16.11.2017 Rapport CIP-CE (FF 2018 1)

17.01.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 747)

1. Arrêté fédéral concernant la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale (FF 2018 19)
- 15.03.2018 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
- 19.09.2018 Conseil national.** Entrée en matière
- 10.12.2018 Conseil national.** Adhésion
- 14.12.2018 Conseil des Etats.** Adoption (vote final)
- 14.12.2018 Conseil national.** Rejet (vote final)

191/16.314 é Zoug. Modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (12.07.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale du 22 décembre 1999 sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP; RS 941.10) est modifiée de sorte que les coupures de billets de banque émises par la Banque nationale suisse, à savoir 10 francs, 20 francs, 50 francs, 100 francs, 200 francs et 1000 francs, y soient énumérées.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

- 12.12.2017 Conseil des Etats.** Refusé de donner suite

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

192/13.419 n Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Landolt

CN/CE Commission des institutions politiques

- 30.08.2013 CIP-CN.** Donné suite

- 27.01.2014 CIP-CE.** Adhésion

- 12.01.2016 Avis du Conseil fédéral** (FF 2016 43)

- 12.01.2016 Rapport CIP-CN** (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

193/13.473 n Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'âge légal de la retraite pour les femmes et les hommes est fixé de manière à correspondre à 80 pour cent de l'espérance de vie moyenne des femmes et des hommes, et il est adapté périodiquement. La loi fixe les modalités d'exécution.

Porte-parole: Landolt

CN Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

194/11.404 n Groupe des Verts. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale (03.03.2011)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer les bases légales nécessaires à la mise en place d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale entre hommes et femmes, garantie par la Constitution. Cette commission disposera de compétences d'examen et d'exécution. Elle pourra:

- contrôler, à la demande d'intéressés ou de tiers, les salaires en cas de soupçons de non-respect du principe d'égalité salariale; - consulter les livres de salaires;
- procéder à des contrôles par sondage des salaires dans les entreprises;
- prononcer des sanctions à l'encontre d'entreprises qui violent le principe de l'égalité salariale.

Porte-parole: Arslan

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.05.2012 CER-CN. Donné suite

195/13.420 n Groupe des Verts. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

196/13.418 n Groupe vert'libéral. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (21.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Bäumle

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

197/13.468 n Groupe vert'libéral. Mariage civil pour tous (05.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale sera modifiée comme suit:

Art. 14 Droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille

Al. 1

Le droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille est garanti.

Al. 2

Les formes d'union régies par la loi sont ouvertes à tous les couples quels que soient leur sexe ou leur orientation sexuelle.

Art. 38 al. 1 première phrase

La Confédération règle l'acquisition et la perte de la nationalité et des droits de cité par filiation, par union (supprimer "par mariage") ou par adoption. (...)

Porte-parole: Bertschy

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.02.2015 CAJ-CN. Donné suite

01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion

16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

Voir objet 18.2003 Pét. Session des jeunes 2017

198/09.503 n Groupe libéral-radical. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois (10.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 27 juin 1973 sur les droits de timbre (LT) sera modifiée comme suit:

Dispositions transitoires:

1. Les dispositions relatives au droit de timbre d'émission selon les articles 5 et 5a ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

2. Les dispositions relatives au droit de timbre sur les primes d'assurance selon les articles 21ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

3. Les dispositions relatives au droit de timbre de négociation selon les articles 13ss. sont abrogées le 1er janvier 2016. Toute la loi fédérale sur les droits de timbre sera abrogée à cette date.

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer par étapes les droits de timbre.

Porte-parole: Pelli

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

23.11.2010 CER-CN. Donné suite

04.04.2011 CER-CE. Adhésion

11.11.2012 Rapport CER-CN (FF 2013 1055)

23.01.2013 Avis du Conseil fédéral (FF 2013 1023)

1. Loi fédérale sur les droits de timbre (FF 2013 1021)

19.03.2013 Conseil national. Décision conforme au projet de la commission.

04.12.2013 Conseil des Etats. Suspendre.

19.03.2014 Conseil national. Ne pas suspendre.

17.06.2014 Conseil des Etats. Maintenir (= suspendre).

2. Loi fédérale sur les droits de timbre II

199/15.407 n Groupe libéral-radical. Adoption d'une disposition pénale réprimant le terrorisme (04.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous demandons que le Code pénal soit complété comme suit:

Art. 260sexies

Terrorisme

Al. 1

Quiconque commet un acte de violence criminelle visant à intimider une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque,

quiconque s'associe à un groupe ou à une organisation poursuivant le but de commettre des actes réprimés à l'alinéa 1, met à sa disposition des ressources humaines ou matérielles, organise des actions de propagande en sa faveur ou en faveur de ses objectifs, recrute des adeptes, soutient ou encourage ses activités de toute autre manière ou provoque un acte de terrorisme,

sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins.

Al. 2

Dans les cas graves, notamment lorsque l'acte a provoqué ou était destiné à provoquer les blessures ou la mort d'un grand

nombre de personnes, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté à vie ou d'une peine privative de liberté de dix ans au moins.

Al. 3

Quiconque fait publiquement l'apologie d'un acte de terrorisme sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Al. 4

Est également punissable l'auteur qui agit à l'étranger. L'article 4 est applicable.

Al. 5

Le juge pourra atténuer librement la peine (art. 48a) à l'égard de celui qui aura activement collaboré avec les autorités afin d'empêcher la poursuite de l'activité terroriste du groupe ou de l'organisation à laquelle il a appartenu ou qu'il a de toute autre manière soutenue ou encouragée.

La disposition supposerait l'adaptation des normes suivantes:

Art. 4 CP

Crimes ou délits commis à l'étranger contre l'Etat

Al. 1

Le présent code est applicable à quiconque commet à l'étranger le crime de terrorisme (art. 260sexies) ou un crime ou un délit contre l'Etat et la défense nationale (art. 265 à 278).

...

Art. 260bis CP

Actes préparatoires délictueux

Al. 1

Est puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque prend, conformément à un plan, des dispositions concrètes d'ordre technique ou organisationnel, dont la nature et l'ampleur indiquent qu'il s'apprête à passer à l'exécution de l'un des actes suivants:

...

gbis. terrorisme (article 260sexies);

...

Porte-parole: Lüscher

CN/CE Commission de la politique de sécurité

05.10.2015 CPS-CN. Donné suite

15.11.2016 CPS-CE. Ne pas donner suite

28.02.2018 Conseil national. Donné suite

200/16.402 n Groupe libéral-radical. Programme de la législature. Suppression des coûts inutiles liés aux activités parlementaires (29.02.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement sera modifiée comme suit:

Art. 74

...

Al. 3

L'entrée en matière est acquise de plein droit pour les initiatives populaires, les budgets, les rapports de gestion, les comptes, le plan financier, la garantie des constitutions cantonales et les réclamations contre les conventions passées par des cantons entre eux ou avec l'étranger.

...	CN/CE <i>Commission des institutions politiques</i>
Art. 75	30.08.2013 CIP-CN. Donné suite
...	27.01.2014 CIP-CE. Adhésion
AI. 4	12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)
Le projet d'arrêté fédéral sur le plan financier et le rapport sur le programme de la législature ne peuvent pas être renvoyés.	12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)
Art. 94a Divergences sur le plan financier	1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)
AI. 1	14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
Abrogé	26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
AI. 2	16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
Si l'arrêté fédéral sur le plan financier fait l'objet de divergences, la Conférence de conciliation présente une proposition distincte pour chacune des divergences. Chacune des propositions fait l'objet d'un vote séparé.	2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)
...	14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
Art. 146	26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
AI. 1	16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
Au début de chaque législature, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale, afin qu'elle en prenne acte, un rapport sur le programme de la législature.	
AI. 2	
Le rapport définit les lignes directrices de la politique et les objectifs du programme de la législature du Conseil fédéral; il indique en outre, pour chaque objectif, les projets d'actes de l'Assemblée fédérale prévus par le Conseil fédéral ainsi que les autres mesures qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.	
AI. 3 (première et deuxième phrases)	
Dans le rapport sur le programme de la législature, les objectifs sont accompagnés d'indicateurs permettant d'évaluer le degré de réalisation des objectifs. Le rapport contient également une analyse de la situation reposant sur les indicateurs. ...	
AI. 4 (première phrase)	
Le rapport présente le plan financier de la législature. ...	
Art. 147	
Abrogé	
<i>Porte-parole:</i> Schneeberger	
CN/CE <i>Commission des institutions politiques</i>	
01.09.2016 CIP-CN. Donné suite	
30.03.2017 CIP-CE. Adhésion	
24.05.2018 Rapport CIP-CN (FF 2018 4301)	
27.06.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 4317)	
1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Procédure applicable au programme de la législature) (FF 2018 4313)	
201/13.421 n Groupe socialiste. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)	
Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:	
L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.	
<i>Porte-parole:</i> Schenker Silvia	
	202/17.445 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Expulsion des activistes de l'islam politique (salafistes, Etat islamique, etc.) (06.06.2017)
	Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:
	La loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers sera modifiée comme suit:
	Art. 68bis
	Activités islamistes
	AI. 1
	Les étrangers qui déplacent des activités, soit en faveur de l'"Etat islamique" (EI) ou d'autres groupements musulmans fondamentalistes prêts à commettre des actes de violence, soit en vue de l'établissement d'un régime étatique islamique, sont expulsés.
	AI. 2
	Sont notamment considérées comme de telles activités la diffusion de propagande, le recrutement de membres et les préparatifs en matière de logistique, tels que les mesures de repérage ou de planification ou encore la fourniture de moyens opérationnels, en particulier l'acquisition d'armes, de véhicules, de moyens de communication ou de services financiers. L'auteur de l'activité ne doit pas obligatoirement exercer une fonction déterminante au sein du groupement concerné.
	AI. 3
	L'expulsion est immédiatement exécutoire.
	<i>Porte-parole:</i> Steinemann
	CN/CE <i>Commission des institutions politiques</i>
	01.02.2018 CIP-CN. Donné suite
	21.06.2018 CIP-CE. Ne pas donner suite

203/17.500 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Appliquer l'initiative sur le renvoi également aux ressortissants de l'UE (29.11.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative suivante:

Les articles 66a et suivants du Code pénal (Expulsion) sont complétés par les dispositions suivantes:

Les dispositions relatives à l'expulsion sont également applicables aux ressortissants de l'Union européenne. Elles priment l'accord sur la libre circulation des personnes conclu entre la Suisse et l'Union européenne et ses Etats membres, ainsi que ses protocoles.

Porte-parole: Vogt

CN Commission des institutions politiques

204/17.508 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Pas de réitération de l'aide au retour (11.12.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La pratique actuelle et future - une fois la loi révisée sur l'asile (nLAsi) mise en oeuvre - sera modifiée de sorte à interdire le versement réitéré de l'aide au retour à un requérant d'asile débouté.

Porte-parole: Steinemann

CN Commission des institutions politiques

205/17.509 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Non à l'octroi direct de l'asile par le Conseil fédéral (11.12.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi) sera modifiée comme suit:

Art. 56 al. 1

L'asile est octroyé à des groupes importants de réfugiés par décision du Conseil national et du Conseil des Etats. Lorsqu'il s'agit de petits groupes, la décision est prise par le DFJP.

Porte-parole: Amaudruz

CN Commission des institutions politiques

206/17.512 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Requérants d'asile récalcitrants. Limiter les dépenses (12.12.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La réglementation actuelle (celle d'avant l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'asile, nLAsi) concernant les requérants d'asile récalcitrants doit être conservée. En d'autres termes, il ne faut pas rendre plus strictes les conditions permettant leur assignation en vertu de la réglementation applicable jusqu'ici. L'article 24a alinéa 1 nLAsi doit être adapté en conséquence.

Porte-parole: Glarner

CN Commission des institutions politiques

207/17.513 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Mettre temporairement fin au regroupement familial en ce qui concerne les personnes admises à titre provisoire (12.12.2017)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Le regroupement familial des personnes admises provisoirement, y compris les réfugiés admis provisoirement, prévu à l'article 85 alinéa 7 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) sera suspendu pour une durée de trois ans à compter de l'entrée en vigueur d'un "moratoire sur le regroupement familial". A l'échéance de ces trois ans, le Conseil fédéral réévaluera la situation et soumettra une proposition correspondante au Parlement. Les bases légales seront adaptées en conséquence.

Porte-parole: Amstutz

CN Commission des institutions politiques

208/18.466 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Approbation du droit non contraignant par l'Assemblée fédérale (29.11.2018)

Les bases légales pertinentes seront adaptées dans la perspective suivante: Les instruments constitutifs d'obligations internationales non contraignantes, comme les pactes, recommandations, déclarations, plans d'action, etc., devront être soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale lorsque le respect des obligations qui y figurent fait l'objet d'un contrôle ou d'un compte rendu ou que leur non-respect peut constituer une atteinte au principe de la bonne foi, et lorsque la mise en oeuvre de ces obligations dans le droit interne sera susceptible d'imposer l'édition ou la modification de lois fédérales.

Porte-parole: Vogt

Initiatives des commissions

209/18.469 n Commission des finances CN. Renforcer les compétences de contrôle et de surveillance dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD, 642.11) (07.11.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission des finances du Conseil national dépose l'initiative suivante:

La Commission des finances du Conseil national décide d'adapter les dispositions de la LIFD afin de renforcer les compétences en matière de contrôle et de surveillance.

CN/CE Commission des finances

07.11.2018 CdF-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

210/17.401 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Maintenance et développement des tarifs (02.02.2017)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission visant à modifier la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie comme suit:

Art. 43

...

Al. 5ter

Les partenaires tarifaires instituent une organisation ayant compétence pour l'élaboration, le développement, l'adaptation et la maintenance des structures. Les fournisseurs de prestations doivent à cet effet livrer à l'organisation les données nécessaires concernant les coûts et les prestations. Le Conseil fédéral peut édicter des principes relatifs à la forme et à l'exploitation d'une telle organisation. Si une telle organisation fait défaut, le Conseil fédéral l'institue de manière contraignante pour les partenaires tarifaires. Les structures élaborées par l'organisation et les adaptations qui y sont apportées sont soumises par les partenaires tarifaires au Conseil fédéral pour approbation.

...

Al. 8

Les fournisseurs de prestations, les assureurs et l'organisation au sens de l'alinéa 5ter sont tenus de communiquer gratuitement au Conseil fédéral les données nécessaires à l'établissement, à la modification et à l'approbation des tarifs et des prix. Le Conseil fédéral édicte des dispositions détaillées sur le traitement des données dans le respect du principe de proportionnalité.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

02.02.2017 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

13.11.2017 CSSS-CE. Ne pas donner suite

28.05.2018 Conseil national. Donné suite

211/17.442 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Pour une gestion cantonale de l'admission et un renforcement de l'autonomie contractuelle (12.05.2017)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une réglementation destinée à remplacer l'article 55a LAMal. La structure de cette nouvelle réglementation se fondera sur le modèle proposé dans le projet du 26 mai 2004 relatif à l'objet 04.032, "Loi sur l'assurance-maladie. Révision partielle. Liberté de contracter". Les principes suivants devront notamment être pris en compte:

- Les cantons définissent les nombres minimaux et maximaux (fourchettes) de fournisseurs de prestations nécessaires pour garantir la couverture des besoins en soins dans le domaine ambulatoire. Les fournisseurs de prestations en question doivent remplir les exigences requises de qualité et d'économie des prestations.

- Les fournisseurs de prestations actifs dans le domaine ambulatoire doivent soit conclure un contrat d'admission avec un ou plusieurs assureurs, soit fournir toutes leurs prestations dans le cadre d'un réseau de soins coordonnés.

- Les assureurs-maladie doivent conclure des contrats d'admission avec le nombre minimal de fournisseurs de prestations qui aura été défini par le canton.

- Si un assureur ou un fournisseur de prestations se voit refuser la conclusion d'un contrat d'admission, il peut soumettre ce refus à une commission cantonale d'arbitrage.

- La durée minimale des contrats d'admission doit être fixée dans la loi.

- Les dispositions du droit des cartels demeurent réservées.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

12.05.2017 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

15.01.2018 CSSS-CE. Adhésion

212/18.402 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes (26.01.2018)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission visant à compléter la loi sur les stupéfiants (LStup) de telle sorte qu'il soit aussi possible de mener des projets/essais scientifiques dans le but d'évaluer des approches de régulation innovantes concernant la consommation récréative de cannabis.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

26.01.2018 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.03.2018 CSSS-CE. Adhésion

x 213/18.440 né Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Prolongation pour une durée déterminée de la limitation de l'admission à pratiquer définie à l'article 55a LAMal (06.07.2018)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission visant à prolonger de deux ans supplémentaires, à savoir jusqu'au 30 juin 2021, la durée de validité de la limitation de l'admission à pratiquer définie à l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

06.07.2018 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

21.08.2018 CSSS-CE. Adhésion

30.08.2018 Rapport CSSS-CN (FF 2018 6397)

17.10.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 6745)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Prolongation pour une durée déterminée de la limitation de l'admission à pratiquer définie à l'art. 55a LAMal) (FF 2018 6407)

26.11.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

27.11.2018 Conseil des Etats. Adhésion

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2018 7871; Délai référendaire 07.04.2019

214/13.467 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité (14.10.2013)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national décide de modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl; RS 734.7) comme suit:

Art 14

...

Al. 3

...

Let. d

Abrogée

...

Al. 3bis

La rémunération pour l'utilisation du réseau ne peut pas inclure les coûts facturés individuellement par les gestionnaires de réseau.

...

Art. 14bis Coûts facturés individuellement pour l'énergie d'ajustement

AI. 1

La société nationale du réseau de transport facture individuellement aux groupes-bilan les coûts de l'énergie d'ajustement à partir du 1er janvier 2009.

AI. 2

Elle fixe le prix de l'énergie d'ajustement de manière à promouvoir un engagement efficace de l'énergie de réglage et la mise en réserve de puissance de réglage dans tout le pays et à empêcher les abus. Les prix de l'énergie d'ajustement sont définis en fonction des coûts de l'énergie de réglage et des coûts de gestion du programme prévisionnel. Si la vente d'énergie d'ajustement se solde par un bénéfice, le montant en question est pris en compte dans le calcul des coûts des services-système.

AI. 3

Le Conseil fédéral règle les modalités.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

14.10.2013 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

25.10.2013 CEATE-CE. Adhésion

31.03.2014 Rapport CEATE-CN (FF 2014 3833)

21.05.2014 Avis du Conseil fédéral (FF 2014 3843)

2. Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

215/17.494 n Commission de l'économie et des redevances CN. Suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires suisses (23.10.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La CER-CN décide d'élaborer une réglementation exonérant de l'actuel impôt anticipé sur les intérêts toutes les obligations et les papiers monétaires émis par des débiteurs suisses (Confédération, cantons, communes et entreprises). Pour remplacer l'impôt anticipé, il y a lieu de créer un impôt de garantie simple et peu coûteux sur le plan administratif, qui préserve intégralement le secret bancaire en Suisse (pas de système de déclaration). Le nouvel impôt de garantie fondé sur le principe de l'agent payeur doit porter sur tous les intérêts d'obligations et de papiers monétaires versés à des personnes physiques astreintes à l'impôt en Suisse et pour lesquels il n'y a aucune annonce dans le cadre de l'EAR avec un Etat étranger. Il convient de verser une indemnité couvrant les coûts aux personnes chargées de prélever l'impôt (principalement des banques) et de prendre des mesures appropriées pour réduire les risques du prélèvement d'impôt en matière de responsabilité civile.

Le nouvel impôt de garantie sur les intérêts d'obligations doit remplir les conditions suivantes:

- Compatibilité avec le secret bancaire fiscal - pas de système de déclaration "volontaire" ou contraignant

Comme dans le système actuel, il faut prévoir uniquement une retenue fiscale. Celle-ci peut être maintenue à 35 pour cent ou,

éventuellement, fixée à un taux plus bas. Tout système de déclaration volontaire est exclu. Cela permet d'éliminer le risque que des contribuables se prononçant contre un système de déclaration soient soupçonnés de soustraction à l'impôt.

- Soumission de tous les intérêts d'obligations et de papiers monétaires

Alors que l'actuel impôt anticipé ne porte que sur les intérêts d'obligations d'émetteurs suisses, le nouvel impôt de garantie doit porter sur tous les intérêts d'obligations versés à des personnes physiques astreintes à l'impôt en Suisse. Cela permet d'améliorer sensiblement la garantie de l'impôt et, parallèlement, de préserver la sphère privée financière.

- Exonération des versements à des personnes morales et à des contribuables étrangers

Les versements à des personnes morales en Suisse ne doivent pas être soumis à l'impôt de garantie. En effet, contrairement aux personnes physiques, les personnes morales ne profitent pas du secret bancaire fiscal en raison de différences procédurales. Il est beaucoup plus simple, pour les autorités, de se procurer les documents bancaires de personnes morales. Par conséquent, il n'y a aucune raison de prélever un impôt de garantie auprès des personnes morales. Les versements d'intérêts à des contribuables étrangers doivent également être exonérés du nouvel impôt de garantie, car les intérêts qui sont versés à des personnes physiques et morales étrangères ont déjà été portés à la connaissance des autorités fiscales étrangères, dans le cadre de l'EAR. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de les soumettre à un impôt de garantie supplémentaire. L'exonération du versement d'intérêts à des contribuables étrangers est nécessaire pour que les marchés financiers internationaux ne prélèvent pas de supplément pour les obligations suisses; partant, le fait de ne pas prélever de supplément est nécessaire pour que la Confédération, les cantons, les communes et les entreprises profitent de taux d'intérêt plus bas.

- Impôt de garantie simple et peu coûteux sur le plan administratif limitant les risques en matière de responsabilité civile

Lors de la mise en place du nouvel impôt de garantie, il faut systématiquement veiller à ce que les personnes chargées d'exécuter la retenue fiscale (principalement les banques) ne soient pas soumises à des prescriptions inutiles et coûteuses. Les banques doivent déterminer elles-mêmes comment elles souhaitent procéder à la retenue fiscale. Il y a lieu de prendre des mesures appropriées pour réduire les incertitudes liées au prélèvement de l'impôt (par ex. l'administration qualifie sans tarder les instruments de placement complexes). Si, lors d'un contrôle, les autorités décèlent une erreur de prélèvement, il y a lieu de recouvrir les arriérés d'impôt auprès des personnes physiques astreintes à l'impôt. Ce n'est que lorsque cela n'est pas possible que la personne chargée du prélèvement doit répondre des impôts non retenus. Il convient de ne pas prévoir d'intérêts moratoires.

- Versement d'une indemnité appropriée pour la retenue d'impôt

Le nouvel impôt de garantie engendrera des charges supplémentaires pour les personnes devant effectuer la retenue d'impôt. Comme pour l'impôt à la source auquel sont soumis les travailleurs étrangers, il est justifié de verser une indemnité appropriée aux personnes chargées de la retenue d'impôt. Cette indemnité doit prendre en considération le degré de difficulté du prélèvement d'impôt et doit être plus élevée pour les instruments de placement complexes que pour les obligations habituelles d'entreprises ou d'Etats. L'indemnité versée à la personne chargée de la retenue d'impôt se justifie aussi considérant que le nouveau système améliorera sensiblement la

garantie d'impôt et devrait conduire à une augmentation des recettes fiscales.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

23.10.2017 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

20.08.2018 CER-CE. Adhésion

216/18.463 n Commission des institutions politiques

CN. Anciens conseillers fédéraux. Délai d'attente

(02.11.2018)

On créera les bases légales garantissant que les conseillers fédéraux qui quittent leurs fonctions ne puissent accepter, après leur départ, des mandats ou des fonctions rémunérés dans des entreprises dont les activités ont un rapport étroit avec les tâches du département dirigé par le conseiller fédéral sortant ou qui reçoivent d'importantes commandes de la Confédération ou des entreprises qui lui sont proches. Le délai d'attente avant l'exercice d'un mandat ou d'une fonction rémunérée sera limité à un délai raisonnable.

CN/CE Commission des institutions politiques

02.11.2018 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

217/13.466 n Commission des affaires juridiques

CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites (03.10.2013)

Il convient de modifier l'article 442 alinéa 4 du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 dans le sens suivant:

Art. 442

...

Al. 4

Les autorités pénales peuvent compenser les créances portant sur des frais de procédure avec les indemnités accordées à la partie débitrice dans la même procédure pénale, y compris celles allouées pour tort moral en vertu des articles 429 et 431 du présent code, et avec des valeurs séquestrées.

CN/CE Commission des affaires juridiques

03.10.2013 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.11.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite

07.09.2015 Conseil national. Donné suite

03.04.2018 CAJ-CE. Donné suite

x 218/18.464 n Commission des affaires juridiques

CN. Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral. Davantage de postes à plein temps (16.11.2018)

La loi sur l'organisation des autorités pénales et l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 17 mars 2017 portant modification de l'ordonnance sur les juges et de l'ordonnance sur les postes de juge au Tribunal pénal fédéral seront modifiées de sorte à créer au maximum trois postes à plein temps de juge ordinaire près la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral.

CN/CE Commission des affaires juridiques

16.11.2018 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

27.11.2018 CAJ-CE. Adhésion

29.11.2018 Rapport CAJ-CN (FF 2019 357)

07.12.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 851)

1. Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les postes de juge au Tribunal pénal fédéral (FF 2019 363)

10.12.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

12.12.2018 Conseil des Etats. Adhésion

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2019 363

219/16.425 n Commission 16.016-CN. Programme de la législature. Modification de la procédure (05.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la commission du Conseil national chargée de l'examen du programme de la législature dépose l'initiative parlementaire suivante.

La loi sur le Parlement est modifiée de la manière suivante:

1. Le programme de la législature ne peut plus faire l'objet d'amendements.

2. Il fait l'objet d'un débat et l'Assemblée fédérale en prend acte.

CN/CE Commission des institutions politiques

01.09.2016 CIP-CN. Donné suite

30.03.2017 CIP-CE. Adhésion

24.05.2018 Rapport CIP-CN (FF 2018 4301)

27.06.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 4317)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Procédure applicable au programme de la législature) (FF 2018 4313)

220/16.426 n Commission 16.016-CN. Mention des projets qui sont en cours de traitement au Parlement dans le programme de la législature (05.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la commission du Conseil national chargée de l'examen du programme de la législature dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement (en particulier l'article 146) sera modifiée de manière à ce que les projets qui sont en cours de traitement aux Chambres fédérales et qui contribuent à atteindre les objectifs du programme de la législature soient également traités dans le message et mentionnés dans l'arrêté fédéral relatifs à ce programme.

CN/CE Commission des institutions politiques

01.09.2016 CIP-CN. Donné suite

30.03.2017 CIP-CE. Adhésion

24.05.2018 Rapport CIP-CN (FF 2018 4301)

27.06.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 4317)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Procédure applicable au programme de la législature) (FF 2018 4313)

Initiatives des députés

221/03.424 n Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants.

Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP

(17.06.2003)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1er de la Constitution et sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante demandant la modification de l'article 187 chiffre 1 du Code pénal, afin que celui qui

commet un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, entraîne un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel ou mêle un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel, soit puni de la réclusion pour dix ans au plus.

Cosignataires: Cavalli, Pedrina, Pelli, Simoneschi-Cortesi (4)

CN/CE Commission des affaires juridiques

22.09.2004 Conseil national. Donné suite

20.12.2006 Conseil national. Le délai imparti pour traiter l'initiative est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2008.

20.03.2008 Conseil national. L'initiative n'est pas classée.

17.12.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2012.

14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

x 222/15.500 n Addor. Via sicura. Non à une triple peine!

(18.12.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose la présente initiative parlementaire tendant à ce que l'article 65 alinéa 3 de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) soit révisé pour avoir la nouvelle teneur suivante:

Art. 65

...

Al. 3

L'assureur a un droit de recours contre le preneur d'assurance ou l'assuré dans la mesure où il aurait été autorisé à refuser ou à réduire ses prestations d'après le contrat ou la loi fédérale du 2 avril 1908 sur le contrat d'assurance, notamment lorsque les dommages ont été causés alors que le conducteur se trouvait en état d'ébriété ou dans l'incapacité de conduire ou qu'il commet un excès de vitesse au sens de l'article 90 alinéa 4. L'étdue du recours tient compte du degré de culpabilité et de la situation économique de la personne contre laquelle le recours est formé.

Cosignataires: Amaudruz, Amstutz, Bauer, Bigler, Borloz, Bourgeois, Buffat, Bühl, Buttet, Chiesa, Clottu, Feller, Giezendanner, Glarner, Golay, Grin, Lüscher, Marchand-Balet, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Rime, Ruppen, Schmidt Roberto, Vogt, Wehrli, Wobmann (32)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

13.02.2017 CTT-CN. Donné suite

09.04.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite

15.10.2018 Retrait

223/17.485 n Addor. Pas d'aumôniers musulmans dans notre armée (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 31 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) est complété par une disposition précisant que l'assistance spirituelle mise à disposition des militaires est confiée exclusivement à des aumôniers protestants, catholiques romains et catholiques chrétiens.

CN Commission de la politique de sécurité

x 224/16.494 n Aebi Andreas. Régions de primes. Ne pas changer une formule qui a fait ses preuves (14.12.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales (LSAMal, LAMal et actes d'exécution) sont modifiées de manière à rétablir les conditions appliquées avant l'entrée en vigueur de la LSAMal pour la délimitation des régions de primes au sens de la LAMal et à redonner au Conseil fédéral la compétence de fixer le montant maximal des rabais.

Cosignataires: Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Bühler, Bulliard, Campell, Chiesa, de la Reussille, Dettling, Fässler Daniel, Gasche, Giezendanner, Grunder, Hausammann, Imark, Keller Peter, Knecht, Müller Walter, Pantani, Pieren, Quadri, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sollberger, Vogler, von Siebenhaar, Walter, Wobmann, Zuberbühler (36)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

02.11.2017 CSSS-CN. Donné suite

15.01.2018 CSSS-CE. Ne pas donner suite

12.12.2018 Retrait

225/17.412 n Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance (13.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Afin que l'éducation et l'accueil des jeunes enfants soient mieux intégrés dans la politique suisse en matière de formation, je propose de modifier l'article 4 lettre a de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1) comme suit:

Art. 4 Groupes cibles

Les groupes cibles de la présente loi sont:

Let. a

tous les enfants et les jeunes domiciliés en Suisse, de la naissance à l'âge de 25 ans;

...

Cosignataires: Candinas, Chevalley, Fricker, Quadranti, Reynard, Wehrli (6)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

12.01.2018 CSEC-CN. Donné suite

14.05.2018 CSEC-CE. Adhésion

1.

226/18.470 n Aebischer Matthias. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale (Cst.) est modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

AI. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

AI. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

AI. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

227/14.422 n Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral (16.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois pertinentes seront modifiées de telle sorte que les Chambres fédérales puissent opposer un veto simple à une ordonnance édictée par le Conseil fédéral, sans possibilité de l'amender. Seront applicables les principes suivants:

1. toutes les ordonnances et modifications d'ordonnances fixant des règles de droit (à l'exception des ordonnances visées aux art. 184 al. 3 et 185 al. 3 de la Constitution) devront être transmises à l'Assemblée fédérale avant leur entrée en vigueur;
2. si, dans les quatorze jours, un tiers au moins des membres d'un conseil propose d'opposer un veto à l'ordonnance ou à la modification d'ordonnance reçue, cette proposition est (en principe) traitée par le conseil au cours de la session ordinaire qui suit le dépôt;
3. si le conseil adopte la proposition, le dossier est transmis à l'autre conseil, à moins qu'une proposition identique y ait été déposée; si tel n'est pas le cas, l'autre conseil traite (en principe) la demande de veto du premier conseil au cours de la même session;
4. les ordonnances et modifications d'ordonnances peuvent être mises en vigueur à l'échéance du délai visé à l'alinéa 2 si aucune proposition de veto n'a été déposée (ou alors par un nombre insuffisant de députés) ou si une proposition a été rejetée par un conseil.

CN/CE Commission des institutions politiques

16.01.2015 CIP-CN. Donné suite

20.08.2015 CIP-CE. Ne pas donner suite

27.04.2016 Conseil national. Donné suite

25.08.2016 CIP-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

1. Loi sur l'Assemblée fédérale

228/18.412 n Aeschi Thomas. La composition du Bureau du Conseil national doit dépendre de la force numérique des groupes parlementaires (15.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement (LParl), je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le règlement du Conseil national sera modifié de sorte que la composition du Bureau du Conseil national (Bureau-CN) dépende à l'avenir de la force numérique des groupes parle-

mentaires au sein du conseil (art. 43 al. 3 LParl, mis en oeuvre selon la clé de répartition applicable aux commissions, aux sous-commissions et aux commissions spéciales du Conseil national), afin que les groupes soient représentés de manière appropriée au sein de ce bureau. Une exception sera néanmoins prévue: chaque groupe parlementaire aura droit à un siège au moins au sein du Bureau-CN, à l'instar de ce qui est prévu pour la Commission judiciaire (art. 40a al. 5 LParl).

CN/CE Bureau

229/18.453 n Amaudruz. Violence à l'égard des femmes et des agents de police cantonale ou communale en fonction. Circonstances aggravantes (27.09.2018)

Le Code pénal suisse sera complété par les articles 48b et 48c (nouveaux), libellés comme suit:

Art. 48b

2a. Aggravation de la peine

Circonstances aggravantes

Le juge augmente la durée de la peine:

a. si la victime est:

1. une femme et qu'il en est résulté pour elle une atteinte physique ou psychique d'une certaine importance;

2. un agent de police cantonale ou communale en fonction, ou un membre d'un autre service fédéral, cantonal ou communal portant l'uniforme, notamment un agent de sécurité, un pompier ou un membre du service sanitaire, ou encore un fonctionnaire fédéral, cantonal ou communal de police en civil, dont il y a lieu de retenir que l'auteur connaissait ou devait connaître la fonction;

b. si l'auteur a agi:

1. en raison de l'appartenance de la victime au sexe féminin.

Art. 48c

Effets de l'aggravation

Le juge qui agrave la peine n'est pas lié par le maximum légal de la peine prévue pour l'infraction. Il ne peut toutefois excéder de plus de la moitié le maximum de la peine prévue pour cette infraction. Il est en outre lié par le maximum légal de chaque genre de peine.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bourgeois, Buffat, Bulliard, Chiesa, Clottu, Eichenberger, Glauser, Golay, Grin, Hiltbold, Lüscher, Moret, Nicolet, Page, Rime, Salzmann, Stamm (18)

CN/CE Commission des affaires juridiques

230/18.454 n Amaudruz. Personnes particulièrement protégées par la loi. Les femmes et les agents en fonction (27.09.2018)

Le Code pénal suisse sera complété par un nouvel article 121 libellé comme suit:

Art. 121

2a. Dispositions communes. Personnes particulièrement protégées de par la loi

1. Pour la femme victime de l'infraction à l'article 124 et lorsque la victime d'une des infractions visées aux articles 125 alinéa 1, 127, 128, 129, 133 ou 134 est une femme et qu'il en est résulté pour elle une atteinte physique ou psychique d'une certaine importance, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté de quatre ans au moins et de dix ans au plus.

2. Lorsque la victime a subi des lésions corporelles graves au sens des articles 122 ou 125 alinéa 2, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté de sept à vingt ans.

3. Lorsque la victime a subi des voies de fait au sens de l'article 126, la poursuite a lieu d'office et l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins.

4. Les dispositions des chiffres 1 à 3 sont applicables par analogie lorsque la victime est un agent de police cantonale ou communale en fonction, ou un membre d'un autre service fédéral, cantonal ou communal portant l'uniforme, notamment un agent de sécurité, un pompier ou un membre du service sanitaire, ou encore un fonctionnaire fédéral, cantonal ou communal de police en civil, dont il y a lieu de retenir que l'auteur connaissait ou devait connaître la fonction.

Art. 86

Libération conditionnelle

a. Octroi

Al. 1-5

Inchangé

Al. 6

La libération conditionnelle est exclue lorsque le détenu a été condamné en application de l'article 121.

Autres modifications

Les articles 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 133 et 134 seront complétés par un dernier alinéa libellé comme suit:

L'application de l'article 121 est réservée.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bourgeois, Buffat, Bulliard, Chiesa, Clottu, Glauser, Golay, Grin, Hiltbold, Moret, Nicolet, Page, Rime, Salzmann, Stamm (16)

CN/CE Commission des affaires juridiques

231/18.434 n (Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopiégeage en ligne (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le pédopiégeage en ligne doit être réprimé en tant qu'infraction poursuivie d'office.

Cosignataires: Ammann, Béglé, Bulliard, Candinas, Egger Thomas, Fässler Daniel, Geissbühler, Glanzmann, Gmüür-Schönenberger, Gschwind, Gugger, Humbel, Kutter, Marchand-Balet, Masshardt, Müller-Altermatt, Paganini, Regazzi, Reynard, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Ritter, Roduit, Romano, Semadeni, Streiff, Vogler, Wasserfallen Flavia (28)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.01.2019 L'objet est repris

232/15.486 n Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020 (24.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la protection de l'environnement, en particulier son article 32e, doit être modifiée de sorte que la Confédération continue à soutenir financièrement l'assainissement des sites pollués au-delà du 31 décembre 2020, pour autant que ceux-ci

soient utilisés pour une manifestation de tir (tir en campagne, tir historique, etc.) au plus par an.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Binder, Borer, Brand, Brunner Toni, Bugnon, Caroni, Clottu, de Courten, Fässler Daniel, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Golay, Graber Jean-Pierre, Haussmann, Killer Hans, Knecht, Lustenberger, Miesch, Müri, Pantani, Parmelin, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Rusconi, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Siegenthaler, Stamm, von Siebenthal, Walter, Winkler, Wobmann (41)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

07.11.2016 CEATE-CN. Donné suite

19.01.2017 CEATE-CE. Adhésion

15.12.2017 Conseil national. Refus de classer

233/16.498 n Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les infrastructures stratégiques du secteur énergétique, notamment les centrales hydrauliques, les réseaux électriques et les réseaux de gaz, doivent être soumises à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Cosignataire: Brunner Toni (1)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

22.01.2018 CEATE-CN. Donné suite

19.03.2018 CEATE-CE. Adhésion

234/18.459 n Bendahan. Inclure tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet dans la garantie pour les défauts (28.09.2018)

Une base légale est élaborée pour que soient inclus dans la garantie pour les défauts de la chose, prévue à l'article 210 CO, tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet (par ex. la batterie ou la caméra d'un smartphone) et que ceux-ci ne puissent pas être exclus de cette garantie par le biais des conditions générales.

Cosignataires: Chevalley, Crottaz, Feller, Gysi, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Wermuth (20)

CN/CE Commission des affaires juridiques

235/17.490 n Bertschy. Mesures incitatives pour améliorer la transparence dans le financement des partis (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les moyens alloués aux parlementaires sera modifiée de telle sorte que les contributions accordées aux groupes - lesquelles constituent, à l'heure actuelle, une forme de financement indirect des partis par l'Etat au niveau national - ne soient plus versées qu'aux groupes des partis qui informent chaque

année la Chancellerie fédérale et le public de la provenance et du montant des ressources qu'ils reçoivent.

Cosignataires: Bäumle, Flach, Girod, Graf Maya, Jans, Masshardt, Moser, Reimann Lukas, Weibel (9)

CN Commission des institutions politiques

236/17.420 n Bigler. Pour un annuaire téléphonique public performant et favorisant la concurrence (17.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 avril 1997 sur les télécommunications (LTC; RS 784.10) est modifiée comme suit:

Art. 12d al. 2 deuxième phrase

Le contenu minimal doit permettre le fonctionnement autonome et performant de l'annuaire téléphonique public. Il comprend en particulier les ressources d'adressage, l'identité de tous les abonnés, y compris des utilisateurs communs d'un raccordement communautaire, leur adresse de contact, y compris l'adresse électronique, et une rubrique permettant de trouver l'abonné ou l'utilisateur commun en fonction de son activité.

Art. 12d al. 3

L'inscription du contenu minimal dans l'annuaire téléphonique public est gratuite pour l'abonné et pour les cinq premiers utilisateurs communs d'une même ressource d'adressage.

Cosignataires: Amaudruz, Amstutz, Burkart, Candinas, Clottu, Dobler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Fiala, Flückiger Sylvia, Gasche, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hausammann, Hess Hermann, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Knecht, Köppel, Matter, Pezzatti, Portmann, Regazzi, Rime, Rutz Gregor, Sauter, Schilliger, Schneeberger, Sollberger, Tuena, Vitali, Walliser, Wehrli, Zanetti Claudio, Zuberbühler (46)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

12.02.2018 CTT-CN. Donné suite

26.10.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite

237/15.468 n (Borer) Brand. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle (19.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les contrats prévoyant une forme particulière d'assurance (franchises à option, choix limité du fournisseur de prestations, etc.) ne puissent être proposés que pour une durée de trois ans. Aucune modification ne sera apportée au modèle de base avec la franchise ordinaire à 300 francs, dont le contrat peut être résilié pour la fin d'un semestre.

Cosignataires: Bortoluzzi, Brand, Cassis, Frehner, Giezendanner, Humbel, Pezzatti (7)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

03.12.2015 L'objet est repris

22.06.2016 CSSS-CN. Donné suite

30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion

19.04.2018 Rapport CSSS-CN (FF 2018 3565)

28.09.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 6737)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Durée minimale de la franchise dans les formes particulières d'assurance) (FF 2018 3587)

26.11.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet

238/12.414 n (Bortoluzzi) de Courten. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) sera modifiée de façon à ce que le taux de conversion et le taux d'intérêt minimaux ne soient plus fixés dans la loi.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

25.04.2013 CSSS-CN. Donné suite

01.09.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

15.12.2015 L'objet est repris

11.06.2018 Conseil national. Donné suite

239/15.479 n Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre!

Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène

(08.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Dans le but de garantir la rentabilité de la production indigène de sucre et de betteraves, il convient d'adapter le mécanisme de fixation des droits de douane pour le sucre importé de sorte qu'un prix minimum du sucre soit respecté.

Cosignataires: Binder, Büchler Jakob, Bugnon, Bulliard, Grin, Gschwind, Hausammann, Parmelin, Pezzatti, Ritter, Schibli, Schläfli, Siegenthaler, Walter, Winkler (15)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

14.11.2016 CER-CN. Donné suite

16.10.2017 CER-CE. Ne pas donner suite

28.02.2018 Conseil national. Donné suite

03.05.2018 CER-CE. Adhésion

240/17.438 n Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité (04.05.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation (CP/CPP et LEtr) sera modifiée de telle sorte que les délinquants étrangers sans autorisation de séjour en Suisse ne tomberont plus sous le coup des articles 66a CP et 130 lettre b CPP lorsqu'ils pourront être renvoyés de Suisse conformément à la LEtr dans les 10 jours suivant leur arrestation et frappés d'une interdiction d'entrée.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amstutz, Bühler, Burgherr, Dettling, Geissbühler, Glarner, Hausammann, Keller Peter, Martullo, Nidegger, Pieren, Rutz Gregor, Salzmann, Stamm, Steinemann, Tuena, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN/CE Commission des affaires juridiques

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

241/18.424 n Buffat. Tolérance zéro pour les dealers

(06.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 19 alinéa 2 de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup) est complété de la manière suivante:

Art. 19

...

Abs. 2

...

e. si, sur la voie publique ou dans tout autre endroit ou local accessible au public, il propose, cède ou permet de toute autre manière à des tiers d'avoir accès à de l'héroïne, de la cocaïne ou d'autres stupéfiants ayant un effet nocif particulièrement élevé. Le Département fédéral de l'intérieur établit la liste des stupéfiants dont l'effet nocif est considéré comme élevé.

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Béglé, Borloz, Brunner Toni, Dettling, Glarner, Glauser, Golay, Grin, Nicolet, Page (12)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

242/15.424 n Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impuissance reconnue de la personne prise en charge (20.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 29septies (4. Bonifications pour tâches d'assistance) de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) sera modifié comme suit:

Art. 29septies

AI. 1

Les assurés qui prennent en charge des parents de ligne ascendante ou descendante ou des frères et soeurs au bénéfice d'une allocation de l'AVS, de l'AI, de l'assurance-accidents obligatoire ou de l'assurance militaire pour une impuissance (supprimer "de degré moyen au moins") ont droit à une bonification pour tâches d'assistance, y compris pour l'année d'attente (nouveau), à condition qu'ils puissent se déplacer facilement auprès de la personne prise en charge ...

Cosignataires: Amherd, Bourgeois, Buttet, Candinas, Darbellay, Glanzmann, Gmür Alois, Graf Maya, Gschwind, Lehmann, Lohr, Lustenberger, Müller Leo, Müller-Altermatt, Piller Carrard, Reynard, Romano, Schläfli, Schneider Schüttel, Steiert, Vogler (21)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

13.05.2016 CSSS-CN. Donné suite

28.03.2017 CSSS-CE. Adhésion

243/17.452 n Burgherr. Renforcer la responsabilité individuelle dans le système de santé (13.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et, le cas échéant, d'autres lois sont modifiées de manière à ce qu'une partie symbolique de la quote-part doive être payée en liquide lors des consultations ambulatoires en cabinet ou à l'hôpital pour chaque nouvelle situation nécessitant un traitement. Les fournisseurs de prestations encaisseront directement sur place le montant en liquide. Celui-ci sera deux fois plus élevé à l'hôpital qu'en cabinet médical privé. Le législateur définira les groupes de patients et les mesures médicales qui font exception. Le Conseil fédéral édictera une solution de recouvrement pour les situations de graves difficultés sociales (personnes marginales sans argent liquide, par ex.).

Cosignataires: Aebi Andreas, Arnold, Brand, Brunner Toni, Buffat, de Courten, Egloff, Flückiger Sylvia, Fehner, Glarner, Haußmann, Herzog, Imark, Keller-Inhelder, Reimann Lukas, Sollberger, Tuena, von Siebenthal, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

06.07.2018 CSSS-CN. Donné suite

244/17.477 n Burgherr. Instaurer une prévoyance vieillesse moderne pour nos conseillers fédéraux (28.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats et l'ordonnance du même nom seront modifiées afin que le régime de retraite, suranné, des magistrats soit remplacé par une prévoyance professionnelle ordinaire moderne ou, au moins, que le montant de leur retraite soit réduit. Le nouveau régime ne s'appliquera pas aux magistrats déjà élus, qui bénéficieront de la garantie de maintien du statut acquis.

Cosignataire: Amstutz (1)

CN Commission des institutions politiques

245/18.432 n Burgherr. Obligation de traiter les interventions parlementaires (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On prévoira dans la loi sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement, LParl) un délai pour le traitement des motions et des postulats, à l'instar de ce qui prévaut pour les initiatives parlementaires. Les motions et les postulats ne doivent plus pouvoir être classés sans être traités. Le nombre d'interventions pouvant être déposées ne devra cependant pas être limité. Une solution pourrait consister à obliger le Bureau à traiter en priorité les interventions les plus anciennes.

Cosignataire: Aeschi Thomas (1)
CN/CE Commission des institutions politiques

246/16.484 n Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail (01.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les employeurs sont de plus en plus nombreux à autoriser leurs employés à effectuer une partie de leur travail depuis chez eux, sous forme de télétravail, ce qui leur permet d'échapper dans une certaine mesure au stress du lieu de travail et de mieux concilier vie professionnelle et familiale. Or, la loi sur le travail (LTr), qui est taillée pour le secteur industriel, tient compte insuffisamment des besoins des télétravailleurs. C'est pourquoi il est proposé au Parlement de la moderniser en la précisant comme suit:

Art. 10 al. 3 deuxième phrase (nouvelle)

Pour les travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail, cet espace s'étend à dix-sept heures.

Art. 15a al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Une prestation professionnelle de courte durée et fournie occasionnellement ne constitue pas une interruption de la durée du repos.

Art. 19 al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Elles (les dérogations à l'interdiction de travailler le dimanche) ne sont pas soumises à autorisation lorsqu'elles concernent le travail dominical qui est effectué chez eux par des travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Barazzone, Bauer, Bäumle, Bigler, Borloz, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Dobler, Egloff, Eichenberger, Estermann, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Fluri, Genecand, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Gössi, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Hess Hermann, Hiltbold, Humbel, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Marchand-Balet, Markwalder, Martullo, Matter, Moret, Müller Leo, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nantermod, Nicolet, Page, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadranti, Regazzi, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sauter, Schilliger, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Sollerger, Steinemann, Tuena, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

29.01.2018 CER-CN. Donné suite

247/17.405 n Burkart. Reconduire les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants (27.02.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants en vertu des articles 12a à 12e de la loi sur l'imposition des huiles minérales (Limp-min) seront prolongés jusqu'à fin 2030.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

19.02.2018 CEATE-CN. Donné suite

19.03.2018 CEATE-CE. Adhésion

248/15.499 n Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement (18.12.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante qui reprend le texte de ma motion 13.4090 n'ayant pu être traitée durant la précédente législature:

On élaborera les bases légales nécessaires pour éliminer enfin les incertitudes qui existent concernant les importations de viande halal qui provient d'animaux qui n'ont pas été étourdis lors de l'abattage, de même que les discriminations qui existent en matière d'importation de viande halal dont sont victimes la majorité des entreprises autorisées à importer de la viande. A cet effet, il s'agit de prévoir les objectifs suivants:

1. déclaration obligatoire de la viande halal qui provient d'animaux qui, contrairement aux directives suisses, ont été abattus à l'étranger respectivement sans avoir été étourdis ou qui n'ont été étourdis qu'après la saignée - complément de l'ordonnance agricole sur la déclaration (RS 916.51) par un nouvel article 3 alinéa 3;

2. mise à niveau des coûts moyens des adjudications des contingents tarifaires partiels 5.5 (bovins) et 5.6 (ovins) pour la viande halal avec ceux des catégories de viande et produits carnés correspondantes du contingent tarifaire partiel 5.7 pour les trois mois précédents - complément par un nouvel article 18a alinéa 6 de l'ordonnance sur le bétail de boucherie (RS 916.341).

Cosignataires: Addor, Barazzone, Bourgeois, Bulliard, Gschwind, Regazzi, Ritter, Ruppen, Schmidt Roberto, Wobmann (10)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

30.06.2016 CSEC-CN. Donné suite

10.10.2016 CSEC-CE. Ne pas donner suite

17.02.2017 CSEC-CN. Donné suite

03.05.2017 Conseil national. Donné suite

15.05.2017 CSEC-CE. Refusé de donner suite

15.06.2017 Conseil des Etats. Adhésion

1.

249/15.433 n (Caroni) Moret. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence (03.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation sur le Parlement sera modifiée de telle sorte que les lobbyistes disposant d'une carte d'accès au Palais du Parlement soient tenus, en plus du nom de l'entreprise pour laquelle ils travaillent, d'indiquer également dans la rubrique "Fonction" du registre public des accrédités (cf. art. 69 al. 2 LParl) tous les

mandats qui les amènent à déployer des activités au sein du Palais fédéral.

CN/CE Commission des institutions politiques

15.11.2015 L'objet est repris

14.04.2016 CIP-CN. Donné suite

25.08.2016 CIP-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

250/17.408 n Chiesa. Pour un partenariat social moderne

(06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

x 251/17.468 n Chiesa. Membres du Conseil fédéral. Nationalité suisse exclusivement (13.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution doit être modifiée de sorte que seules des personnes possédant exclusivement la nationalité suisse puissent être élues au Conseil fédéral.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Clottu, de Courten, Dettling, Flückiger Sylvia, Glarner, Glauser, Grin, Hess Erich, Imark, Keller Peter, Knecht, Köppel, Matter, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pieren, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Rime, Ruppen, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stamm, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (39)

CN Commission des institutions politiques

11.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

252/17.520 n Chiesa. Impôt fédéral direct. Adapter la déduction des primes de l'assurance-maladie à la réalité (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La déduction maximale des primes de l'assurance-maladie sera adaptée à la réalité s'agissant de l'impôt fédéral direct.

CN Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

253/18.406 n Chiesa. Nationalités des parlementaires.

Transparence (27.02.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales pertinentes, en particulier la loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement (LParl; état le 1er mars 2016), doivent être modifiées de sorte à garantir la transparence quant aux nationalités des membres du Parlement fédéral.

CN/CE Commission des institutions politiques

18.10.2018 CIP-CN. Donné suite

21.01.2019 CIP-CE. Adhésion

254/17.522 n Derder. Adapter l'impôt sur la fortune et supprimer l'imposition de l'outil de travail (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (L HID) seront adaptées de telle sorte que l'outil de travail des entrepreneurs ne soit plus soumis à l'impôt sur la fortune.

Proposition de modification de la LHID:

Art. 14 Règles d'évaluation

...

Art. 14a Evaluation des participations de collaborateur

Les participations de collaborateur au sens de l'article 7d alinéa 1 sont évaluées à leur valeur vénale. Les délais de blocage sont pris en compte de manière appropriée. Les participations de collaborateurs sont soumises à l'imposition selon l'article 14b si les conditions en sont remplies.

Art. 14b Imposition de l'outil de travail

Al. 1

Les cantons peuvent prévoir de soumettre à un barème spécifique (par ex. un taux fixe) ou exonérer les participations dans les sociétés représentant l'outil de travail du contribuable. En cas de barème spécifique, la fortune représentée par l'outil de travail est imposée séparément des autres éléments de fortune

et n'est pas prise en compte pour la détermination du taux applicable aux autres éléments de fortune.

Al. 2

Est considéré comme contribuable dont la société représente l'outil de travail au sens de l'alinéa précédent le contribuable qui cumulativement occupe une fonction dirigeante en tant qu'employé de la société ou membre du conseil d'administration; détient, seul ou conjointement avec d'autres sociétaires liés par une convention d'actionnaires ou similaire, au moins 10 pour cent du capital-actions ou du capital social libéré dans la société.

Al. 3

A la place d'un barème spécifique ou d'une exonération selon l'alinéa 1, les cantons peuvent prévoir des méthodes d'évaluation différentes (par ex. évaluation à la valeur nominale) pour les participations dans les sociétés représentant l'outil de travail du contribuable.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

28.01.2019 CER-CN. Donné suite

255/18.413 n Derder. Nos données nous appartiennent
(15.03.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 13 Protection de la sphère privée

Al. 1

Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications et de toutes les données qui lui sont propres.

Al. 2

Ces données sont la propriété de la personne, qui doit être protégée contre leur emploi abusif.

CN/CE Commission des institutions politiques

256/16.442 n Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail (09.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera les articles concernés de la loi sur le travail (LTr), en particulier l'article 46, de telle sorte que les employés de start-up (entreprises durant leur cinq premières années d'activité) qui bénéficient d'un plan d'options d'achat d'actions à l'intention des employés (Employee Stock Option Plan, ESOP), à savoir des modèles d'intéressement des collaborateurs tels que les régimes d'actions, les régimes d'options, les actions fictives et les options fictives, puissent convenir d'un horaire de travail fondé sur la confiance et ne soient pas obligés de saisir leur temps de travail.

Cosignataires: Bigler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Gössi, Grüter, Hess Hermann, Jauslin, Keller-Inhelder, Landolt, Martullo, Matter, Müller Leo, Pfister Gerhard, Sauter, Schneeberger, Tuena, Walter, Walti Beat (19)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

20.02.2017 CER-CN. Donné suite

22.01.2018 CER-CE. Ne pas donner suite

257/17.410 n Dobler. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises privées, il convient de régler leur restitution en cas de faillite (07.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Je demande au Parlement de tenir compte des besoins des entreprises à l'ère informatique. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises, il convient de les protéger également en cas de faillite. A cet effet, on modifiera la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite de la manière suivante:

Ajout à l'article 242:

"L'administration rend une décision sur la restitution des biens immatériels qui sont revendiqués par un tiers. Des biens immatériels ne peuvent être restitués que s'ils peuvent être séparés des autres avoirs et si le requérant rend vraisemblable qu'ils n'étaient placés que sous la surveillance du failli. Les coûts générés sont à la charge du requérant."

Cosignataires: Bauer, Bigler, Burkart, Flach, Fluri, Girod, Glanzmann, Glättli, Grüter, Guhl, Jauslin, Landolt, Markwalder, Marti Min Li, Nantermod, Reimann Lukas, Romano, Sauter, Schwaab, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wermuth, Zanetti Claudio, Zuberbühler (24)

CN/CE Commission des affaires juridiques

03.05.2018 CAJ-CN. Donné suite

258/15.455 n Egloff. Empêcher les sous-locations abusives (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 262 CO sera modifié et complété comme suit:

Art. 262

Al. 1

Le locataire ne peut sous-louer tout ou partie de la chose qu'avec le consentement écrit du bailleur.

Al. 2

Le locataire doit soumettre une demande écrite de sous-location au bailleur; la demande contient:

Let. a

le nom du sous-locataire;

Let. b

les conditions du contrat, notamment la désignation de l'objet sous-loué, son usage, le loyer de la sous-location et la durée du contrat.

Le locataire doit informer le bailleur de tout changement concernant ces données survenu pendant la durée de la sous-location.

Al. 3

Le bailleur peut notamment refuser son consentement dans les cas suivants:

Let. a

le locataire refuse de lui communiquer les conditions visées à l'alinéa 2;

Let. b

les conditions de la sous-location, comparées à celles du contrat de bail principal, sont abusives;

Let. c

la sous-location présente pour le bailleur des inconvénients majeurs;

Let. d

la durée prévue pour la sous-location dépasse deux ans.

Al. 4

Reprend sans changement l'alinéa 3 en vigueur

Al. 5

Lorsque le locataire sous-loue tout ou partie de l'objet sans le consentement écrit du bailleur, qu'il donne de fausses indications ou qu'il omet d'informer le bailleur d'un changement (al. 2), le bailleur peut, après protestation écrite restée sans effet, résilier le bail moyennant un délai de congé minimum de 30 jours.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Chevalley, Fehr Hans, Gasser, Gmür Alois, Gössi, Herzog, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Knecht, Pieren, Schibli, Stahl, Vitali (14)

CN/CE Commission des affaires juridiques

12.05.2016 CAJ-CN. Donné suite

30.08.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

13.03.2017 Conseil national. Donné suite

25.04.2017 CAJ-CE. Adhésion

259/16.451 n Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 alinéa 1 CO sera modifié comme suit:

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

Let. a

en cas de pénurie sur le marché local du logement et des locaux commerciaux, ou

Let. b

si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer, et

que le locataire a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale.

...

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Bigler, Büchler Jakob, Burkart, Chiesa, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Glanzmann, Gmür Alois, Grüter, Humbel, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lüscher, Matter, Müller Leo, Müller Thomas, Pezzatti, Pfister Gerhard, Romano, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schmidt Roberto, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vogler, Vogt, Walti Beat, Zanetti Claudio, Zuberbühler (38)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

260/17.493 n Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269a du Code des obligations (CO) est complété comme suit:

1. (teneur actuelle de l'art. 269a, qui devient le nouvel al. 1)
2. Sont déterminants pour le calcul des loyers usuels dans la localité ou dans le quartier au sens de l'alinéa 1 lettre a, les loyers des habitations et des locaux commerciaux comparables à la chose louée quant à l'emplacement, la dimension, l'équipement, l'état et l'année de construction:
 - a. en ce qui concerne l'année de construction des objets loués, ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits avant 1930 sont considérés comme comparables; ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits après 1930 sont considérés comme comparables à des bâtiments construits vingt ans auparavant ou plus tard;
 - b. l'état et l'équipement sont évalués à l'aide de trois catégories (simple, bon, très bon); s'agissant de certaines caractéristiques, le juge compense selon son appréciation les propriétés manquantes en tenant compte de propriétés différentes, supplémentaires ou de valeur supérieure;
 - c. des statistiques officielles ou établies par la branche, et suffisamment différenciées, sont admises comme preuve.
3. La preuve du caractère usuel des loyers dans la localité ou dans le quartier peut être apportée à l'aide de trois objets comparables.

Cosignataires: Fässler Daniel, Feller (2)

CN/CE Commission des affaires juridiques

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

261/17.526 n Egloff. Rendre possible la densification de l'urbanisation en fixant des priorités dans l'inventaire ISOS (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera l'article 6 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) par un alinéa 5 disposant que les inventaires fédéraux visés à l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) ne doivent pas être pris en compte ou que des exceptions doivent pouvoir être prévues, lors de l'établissement des plans directeurs par les cantons, si des intérêts publics s'y opposent. Par intérêt public il faut entendre en particulier la densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti (voir art. 1 LAT). On adaptera également en conséquence l'article 4a de l'ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS; RS 451.12).

Cosignataires: Egloff, Feller, Regazzi, Rutz Gregor (4)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

262/16.459 n Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique (15.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d du Code des obligations (CO) sera complété par un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification d'une augmentation de loyer ou de toute autre modification unilatérale du contrat, une signature reproduite sur la formule officielle par un moyen mécanique est admise.

Cosignataires: Bauer, Egloff, Fässler Daniel, Genecand, Gössi, Lüscher, Müller Thomas, Nidegger, Schmidt Roberto, Vogler (10)

CN/CE Commission des affaires juridiques

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

263/17.406 n Feller. Pour un partenariat social moderne (06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

264/17.448 n Feller. Elévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA (13.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la TVA (LTVA) sera modifiée de manière à éléver le seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles sans but lucratif et gérées de façon bénévole ainsi qu'aux institutions d'utilité publique d'être libérées de l'assujettissement à la TVA.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

04.09.2018 CER-CN. Donné suite

265/17.461 n Feller. Mentionner dans la loi les tâches du Haras national suisse (15.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 147 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr) est complété comme suit:

Art. 147

...

Al. 2

Le Haras national suisse constitue le centre de compétences de la Confédération en matière d'équidés.

Al. 3

Le Haras national suisse soutient et améliore les conditions d'élevage, de garde et d'utilisation des équidés, en particulier en milieu rural, en veillant aux principes de compétitivité et de développement durable. Il est notamment chargé:

a. de la recherche appliquée dans le domaine équin, en particulier celle visant à améliorer la production et le bien-être des équidés ainsi que les processus de création de valeur ajoutée dans la filière équine;

b. du conseil et de la transmission de connaissances relatives aux équidés;

c. du soutien aux éleveurs dans leur travail de sélection;

d. de la préservation de la biodiversité dans le secteur équin, en particulier de la race des Franches-Montagnes.

Al. 4

Le Haras national suisse dépend de l'OFAG.

(ancien alinéa 2; sans changement, sous réserve du remplacement de l'adjectif "fédéral" par les mots "national suisse")

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Bourgeois, Bulliard, de Buman, Fridez, Glauser, Graf Maya, Grin, Page, Pieren, Piller Carrard, Rime, Ritter, Salzmann, Thorens Goumaz, Walter (17)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

266/17.491 n Feller. Modernisation des modalités de calcul du rendement admissible en droit du bail (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269 du Code des obligations (CO) sera complété comme suit:

Art. 269

Al. 1

Inchangé

Al. 2

Le rendement des fonds propres, indexés sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, est excessif lorsqu'il dépasse le taux hypothécaire de référence majoré de 2 pour cent.

Al. 3

Le revenu locatif net admissible peut comporter, en plus du rendement des fonds propres indiqué ci-dessus:

- les frais d'entretien et d'exploitation du bailleur, en lien avec l'immeuble, basés sur la moyenne des trois à cinq dernières années;

- les frais financiers effectifs (intérêts débiteurs) du bailleur.

Al. 4

Si l'acquisition ou la construction de l'immeuble remonte à plus de vingt ans ou si les frais d'investissement ne peuvent plus être déterminés pour d'autres raisons - par exemple si l'immeuble a été acquis par donation ou par succession -, ce n'est pas le rendement, mais exclusivement le critère défini à l'article 269a lettre a qui permettra de déterminer si un loyer est abusif ou non.

Cosignataires: Egloff, Fässler Daniel (2)

CN/CE Commission des affaires juridiques

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Ne pas donner suite

267/18.472 n Feller. Créer la base constitutionnelle nécessaire à un élargissement des formes de soutien à la presse écrite (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale sera modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

268/13.422 n Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

CN/CE Commission des institutions politiques

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

269/16.430 n Flach. Lèse-majesté. Abroger l'article 296 CP (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié comme suit:

Art. 296

Abrogé

L'article 302 alinéas 2 et 3 sera adapté en conséquence.

Cosignataires: Allemann, Arslan, Bäumle, Bertschy, Chevalley, Eichenberger, Feri Yvonne, Glättli, Grossen Jürg, Guhl, Landolt, Leutenegger Oberholzer, Moser, Nantermod, Quadranti, Schwaab, Schwander, Vogler (18)

CN/CE Commission des affaires juridiques

06.04.2017 CAJ-CN. Donné suite

14.08.2017 CAJ-CE. Adhésion

270/17.487 n Flach. Centrales nucléaires à l'arrêt. Clarifier la situation et augmenter la sécurité en suspendant l'autorisation d'exploiter au bout de deux ans (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer une base légale prévoyant la suspension de l'autorisation d'exploiter lorsqu'une centrale nucléaire ne produit pas

d'électricité pendant deux ans ou plus. Dès que les conditions prévues à l'art. 20 LENu sont à nouveau remplies, le propriétaire pourra demander le renouvellement de l'autorisation d'exploiter.

Cosignataires: Arslan, Bertschy, Chevalley, Fricker, Girod, Glättli, Graf Maya, Grossen Jürg, Hadorn, Häsliger, Ingold, Jans, Moser, Nussbaumer, Quadranti, Rytz Regula, Semadeni, Weibel (18)

CN Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

271/18.437 n Flückiger Sylvia. Renforcer les soins palliatifs. Alléger la charge pesant sur les structures hospitalières en mettant les maisons de soins palliatifs sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les maisons de soins palliatifs sont mises sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Cosignataires: Burgherr, de Courten, Glarner, Grüter, Herzog, Müri, Rime, Sollberger, Stamm, Wobmann, Zanetti Claudio (11)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

272/15.485 n Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux (23.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les hôpitaux qui ne communiquent pas leurs données aux partenaires tarifaires de manière transparente et dans les délais soient sanctionnés par une réduction de 10 pour cent au maximum du tarif de référence.

Cosignataires: Borer, Brand, Cassis, Gmür Alois, Humbel, Maier Thomas, Moret, Stahl, Stoltz (9)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

03.11.2016 CSSS-CN. Donné suite

26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

273/17.519 n Frehner. Mesures contre les procédures dilatoires introduites en matière d'asile devant le Tribunal administratif fédéral (14.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 60 de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA) sera modifié comme suit:

Art. 60

Al. 1

L'autorité de recours peut infliger un blâme ou une amende disciplinaire de 5000 francs au plus aux parties ou à leur mandataire qui enfreignent les convenances ou troublent la marche d'une affaire.

Al. 2

La partie ou son mandataire qui use de mauvaise foi ou de procédés téméraires est passible d'une amende disciplinaire de 10 000 francs au plus. En cas de récidive, l'interdiction de procéder devant l'autorité de recours en tant que mandataire peut être prononcée pour une durée de un an au moins à quatre ans au plus.

Al. 3

Le président d'audience peut faire expulser de la salle les personnes qui ne se conforment pas à ses ordres et leur infliger une amende disciplinaire de 5000 francs au plus.

Cosignataires: Arnold, Chiesa, Flückiger Sylvia, Geissbühler, Glarner, Gutjahr, Hausammann, Imark, Keller Peter, Knecht, Nidegger, Reimann Lukas, Ruppen, Sollberger, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (17)

CN Commission des institutions politiques

274/18.410 n Fridez. Assurances privées. Pour des expertises médicales sans conflits d'intérêts (07.03.2018)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions législatives régissant la pratique des expertises médicales dans l'assurance privée sont complétées afin d'assurer la parfaite indépendance et l'absence de conflits d'intérêts pour les experts médicaux.

Cosignataires: Aebscher Matthias, Barrile, Béglé, Bendahan, Carobbio Gussetti, Chevalley, Crottaz, de la Reussille, Friedl, Glättli, Golay, Graf-Litscher, Gschwind, Gysi, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Nordmann, Reynard, Roduit, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Streiff, Tornare (29)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

275/17.458 n Friedl. Créer des places de stage pour des jeunes provenant de pays en voie de démocratisation (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose une initiative parlementaire tendant à modifier les bases légales qui régissent l'activité des Services du Parlement de manière à créer des places de stage pour des jeunes provenant de pays en voie de démocratisation.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Carobbio Gussetti, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Galladé, Graf Maya, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Gschwind, Guldimann, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Marra, Marti Min Li, Masshardt, Munz, Nordmann, Reynard, Riklin Kathy, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Tornare, Wermuth (31)

CN/CE Bureau

04.05.2018 Bu-CN. Donné suite

09.11.2018 Bu-CE. Ne pas donner suite

276/17.435 n Geissbühler. Rendre le défraiement pour repas et le défraiement pour nuitées compréhensibles pour le contribuable (03.05.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le régime du défraiement pour repas et du défraiement pour nuitées sera adapté de telle sorte que le défraiement pour nuitées ne sera alloué que sur présentation d'une quittance.

Le défraiement pour repas lors des séances d'une demi-journée sera ramené à 60 francs.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Arnold, Brunner Toni, Flückiger Sylvia, Herzog, Hess Erich, Martullo, Mitter, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Schwander, Zuberbühler (12)

CN/CE Commission des institutions politiques

17.08.2017 CIP-CN. Donné suite

19.04.2018 CIP-CE. Ne pas donner suite

277/18.452 n Genecand. Banque d'importance systémique. Augmenter les fonds propres à 10 pour cent pour garantir une meilleure couverture des risques (27.09.2018)

La loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne est modifiée pour imposer aux banques d'importance systémique un minimum de 10 pour cent de fonds propres. Ce taux de 10 pour cent est calculé sur les actifs non pondérés en fonction des risques, qui peuvent également comprendre des opérations hors bilan.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

278/16.504 n Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT; RS 812.21) sera complétée comme suit:

I Garantie de l'approvisionnement en sang

Nouveau: avant l'article 34 LPT

Titre marginal: Approvisionnement en sang

La Confédération garantit un approvisionnement suffisant de la population en sang et en produits sanguins labiles.

Article 82 alinéa 1 troisième et quatrième phrases LPT (complément)

Il peut notamment déléguer l'approvisionnement de la population en sang et en produits sanguins labiles à des organisations ou à des personnes relevant du droit public ou du droit privé; il veille à la rémunération des tâches déléguées.

II Gratuité du don de sang

Nouveau: avant l'article 34 LPT

Titre marginal: Gratuité du don de sang

1 Il est interdit d'octroyer ou de percevoir un quelconque avantage pécuniaire ou un autre avantage pour le don de sang. Le sang et les produits sanguins labiles qui sont importés de l'étranger pour les transfusions doivent provenir de dons gratuits.

2 Ne sont pas considérés comme un avantage pécuniaire ou un autre avantage:

a. l'indemnisation du donneur pour la perte de gain et les coûts directs qui lui sont occasionnés;

b. l'indemnisation du donneur pour les dommages subis du fait du don de sang;

c. un geste symbolique de remerciement postérieur au don de sang.

Article 86 alinéa 1 lettre d LPT (complément)

contrevient, lorsqu'il effectue une opération en rapport avec le sang ou des produits sanguins, aux dispositions sur la gratuité du don de sang, sur l'aptitude à donner du sang, sur l'obligation de faire un test ou sur l'obligation d'enregistrer et d'archiver;

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeberle Matthias, Amaudruz, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Badran Jacqueline, Barrile, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Candinas, Carobbio Guscetti, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Galladé, Geissbühler, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Guldmann, Gysi, Hadorn, Hardegger, Häsliger, Hausammann, Heer, Heim, Herzog, Hess Erich, Hess Hermann, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Jans, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Markwalder, Mitter, Moret, Müller Thomas, Munz, Müri, Naef, Nicolet, Nordmann, Nussbäumer, Pantani, Pardini, Pezzatti, Pierren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sauter, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schwander, Semadeni, Sollberger, Stamm, Steiert, Steinemann, Streiff, Tuena, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (112)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

25.01.2018 CSSS-CN. Donné suite

15.10.2018 CSSS-CE. Adhésion

1. Loi fédérale ...

279/18.411 n Giezendanner. Moteurs à combustion. Reprise par la Suisse des valeurs limites européennes d'oxyde d'azote et de gaz d'échappement (08.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Suisse harmonise ses valeurs d'oxyde d'azote et de gaz d'échappement avec les valeurs appliquées en Europe en ce qui concerne les moteurs à combustion (reprise des normes européennes).

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Ammann, Amstutz, Arnold, Bigler, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Candinas, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Grunder, Grüter, Gutjahr, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Erich, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Landolt, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pierren, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Roduit, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, Schwander, Sollberger, Stahl, Stamm, Steinemann, Tuena, Vitali, von Siebenthal, Walliser, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (85)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

280/18.433 n Glarner. Peine réellement à vie pour les auteurs de crimes particulièrement graves, car les victimes et leurs proches sont aussi affectés à vie (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 86 du Code pénal (CP; RS 311.0) est complété comme suit:

Art. 86

...

Al. 6

Si le juge constate une faute particulièrement grave, il décide que, en cas de condamnation à vie, la libération conditionnelle au sens de l'alinéa 1 ne peut intervenir au plus tôt qu'après 30 ans. L'alinéa 4 n'est pas applicable.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

281/14.453 n Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Art. 219

...

Al. 4

En cas de vente d'une part de copropriété d'un immeuble qui comporte une construction dont la partie prépondérante a moins d'un an, l'acheteur a le droit inaliénable d'obliger le vendeur à remédier à ses frais aux défauts de la construction s'il est possible de le faire sans dépenses excessives. Il doit signaler les défauts au vendeur dans les 60 jours qui suivent leur découverte.

Cosignataires: Binder, Brand, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Gmür Alois, Hausammann, Heer, Herzog, Hiltbold, Keller Peter, Merlini, Müller Thomas, Noser, Perrinjaquet, Pezzatti, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schneeberger, Schwander, Stolz, Vitali, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Donné suite

02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion

15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

282/18.491 n Graf Maya. Compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères (14.12.2018)

Il convient de compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire les contraintes sévères sur les animaux dans un but expérimental. La Confédération doit actualiser régulièrement le classement des contraintes en degrés de gravité.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Brélaz, Chevalley, Glättli, Heim, Kälin, Kiener Nellen, Mazzone, Molina, Moser, Munz, Müri, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Streiff, Töngi, Trede (18)

283/16.432 n Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit pertinent est modifié de façon à rendre l'accès aux documents officiels libre d'émoluments, sauf exceptions dûment motivées, lorsque le coût qui en résulte pour l'administration est sans commune mesure avec l'intérêt public qu'il représente.

Cosignataires: Barrile, Flach, Friedl, Glättli, Grüter, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wasserfallen Christian, Weibel, Wermuth (26)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.10.2016 CIP-CN. Donné suite

13.01.2017 CIP-CE. Adhésion

284/18.431 n Grin. Loi sur la circulation routière. Revenir à des sanctions en proportion avec les délits, afin d'éviter des conséquences dramatiques tant professionnelles que familiales (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la circulation routière (LCR) est modifiée comme suit:

Art. 17

Al. 1

Le permis d'élève conducteur ou le permis de conduire retiré pour une durée déterminée en cas d'infraction légère ou moyennement grave peut être restitué si la personne concernée a suivi un des cours d'éducation routière reconnus par l'autorité. En cas de récidive au sens des articles 16a alinéa 2 et 16b alinéa 2 lettres b à f LCR, la durée minimale du retrait ne peut être réduite.

Al. 1bis

Le permis d'élève conducteur ou le permis de conduire retiré pour une durée déterminée en cas d'infraction grave ou de récidive peut être restitué au plus tôt trois mois avant l'expiration de la durée prescrite du retrait si la personne concernée a suivi un des cours d'éducation routière reconnus par l'autorité. La durée minimale de retrait du permis ne peut être réduite.

...

Cosignataires: Bauer, Buffat, Feller, Glauser, Gschwind, Heer, Nicolet, Page, Wehrli (9)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.10.2018 CTT-CN. Donné suite

285/18.455 n Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties (27.09.2018)

L'article 12 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales sera complété par le nouvel alinéa 3 suivant:

Art. 12

...

AI. 3

La distinction entre personnes exerçant une activité lucrative indépendante et salariés est établie en tenant compte du degré de subordination d'un point de vue organisationnel, du risque entrepreneurial et des éventuels accords passés entre les parties.

Cosignataires: Bäumle, Chevalley, Dobler, Flach, Frehner, Grüter, Landolt, Moser, Müller-Altermatt, Nantermod, Rutz Gregor, Weibel (12)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

286/18.474 n Grossen Jürg. Inscription dans la Constitution d'un article sur les prestations de base en matière de médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale est modifié comme suit:

Art. 93 Prestations de base en matière de médias

AI. 1

La législation sur les prestations de base en matière de médias relève de la compétence de la Confédération.

AI. 2

Les contenus médiatiques produits et diffusés grâce à des fonds publics contribuent à l'information, à la formation et au développement culturel ainsi qu'à la libre formation de l'opinion. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

AI. 3

L'indépendance des fournisseurs de contenus médiatiques ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

AI. 4

La situation et le rôle des fournisseurs de médias privés doivent être pris en considération. Les fournisseurs de contenus médiatiques produits grâce à des fonds publics doivent respecter le principe de subsidiarité.

AI. 5

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

Cosignataires: Flach, Moser, Weibel (3)

287/18.482 n Grossen Jürg. Egalité de traitement entre PME et grandes entreprises. Introduire une imposition neutre par rapport à la forme juridique (13.12.2018)

La loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes sera modifiée de sorte à y inscrire le principe de la neutralité par rapport à la forme juridique.

Cosignataires: Bäumle, Bigler, Birrer-Heimo, Chevalley, Dobler, Flach, Grunder, Hess Lorenz, Jans, Jauslin, Martullo, Moser, Siegenthaler, Weibel (14)

288/17.407 n Gschwind. Pour un partenariat social moderne (06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de

l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

289/16.496 n Guhl. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié comme suit:

Art. 285 CP

Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de menace, aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire de faire un acte entrant dans ses fonctions, les aura contraints à faire un tel acte ou se sera livré à des voies de fait sur eux pendant qu'ils y procédaient, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Si l'auteur a usé de violence, il sera puni d'une peine privative de liberté de trois jours au moins. Les employés des entreprises définies par la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer, la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs et la loi du 19 décembre 2008 sur le transport ferroviaire de marchandises ainsi que les employés des organisations mandatées conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et pourvues d'une autorisation de l'Office fédéral des transports sont également considérés comme des fonctionnaires.

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée, tous ceux qui auront pris part à l'attroupement seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre les propriétés seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins. Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre des personnes seront punis d'une peine privative de liberté de trois jours au moins.

3. En cas de récidive qualifiée et spécifique, le juge peut imposer une peine pouvant aller jusqu'au double de la peine maximale prévue.

Cosignataires: Büchler Jakob, Burkart, Campell, Flückiger Sylvia, Galladé, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Gmür Alois, Grunder, Hess Lorenz, Jauslin, Landolt, Müller Walter, Müller-Altermatt, Rickli Natalie, Romano, Rutz Gregor, Seiler Graf, Vogler, Zuberbühler (21)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

18.01.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

290/17.482 n Guhl. Système de santé. Transmission systématique d'une copie de la facture au patient (29.09.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ait la compétence de sanctionner les fournisseurs de prestations qui ne respectent pas l'obligation de transmettre une copie de la facture à l'assuré dans le système du tiers payant.

Cosignataires: Brand, de Courten, Frehner, Fricker, Hadorn, Häslar, Humbel, Jauslin, Lohr, Pezzatti, Semadeni, Weibel (12)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

16.11.2018 CSSS-CN. Donné suite

291/18.471 n Guhl. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale (Cst.) est modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

292/17.476 n Hardegger. Rénovations dans les immeubles en copropriété. Eviter les blocages (27.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 712m du Code civil sera modifié comme suit:

Art. 712m

Al. 1

Outre celles qui sont mentionnées dans d'autres dispositions, l'assemblée des copropriétaires a notamment les attributions suivantes:

...

Ch. 5

décider la création d'un fonds de rénovation obligatoire pour les travaux d'entretien et de réfection, le montant des versements et le règlement de gestion du fonds de rénovation;

...

Cosignataires: Aeischer Matthias, Allemann, Ammann, Barille, Bigler, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Chevalley, Feri Yvonne, Friedl, Graf-Litscher, Guhl, Gysi, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Mazzone, Müller-Altermatt, Munz, Naef, Schneider Schüttel, Schwander, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare, Tschäppät (28)

CN/CE Commission des affaires juridiques

293/07.486 n Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients (05.10.2007)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut fixer dans la législation les conditions nécessaires à la création d'une organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients, qui mettra au point des instruments et des stratégies validés scientifiquement propres à garantir l'élaboration d'une politique nationale de la qualité dans le domaine de la santé, qui assurera la coordination et l'évaluation des stratégies et qui élaborera les bases d'un système transparent en termes de qualité des résultats et de sécurité des patients.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Bernasconi, Carobbio Guscetti, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Garbani Valérie, Graf-Litscher, Günter, Gysin Remo, Hany, Hofmann Urs, Hubmann, Jermann, John-Calame, Kohler Pierre, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey Jean-Noël, Robbiani, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Tschümperlin, Vischer Daniel, Vollmer, Wehrli, Widmer Hans (46)

CN Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

294/17.483 n Herzog. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifiée de sorte que, comme pour l'assurance-chômage, les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle soient calculées en fonction du pouvoir d'achat pour les enfants

vivant dans l'UE. Le minimum prévu à l'article 5 LAFam doit être réduit de 100 francs. Parallèlement on introduira un supplément de 100 francs pour compenser le désavantage en termes de pouvoir d'achat subi par les familles ayant des enfants domiciliés en Suisse. Pour les allocations pour enfant, c'est le domicile de l'enfant au moment du versement qui sera déterminant. Pour les allocations de formation professionnelle, un supplément sera dû si l'enfant concerné a été domicilié en Suisse pendant au moins cinq ans au cours des dix dernières années.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amsutz, Brand, Brunner Toni, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Fehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Grüter, Hausamann, Hess Lorenz, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Martullo, Matter, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Pezzatti, Reimann Lukas, Rösti, Rutz Gregor, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Vogt, von Siebenthal, Walter, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (44)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

16.11.2018 CSSS-CN. Donné suite

295/16.405 n Hess Erich. Mise en réseau de tous les registres des poursuites (10.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On créera les bases légales permettant au moyen d'une requête auprès d'un office du registre des poursuites d'obtenir sur une personne toutes les informations sur les poursuites ouvertes, en Suisse, à son encontre et les actes de défaut de biens qui la concernent.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Bäumle, Béglé, Bertschy, Bigler, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Campell, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Dobler, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Fehner, Fricker, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Häslar, Hausamann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Humbel, Imark, Ingold, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Lüscher, Matter, Merlini, Moser, Müller Thomas, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schmid-Federer, Schneeberger, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE Commission des affaires juridiques

03.11.2016 CAJ-CN. Donné suite

26.10.2017 CAJ-CE. Ne pas donner suite

296/17.479 n Hess Erich. Imposer la TVA à partir d'un chiffre d'affaires de 150 000 francs (28.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les entreprises ayant leur siège en Suisse seront assujetties à la TVA si elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 150 000 francs.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Bauer, Bäumle, Béglé, Bigler, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Burkart, Buttet, Campell, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egger Thomas, Egloff, Estermann, Feller, Fiala, Flückiger Sylvia, Fehner, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Gössi, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausamann, Heer, Herzog, Hess Hermann, Hess Lorenz, Hiltbold, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Marchand-Balet, Martullo, Matter, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schmid-Federer, Schneeberger, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (102)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

22.10.2018 CER-CN. Donné suite

297/17.503 n Hess Erich. Dispositions non équivoques applicables à la naturalisation facilitée (06.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 26 de la loi sur la nationalité (LN; RS 141.0) est complété par les alinéas suivants:

Art. 26

...

Al. 3

La naturalisation est notamment refusée à quiconque:

- a été condamné pour un crime par un jugement entré en force ou a été condamné par un jugement entré en force à une peine privative de liberté de deux ans au moins pour une infraction;
- bénéficie des prestations de l'aide sociale ou n'a pas entièrement remboursé les prestations perçues;
- ne peut justifier de bonnes connaissances d'une langue officielle;
- ne peut justifier de bonnes connaissances des institutions suisses et cantonales et de leur histoire.

Al. 4

Nul ne peut se prévaloir d'un droit à la naturalisation.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Burgherr, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Fehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Grin, Grüter, Gutjahr, Hausamann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Martullo, Matter, Müller Leo, Müri, Nicolet, Page, Pantani, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stahl, Stamm, Steinemann, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (102)

nemann, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (70)
CN Commission des institutions politiques

298/18.415 n Hess Erich. Plafonner l'aide sociale pour les étrangers (15.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) sera modifiée comme suit:

Art. 62

...

Al. 3

En cas de perception de prestations de l'aide sociale d'un montant supérieur à 50 000 francs, l'autorisation de séjour est irrévocablement retirée et n'est plus prolongée.

Art. 63

...

Al. 4

En cas de perception de prestations de l'aide sociale d'un montant supérieur à 80 000 francs, l'autorisation d'établissement est irrévocablement retirée et n'est plus prolongée.

Cosignataires: Addor, Amstutz, Arnold, Brunner Toni, Buffat, Bübler, Burgherr, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glarner, Glässer, Grüter, Hausamann, Heer, Herzog, Imark, Köppel, Matter, Nicolet, Pantani, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Stamm, Steinemann, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio (39)

CN/CE Commission des institutions politiques

299/18.447 n Hess Erich. Dépassement par la droite sur les autoroutes. Amendes d'ordre uniquement (25.09.2018)

Le dépassement par la droite sur les autoroutes et les semi-autoroutes sera poursuivi dans le cadre d'une procédure relative aux amendes d'ordre.

Cosignataires: Amstutz, Brunner Toni, Bübler, de Courten, Dettling, Frehner, Giezendanner, Glarner, Imark, Reimann Lukas, Rösti, Sollberger, Steinemann, Tuena, von Siebenthal, Zanetti Claudio, Zuberbühler (17)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

300/09.528 n Humbel. Financement moniste des prestations de soins (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Un système de financement moniste sera introduit, par le biais d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Afin que les cantons puissent garder le contrôle des moyens publics, le système en question respectera notamment les points suivants:

1. Les moyens publics seront consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel médical, à la compensation des risques, aux prestations de santé publique et d'intérêt général, de même qu'à la réduction des primes d'assurance-maladie.

2. La part du financement public des prestations couvertes par l'assurance de base sera fixée et adaptée au renchérissement des prestations de santé.

3. Toutes les prestations hospitalières ou ambulatoires inscrites dans la LAMal seront financées par les assureurs-maladie.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Cassis, Egger, Favre Charles, Fiala, Gilli, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Kleiner, Loepfe, Müller Philipp, Parmelin, Scherer, Schmid-Federer, Stahl, Triponez, Wehrli (19)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

18.02.2011 CSSS-CN. Donné suite

15.11.2011 CSSS-CE. Adhésion

13.12.2013 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2015.

18.12.2015 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2017.

15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

301/15.419 n Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins (19.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que la qualité des prestations soit aussi un facteur déterminant pour la détermination des prix dans le domaine ambulatoire.

Cosignataires: Amherd, Bortoluzzi, Brand, Candinas, Cassis, de Courten, Frehner, Glanzmann, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Ingold, Kessler, Lohr, Lustenberger, Moret, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert, Weibel (22)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

20.01.2016 CSSS-CN. Donné suite

21.03.2016 CSSS-CE. Adhésion

15.06.2018 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2020.

302/16.419 n Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix (17.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les prix des dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) puissent être négociés entre les fournisseurs de prestations, les fabricants ou fournisseurs d'une part et les assureurs (ou leurs fédérations) ou les centrales d'achat d'autre part.

Cosignataires: Amherd, Candinas, Cassis, de Courten, Fässler Daniel, Frehner, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Müri, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert (16)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

12.05.2017 CSSS-CN. Donné suite

26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

303/12.502 n Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise.

Pour des délais de réclamation équitables (14.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) sera modifiée comme suit:

Art. 370 Acceptation de l'ouvrage

...

Al. 3

Si les défauts ne se manifestent que plus tard, le maître est tenu de les signaler à l'entrepreneur dans les 60 jours qui suivent le moment où il en a connaissance; sinon, l'ouvrage est tenu pour accepté avec ces défauts.

Cosignataires: Baader Caspar, Bäumle, Binder, Blocher, Brand, Candinas, Caroni, Egloff, Fässler Hildegard, Fehr Hans, Feller, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gasser, Germanier, Gmür Alois, Gössi, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Noser, Pelli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Regazzi, Ribaux, Riklin Kathy, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Stahl, Vitali, Walter, Wandfluh, Wasserfallen Christian, Weibel, Ziörjen (40)

CN/CE Commission des affaires juridiques

25.10.2013 CAJ-CN. Donné suite

03.07.2014 CAJ-CE. Adhésion

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

304/18.421 n Jans. Incrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 114 (Stations de recherches) alinéa 1 de la loi sur l'agriculture (LAg) doit être modifié:

"La Confédération peut gérer des stations de recherches agronomiques" sera remplacé par "La Confédération gère des stations de recherches agronomiques".

Cosignataires: Aeischer Matthias, Amherd, Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Campell, Crottaz, Friedl, Graf Maya, Guhl, Gysi, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Leutenegger Oberholzer, Munz, Nicolet, Ritter, Schenker Silvia (19)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

12.11.2018 CER-CN. Donné suite

305/18.456 n Jans. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

Cosignataires: Gysi, Hardegger, Schenker Silvia, Wermuth (4)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

306/15.451 n Joder. Renforcer les Commissions de gestion (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que les Commissions de gestion puissent exercer la haute surveillance sur la gestion au sens de l'article 26 de la loi sur le Parlement de manière plus efficace, plus rapide, plus efficiente et dans la meilleure coordination possible avec les autres organes de surveillance de la Confédération.

Cosignataires: Bernasconi, Borer, Clottu, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Grin, Heim, Kessler, Knecht, Lustenberger, Schibli, Schneeberger, Veillon, Wasserfallen Christian (14)

CN/CE Commission de gestion

19.11.2015 CdG-CN. Donné suite

26.02.2016 CdG-CE. Adhésion

16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.

307/12.495 n Jositsch. Détenzione provisoria en cas de risque de récidive qualifiée (12.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 221 du Code de procédure pénale (CPP) est modifié de manière à ce que la détention provisoria puisse également être ordonnée en cas de risque de récidive qualifiée, c'est-à-dire lorsqu'il y a sérieusement lieu de craindre que le prévenu commette une grave infraction et que la procédure en cours porte sur un crime ou un délit du même genre.

Cosignataires: Aeischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (4)

CN/CE Commission des affaires juridiques

24.10.2013 CAJ-CN. Donné suite

10.02.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

308/12.497 n Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir (12.12.2012)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure pénale est modifié comme suit:

Art. 222

Le détenu et le ministère public peuvent attaquer devant l'autorité de recours les décisions ordonnant une mise en détention provisoire ou une mise en détention pour des motifs de sûreté ou encore la prolongation ou le terme de cette détention. L'article 233 est réservé.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Hadorn, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (5)

CN/CE Commission des affaires juridiques

24.10.2013 CAJ-CN. Donné suite

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

309/13.411 n Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques (14.03.2013)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 42 Principe

Al. 1

Sauf convention contraire entre les assureurs et les fournisseurs de prestations, l'assuré est le débiteur de la rémunération envers le fournisseur de prestations. L'assuré a, dans ce cas, le droit d'être remboursé par son assureur (système du tiers garant). En dérogation à l'article 22 alinéa 1 LPGA, ce droit peut être cédé au fournisseur de prestations.

Al. 2

Assureurs et fournisseurs de prestations peuvent convenir que l'assureur est le débiteur de la rémunération (système du tiers payant). En dérogation à l'alinéa 1, l'assureur est le débiteur de sa part de rémunération en cas de traitement hospitalier et pour les médicaments.

...

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Böhni, Bortoluzzi, Cassis, Chevalley, Fehr Jacqueline, Fischer Roland, Flach, Gasser, Gilli, Grossen Jürg, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Maier Thomas, Moret, Moser, Schenker Silvia, Weibel (20)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

22.01.2014 CSSS-CN. Donné suite

04.04.2014 CSSS-CE. Adhésion

17.06.2016 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2018.

15.06.2018 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2020.

310/15.434 n (Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère (08.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations pour perte de gain et le Code des obligations seront modifiés afin que le congé de maternité de 14 semaines soit octroyé intégralement au père, en cas de décès

de la mère, dans les 14 semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Böhni, Brand, Büchel Roland, Büchler Jakob, Candinus, Carobbio Gusetti, Caroni, Cassis, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, Fehr Hans, Fiala, Fischer Roland, Flach, Fluri, Fridetz, Friedl, Gasche, Gasser, Geissbühler, Gilli, Glättli, Gruber Jean-Pierre, Graf Maya, Grossen Jürg, Gschwind, Guhl, Gysi, Hardegger, Hassler, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Ingold, Jans, Joder, Jositsch, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lustenberger, Mahrer, Maier Thomas, Masshardt, Moret, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Munz, Neirynck, Pfister Gerhard, Quadranti, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rytz Regula, Schelbert, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Steiert, Stolz, Streiff, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (75)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

03.12.2015 L'objet est repris

22.06.2016 CSSS-CN. Donné suite

30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

311/18.414 n Kiener Nellen. Dénonciation spontanée non punissable. Certains articles de loi peuvent être abrogés (15.03.2018)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

Les articles sur la dénonciation spontanée non punissable introduits dans la LIFD et dans la LHID par la loi fédérale du 20 mars 2008 seront abrogés.

Cosignataires: Bendahan, Birrer-Heimo, Brélaz, Crottaz, Friedl, Hadorn, Heim, Jans, Meyer Mattea, Molina, Munz, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare (17)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

312/16.500 n Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la consultation sera complétée par une disposition prévoyant que les rapports explicatifs envoyés en consultation devront comprendre une analyse de la qualité de la réglementation prévue, analyse qui traitera les questions suivantes:

1. La défaillance du marché qu'il y a lieu de corriger a-t-elle été clairement identifiée et décrite avec précision?
2. Les buts visés par la réglementation ont-ils été définis de manière suffisante?
3. Y a-t-il un lien clair entre la réglementation proposée et le but visé?
4. A-t-on, lors du recours à des expertises, pris en considération tout le savoir-faire scientifique existant?
5. La réglementation proposée est-elle compréhensible, transparente, vérifiable et bon marché?
6. D'autres solutions conformes aux règles du marché ont-elles été examinées?

7. La réglementation proposée entraîne-t-elle un transfert de la gestion du risque et du capital de l'entreprise vers le régulateur?
8. La réglementation existante ou proposée crée-t-elle une incitation à l'autoréglementation?
9. La réglementation existante ou proposée laisse-t-elle une marge de manœuvre suffisante pour une concurrence entre régulateurs?

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Arnold, Bigler, Brand, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezen-danner, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Martullo, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Schneeberger, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (57)

CN/CE Commission des institutions politiques

11.01.2018 CIP-CN. Donné suite

11.10.2018 CIP-CE. Adhésion

1. Loi fédérale ...

313/17.499 n Köppel. Principe de la transparence des séances du Conseil fédéral (27.11.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) sera modifiée comme suit:

Art. 10a Porte-parole du Conseil fédéral

Abrogé

Art. 21 Principe de la transparence

Les délibérations du Conseil fédéral ainsi que la procédure de corapport sont publiques, dans la mesure où aucun intérêt privé ou relevant de la sécurité publique ne s'y oppose.

CN Commission des institutions politiques

314/17.505 n Köppel. Diviser par deux les indemnités allouées aux parlementaires (11.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP) et l'ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (OMAP) sont modifiées comme suit:

Art. 2 LMAP, indemnité annuelle versée au titre de la préparation des travaux parlementaires: 13 000 francs imposables.

Art. 3 et 8 LMAP, indemnités journalières: 220 francs imposables.

Art. 9 LMAP, indemnités versées aux présidents de commission: 220 francs imposables.

Art. 11 LMAP et art. 9 OMAP, supplément pour les présidents: 22 000 francs non imposables.

Art. 11 LMAP et art. 9 OMAP, supplément pour les vice-présidents: 5500 francs non imposables.

CN Bureau

315/18.451 n Landolt. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

Cosignataires: Campell, Guhl, Quadranti, Siegenthaler (4)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

316/12.419 n Leutenegger Filippo. Whistleblowing.

Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié de façon à reconnaître la licéité d'un acte délictueux s'il est commis pour sauvegarder des intérêts supérieurs et s'il reste circonscrit aux limites de la proportionnalité, en l'occurrence du signalement par un lanceur d'alerte de faits répréhensibles (ou "whistleblowing").

Cosignataires: Caroni, Flach, Hardegger, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Rickli Natalie, Schwaab, Sommaruga Carlo, Stamm, Vogler (12)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.05.2013 CAJ-CN. Donné suite

09.01.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.

317/16.409 n Leutenegger Oberholzer. Procédure de désignation du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (15.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection des données (LPD) et, si nécessaire, la loi sur le Parlement (LParl) sont modifiées de façon à donner à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) la compétence d'élier désormais le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), et non plus seulement d'approuver sa nomination par le Conseil fédéral.

Cosignataires: Aebrischer Matthias, Amarelle, Hadorn, Hardegger, Jans, Kiener Nellen, Marra, Munz, Piller Carrard, Schwaab, Sommaruga Carlo, Steiert (12)

CN/CE Commission des institutions politiques

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

31.03.2017 CIP-CE. Adhésion

318/16.438 n Leutenegger Oberholzer. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On inscrira dans la législation la règle en vertu de laquelle toutes les rémunérations que les entreprises fédérales ou les entreprises liées à la Confédération versent aux membres de leur conseil d'administration et à toutes les personnes chargées de la gestion (direction) doivent être appropriées. Les rémunérations des personnes chargées de la gestion et des membres du conseil d'administration doivent avoir un rapport approprié avec la tâche à accomplir, avec la situation de la société et avec les traitements versés au personnel. Le salaire le plus élevé des membres de la direction d'une entreprise fédérale ou d'une entreprise liée à la Confédération ne doit pas dépasser le traitement brut d'un conseiller fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Feri Yvonne, Friedl, Jans, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Wermuth (12)

CN/CE Commission des institutions politiques

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

15.05.2017 CIP-CE. Ne pas donner suite

11.09.2017 Conseil national. Donné suite

18.01.2018 CIP-CE. Adhésion

319/12.409 n Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches (14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAI sera modifiée de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 pour cent au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Barthassat, Bernasconi, Birrer-Heimo, Böhni, Bulliard, Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fässler Hildegard, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi, Hadorn, Heim, Humbel, Ingold, John-Calame, Kessler, Lehmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Marra, Meier-Schatz, Müller Geri, Nussbaumer, Romano, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Semadeni, Streiff, Teuscher, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, von Graffenreid (46)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

24.05.2013 CSSS-CN. Donné suite

16.03.2015 Conseil des Etats. Suspension

19.06.2015 Conseil national. Adhésion

320/17.453 n Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie (15.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 52 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), portant sur les analyses et les médicaments, est complété par un alinéa 4 qui crée une base légale spéciale donnant aux assureurs-maladie le droit de recourir contre les décisions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant la liste des spécialités au sens des articles 64 à 75 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).

Cosignataires: Brand, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Giezendanner, Herzog, Hess Erich, Hess Lorenz, Keller Peter, Nicolet, Pezzatti, Pieren, Romano, Salzmann, Schneeberger, Walliser, Walter, Weibel (19)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

18.05.2018 CSSS-CN. Donné suite

321/18.477 n Lohr. Assurance-maladie abordable à long terme. Pour être efficaces, les mesures de baisse des coûts et d'amélioration de l'efficacité doivent se fonder sur des modèles et des scénarios fiables (13.12.2018)

L'article 39 alinéa 2ter de la loi fédérale sur l'assurance-maladie est complété comme suit:

Il [le Conseil fédéral] développe périodiquement des modèles et des scénarios à long terme sur la manière de garantir de manière optimale la couverture des besoins en soins hospitaliers dans l'ensemble de la Suisse. Il tient compte à cet effet des flux réels de patients et des régions de soins.

322/11.482 n Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale (30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est complétée comme suit:

Art. 7a Assurance des personnes travaillant à temps partiel

Al. 1

Les personnes travaillant à temps partiel sont soumises à l'obligation de s'assurer. La déduction de coordination est fixée à proportion du taux d'occupation. Le seuil d'entrée appliqué est le même que celui qui s'applique aux salariés travaillant à plein temps.

Al. 2

Les employeurs se mettent d'accord pour désigner celui qui gérera l'assurance. Les autres employeurs versent à l'institution de prévoyance correspondante les cotisations dues par l'employeur et celles dues par le salarié. Si les employeurs ne parviennent pas à s'entendre, celui chez qui le salarié a le taux d'occupation le plus élevé devient l'employeur responsable.

Al. 3

L'article 46 s'applique à titre subsidiaire.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Eichenberger, Fiala, Flück Peter, Fluri, Huber, Kleiner, Moret, Perrinjaquet, Ruey (10)
CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

12.10.2012 CSSS-CN. Donné suite
11.02.2013 CSSS-CE. Ne pas donner suite
28.05.2018 Conseil national. Donné suite

Voir objet 12.3974 Mo. CSSS-CN

323/15.409 n Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise (11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC) sera modifié comme suit:

Art. 160a Exception en faveur des services juridiques d'entreprise

AI. 1

Les parties et les tiers ne sont pas soumis à l'obligation de collaborer en ce qui concerne l'activité du service juridique interne d'une entreprise, lorsque les conditions suivantes sont réunies:

Let. a

l'activité en cause serait considérée comme spécifique à la profession si elle était exécutée par un avocat;

Let. b

le service juridique est dirigé par une personne titulaire d'un brevet cantonal d'avocat ou remplissant les conditions professionnelles requises dans son Etat d'origine pour pratiquer le métier d'avocat.

AI. 2

L'exception prévue à l'article 160 alinéa 1 lettre b s'applique par analogie aux documents concernant les contacts avec un service juridique au sens de l'alinéa 1.

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Bernasconi, Brand, Caroni, Egloff, Eichenberger, Flach, Golay, Guhl, Huber, Jositsch, Lehmann, Lüscher, Matter, Merlini, Miesch, Naef, Noser, Reimann Lukas, Reynard, Rickli Natalie, Rossini, Ruiz Rebecca, Rutz Gregor, Schneider-Schneiter, Schwaab, Schwander, Stahl, Stoltz, Vischer Daniel, Vogler, Wasserfallen Christian (33)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.10.2015 CAJ-CN. Donné suite

21.03.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

21.09.2016 Conseil national. Donné suite

25.10.2016 CAJ-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

324/17.516 n Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public (13.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'éducation à la citoyenneté dans le cadre de la formation professionnelle doit être déclarée prestation particulière d'intérêt public afin que la Confédération puisse participer aux coûts dans la limite des crédits alloués. La loi sur la formation professionnelle sera donc modifiée comme suit:

Art. 55

AI. 1

Par prestations particulières d'intérêt public, on entend notamment:

...

k. les mesures visant à promouvoir l'éducation à la citoyenneté.

...

Cosignataires: Aebscher Matthias, Allemann, Barrile, Bendahan, Bertschy, Friedl, Gmür-Schönenberger, Guhl, Guldmann, Gysi, Hadorn, Heim, Jans, Kälin, Maire Jacques-André, Mazzone, Quadranti, Reimann Lukas, Reynard, Romano, Schenker Silvia, Seiler Graf, Wasserfallen Christian (23)

CN Commission de la science, de l'éducation et de la culture

325/18.490 n Masshardt. Règles applicables aux voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence (14.12.2018)

La loi sur le Parlement est complétée comme suit:

Les députés peuvent participer à des voyages sur invitation de groupes d'intérêts suisses ou internationaux, à condition de prendre eux-mêmes en charge leurs frais de voyage. La règle ne s'applique pas aux prestations en espèces inférieures à un montant qui devra être défini. Les modalités seront réglées dans une ordonnance de l'Assemblée fédérale.

Cosignataires: Aebscher Matthias, Barrile, Büchel Roland, Campell, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl, Glättli, Gugger, Jans, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Nussbaumer, Reimann Lukas, Sommaruga Carlo, Streiff (17)

326/18.492 n Masshardt. Voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence (14.12.2018)

L'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement est modifiée comme suit:

Art. 9a, al. 1

Les Services du Parlement tiennent un registre public des voyages effectués par les députés à l'étranger:

a. qui sont imputables aux comptes de l'Assemblée fédérale en vertu de la présente ordonnance;

b. sur invitation d'autorités ou de groupes d'intérêts suisses, étrangers ou internationaux.

Cosignataires: Aebscher Matthias, Barrile, Büchel Roland, Campell, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl, Glättli, Graf-Litscher, Gugger, Heim, Jans, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Reimann Lukas, Reynard, Sommaruga Carlo, Streiff (21)

Voir objet 18.4349 Mo. Masshardt

327/18.465 n Matter. Financement de l'AVS par la Banque nationale suisse (26.11.2018)

Le Parlement créera les bases légales permettant de transférer à l'AVS, à titre unique, la moitié de l'accroissement des fonds propres de la Banque nationale suisse (BNS) depuis le 31 décembre 2007. Le transfert aura lieu lorsque le système financier international et, partant, le total du bilan de la BNS se seront normalisés. Il conviendra de préciser dans la loi qui, du Conseil fédéral, de la BNS ou du Parlement, déterminera que la situation s'est normalisée.

328/17.486 n Mazzone. Mettre fin à la détention administrative de mineurs, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr; RS 142.20) seront modifiées de sorte que la détention administrative de mineurs migrants soit proscrite.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amherd, Arslan, Barazzone, Bendahan, Bulliard, Fehlmann Rieille, Fiala, Fricker, Fridez, Glättli, Graf Maya, Hässler, Ingold, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Meyer Mattea, Moret, Moser, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Rytz Regula, Schelbert, Schwaab, Streiff, Thorens Goumaz, Tornare, Tschäppät, Wehrli (32)

CN Commission des institutions politiques

329/18.461 n Mazzone. Article 116 LEtr. En finir avec le délit de solidarité (28.09.2018)

L'article 116 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifié de sorte que celle ou celui qui prête assistance n'est pas punissable si ses mobiles sont honorables.

Cosignataires: de la Reussille, Graf Maya, Marra, Molina, Piller Carrard, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi (8)

CN/CE Commission des institutions politiques

330/18.462 n Mazzone. Réhabilitation des objecteurs de conscience (28.09.2018)

Un arrêté fédéral sera adopté afin d'abroger les jugements pénaux prononcés contre les personnes qui ont refusé d'accomplir un service militaire pour des raisons de conscience entre 1968 et 1996.

Cosignataires: Arslan, de la Reussille, Girod, Graf Maya, Kälin, Maire Jacques-André, Meyer Mattea, Molina, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Trede, Wermuth (14)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

331/11.411 n Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour créer une allocation d'assistance qui sera versée aux personnes qui prennent soin d'un proche.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Egger, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Ingold, John-Calame, Lang, Lustenberger, Maire Jacques-André, Marra, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Steiert, Streiff, Stump, Thorens Goumaz, Weber-Gobet, Weibel (39)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

08.03.2012 Conseil national. Donné suite

19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN

332/11.412 n Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Ingold, John-Calame, Lang, Maire Jacques-André, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Segmüller, Steiert, Streiff, Thorens Goumaz, Weber-Gobet (34)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

11.11.2011 CSSS-CN. Donné suite

19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN

333/18.475 n Merlini. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure (12.12.2018)

Conformément à l'art. 107 LParl, je propose l'élaboration d'un projet d'acte de l'Assemblée fédérale visant à modifier le code des obligations (CO) et le code procédure civile (CPC) afin que la durée des procédures civiles en matière de résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches, en vertu des art. 261, al. 2, let. a, 271a, al. 3, let. a, et 272, al. 2, let. d, CO soit sensiblement réduite. Ce projet devrait d'une part assouplir les conditions trop rigoureuses établies par la pratique judiciaire, afin que l'urgence du besoin au sens des dispositions du CO susmentionnées soit reconnue et d'autre part prévoir l'appliquabilité de la procédure sommaire, avec des délais garantissant que les procédures civiles soient achevées dans un laps de temps raisonnable (quelques mois au plus), éventuellement en limitant les voies de droit.

Cosignataires: Bauer, Brand, Brunner Hansjörg, Cattaneo, Chiesa, Egloff, Eichenberger, Fässler Daniel, Feller, Hiltpold, Jauslin, Lüscher, Markwalder, Moret, Müller Walter, Pantani,

Pezzatti, Quadri, Regazzi, Romano, Schilliger, Schneeberger, Vitali, Wasserfallen Christian, Wehrli (25)

334/16.417 n Müller-Altermatt. Allocations de formation professionnelle. Leur versement doit débuter en même temps que la formation (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 3 de la loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifié comme suit:

Art. 3

Al. 1

Les allocations familiales comprennent:

...

Let. b

l'allocation de formation professionnelle; elle est octroyée à partir du mois qui suit celui au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 16 ans ou commence une formation consécutive à l'école obligatoire, et ce jusqu'à la fin de sa formation, mais au plus tard jusqu'à ...

...

Cosignataires: Amherd, Ammann, Bertschy, Büchler Jakob, Candinas, Fässler Daniel, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Ingold, Landolt, Leutenegger Oberholzer, Lohr, Marchand-Balet, Müller Leo, Quadranti, Riklin Kathy, Ritter, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler (22)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

12.05.2017 CSSS-CN. Donné suite

14.08.2017 CSSS-CE. Adhésion

335/16.490 n Nantermod. Harcèlement téléphonique. Sanc-tionner ceux qui en profitent (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) est modifiée comme suit:

Art. 3 al. 1 let. vbis

fait usage d'informations obtenues en violation des lettres u et v.

Cosignataires: Bauer, Derder, Dobler, Mazzone, Reynard, Ruiz Rebecca, Wehrli (7)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

12.02.2018 CTT-CN. Donné suite

26.10.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite

336/16.491 n Nantermod. Harcèlement téléphonique. Pour des sanctions efficaces (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) est modifiée comme suit:

Art. 23

...

Al. 1bis

Si l'auteur s'est rendu coupable de concurrence déloyale au sens de l'article 3 alinéa 1 lettres o, u, v ou vbis, le juge pourra ordonner la coupure temporaire de l'ensemble de ses connexions téléphoniques et Internet pour une durée de un à trente jours.

...

Cosignataires: Derder, Mazzone, Reynard, Ruiz Rebecca, Wehrli (5)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

12.02.2018 CTT-CN. Donné suite

26.10.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite

337/16.493 n Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA) est modifiée comme suit:

Art. 19

Al. 1

...

Let. d

toute utilisation individuelle ou en petit nombre dans l'espace privatif des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux ou des prisons.

...

Cosignataire: Bauer (1)

CN/CE Commission des affaires juridiques

25.10.2018 CAJ-CN. Donné suite

338/17.514 n Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 269 CO aux cas de pénurie (13.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations (CO; RS 220) est modifié comme suit:

Art. 269 CO

Sur un marché en pénurie, les loyers sont abusifs lorsqu'ils permettent au bailleur d'obtenir un rendement excessif de la chose louée ou lorsqu'ils résultent d'un prix d'achat manifestement exagéré.

CN/CE Commission des affaires juridiques

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Ne pas donner suite

339/17.515 n Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 270 CO aux cas de pénurie (13.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations (CO; RS 220) est modifié comme suit:

Art. 270 CO

Sur un marché de pénurie, lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et

269a CO, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

- a. s'il a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale; ou
- b. si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer.

CN/CE Commission des affaires juridiques

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Ne pas donner suite

340/18.408 n Nantermod. Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents (06.03.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) est modifiée comme suit:

Art. 6

...

Al. 4

En cas de rechute ou de séquelle tardive, il n'est pas tenu compte des événements accidentels intervenus avant que l'assuré n'ait atteint l'âge de 16 ans. En cas de rechute ou de séquelle tardive, le premier événement qui suit l'âge de 16 ans est considéré comme l'événement accidentel d'origine pour déterminer la couverture d'assurance.

Cosignataires: Amherd, Bourgeois, Hiltbold, Marra, Moret, Nordmann, Ruiz Rebecca, Streiff (8)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

341/18.429 n Nantermod. Participation aux coûts. Permettre un compte d'épargne-santé (12.06.2018)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et les autres bases légales pertinentes sont modifiées afin de permettre aux assurés qui le souhaitent de provisionner sur un compte de cautionnement un montant destiné à financer leur participation aux coûts de santé.

La commission étudiera aussi l'opportunité de prévoir une exonération fiscale plafonnée du montant épargné.

Cosignataires: Brand, Moret, Pezzatti, Sauter, Weibel (5)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

342/18.443 n Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré (18.09.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 42b Don d'organes

Al. 1

L'assuré indique à l'assureur s'il consent à être donneur d'organes ou non, ainsi que ses éventuelles directives anticipées. L'information est communiquée à l'assureur lors de l'affiliation ou du renouvellement du contrat d'assurance.

Le choix de l'assuré est indiqué sur la carte d'assuré; le Conseil fédéral en précise les modalités.

Al. 2

L'assuré peut modifier son consentement en tout temps; l'assureur lui transmet alors une carte d'assuré modifiée.

Al. 4

En cas de contradiction entre les déclarations de l'assuré concernant son consentement ou les directives anticipées, les déclarations les plus récentes font foi; en cas d'impossibilité de déterminer la déclaration la plus récente, la décision relative au don d'organes appartient aux proches.

Al. 5

Les données relatives au don d'organes sont confidentielles et ne peuvent être communiquées à aucun tiers par l'assureur, à l'exception du nouvel assureur en cas de changement de caisse-maladie.

Cosignataires: Moret, Pezzatti, Sauter (3)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

343/18.483 n Nantermod. LAMal. Supprimer la protection tarifaire, pour une meilleure concurrence (12.12.2018)

Le titre et l'alinéa 1 de l'article 44 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) sont modifiés comme suit:

Art. 44 Tarifs maximaux

Al. 1

Les fournisseurs de prestations ne peuvent exiger de rémunération plus élevée que les tarifs et les prix fixés par convention ou par l'autorité compétente, pour des prestations fournies en application de la présente loi.

Al. 2

Inchangé

344/18.484 n Nantermod. Une franchise de référence à 1500 francs pour réduire les primes de l'AOS (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 64

...

Al. 3

La franchise de référence est fixée à 1500 francs. Le Conseil fédéral fixe le montant des franchises à option et le montant maximal annuel de la quote-part.

...

345/18.485 n Nantermod. Maladies chroniques. Des programmes de suivi des traitements et des avantages pour le patient (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie et les autres bases légales pertinentes sont modifiées afin de permettre au Conseil fédéral, aux organisations de malades, aux fournisseurs de prestations et aux assureurs d'adopter des conventions prévoyant un plan de traitement intégré pour le suivi de maladies chroniques déterminées.

L'assuré pourra être exempté de la participation aux coûts dès lors qu'il se conforme au traitement prescrit. La preuve pourra notamment être apportée par expertise médicale ou par des moyens techniques.

346/18.486 n Nantermod. Rendons les franchises élevées accessibles à tous (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 64 al. 8

Abrogé

347/18.487 n Nantermod. LAMal. Plus de transparence des prix, pour une meilleure concurrence (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 43 al. 1bis

Les fournisseurs de prestations informent à l'avance les patients des coûts des prestations. Les organisations de fournisseurs de prestations se mettent d'accord sur le montant à partir duquel cette annonce est obligatoire. Le Conseil fédéral peut déterminer ce montant de manière subsidiaire.

348/18.488 n Nantermod. LAMal. Des indicateurs de qualité, pour une meilleure concurrence (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 59a Données des fournisseurs de prestations

...

Al. 2bis

Le Conseil fédéral rend les données listées à l'alinéa 1 accessibles aux professionnels de la santé et aux patients, en mettant sur pied une plateforme en ligne.

...

Al. 3bis

Le Conseil fédéral prévoit des sanctions adéquates pour les fournisseurs de prestations qui refusent de fournir les données listées à l'alinéa 1.

...

349/12.491 n Neirynck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 39 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) est modifié comme suit:

Les personnes qui ont droit à une rente ordinaire de vieillesse peuvent ajourner sans limite dans le temps le début du versement de la rente; elles ont la faculté de révoquer l'ajournement avec un préavis d'un mois.

Cosignataires: Barthassat, Bugnon, Buttet, Darbellay, Feller, Freysinger, Gross Andreas, Gschwind, Ingold, Leuenberger-Genève, Moser, Nidegger, Pezzatti, Regazzi, Romano, van Singer, Vogler, Voruz, Weibel (19)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

22.01.2014 CSSS-CN. Donné suite

01.09.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

28.05.2018 Conseil national. Donné suite

350/16.461 n Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation in integrum, adapter la loi sur le Tribunal fédéral (27.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 122 lettre a de la loi sur le Tribunal fédéral sera complété ainsi:

Art. 122

La révision d'un arrêt du Tribunal fédéral pour violation de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (CEDH) peut être demandée aux conditions suivantes:

Let. a

la Cour européenne des droits de l'homme a constaté, dans un arrêt définitif, une violation de la CEDH ou de ses protocoles, ou la violation a été reconnue devant la cour par le gouvernement suisse;

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Brand, Bühler, Egloff, Keller Peter, Lüscher, Reimann Lukas, Ruppen, Schwaab, Schwaneder, Zanetti Claudio (12)

CN/CE Commission des affaires juridiques

02.11.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

351/17.454 n Pantani. Modification de la loi sur la surveillance des marchés financiers (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la surveillance des marchés financiers est modifiée comme suit:

Art. 5 Buts de la surveillance des marchés financiers

...

Al. 2

Dans l'exécution de ses tâches, la FINMA prend toujours la décision la plus favorable à la compétitivité de la place financière suisse.

Art. 5bis Délai de réponse

La FINMA répond aux demandes qui lui sont adressées dans un délai de 60 jours.

Cosignataires: Cassis, Chiesa, Matter, Merlini, Quadri, Regazzi, Romano, Schneeberger (8)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

03.09.2018 CER-CN. Donné suite

352/18.448 n Pfister Gerhard. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

353/12.463 n (Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi (11.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 118 du Code de procédure pénale (RS 312.0; CPP) est complété afin de permettre aux proches de la victime décédée de se constituer partie plaignante lorsque le décès est la conséquence de l'infraction dénoncée, même lorsqu'ils ne peuvent prendre de conclusions civiles contre l'auteur de l'infraction.

CN/CE Commission des affaires juridiques

06.09.2013 CAJ-CN. Donné suite

26.12.2013 L'objet est repris

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

354/12.492 n (Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 81 alinéa 1 lettre b de la loi sur le Tribunal fédéral (RS 173.110) sur la qualité pour recourir est modifié par l'adjonction d'un nouveau chiffre 4:

Art. 81

Al. 1

...

Let. b

...

4. la partie plaignante, si la décision attaquée peut avoir des effets sur le jugement de ses prétentions à l'encontre d'une collectivité ou d'une entité de droit public, lorsque celle-ci est seule habilitée à réparer le dommage causé par le prévenu,

...

CN/CE Commission des affaires juridiques

06.09.2013 CAJ-CN. Donné suite

26.12.2013 L'objet est repris

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

355/13.426 n (Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices (17.04.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation est complétée en ce sens qu'une obligation est imposée au prestataire de services, lorsqu'une reconduction tacite du contrat a été convenue, d'informer le client de la possibilité dont il dispose de le dénoncer, et cela au moins un mois avant le terme de la période durant laquelle il peut le faire. A défaut, le contrat doit pouvoir être dénoncé en tout temps par le client, sans pénalité, et le prestataire de services doit rembourser toute somme perçue pour la période contractuelle non écoulée.

Cosignataires: Amaudruz, Barthassat, Bernasconi, Bugnon, Buttet, Feller, Frizez, Friedl, Grin, Hodgers, Leuenberger-Genève, Parmelin, Perrin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, Schwaab, Tornare, van Singer, Veillon (20)

CN/CE Commission des affaires juridiques

26.12.2013 L'objet est repris

11.04.2014 CAJ-CN. Donné suite

10.02.2015 CAJ-CE. Adhésion

17.03.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2019.

356/13.441 n (Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal (21.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 7 et 243 alinéa 2 lettre f du Code de procédure civile (RS 272) sont modifiés comme suit:

Art. 7

... et à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

Art. 243

...

Al. 2

...

Let. f

... et à l'assurance-accidents obligatoire au sens de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

...

Cosignataires: Chevalley, Grin, Parmelin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, van Singer, Vogler (8)

CN/CE Commission des affaires juridiques

26.12.2013 L'objet est repris

26.06.2014 CAJ-CN. Donné suite

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

357/16.470 n Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché (29.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 104 CO doit être modifié de sorte que l'intérêt moratoire de 5 pour cent en vigueur soit remplacé par une disposition qui le lie à la tendance générale des taux d'intérêt du marché. Il faut également adapter l'ordonnance sur l'intérêt moratoire en matière d'impôt anticipé, le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) et toutes les autres lois, ordonnances, circulaires et dispositions fédérales concernant les intérêts moratoires.

Cosignataires: Barazzone, Bigler, Brand, Büchler Jakob, Buttet, Chiesa, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hiltbold, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Quadri, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger (20)

CN/CE Commission des affaires juridiques

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

358/16.488 n Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse (13.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, rédigée en termes généraux, afin que le trust soit introduit dans le Code des obligations (CO) ou dans le Code civil (CC).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Amherd, Ammann, Barazzone, Béglé, Bigler, Brand, Bulliard, Burkart, Buttet, Cassis, Chiesa, Dobler, Egloff, Feller, Gmür-Schönenberger, Grunder, Gschwind, Hess Hermann, Hurter Thomas, Landolt, Lüscher, Matter, Merlini, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger, Schneider-Schneiter, Vitali, Vogler, Wasserfallen Christian (40)

CN/CE Commission des affaires juridiques

20.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

359/13.438 n Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus (15.06.2013)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées de manière à ce que le snus soit traité de la même façon que les autres produits du tabac, tels que le tabac à priser et le tabac à mâcher.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Allemann, Amarelle, Amaudruz, Baader Caspar, Badran Jacqueline, Barthassat, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Blocher, Böhni, Borer, Bortoluzzi, Brunner Toni, Büchel Roland,

Büchler Jakob, Bugnon, Buttet, Caroni, Cassis, Chevalley, Derder, Egloff, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Feller, Fischer Roland, Flach, Flückiger Sylvia, François, Frehner, Freysinger, Galladé, Gasche, Gasser, Germanier, Giezendanner, Gilli, Girod, Glättli, Gmür Alois, Gössi, Graf-Litscher, Grin, Gross Andreas, Gschwind, Hausammann, Heer, Heim, Hiltbold, Hodgers, Humber, Hurter Thomas, Ingold, Jans, Joder, Kaufmann, Killer Hans, Knecht, Landolt, Lehmann, Leutenegger Filippo, Lüscher, Maier Thomas, Markwalder, Mörgelei, Müller Geri, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Naef, Nidegger, Pantani, Pardini, Parmelin, Pelli, Perrin, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Poggia, Quadri, Regazzi, Reimann Maximilian, Ribaux, Rickli Natalie, Rime, Rusconi, Rutz Gregor, Schelbert, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Stahl, Stamm, Steiert, Stolz, Trede, van Singer, Veillon, Vischer Daniel, Vitali, Vogler, Voruz, Weibel, Wermuth, Wobmann, Ziörjen (115)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

13.08.2014 CSSS-CN. Donné suite

10.02.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

360/18.439 n Reimann Lukas. Droit de regard de l'Assemblée fédérale en matière de sanctions internationales (15.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les embargos (LEmb) est modifiée comme suit :

Art. 2 Compétence

Al. 1

... L'édition de mesures de coercition nécessite l'approbation de l'Assemblée fédérale sous la forme d'un arrêté fédéral.

...

CN/CE Commission de politique extérieure

x 361/13.407 n Reynard. Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle (07.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 261bis du Code pénal est modifié comme suit:

Art. 261bis

Discrimination et incitation à la haine

Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique, religieuse ou de leur orientation sexuelle;

celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une communauté fondée sur l'appartenance à une race, à une ethnie ou à une religion ou sur l'orientation sexuelle;

celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part;

celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisssé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur

orientation sexuelle ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité;

celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique, religieuse ou de leur orientation sexuelle, une prestation destinée à l'usage public,

sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Amarelle, Amherd, Aubert, Badran Jacqueline, Bertschy, Carobbio Gussetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Derder, Favre Laurent, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Fridez, Friedl, Germanier, Girod, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Hiltbold, Hodgers, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Meier-Schatz, Müller Geri, Naef, Neirynck, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Piller Carrard, Quadranti, Ribaux, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Schwaab, Semadeni, Tornare, van Singer, Vogler, Voruz, Wermuth (54)

CN/CE Commission des affaires juridiques

21.02.2014 CAJ-CN. Donné suite

03.07.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite

11.03.2015 Conseil national. Donné suite

23.04.2015 CAJ-CE. Donné suite

17.03.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2019.

03.05.2018 Rapport CAJ-CN (FF 2018 3897)

15.08.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 5327)

Voir objet 14.2034 Pét. Session des jeunes 2014

1. Code pénal et code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre) (FF 2018 3913)

25.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

28.11.2018 Conseil des Etats. Divergences

03.12.2018 Conseil national. Adhésion

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2018 7867; Délai référendaire 07.04.2019

362/17.501 n Reynard. Harcèlement sexuel. Alléger le fardeau de la preuve (29.11.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 6 de la loi sur l'égalité (LEg) est modifié comme suit:

Art. 6 Allègement du fardeau de la preuve

L'existence d'une discrimination est présumée pour autant que la personne qui s'en prévaut la rende vraisemblable; la présente disposition s'applique à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation et à la formation continue, à la promotion, à la résiliation des rapports de travail et aux cas de harcèlement sexuel.

Cosignataires: Barrile, Fehlmann Rielle, Fridez, Friedl, Guldmann, Gysi, Heim, Maire Jacques-André, Marra, Mazzone, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Tornare (15)

CN/CE Commission des affaires juridiques

363/18.407 n Reynard. Incrire la neutralité du Net dans la Constitution (01.03.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution est modifiée, afin de garantir que la loi garantisse l'accès libre, universel, égalitaire et non discriminatoire à tous les réseaux numériques ouverts.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barazzone, Bendahan, Chevalley, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Girod, Glättli, Graf Maya, Guhl, Heim, Hiltbold, Kälin, Kiener Nellen, Marra, Mazzone, Meyer Mattea, Reimann Lukas, Ruiz Rebecca, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Tornare (26)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

364/18.416 n Reynard. Reconnaître le syndrome d'épuisement professionnel (burn-out) comme maladie professionnelle (16.03.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose la présente initiative parlementaire visant à considérer le syndrome d'épuisement professionnel comme maladie professionnelle au sens de la LAA et des ordonnances y afférentes, et de l'inscrire dans le texte législatif pertinent.

Cosignataires: Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Friedl, Golay, Hadorn, Maire Jacques-André, Marra, Mazzone, Meyer Mattea, Schenker Silvia, Tornare (12)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

365/18.476 n Reynard. Liens d'intérêts des parlementaires. Pour une déclaration transparente (13.12.2018)

A l'instar de la déclaration d'intérêts du Conseil de l'Europe, l'article 11 alinéa 1 de la loi sur le Parlement doit être modifié de manière à ce que soient déclarés dans le registre des intérêts parlementaires leurs activités professionnelles et politiques, leurs fonctions ou mandats au sein d'organes de direction, d'administration, de surveillance, de conseil ou en tant qu'actionnaire, dans des sociétés privées ou publiques, commerciales et non-commerciales (ONG, associations ou autre) et tous les montants perçus par les député-e-s dans ce cadre.

Doivent aussi être déclarées leurs fonctions et activités au sein de groupes d'amitié ou groupes de relations interparlementaires, au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, en tant qu'expert, consultant, lobbyiste ou conférencier ainsi que les revenus perçus dans ce cadre.

Les soutiens financiers et les cadeaux (à partir d'un montant à définir) en personnel, en matériel ou en donations, ainsi que les voyages à l'étranger et visites parrainées et les dépenses y afférentes devront aussi être déclarés.

Finalement, tout autre intérêt pertinent ne relevant pas des catégories mentionnées qui pourrait influencer l'exercice de ses fonctions au Parlement devra être déclaré ainsi que les revenus perçus dans ce cadre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl, Jans, Maire Jacques-André, Mazzone, Molina, Munz, Nussbaumer, Sommaruga Carlo, Tornare, Wasserfallen Flavia (15)

366/18.481 n Reynard. Aide à l'investissement pour les grandes installations photovoltaïques sur les toits agricoles et les infrastructures (13.12.2018)

La loi sur l'énergie est modifiée de manière à débloquer les investissements photovoltaïques pour lesquels un cofinancement par l'autoconsommation n'est pas praticable. La loi pourra prévoir un système d'appel d'offres pour l'octroi de la rétribution unique, avec un plafonnement en francs par kilowatt.

Cosignataires: Jans, Masshardt, Nordmann, Semadeni (4)

367/13.430 n Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine (04.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer une disposition légale, analogue à l'article 380a CP, qui prévoit que lorsqu'une autorité décide de mettre en liberté conditionnelle une personne condamnée pour atteinte grave à l'intégrité physique ou sexuelle ou décide d'alléger l'exécution de sa peine et que cette personne commet à nouveau un de ces crimes, la collectivité publique dont relève l'autorité répondra du dommage qui en résulte.

CN/CE Commission des affaires juridiques

14.08.2014 CAJ-CN. Donné suite

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion

17.03.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2019.

16.06.2017 Conseil national. Refus de classer

368/13.463 n Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 du Code pénal est complété comme suit:

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis ... et si:

L'auteur a déjà été condamné par un jugement entré en force pour assassinat, meurtre, lésion corporelle grave ou viol.

CN/CE Commission des affaires juridiques

16.10.2014 CAJ-CN. Donné suite

01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion

16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

369/16.460 n Rickli Natalie. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales (21.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 8a de la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP) est abrogé.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Bauer, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Dobler, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Gmür Alois, Golay, Grunder, Grüter, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Hermann, Hess

Lorenz, Hiltbold, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Lüscher, Martullo, Mitter, Müri, Nantermod, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Vitali, Vogt, Walliser, Walti Beat, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (77)

CN/CE Commission des institutions politiques

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

19.06.2017 CIP-CE. Ne pas donner suite

01.03.2018 Conseil national. Donné suite

20.04.2018 CIP-CE. Adhésion

370/16.483 n Rickli Natalie. Viol. Durcir les peines

(28.11.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) sera modifié comme suit:

Art. 190 al. 1

... sera puni d'une peine privative de liberté de trois à dix ans.

Art. 190 al. 3

... la peine sera la peine privative de liberté de cinq ans au moins.

Cosignataires: Amaudruz, Amherd, Bigler, Gasche, Geissbühler, Glanzmann, Grunder, Guhl, Pezzatti, Rutz Gregor, Vitali (11)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

18.01.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

371/17.510 n Rickli Natalie. Imprescriptibilité des actes d'ordre sexuel commis sur des enfants. Augmenter la limite d'âge à 16 ans (11.12.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié comme suit:

Art. 101

Al. 1

...

Let. e

... lorsqu'ils ont été commis sur des enfants de moins de 16 ans.

...

Cosignataire: Galladé (1)

CN/CE Commission des affaires juridiques

x 372/18.404 n Rickli Natalie. De la parole à l'acte. Abaisser la redevance de radio-télévision des ménages à 300 francs (26.02.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 68 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40) et, au besoin, les actes législatifs pertinents seront modifiés afin que la redevance de radio-télévision perçue

aujourd'hui des ménages soit abaissée pour atteindre au maximum 300 francs.

Cosignataire: Rutz Gregor (1)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

06.11.2018 Retrait

373/18.467 n Rickli Natalie. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse

(03.12.2018)

L'article 105 chiffre 6 (annulation du mariage pour cause de minorité) du Code civil (CC) sera modifié comme suit:

Art. 105

Le mariage doit être annulé:

...

6. lorsque l'un des époux est mineur.

(Biffer la subordonnée "... à moins que son intérêt supérieur ne commande de maintenir le mariage").

374/13.478 n Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité du 25 septembre 1952 (LAPG) est modifiée avec l'ajout d'un chiffre IIIb, sur le modèle du chiffre IIIa, pour introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant:

IIIb. L'allocation en cas d'adoption

Art. 16b Ayants droit

Al. 1

Des allocations pour perte de gain en cas d'adoption sont octroyées aux parents adoptants qui interrompent ou réduisent une activité lucrative salariée ou indépendante lors de l'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 4 ans révolus.

Al. 2

En cas d'adoption conjointe ou d'adoption simultanée de plusieurs enfants, les futurs parents adoptifs ne peuvent prétendre qu'à une seule fois aux prestations. Celles-ci doivent être versées à une seule personne à la fois. Les parents se répartissent entre eux la durée du droit aux prestations. Ils choisissent lequel d'entre eux bénéficie des prestations et sur quelle durée. Le congé peut être pris de manière flexible par bloc, par journée ou par demi-journée durant la première année suivant l'accueil de l'enfant.

Al. 3

Ont droit à l'allocation les femmes ou les hommes qui:

Let. a

ont été assurés obligatoirement au sens de la LAVS durant les neuf mois précédant le placement de l'enfant en vue de son adoption;

Let. b

ont, au cours de cette période, exercé une activité lucrative durant cinq mois; et

Let. c

à la date du placement de l'enfant en vue de son adoption:

1. sont salariés au sens de l'article 10 LPGA,

2. exercent une activité indépendante au sens de l'article 12 LPGA, ou

3. travaillent dans l'entreprise de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré contre un salaire en espèces.

Al. 4

Le Conseil fédéral règle le droit à l'allocation des femmes et des hommes qui, pour cause d'incapacité de travail ou de chômage:

Let. a

ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa 3 lettre a;

Let. b

ne sont pas considérés comme salariés ou indépendants au moment du placement de l'enfant.

Al. 5

L'adoption de l'enfant du conjoint, au sens de l'article 264a alinéa 3 CC, n'ouvre pas le droit à la prestation.

Art. 16c Début du droit

Al. 1

Le droit à l'allocation prend effet au jour du placement de l'enfant en vue de son adoption, après autorisation délivrée par l'autorité compétente.

Al. 2

La date du jour de l'accueil est confirmée par l'autorité centrale du canton de domicile du ou des parents adoptants qui a délivré l'autorisation d'adoption.

Art. 16d Extinction du droit

Le droit s'éteint le 84e jour à partir du jour où il a été octroyé. Il prend fin avant ce terme si la mère et le père reprennent les deux leur activité lucrative au taux d'occupation antérieur au congé.

Art. 16h Rapport avec les réglementations cantonales

Al. 1

En complément au chiffre IIIb, les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation d'adoption plus élevée ou de plus longue durée et prélever, pour le financement de ces prestations, des cotisations particulières.

Al. 2

Sont réservées les prestations plus étendues prévues par les conventions collectives de travail ou le contrat individuel de travail.

Cosignataires: Candinas, Carobbio Gusetti, Darbellay, de Buman, Fehr Jacqueline, Ingold, Leuenberger-Genève, Lohr, Meier-Schatz, Schenker Silvia, Streiff, van Singer, Vogler (13)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

21.01.2015 CSSS-CN. Donné suite

27.03.2015 CSSS-CE. Adhésion

16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

375/16.501 n Romano. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié comme suit:

Art. 285 CP

Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de menace, aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire de faire un acte entrant dans ses fonctions, les aura contraints à faire un tel acte ou se sera livré à des voies de fait sur eux pendant qu'ils y procédaient, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Si l'auteur a usé de violence, il sera puni d'une peine privative de liberté de trois jours au moins. Les employés des entreprises définies par la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer, la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs et la loi du 19 décembre 2008 sur le transport ferroviaire de marchandises ainsi que les employés des organisations mandatées conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et pourvues d'une autorisation de l'Office fédéral des transports sont également considérés comme des fonctionnaires.

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée, tous ceux qui auront pris part à l'attroupement seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre les propriétés seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins. Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre des personnes seront punis d'une peine privative de liberté de trois jours au moins.

3. En cas de récidive qualifiée et spécifique, le juge peut imposer une peine pouvant aller jusqu'au double de la peine maximale prévue.

Cosignataires: Amherd, Büchler Jakob, Buttet, Candinas, Geissbühler, Glanzmann, Guhl, Herzog, Lohr, Pantani, Regazzi, Ritter, Seiler Graf (13)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

18.01.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

376/16.448 n Rösti. Garantir l'auto-provisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral créera les conditions nécessaires afin que les centrales hydrauliques, qui fournissent plus de 55 pour cent de l'électricité suisse, puissent maintenir leur capacité de production malgré la baisse considérable des prix actuels de l'électricité. Il proposera à cet effet un train de mesures de durée limitée qui comprendra notamment des prêts sans intérêt ou des prêts à taux réduit. Il examinera également, et au besoin mettra en place, un nouveau modèle de marché tel que le modèle de quotas.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buttet, Giezendanner, Glarner, Grunder, Hausammann, Hurter Thomas, Imark, Knecht, Martullo, Müri, Page, Pieren, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, von Siebenthal, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

28.08.2017 CEATE-CN. Donné suite

13.08.2018 CEATE-CE. Adhésion

377/16.452 n Rösti. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions légales seront modifiées afin que les études de l'impact sur l'environnement requises pour le renouvellement ou la modification de concessions hydrauliques se fondent non pas sur l'état qui prévalait avant la mise en place des centrales, dont la concession remonte souvent à plusieurs décennies, mais sur l'état tel qu'il se présente avant le renouvellement ou la modification de concession demandés.

Cosignataires: Amstutz, Brunner Toni, Gasche, Imark, Knecht, Müri, Page, Ruppen, Wobmann (9)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

26.06.2017 CEATE-CN. Donné suite

18.08.2017 CEATE-CE. Adhésion

378/18.457 n Rösti. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

379/17.423 n Rutz Gregor. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles (17.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 8ss. de la loi sur l'asile (LAsi; RS 142.31) seront modifiés de telle sorte que l'obligation de collaborer faite aux requérants d'asile comprendra aussi l'obligation de remettre les téléphones portables et les ordinateurs et que, symétriquement, les compétences des autorités en matière de fouille et de confiscation comprendront aussi le droit de contrôler ces appareils, lorsque l'identité du requérant ne pourra pas être établie par d'autres moyens.

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Toni, Burkart, Glarner, Gössi, Grunder, Grüter, Herzog, Pfister Gerhard, Regazzi, Rickli Natalie, Romano, Rösti, Wasserfallen Christian (15)

CN/CE Commission des institutions politiques

01.02.2018 CIP-CN. Donné suite

21.06.2018 CIP-CE. Adhésion

380/17.424 n Rutz Gregor. Extinction du droit d'asile en cas de voyage à destination du pays d'origine (17.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 de la loi sur l'asile (LAsi; RS 142.31) sera complété par la lettre f suivante:

Art. 64

Al. 1

L'asile en Suisse prend fin:

...

Let. f

lorsque le réfugié se rend volontairement dans le pays dans lequel il affirme faire l'objet d'une persécution.

...

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Toni, Glarner, Grunder, Grüter, Herzog, Pfister Gerhard, Regazzi, Rickli Natalie, Romano, Rösti (12)

CN/CE Commission des institutions politiques

12.04.2018 CIP-CN. Donné suite

14.05.2018 CIP-CE. Ne pas donner suite

381/17.462 n Rutz Gregor. Ne pas entraver la fluidité du trafic sur les grands axes routiers (16.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR; RS 741.01) seront complétées, de sorte que la vitesse générale de 50 kilomètres à l'heure s'applique à l'intérieur des localités sur les grands axes routiers et qu'il ne puisse être dérogé à ce principe que pour des raisons de sécurité, mais en tous les cas pas pour des raisons de protection contre le bruit.

Cosignataires: Amstutz, Candinas, Giezendanner, Hiltbold, Hurter Thomas, Pieren, Salzmann, Sauter (8)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

16.10.2017 CTT-CN. Donné suite

08.01.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite

29.11.2018 Conseil national. Donné suite

382/17.525 n Rutz Gregor. Rendre possible la densification de l'urbanisation en excluant les contradictions et les conflits entre objectifs dus à l'inventaire ISOS (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera l'article 6 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) par un alinéa 3 prévoyant qu'on puisse déroger à la conservation intacte d'un objet d'importance nationale inscrit dans un inventaire fédéral si des intérêts publics, en particulier la densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, s'opposent à cette conservation. Une dérogation sera toutefois exclue si les objets inscrits dans les inventaires ou si les surfaces urbanisées se caractérisent par leur importance historique exceptionnelle ou par leur caractère unique.

Cosignataires: Egloff, Feller, Regazzi (3)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

21.01.2019 CEATE-CN. Donné suite

383/18.405 n Rutz Gregor. De la parole à l'acte. Supprimer la redevance de radio-télévision pour les entreprises (26.02.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 68 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40) et, au besoin, les autres actes législatifs pertinents seront modifiés afin que les entreprises soient exemptées de la redevance de radio-télévision.

Cosignataire: Rickli Natalie (1)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

06.11.2018 CTT-CN. Donné suite

384/18.425 n Rutz Gregor. Pour une application rigoureuse du droit pénal. Suppression de la clause qui protège les auteurs d'une infraction passible de l'expulsion (07.06.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 66a alinéa 2 du Code pénal (CP; RS 311.0) est à abroger.

CN/CE Commission des institutions politiques

385/18.418 n Rytz Regula. Entreprises parapubliques actives dans les secteurs des transports et des télécommunications. Institution d'une délégation de surveillance parlementaire permanente (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On instituera une délégation parlementaire permanente chargée de surveiller les entreprises proches de la Confédération actives dans les secteurs des transports et des télécommunications. A l'instar de la Délégation de surveillance des NLFA, elle sera composée de membres des Commissions des finances, des Commissions de gestion et des Commissions des transports et des télécommunications des deux chambres, et exercera une haute surveillance plus étroite que ce n'est le cas aujourd'hui.

CN/CE Commission de gestion

386/18.450 n Rytz Regula. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audio-

visuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

387/17.518 n Schilliger. Pour une concurrence à armes égales (14.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Seront créées les dispositions légales qui permettront d'éviter que les entreprises dans lesquelles la Confédération, les cantons ou les communes détiennent une participation financière ou qui assument une tâche régaliennes ne profitent de leur situation pour obtenir des avantages compétitifs qui soient de nature à fausser la concurrence sur le marché libre. Les entreprises en situation de monopole, notamment, par exemple dans le secteur de l'électricité, ne doivent pas pouvoir utiliser les informations dont elles disposent sur leur clients ou les relations qu'elles entretiennent avec eux, ou encore le bénéfice qu'elles ont obtenu du secteur couvert par leur monopole, pour en retirer abusivement un avantage concurrentiel dans un autre secteur.

Il serait ainsi possible de modifier la loi sur le marché intérieur (LMI) comme suit:

Art. 2

...

Al. 8

Les cantons et les communes veillent à ce que les entreprises publiques au sein desquelles ils détiennent une participation, de même que les entreprises privées auxquelles ils octroient des concessions publiques pour des domaines d'activité déterminés, soient, dans le cadre de leurs activités commerciales, soumises aux mêmes conditions de concurrence que les entreprises privées. Constituent notamment une entrave à la concurrence et sont dès lors interdits les subventionnements croisés ainsi que toute autre forme d'utilisation de données ou de ressources qui serait susceptible de fausser la libre concurrence.

Art. 8bis Mise en oeuvre par la Commission de la concurrence

Al. 1

Les cantons et les communes exposent chaque année dans leur stratégie du propriétaire les raisons pour lesquelles il incombe à l'Etat d'exercer des activités commerciales et les mesures qu'ils ont prises en vertu de l'article 2 alinéa 8. Cette stratégie est soumise à la Commission de la concurrence et rendue publique.

Al. 2

Si les mesures prises par les cantons et les communes ne permettent pas de lutter efficacement contre les risques de distorsion de la concurrence, la Commission de la concurrence peut ordonner des mesures supplémentaires relatives au fonctionnement, à la comptabilité, au financement ou à l'organisation de l'entreprise, ou interdire certaines activités.

Art. 9a Droit de recours des organisations

Al. 1

Les organisations professionnelles ou économiques que leurs statuts habilitent à défendre les intérêts économiques de leurs

membres peuvent recourir contre les décisions que la Commission de la concurrence a prises en vertu de l'article 8bbis.

Al. 2

La Commission de la concurrence communique par écrit aux organisations les décisions qu'elle a prises en vertu de l'article 8bbis.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Bauer, Bigler, Borloz, Bourgeois, Brunner Toni, Burkart, Clottu, Dobler, Eichenberger, Eymann, Flach, Genecand, Glarner, Grossen Jürg, Grüter, Hiltbold, Imark, Jauslin, Lüscher, Merlini, Müller Walter, Müri, Nordmann, Portmann, Regazzi, Rickli Natalie, Rime, Sauter, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Tuena, Vitali, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wobmann (39)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

388/17.457 n Schneider-Schneiter. Stop à l'îlot de cherté en Suisse. Abolir les frais d'itinérance pour sauvegarder l'économie, le commerce et le tourisme dans notre pays (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera la loi sur les télécommunications (LTC; RS 784.10) de telle sorte que les opérateurs ne puissent, d'une part, se facturer réciproquement les frais d'itinérance que de manière à couvrir les frais effectifs et, d'autre part, facturer ces frais aux consommateurs finaux exclusivement en fonction d'un tarif maximal fixé par le Conseil fédéral.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

12.02.2018 CTT-CN. Donné suite

26.10.2018 CTT-CE. Ne pas donner suite

389/18.445 n Semadeni. Référendum facultatif pour le soutien des Jeux olympiques par la Confédération (26.09.2018)

L'article 17 de la loi sur l'encouragement du sport (LESp) sur les manifestations sportives internationales est complété comme suit:

Art. 17

...

Al. 3

Le soutien des Jeux olympiques par la Confédération est sujet au référendum.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Carobbio Gussetti, Crottaz, Friedl, Gysi, Hadorn, Hardegger, Mazzone, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Reimann Maximilian, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Töngi, Tuena, Zanetti Claudio, Zuberbühler (20)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

x 390/16.487 Sommaruga Carlo. Ministère public de la Confédération. Renforcer l'institution et garantir son indépendance (08.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Ministère public de la Confédération est dirigé par un collège de trois procureurs généraux assumant la responsabilité collégialement avec éventuellement une présidence tournante.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Arslan, Barrile, Bauer, Béglé, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feller, Flach, Fluri, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Maire Jacques-André, Markwalder, Marra, Mazzone, Müller Leo, Piller Carrard, Quadri, Regazzi, Reynard, Ruiz Rebecca, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schwaab, Tschäppät, Vogler, Wasserfallen Christian (31)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Ne pas donner suite

16.11.2018 Retrait

391/18.419 n Sommaruga Carlo. Loi sur les travailleurs détachés. Que les entreprises choisissant la sous-traitance vers l'étranger assument réellement les conséquences de la violation de la loi par les sous-traitants (16.03.2018)

La loi sur les travailleurs détachés (LDét) est modifiée comme suit:

1. La deuxième phrase de l'article 5 alinéa 2 est abrogée.

2. Un nouvel alinéa 2bis est introduit à l'article 5:

L'entrepreneur contractant dédommangeant le travailleur détaché de son propre chef ou en vertu d'un jugement d'un tribunal suisse est subrogé dans les droits du travailleur détaché.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Munz, Nordmann, Pardini, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Tornare, Wermuth (15)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

392/16.474 n Stamm. Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Procédure mixte (30.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'impôt anticipé sera modifiée de sorte que le droit au remboursement sera déterminé, comme c'était le cas jusqu'à récemment, à travers la procédure de taxation dite mixte.

La non-conformité d'une déclaration doit être sanctionnée par une amende procédurale et non par la déchéance du droit au remboursement.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

23.10.2017 CER-CN. Donné suite

18.06.2018 CER-CE. Refusé de donner suite

x 393/17.463 n Stamm. Pas de statut particulier pour les honoraires des avocats (16.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les avocats sont déliés du secret professionnel lorsqu'ils doivent emprunter la voie judiciaire pour faire valoir leurs droits. Les parties peuvent demander devant le tribunal que les débats aient lieu à huis clos.

Eventuellement article 13 alinéa 3 LLCA (nouveau)

CN/CE Commission des affaires juridiques

11.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

394/17.523 n Stamm. Autoriser le double nom en cas de mariage (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi doit être modifiée pour permettre aux personnes qui se marient de porter un double nom.

CN/CE Commission des affaires juridiques

395/18.435 n Stamm. Augmenter de manière significative la durée maximale des peines privatives de liberté

(14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 40 alinéa 2 première phrase du Code pénal (CP) doit être modifié comme suit:

Art. 40

...

Al. 2

La durée de la peine privative de liberté est de 60 ans au plus ...

CN/CE Commission des affaires juridiques

396/18.460 n Stamm. Aider sur place (28.09.2018)

La Constitution fédérale sera modifiée comme suit (éventuellement art. 121bis Cst.)

Titre: Asile; aide sur place

Al. 1

La Suisse apporte des contributions à des zones de protection à l'étranger situées le plus près possible des régions en crise et dotées de centres d'assistance offrant un hébergement, des vivres et une protection aux requérants d'asile et aux personnes en quête de protection. La Confédération soutient l'aide qui y est fournie, en particulier l'aide apportée par des particuliers de nationalité suisse ou par des organisations suisses.

Al. 2

Les personnes qui arrivent en Suisse et qui font valoir des motifs d'asile ou de protection sont:

- en priorité ramenées sans délai dans l'Etat de provenance ou dans un pays de transit dans la mesure où il existe un accord de réadmission ad hoc ou des accords internationaux, ou alors

- amenées dans une zone de protection au sens de l'alinéa 1 jusqu'à ce que leur identité puisse être établie, qu'elles soient reconnues comme réfugiées par la Suisse ou par un Etat tiers et que la décision correspondante soit entrée en force. Elles ne peuvent choisir librement leur pays de destination.

Les personnes qui ne peuvent être amenées ni dans des Etats tiers ni dans des zones de protection à l'étranger restent, en tant que personnes relevant du domaine de l'asile ou que personnes admises à titre provisoire, en Suisse dans des lieux déterminés où leur présence peut être vérifiée en tout temps par les autorités.

Al. 3

Les personnes relevant du domaine de l'asile et les personnes admises à titre provisoire n'obtiennent en Suisse que des prestations en nature jusqu'à ce qu'elles soient reconnues comme réfugiées ayant un droit de séjour de durée illimitée et que la décision correspondante soit entrée en force ou jusqu'à ce qu'il soit possible de leur faire quitter la Suisse.

CN/CE Commission des institutions politiques

397/12.453 n (Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes doivent être modifiées comme suit:

Art. 24 LIFD

Sont exonérés de l'impôt:

...

Let. j

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Art. 7 al. 4 LHID

Sont seuls exonérés de l'impôt:

...

Let. m

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Cosignataires: Aeischer Matthias, Allemann, Aubert, Bernasconi, Bourgeois, Bulliard, Carobbio Guscetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, de Buman, Egloff, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Gasser, Geissbühler, Grin, Gysi, Heim, Humbel, Jans, John-Calame, Kaufmann, Killer Hans, Markwalder, Marra, Meier-Schatz, Nussbaumer, Perrin, Pieren, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schneider Schüttel, Semadeni, van Singer, Veillon, Voruz, Wermuth, Wobmann (45)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

13.08.2013 CER-CN. Donné suite

13.02.2014 CER-CE. Ne pas donner suite

08.09.2014 Conseil national. Donné suite

02.03.2017 L'objet est repris

398/17.527 n Steinemann. Compétence du Parlement en matière de prise en charge de requérants d'asile et de réfugiés relevant d'autres Etats (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 56 de la loi sur l'asile aura la nouvelle teneur suivante:

La décision d'accueillir des réfugiés ou des requérants d'asile dans le cadre de la prise en charge de groupes ou de plans d'établissement et de répartition à partir d'autres Etats est prise par le Conseil national et le Conseil des Etats.

Cosignataires: Addor, Bühler, Dettling, Geissbühler, Grüter, Keller Peter, Nidegger, Rutz Gregor (8)

CN Commission des institutions politiques

x 399/17.455 n Thorens Goumaz. Donner un cadre de durabilité, sur la base de notre Constitution, aux activités de la BNS (15.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la Banque nationale est modifiée en ajoutant un alinéa 5 à l'article 5, "Tâches".

Art. 5

...

Al. 5

Elle apporte son soutien aux politiques économiques générales de la Confédération, en vue de contribuer à la réalisation de ses objectifs, tels que définis à l'article 2 de la Constitution.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Chevalley, de la Reussille, Ficker, Glättli, Graf Maya, Grossen Jürg, Hässler, Kiener Nellen, Mazzone, Rytz Regula, Schelbert, Semadeni, Streiff (15)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

11.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

400/17.524 n Tuena. Autoriser tous les médecins reconnus à procéder aux examens relevant de la médecine du trafic (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la circulation routière (LCR) sera modifiée de sorte que tous les médecins reconnus soient autorisés à procéder aux examens relevant de la médecine du trafic.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amstutz, Arnold, Bigler, Brand, Büchel Roland, Burgherr, Chiesa, Dettling, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grüter, Gutjahr, Hausammann, Herzog, Hess Erich, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Mitter, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Page, Pieren, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Sollberger, Stamm, Steinemann, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (46)

CN Commission des transports et des télécommunications

x 401/10.519 n Vischer Daniel. Modifier l'article 53 CP (14.12.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 53 du Code pénal (Réparation) doit être modifié comme suit:

Art. 53

...

Let. a

si une peine privative de liberté avec sursis d'un an au plus est envisagée;

...

Let. c

si l'auteur a avoué ou s'est déclaré coupable de l'infraction qui lui est reprochée.

Cosignataires: Ingold, Müller Geri, Schelbert, Schmid-Federer, Thanei, von Graffenried, Wyss Brigit (7)

CN/CE Commission des affaires juridiques

11.11.2011 CAJ-CN. Donné suite

19.06.2012 CAJ-CE. Adhésion

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

03.05.2018 Rapport CAJ-CN (FF 2018 3881)

04.07.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 5029)

1. Loi fédérale modifiant la disposition sur la réparation (modification du code pénal, du droit pénal des mineurs et du code pénal militaire) (FF 2018 3893)

19.09.2018 Conseil national. Décision conforme au projet

28.11.2018 Conseil des Etats. Adhésion

14.12.2018 Conseil national. Adoption (vote final)

14.12.2018 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2018 7863; Début référendaire 07.04.2019

402/16.428 n Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié afin que les personnes auxquelles la curatelle est confiée, notamment les parents et les conjoints, ne soient soumis qu'exceptionnellement aux obligations d'établir des rapports et des comptes périodiques et, le cas échéant, aux autres obligations fixées à l'article 420 CC. En tout état de cause, l'article 420 CC sera modifié de façon à réduire fortement la charge administrative liée à ces obligations.

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

403/16.429 n Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil

(27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié de telle façon que la liste des personnes que l'autorité de protection de l'adulte peut dispenser de l'obligation de remettre un inventaire, etc., ne soit plus une liste exhaustive. On pourrait imaginer par exemple de libeller la disposition comme suit: "Lorsque la curatelle est confiée à un proche de la personne concernée, notamment au conjoint, au partenaire enregistré, aux père et mère, à un descendant, etc. ..."

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

404/16.458 n Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles (14.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d CO sera modifié comme suit par l'adjonction d'un nouvel alinéa:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification des majorations de loyer fixées dans une convention au sens de l'article 269c, la forme écrite suffit.

Cosignataires: Amherd, Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Lohr, Müller-Altermatt, Ritter, Schmidt Roberto (8)

CN/CE Commission des affaires juridiques

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

x 405/17.474 n Vogt. Pour une Suisse sûre et dotée d'une armée de milice forte. Faire en sorte que les obligations militaires soient accomplies (27.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera la Constitution fédérale comme suit:

Art. 59 Service militaire et service de remplacement

Al. 1

Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire (première phrase actuelle). Les obligations militaires garantissent l'effectif de l'armée qui est nécessaire pour que cette dernière puisse remplir à tout moment et de manière efficace les tâches qui lui incombent. Les obligations militaires sont l'expression du principe de l'armée de milice et de la responsabilité de tout homme de nationalité suisse vis-à-vis de l'Etat et de la société. La Confédération veille à ce que les obligations militaires soient accomplies dans le respect du droit. Le secteur économique et la société fournissent également leur contribution.

Al. 2

Inchangé

Al. 2bis

Quiconque est dans l'impossibilité de concilier le service militaire avec sa conscience en raison d'un conflit sérieux et insurmontable accomplit sur demande un service civil de remplacement. Nul ne peut se prévaloir du droit de choisir le service civil de remplacement.

Cosignataire: Salzmann (1)

CN Commission de la politique de sécurité

11.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

406/18.489 n Vogt. LIMF. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat (14.12.2018)

Les dispositions pénales de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (art. 147 ss. LIMF) seront complétées de telle sorte que les indications fausses ou incomplètes figurant dans un prospectus d'offre (art. 127, al. 1, LIMF) ou dans l'annonce d'une offre avant sa publication (cf. art. 131, let. a, LIMF) seront punies d'une amende (par analogie avec l'art. 153 LIMF).

x 407/16.471 n von Siebenthal. Mise en oeuvre de la Politique forestière 2020. Conditions de défrichement facilitées (29.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer les bases légales visant à faciliter le défrichement de la forêt en vue d'investissements dans l'industrie du bois.

Ce faisant, le Parlement veillera en particulier à ce que l'on puisse renoncer à la preuve de l'implantation imposée par la destination ainsi qu'à des mesures de remplacement, et fixera les conditions qui s'appliquent à un défrichement facilité.

Transformer le bois dans le pays est une condition indispensable pour mettre en oeuvre les objectifs de la Politique forestière 2020. Par rapport à l'étranger, l'industrie du bois suisse est fortement désavantagée (voir également les interventions des associations faïtières en ce qui concerne le franc fort).

Cosignataires: Bourgeois, Büchler Jakob, Candinas, Clottu, Golay, Grunder, Imark, Rime, Ritter, Rösti, Salzmann, Schilliger, Tuena (13)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

12.09.2017 Conseil national. Donné suite

13.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 18.3715 Mo. CEATE-CE

x 408/17.467 n Walliser. Modifier la loi sur les ouvrages d'accumulation (12.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 2 (Champ d'application) de la loi fédérale sur les ouvrages d'accumulation sera modifié comme suit:

Art. 2

Al. 1

La présente loi s'applique aux ouvrages d'accumulation qui remplissent l'une des conditions suivantes:

- a. la hauteur de retenue au-dessus du niveau d'étage du cours d'eau ou du niveau du talweg (hauteur de retenue) est de 10 mètres au moins;
- b. la hauteur de retenue est de 5 mètres au moins et le volume de retenue est supérieur à 100 000 mètres cubes.

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Toni, Dettling, Frehner, Glarner, Grüter, Hausammann, Herzog, Hess Erich, Hess Lorenz, Knecht, Müller Thomas, Rutz Gregor, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vitali, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

11.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

409/17.480 n Weibel. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins (27.09.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois sont adaptées de manière à ce que les patients qui se rendent aux urgences d'un hôpital doivent payer sur place une taxe, par exemple de 50 francs. Cette taxe ne serait pas imputée sur la franchise ou la participation aux coûts. Les enfants de moins de 16 ans, les patients qui sont envoyés aux urgences par un médecin et les personnes dont le traitement requiert une hospitalisation pourraient être exemptées de la taxe.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brand, Brunner Toni, Chevalley, de Courten, Flach, Frehner, Fricker, Grossen Jürg, Guhl, Herzog, Hess Lorenz, Humberg, Jauslin, Moser, Pezzatti, Schmid-Federer (18)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

06.07.2018 CSSS-CN. Donné suite

410/17.521 n Weibel. Pour une flexibilisation des rentes LPP (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées afin que les rentes en cours dans la partie surobligatoire de la prévoyance professionnelle puissent être relevées ou abaissées dans une juste mesure en fonction de la situation financière de la caisse.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brand, Chevalley, Flach, Frehner, Grossen Jürg, Hess Lorenz, Humberg, Jauslin, Moser, Walti Beat (12)

CN Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

411/18.426 n Wermuth. Pour en finir avec les initiatives amphigouriques. Les citoyens ont droit à des textes clairs lors des votations populaires (11.06.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante. La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 139 Cst.

...

Al. 6

Lorsqu'une initiative populaire prévoit explicitement, en les mentionnant nommément, la dénonciation d'un ou de plusieurs traités internationaux dénonçables, elle ne prend effet qu'après la dénonciation des traités concernés.

Al. 7

Les initiatives populaires qui sont contraires au droit international mais qui ne prévoient pas explicitement la dénonciation de traités dénonçables conformément à l'alinéa 6 sont mises en oeuvre dans une loi et de manière conforme au droit international.

Cosignataires: Aebscher Matthias, Barrile, Birrer-Heimo, Carobbio Gussetti, Crottaz, Friedl, Gysi, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Munz, Naef, Nussbaumer, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Wasserfallen Flavia (18)

CN/CE Commission des institutions politiques

412/18.446 n Wermuth. Plus de démocratie. Référendum constructif (26.09.2018)

La Constitution fédérale est modifiée de manière que 50 000 citoyens ou huit cantons puissent, en même temps qu'une

demande de référendum contre une loi ou un arrêté fédéral, présenter un contre-projet.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Fehlmann Rielle, Gysi, Hardegger, Jans, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Wüthrich (16)

CN/CE Commission des institutions politiques

413/18.478 n Wermuth. Vérifiabilité des procédures de naturalisation. Procès-verbal obligatoire (13.12.2018)

La loi sur la nationalité suisse (LN; RS 141.0), dont notamment l'article 13, sera adaptée de telle sorte que les entretiens menés avec les autorités fédérales, cantonales et communales (commissions de naturalisation) dans le cadre des procédures de naturalisation feront systématiquement l'objet d'un procès-verbal. Ce procès-verbal sera automatiquement communiqué au candidat à la naturalisation; il ne pourra être rendu public qu'avec l'assentiment de ce dernier.

Cosignataires: Campell, Flach, Friedl, Glättli, Guhl, Gysi, Heim, Jans, Jauslin, Meyer Mattea, Moser, Munz, Nussbaumer, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Streiff (16)

414/17.469 n Zanetti Claudio. Abroger l'injuste impôt sur la bière (20.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 6 octobre 2006 sur l'imposition de la bière est abrogée.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

415/17.507 n Zanetti Claudio. Publier les liens d'intérêts des journalistes qui travaillent pour un média financé sur fonds publics (11.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement est modifiée comme suit:

Art. 5 Information du public

...

Al. 3

Avant d'être accrédités par la Chancellerie fédérale, les journalistes qui travaillent pour un média financé en tout ou partie sur fonds publics indiquent à la direction par écrit et de manière détaillée:

1. s'ils sont affiliés à un parti politique ou à une organisation à visées politiques ou économiques, et auxquels;
2. quelle est leur orientation politique, sur la base d'un questionnaire couramment utilisé en sciences politiques.

CN Commission des institutions politiques

416/18.468 n Zanetti Claudio. Vote électronique. Suspender les travaux (04.12.2018)

Tous les essais et projets qui concernent le vote électronique en matière d'élections et de votations sont suspendus jusqu'à ce que le Conseil fédéral ait rendu un rapport dans lequel il démontre, d'une part, que les problèmes de sécurité actuels sont résolus et, d'autre part, que le vote électronique répond à

un besoin et que les citoyens sont disposés en conséquence à supporter les surcoûts qu'il entraîne.

L'Assemblée fédérale statuera par voie d'arrêté fédéral sujet au référendum sur la reprise des travaux relatifs au vote électronique.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amstutz, Bigler, Brand, Brélaz, Brunner Toni, Buffat, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Glättli, Glauser, Gmür Alois, Grin, Grunder, Grüter, Gugger, Heer, Herzog, Hurter Thomas, Imark, Kälin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Köppel, Kutter, Marti Min Li, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pieri, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Ritter, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sollberger, Stahl, Stamm, Steinemann, Trede, Tuena, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zuberbühler (59)

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

417/17.495 é Commission des finances CE. Dissolution de la Délégation de surveillance de la NLFA (09.10.2017)

La Commission des finances du Conseil des Etats décide d'adapter les dispositions légales en vigueur, afin que la Délégation de surveillance de la NLFA des Chambres fédérales puisse être dissoute au terme de la législature 2015-2019.

CN/CE Commission des finances

09.10.2017 CdF-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

12.12.2017 CdF-CN. Adhésion

19.10.2018 Rapport CdF-CE (FF 2018 7211)

19.11.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 7225)

1. Loi fédérale relative à la construction de la ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes (loi sur le transit alpin, LTrAlp) (Dissolution de la Délégation de surveillance de la NLFA des Chambres fédérales) (FF 2018 7223)

11.12.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

418/14.401 é Commission de gestion CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP) (31.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement (LParl), la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La disposition pénale relative à la criminalité organisée (art. 260ter CP) est modifiée de façon à mieux tenir compte des organisations et groupements criminels actuels. Dans les grandes lignes, la révision pourrait prendre la forme suivante:

1. L'article 260ter CP devrait mieux définir les éléments constitutifs d'une organisation criminelle (par ex. la mafia, le cartel de Medellin, les yakuzas japonais ou les organisations criminelles de l'Europe de l'Est, qui sont de plus en plus importantes) et prévoir des peines plus lourdes en cas de participation ou de soutien à une telle organisation.

2. Il y a lieu d'opérer une distinction entre l'organisation criminelle et le groupement criminel (par ex. bandes organisées de cambrioleurs, groupements organisés dans le trafic de stupé-

fiants, clans familiaux criminels, etc.). Le groupement criminel doit faire l'objet d'une nouvelle qualification pénale.

3. Afin de distinguer clairement l'organisation criminelle et le groupement criminel, d'une part, de la bande (groupe fluctuant formé de deux personnes au moins), d'autre part, la notion de bande pourrait faire l'objet d'une définition à l'article 110 CP.

CN/CE Commission des affaires juridiques

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite

13.11.2015 CAJ-CN. Adhésion

27.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.

419/18.441 é Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE. Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité (21.08.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante, à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire "pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille", dont les grandes lignes sont les suivantes:

- un congé de paternité de deux semaines;
- à prendre dans les six mois qui suivent la naissance de l'enfant (pouvant être pris sous forme de journées isolées);
- à régler dans le Code des obligations;
- à financer par le régime des allocations pour perte de gain.

CN Commission de la science, de l'éducation et de la culture

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

21.08.2018 CSSS-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

20.09.2018 CSEC-CN. Adhésion

Voir objet 18.052 OCF

420/18.401 é Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE. Renouvellement du Fonds suisse pour le paysage 2021-2031 (12.01.2018)

Se fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient d'élaborer des dispositions légales visant:

1. à prolonger de dix ans, soit jusqu'au 31 juillet 2031, l'arrêté fédéral du 3 mai 1991 accordant une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels (RS 451.51);

2. à allouer une contribution fédérale supplémentaire de 50 millions de francs au Fonds suisse pour le paysage pour cette nouvelle période.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

12.01.2018 CEATE-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

09.04.2018 CEATE-CN. Adhésion

13.08.2018 Rapport CEATE-CE (FF 2018 7051)

07.11.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 7065)

1. Loi fédérale portant modification de l'arrêté fédéral accordant une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels (FF 2018 7061)

13.12.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

2. Arrêté fédéral sur le financement du fonds pour la sauvegarde et la gestion de paysages ruraux traditionnels (FF 2018 7063)

13.12.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

421/17.400 é Commission de l'économie et des redevances CE. Imposition du logement. Changement de système (02.02.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le régime de l'imposition du logement principal destiné à l'usage personnel (les résidences secondaires ne sont pas concernées) doit faire l'objet d'un changement de système qui supprime l'imposition de la valeur locative. A cet effet, il convient d'adapter les bases légales (LIFD, LHID) de telle sorte que le nouveau régime soit le plus possible, dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt moyen calculé sur le long terme, sans effet sur les recettes fiscales, qu'il n'engendre pas de disparités entre locataires et propriétaires contraires aux prescriptions de droit constitutionnel et qu'il encourage la propriété du logement conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

02.02.2017 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

14.08.2017 CER-CN. Adhésion

422/16.456 é Commission des institutions politiques CE. Dénonciation et modification des traités internationaux. Répartition des compétences (25.08.2016)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer une réglementation de la répartition des compétences applicable en cas de dénonciation des traités internationaux. Ladite réglementation respectera le principe du parallélisme: si l'Assemblée fédérale ou le peuple a la compétence d'approuver la conclusion d'un traité international, elle ou il doit aussi avoir la compétence d'en approuver la dénonciation. En outre, il y a lieu d'examiner si la compétence de modifier un traité international doit être définie de manière analogue à la compétence de conclure le traité en question.

CN/CE Commission des institutions politiques

25.08.2016 CIP-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.11.2016 CIP-CN. Adhésion

14.05.2018 Rapport CIP-CN (FF 2018 3591)

15.08.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 5405)

1. Loi fédérale sur les compétences en matière de conclusion, de modification et de dénonciation des traités internationaux (FF 2018 3609)

11.09.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

2. Arrêté fédéral sur les compétences en matière de dénonciation des traités internationaux (Projet du Conseil fédéral du 15.08.2018)

11.09.2018 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

423/17.443 é Commission des institutions politiques CE. Entreprises et établissements fédéraux ou liés à la

Confédération. Pour des rétributions appropriées

(15.05.2017)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer un dispositif légal prévoyant que le Conseil fédéral définit et applique, dans le cadre de la stratégie du propriétaire, une fourchette pour toutes les rémunérations (parts de salaire fixes, parts de salaire variables et prestations accessoires) des entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Il veillera à ce que les rémunérations des membres d'organes aient un rapport approprié avec la tâche à accomplir, la taille de l'entreprise, les défis qu'elle doit relever, les performances, le marché du travail et le système salarial applicable au personnel.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.05.2017 CIP-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

03.05.2018 CIP-CN. Adhésion

424/17.498 é Commission des affaires juridiques

CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement" (13.11.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient d'élaborer les dispositions et les révisions légales nécessaires afin de permettre un contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement".

Les points suivants devront être réglementés:

1. Les sociétés qui, conformément à l'article 727 alinéa 1 CO, sont soumises au contrôle ordinaire d'un organe de révision, ainsi que les entreprises dont l'activité concerne des activités à risque, sont tenues de faire preuve d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de l'environnement, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
2. Les activités à risque doivent être définies par le législateur.
3. Le respect de l'obligation de diligence raisonnable doit être contrôlé par des mécanismes appropriés et sanctionné en cas d'infraction. La conception des mécanismes peut être réglementée au niveau sectoriel, le cas échéant.
4. En outre, les violations graves des droits de l'homme (décès et lésions corporelles graves) causées par une filiale d'une société domiciliée en Suisse sont passibles d'une responsabilité civile de la société mère au sens de l'article 55 CO. Alternative-ment, la responsabilité pénale des sociétés, définie à l'article 102 aliéna 2 CP, pourrait être élargie aux infractions susmentionnées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

13.11.2017 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

11.12.2017 CAJ-CN. Refusé de donner suite

Initiatives des députés**425/12.450 é Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1
CC. Héritiers inconnus et sommation publique** (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 555 alinéa 1 du Code civil (CC) doit être modifié de sorte que les ayants droit disposent de six mois au lieu d'un an pour faire leur déclaration d'héritiers, une fois la sommation publiée.

Cosignataires: Comte, Eder, Egerszegi-Obrist (3)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2012 CAJ-CE. Donné suite

07.11.2013 CAJ-CN. Adhésion

15.12.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2017.

14.12.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2019.

426/14.449 é Altherr. Prix à l'importation surfacis. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse

(25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les cartels sera complétée comme suit:

Art. 4

...

Al. 2bis

Par entreprises ayant une position relativement dominante sur le marché, on entend les entreprises dont dépendent d'autres entreprises qui fournissent ou achètent un certain type de marchandises ou de services commerciaux constituant l'essentiel de leur production ou nécessaires pour assurer l'essentiel de leur activité, dans la mesure où il n'existe pas pour elles de possibilités suffisantes et raisonnables de s'adresser à d'autres entreprises.

...

Art. 7

Al. 1

Les pratiques d'entreprises ayant une position dominante ou une position relativement dominante sur le marché sont réputées illicites lorsque ...

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

26.01.2015 CER-CE. Donné suite

29.06.2015 CER-CN. Adhésion

27.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.

427/15.438 é Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral (10.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit parlementaire doit être modifié afin que:

1. les lobbyistes qui souhaitent avoir accès au Palais du Parlement soient accrédités à des conditions qui restent à fixer, et en limitant, le cas échéant, leur nombre;
2. un registre public de ces accréditations soit établi et tenu à jour par les Services du Parlement;
3. ce registre oblige les lobbyistes à signaler chaque mandat et, le cas échéant, leurs employeurs;
4. en cas de violation ou de détournement de ces règles, des mesures soient prises.

Cosignataires: Bruderer Wyss, Comte, Fetz, Janiak, Levrat, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Recordon, Savary, Seydoux, Stöckli, Zanetti Roberto (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2016 Conseil des Etats. Donné suite

14.04.2016 CIP-CN. Adhésion

16.03.2017 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

11.10.2018 Rapport CIP-CE (FF 2018 7069)

14.11.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 7659)

Voir objet 16.2013 Pét. Meylan François

Voir objet 18.2016 Pét. Lobbywatch.ch

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement) (Réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral) (FF 2018 7089)

11.12.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

2. Ordonnance de l'Assemblée fédérale portant application de la loi sur le Parlement et relative à l'administration du Parlement (Ordonnance sur l'administration du Parlement, OLPA) (Réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral) (FF 2018 7093)

11.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

428/17.511 é Berberat. Consolider la lutte contre les loyers abusifs (13.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 du Code des obligations (CO) sera modifié comme suit:

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution.

Al. 2

Inchangé

Cosignataires: Cramer, Fetz, Hêche, Janiak, Levrat, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Savary, Stöckli, Zanetti Roberto (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 18.2009 Pét. Association Suisse des Locataires ASLOCA

429/18.444 é Caroni. Congé paternité. Utiliser les moyens à disposition (24.09.2018)

L'article 329c CO est complété de sorte que le travailleur ait le droit, s'il le veut, de prendre ses vacances légales (art. 329a al.

1 CO) dans une période donnée avant et après la naissance d'un enfant.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

430/17.484 é Comte. Pour une représentation équitable des genres dans les autorités fédérales (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 168

...

Al. 3

Lors d'élections, l'Assemblée fédérale veille à une représentation équitable des genres.

Art. 175

...

Al. 4

Les diverses régions, les communautés linguistiques et les genres doivent être équitablement représentés au Conseil fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2018 Conseil des Etats. Donné suite

431/17.409 é Dittli. Préciser la notion d'abus dans la surveillance des assurances (06.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La notion d'abus visée à l'article 38 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) sera précisée afin que la protection des consommateurs contre les abus reste garantie mais que l'autorité de surveillance n'interprète pas cette protection au détriment de la libre concurrence et de la capacité d'innovation du secteur des assurances. A cet effet, la LSA sera complétée par un nouvel article 38a qui disposera ce qui suit:

Art. 38a

Al. 1

Constitue un abus au sens de l'article 38 tout préjudice systématique porté aux assurés ou aux ayants droit qui concerne un grand nombre de personnes et crée un déséquilibre manifeste entre les primes prévues et la contreprestation de l'entreprise d'assurance.

Al. 2

La FINMA n'examine pas si les primes considérées sont adaptées au risque et aux frais.

Cosignataires: Eberle, Ettlin Erich, Gruber Konrad, Kuprecht, Luginbühl, Müller Damian (6)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.04.2018 CER-CE. Donné suite

432/12.402 é Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (29.02.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) est modifiée comme suit :

Art. 6 al. 2

Lorsqu'il s'agit de l'accomplissement d'une tâche de la Confédération, la règle suivant laquelle un objet doit être conservé intact dans les conditions fixées par l'inventaire ne souffre d'exception que si des intérêts publics de la Confédération ou des cantons ou une pesée de tous les intérêts en présence le justifient.

Art. 7 al. 3

L'expertise constitue une des bases dont dispose l'autorité de décision, qui l'inclura dans sa pesée de tous les intérêts en présence et l'appréciera.

Cosignataires: Baumann, Bischofberger, Comte, Eberle, Engler, Föhn, Freitag, Gruber Konrad, Imoberdorf, Jenny, Keller-Sutter, Kuprecht, Luginbühl, Schmid Martin, Theiler (15)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

18.01.2013 CEATE-CE. Donné suite

09.04.2013 CEATE-CN. Adhésion

16.09.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2017.

14.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.

22.10.2018 Rapport CEATE-CE (FF 2019 347)

Voir objet 13.2034 Pét. Fischer Eugen Theodor

1. Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) (FF 2019 355)

433/16.411 é Eder. Surveillance de l'assurance-maladie.

Garantir la protection de la personnalité (15.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) est modifiée de manière à garantir la protection des données personnelles. Les modifications suivantes constituent un des moyens possibles pour atteindre ce but:

Art. 35

...

Al. 2bis

Les indications sur les données sont livrées en bloc, de manière à ce qu'aucune conclusion sur des données individuelles ne puisse en être tirée.

Al. 2ter

Les assureurs fournissent à l'institution commune au sens de l'article 18 LAMal les données individuelles nécessaires à la compensation des risques.

...

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Engler, Ettlin Erich, Français, Germann, Gruber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (24)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

04.07.2016 CSSS-CE. Donné suite

13.10.2016 CSSS-CN. Adhésion

13.12.2018 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la Session d'hiver 2020.

x 434/16.413 é Eder. Ne pas allouer de défraiement pour les nuitées qui n'ont pas été effectuées (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Bureau proposera au Parlement les bases légales nécessaires pour que le défraiement pour nuitées prévu à l'article 3 de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (OMAP) ne soit accordé que si le député concerné a effectivement passé en dehors de son domicile un nuit séparant deux journées de séance consécutives.

Cosignataires: Dittli, Fournier, Germann, Hefti, Hegglin Peter, Müller Damian, Müller Philipp, Schmid Martin, Seydoux, Wicki (10)

CN/CE Commission des institutions politiques

19.06.2017 CIP-CE. Donné suite

17.08.2017 CIP-CN. Adhésion

11.10.2018 Rapport CIP-CE (FF 2018 7229)

1. Ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (OMAP) (Défraiement pour nuitées) (FF 2018 7239)

11.12.2018 Conseil des Etats. Rejet au vote sur l'ensemble (= refus d'entrer en matière)

435/18.479 é Engler. Soutenir la transformation numérique de la presse (13.12.2018)

La présente initiative vise une modification de la loi qui permette d'élargir temporairement l'aide indirecte à la presse en tenant compte des aspects suivants:

1. La Confédération soutient la transformation numérique des quotidiens, des hebdomadiers régionaux et des journaux dominicaux proposés sous forme d'abonnements. Les contributions doivent en premier lieu aider à la livraison et à la diffusion des journaux.

2. Outre la diffusion, le Conseil fédéral peut prévoir d'autres critères pour le calcul des contributions, comme la part rédactionnelle, l'interdiction de la publicité excessive en faveur de produits et de services ou les langues nationales. Il définit les critères en s'inspirant de la législation relative à la poste et règle l'exécution dans une ordonnance.

3. Les montants alloués proviennent en premier lieu de ressources générales comme le prévoit la loi sur la poste.

4. Cette aide est limitée à dix ans. Un autre instrument de soutien pertinent peut ensuite prendre la relève.

Cosignataires: Abate, Bischofberger, Hegglin Peter, Lombardi, Savary, Schmid Martin, Stöckli, Vonlanthen (8)

436/17.528 é Ettlin Erich. Assurance obligatoire des soins. Prise en compte de l'accroissement du volume des prestations dans les négociations tarifaires (15.12.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que, lors de négociations tarifaires, les partenaires tarifaires ne négocient pas seulement les prix, mais aussi simultanément le volume des prestations. Ils devraient ainsi concrètement négocier des prix dégressifs.

Cosignataires: Bischofberger, Dittli, Eberle, Fournier, Gruber Konrad, Häberli-Koller, Lombardi, Müller Philipp, Rieder, Wicki (10)

CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

437/17.517 é Fournier. Concurrence à armes égales

(12.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il s'agit de créer des dispositions légales afin d'éviter que les entreprises qui bénéficient d'une participation financière de la Confédération, des cantons ou des communes ou qui assument une tâche relevant des pouvoirs publics ne profitent de leur situation pour obtenir des avantages dans le libre marché et fausser la concurrence. Les entreprises monopolistiques ne doivent ainsi pas pouvoir utiliser abusivement leurs informations et leurs contacts clients ou le bénéfice issu de leur domaine de monopole afin d'obtenir un avantage concurrentiel dans un autre domaine. A cette fin, la présente initiative postule de modifier la loi sur le marché intérieur (LMI) comme suit:

Art. 2

...

Al. 8

Les collectivités publiques veillent à ce que les entreprises publiques au sein desquelles elles détiennent une participation, de même que les entreprises privées auxquelles elles octroient des concessions publiques pour des domaines d'activité déterminés, soient, dans le cadre de leurs activités commerciales, soumises aux mêmes conditions de concurrence que les entreprises privées. Constituent une entrave à la concurrence, et dès lors, sont inadmissibles, notamment les subventionnements croisés d'activités commerciales, ainsi que toute autre forme d'utilisation de données ou de ressources issues de l'exercice d'un mandat public et susceptible de fausser la libre concurrence.

Art. 8bbis Mise en oeuvre par la Commission de la concurrence

Al. 1

Les collectivités publiques établissent chaque année à l'attention de la Commission de la concurrence un rapport sur leur stratégie de propriétaire, sur la nécessité de poursuivre l'activité commerciale de l'entreprise concernée, ainsi que sur les mesures prises au sens de l'article 2 alinéa 8. Le rapport annuel sur la stratégie du propriétaire est public.

Al. 2

Si les mesures décidées par les collectivités publiques devaient s'avérer insuffisantes pour lutter efficacement contre les risques de distorsions de concurrence, la Commission de la concurrence peut, par décision, ordonner des mesures additionnelles relatives au fonctionnement, à la comptabilité, au financement

et à l'organisation de l'entreprise, ou interdire certaines activités.

Art. 9a Droit de recours des organisations

Al. 1

Les associations professionnelles et économiques qui sont habilitées, aux termes de leurs statuts, à défendre les intérêts économiques de leurs membres, disposent d'un droit de recours contre les décisions de la Commission de la concurrence au sens de l'article 8bbis.

Al. 2

Les décisions de la Commission de la concurrence au sens de l'article 8bbis sont communiquées aux organisations professionnelles concernées par écrit.

Cosignataires: Abate, Bischof, Bischofberger, Dittli, Ettlin Erich, Föhn, Français, Gruber Konrad, Hegglind Peter, Hösl, Lombardi, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Seydoux, Wicki (16)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

438/18.423 é Fournier. Pas d'ingérence étrangère dans la politique suisse! (04.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les droits politiques est complétée comme suit:

Titre 5b Financement de la récolte de signatures en vue d'un référendum ou d'une initiative et de la campagne de votation

Art. 76b

Le financement de la récolte de signatures en vue d'un référendum ou d'une initiative, ainsi que le financement de la campagne de votation, par des fonds provenant de l'étranger, est interdit.

Cosignataires: Abate, Baumann, Comte, Dittli, Eder, Engler, Ettlin Erich, Français, Gruber Konrad, Häberli-Koller, Héche, Kuprecht, Levrat, Lombardi, Lugimbühl, Müller Damian, Rieder, Savary, Schmid Martin, Seydoux, Vonlanthen (21)

CN/CE Commission des institutions politiques

21.01.2019 CIP-CE. Donné suite

439/16.414 é Gruber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est prié d'introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail afin qu'elle réponde mieux aux besoins du site scientifique et économique suisse, sans que le temps de travail ne soit augmenté ou que les besoins de protection dans la production industrielle et artisanale ne soient remis en cause. Il complétera à cet effet la loi sur le travail (LTr) comme suit:

Art. 27 al. 3 (nouveau)

Les travailleurs qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une autonomie comparable ne sont pas soumis aux dispositions des articles 9 à 17a, 17b alinéa 1, 18 à 20, 21 et 36 s'ils travaillent dans une entreprise du secteur des services et qu'ils consentent à être libérés du régime fixé dans ces dispositions.

Art. 9 al. 3bis (nouveau)

Certaines branches économiques ou certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs peuvent être libérées par voie d'ordonnance de l'obligation de ne pas dépasser une durée maximum de travail hebdomadaire, pour autant que les travailleurs concernés soient soumis à un régime d'annualisation du temps de travail qui respecte, en moyenne annuelle, la durée maximum de la semaine de travail fixée à l'article 9 alinéa 1 lettre a (45 heures par semaine).

Art. 15a al. 2 deuxième phrase (nouvelle)

Pour le travailleur adulte, la durée du repos peut être réduite à huit heures une fois par semaine, pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur deux semaines. Le Conseil fédéral peut fixer d'autres exceptions par voie d'ordonnance.

Art. 15a al. 3 (nouveau)

Pour le travailleur adulte soumis à un régime d'annualisation du temps de travail au sens de l'article 9 alinéa 3bis, la durée du repos peut être réduite à huit heures plus d'une fois par semaine pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur quatre semaines.

Le Conseil fédéral est prié d'apporter aux ordonnances 1 et 2 relatives à la loi sur le travail les modifications allant dans le sens du régime de flexibilité partielle demandé par la présente initiative (voir développement).

Cosignataires: Baumann, Bischof, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, German, Häberli-Koller, Hefti, Keller-Sutter, Schmid Martin, Seydoux (12)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

18.08.2016 CER-CE. Donné suite

20.02.2017 CER-CN. Adhésion

440/18.430 é Hêche. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers (11.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 336 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite est modifié comme suit:

Art. 336 Homologation judiciaire de la proposition de plan de désendettement

Al. 1

Lorsque la proposition de plan de désendettement n'emporte pas l'unanimité des créanciers, le commissaire doit rendre son rapport avant l'expiration du sursis conformément à l'article 304 alinéa 1.

Al. 2

A la demande du commissaire, le juge du concordat homologue la proposition de plan de désendettement lorsque les conditions des articles 305 et 306 alinéa 1 sont remplies.

Al. 3

Le juge du concordat peut compléter une réglementation insuffisante d'office ou sur demande d'un participant.

Al. 4

Les dispositions générales sur le concordat (chapitre II) et sur le concordat ordinaire (chapitre III) sont applicables par analogie, à l'exception des articles 308 alinéa 1 lettre b et 309.

Al. 5

Lorsque la proposition de plan de désendettement ne peut être homologuée, le juge du concordat prononce l'ouverture de la faillite si le débiteur le requiert.

Cosignataires: Berberat, Comte, Cramer, Fournier, Janiak, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Seydoux, Zanetti Roberto (9)

CN/CE Commission des affaires juridiques

441/16.408 é Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers (14.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) est complété comme suit:

Art. 187

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 189

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 190

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de trois ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 191

...

Al. 2

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 3

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

CN/CE Commission des affaires juridiques

30.08.2016 CAJ-CE. Donné suite

06.04.2017 CAJ-CN. Adhésion

Voir objet 16.407 lv.pa. Rickli Natalie

1.

442/16.423 é Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail (14.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 46 de la loi sur le travail (LTr) est modifié et complété par un article 46a. L'article 46 est modifié comme suit: (nouveau) L'article 46a est réservé.

Art. 46 Registres ou autres pièces

L'employeur tient à la disposition des autorités d'exécution et de surveillance les registres ou autres pièces contenant les informations nécessaires à l'exécution de la présente loi et de ses ordonnances. L'article 46a est réservé. Pour le surplus, la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données est applicable.

Art. 46a Exception à l'obligation d'enregistrer le temps de travail
La saisie du temps de travail n'est pas obligatoire pour les salariés exerçant une fonction dirigeante et pour les spécialistes occupant une position similaire qui disposent d'une grande autonomie dans l'organisation de leur travail et dans la détermination de leur horaire de travail et de leur temps de repos.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Fournier, Germann, Gruber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Schmid Martin, Vonlanthen (23)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

18.08.2016 CER-CE. Donné suite

20.02.2017 CER-CN. Adhésion

443/16.439 é Kuprecht. LPP. Renforcer l'autonomie des cantons dans la surveillance régionale des fondations de prévoyance (07.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'autonomie des autorités cantonales et régionales chargées de la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle sera renforcée. L'article 64a de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse survivants et invalidité (LPP) sera notamment adapté en conséquence. Les cantons détermineront sous leur propre responsabilité les organes de surveillance et les autorités cantonales et régionales de surveillance soumettront leur rapport annuel à la Commission de haute surveillance pour qu'elle en prenne connaissance.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Fetz, Föhn, Fournier, Germann, Gruber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösl, Janiak, Jositsch, Keller-Sutter, Lombardi, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (30)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

14.11.2016 CSSS-CE. Donné suite

11.05.2017 CSSS-CN. Ne pas donner suite

14.06.2018 Conseil des Etats. Donné suite

444/18.473 é Lombardi. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale (Cst.) est modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

Cosignataires: Abate, Engler, Stöckli, Vonlanthen (4)

445/14.470 é Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations (09.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est chargé de procéder aux modifications législatives qui s'imposent pour améliorer les conditions-cadres applicables en Suisse au secteur des institutions d'utilité publique et des fondations et assurer ainsi un fonctionnement libéral et efficace de ce secteur, notamment par les mesures suivantes:

1. publication régulière par l'Office fédéral de la statistique (OFS) de données concernant les organisations exonérées d'impôts en raison de leur utilité publique;
2. réglementation plus claire de la légitimation pour déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance des fondations, prévoyant de donner qualité à agir aux personnes ayant un intérêt légitime à contrôler l'activité des organes d'une fondation;
3. optimisation des droits du fondateur par l'extension du droit de modification aux modifications portant sur l'organisation, lorsque l'acte de fondation prévoit cette possibilité;
4. simplification des modifications de l'acte de fondation par des procédures non bureaucratiques, sans acte notarial et par une réglementation ouverte applicable aux modifications mineures de l'acte de fondation;
5. limitation de la responsabilité des membres bénévoles d'organes de fondation par l'exclusion de la responsabilité en cas de négligence légère (sous réserve d'une réglementation statutaire contraire);
6. institution d'un régime de faveur pour les liberalités consenties par des héritiers au débit de la succession, en accordant à ceux-ci une augmentation unique de la déduction fiscale pour les dons l'année du décès ou l'année suivante, ou encore l'année du partage successoral;
7. possibilité de reporter un don sur des périodes fiscales ultérieures si la limite maximale de la déduction pour les dons est dépassée;

8. ni refus ni retrait de l'exonération fiscale pour les organisations d'utilité publique qui versent des honoraires appropriés aux membres de leurs organes de direction stratégique; cette pratique est conforme au Code civil et doit donc également être possible au regard du droit fiscal.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2015 CAJ-CE. Donné suite

03.11.2016 CAJ-CN. Ne pas donner suite

12.09.2017 Conseil des Etats. Donné suite

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

446/17.478 é Minder. Consacrer démocratiquement le "Cantique suisse" comme étant l'hymne national de la Suisse (27.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose une initiative parlementaire sous la forme du projet suivant:

Loi fédérale sur l'hymne national de la Confédération suisse (loi sur l'hymne national, LHyM) du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le préambule et les articles 2 alinéa 2, 67a alinéa 1 et 69 alinéa 2 de la Constitution,

vu ...,

arrête:

Art. 1 Hymne national

Al. 1

Le "Cantique suisse" de Charles Chatelanat et Alberik Zwyssig est proclamé hymne national de la Confédération suisse.

Al. 2

La version officielle figure dans l'annexe.

Art. 2 Référendum et entrée en vigueur

Al. 1

La présente loi est sujette au référendum.

Al. 2

Le Conseil fédéral fixe l'entrée en vigueur au 1er août le plus proche possible.

Annexe

Paroles et musique du "Cantique suisse".

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

26.09.2018 Conseil des Etats. Donné suite

447/18.428 é Minder. Interdire le versement d'indemnité de départ aux cadres dirigeants des entreprises de la Confédération et des entreprises liées à la Confédération (14.06.2018)

La loi sur le personnel de la Confédération (LPers) sera modifiée afin que les membres de la direction (organe chargé de la direction opérationnelle) et du conseil d'administration (organe stratégique, auquel la direction est subordonnée) de l'administration centrale et de l'administration décentralisée de la Confédération ainsi que des établissements et entreprises contrôlés par la Confédération ne perçoivent pas d'indemnité de départ.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite

448/18.436 é Minder. Actes de l'Assemblée fédérale. Respecter l'unité de la matière (15.06.2018)

La loi sur le Parlement est complétée comme suit:

Art. 22

...

Al. 5

Tout acte soumis ou sujet au référendum doit respecter le principe de l'unité de la matière. Tel est le cas lorsqu'il existe un rapport intrinsèque entre les différentes parties de l'acte.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite

449/18.427 é Müller Damian. Oui au vote électronique, mais la sécurité doit primer la vitesse (11.06.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) de la manière suivante:

1. On limitera la participation aux essais de vote électronique à 30 pour cent des électeurs d'un canton.

2. Les cantons qui ont recours au vote électronique devront effectuer des contrôles de plausibilité statistiques.

3. Au moins deux systèmes de vote électronique devront être en service.

4. On limitera le droit d'effectuer des essais de vote électronique à deux tiers des cantons et des demi-cantons.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite

450/16.403 é Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire (02.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales sont à modifier de telle sorte que le regroupement familial des personnes à protéger au sens de l'article 4 de la loi sur l'asile (LAsi) soit réglé de la même manière que celui des personnes admises à titre provisoire.

Cosignataires: Abate, Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Fournier, Français, Germann, Gruber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglind Peter, Hösli, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (30)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

25.08.2016 CIP-CE. Donné suite

21.10.2016 CIP-CN. Adhésion

04.10.2018 Conseil des Etats. Prolongation de délai

04.10.2018 Conseil des Etats. Jusqu'à la session d'hiver 2020.

451/17.456 é Noser. Réduire sensiblement la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par les start-up et les entreprises familiales (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (L HID) seront adaptées de telle sorte que la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par une entreprise non cotée en bourse, start-up ou entreprise familiale, sera nettement réduite.

Proposition de modification de la LIFD:

Art. 16

...

Al. 3

Les gains en capital réalisés lors de l'aliénation d'éléments de la fortune privée ne sont pas imposables. Constitue notamment une aliénation d'éléments de la fortune privée l'aliénation, après un délai de cinq ans au moins, de participations de collaborateur remises par une entreprise non cotée en bourse.

Art. 17b Revenus provenant de participations de collaborateur effectives

...

Al. 2bis

Pendant les sept premières années à compter de la fondation d'une entreprise non cotée en bourse, la valeur vénale d'une action de collaborateur se détermine sur demande unique d'après le capital propre de l'entreprise, mais au minimum d'après le capital-actions.

Al. 3

Les avantages appréciables en argent dérivant d'options de collaborateur non négociables ou non cotées en bourse sont imposés au moment de l'exercice des options. La prestation imposable est égale à la valeur vénale de l'action moins le prix d'exercice. Dans le cas des options de collaborateur non cotées en bourse remises par une entreprise, la valeur vénale se détermine conformément à l'alinéa 2bis et la prestation imposable est réduite de 50 pour cent.

Les articles 7 alinéa 4 lettre b et 7d alinéas 2 et 3 L HID seront complétés par analogie.

L'article 14a L HID sur l'évaluation des participations de collaborateur sera adapté sur le modèle de l'article 17b alinéa 2bis LIFD.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bruderer Wyss, Caroni, Cramer, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Fetz, Föhn, Fourrier, Français, Germann, Gruber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Jositsch, Keller-Sutter, Kuprecht, Lugrinbühl, Minder, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Schmid Martin, Wicki (30)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

18.05.2018 CER-CE. Donné suite

452/18.442 é Rieder. Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral. Davantage de postes à plein temps (11.09.2018)

La loi sur l'organisation des autorités pénales et l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 17 mars 2017 portant modification de l'ordonnance sur les juges et de l'ordonnance sur les postes de juge au Tribunal pénal fédéral seront modifiées de sorte à

créer au moins trois postes à plein temps de juges ordinaires près la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral.

Cosignataires: Abate, Berberat, Comte, Eberle, Engler, Hegglin Peter, Jositsch, Lugrinbühl, Seydoux (9)

CN/CE Commission des affaires juridiques

453/18.458 é Rieder. Motions. Procédure d'élimination des divergences (28.09.2018)

La procédure d'élimination des divergences applicable lors de l'examen des motions (cf. art. 121 al. 4 de la loi sur le Parlement) sera modifiée comme suit:

Si le second conseil modifie une motion, le conseil prioritaire pourra, comme jusqu'ici, approuver cette modification en seconde lecture ou rejeter définitivement la motion. Mais il aura désormais aussi la possibilité, en seconde lecture, de confirmer sa décision d'adopter la motion dans sa version initiale.

Si, en seconde lecture, le conseil prioritaire confirme sa décision d'adopter la motion dans sa version initiale, le second conseil pourra, en seconde lecture, soit se rallier à cette décision, soit rejeter définitivement la motion.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Eder, Engler, Ettlin Erich, Germann, Hegglin Peter, Lugrinbühl, Schmid Martin (10)

CN/CE Commission des institutions politiques

454/18.480 é Savary. Pour un soutien indirect renforcé à la presse (13.12.2018)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante pour une révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) qui permette de renforcer le soutien indirect à la presse écrite.

1. Il conviendra de modifier l'article 68a LRTV pour permettre qu'une partie de la redevance puisse être affectée au financement de l'aide à la presse telle que prévue à l'article 16 de la loi sur la poste.

2. Il conviendra de modifier l'article 109a LRTV afin d'introduire comme ayants droit à l'excédent après répartition de la quote-part de la redevance, les éditeurs de journaux, d'hebdomadiers et de journaux dominicaux. Les montants affectés seront utilisés pour le soutien indirect à la distribution, en complément de l'article 16 de la loi sur la poste.

Cosignataires: Abate, Comte, Engler, Français, Hêche, Levrat, Lombardi, Lugrinbühl, Müller Damian, Noser, Rechsteiner Paul, Seydoux (12)

455/18.449 é Vonlanthen. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques

(LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

Cosignataires: Berberat, Cramer, Luginbühl, Maury Pasquier, Rieder, Stöckli, Zanetti Roberto (7)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

Pétitions

456/15.2012 60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable (28.05.2015)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

11.12.2018 Conseil national. Pris acte

Voir objet 17.071 OCF

457/14.2023 é ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne (10.02.2010)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

458/18.2010 Aeberhard Simon. Interdire l'importation de fourrure en Suisse (19.04.2018)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

459/17.2016 Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable (07.07.2017)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

460/15.2044 Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki. Initiative populaire "Pour une interdiction de se couvrir le visage". Examen de la nullité pour cause de non-respect du principe de l'unité de la matière (05.10.2015)

CN/CE Commission des institutions politiques

461/18.2008 Comité d'initiative «Stop aux excès de Via sicura». Stop aux excès de Via sicura. Pour un régime de sanctions juste et proportionné (22.02.2018)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

14.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 15.3125 Mo. Gschwind

462/18.2024 Egerkinger Komitee. Propagande et ingérence turques : halte aux pratiques de Recep Tayyip Erdogan (24.09.2018)

CN/CE Commission des institutions politiques

463/18.2013 Union Démocratique Fédérale (UDF). Transfert de l'ambassade suisse de Tel Aviv à Jérusalem (14.05.2018)

CN/CE Commission de politique extérieure

464/13.2034 é Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution (18.05.2013)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Voir objet 12.402 Iv.pa. Eder

465/17.2020 n Fischer Eugen Theodor. Pour une interdiction du glyphosate (30.10.2017)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

15.06.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

466/18.2020 Société pour les peuples menacés (SPM). Protéger les droits fondamentaux des Tibétains et des Tibétaines, en Suisse aussi! (10.09.2018)

CN/CE Commission de politique extérieure

467/16.2004 n Greenpeace, AefU, SKS, FRC. Interdire le glyphosate - maintenant! (04.02.2016)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

30.09.2016 Conseil national. Refusé de donner suite

468/15.2035 é Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait (22.10.2015)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Traitée avec la discussion des objets 17.301, 17.310 et 16.3329 (voir art. 126, al. 2 LParl).

25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

(dans le cadre de l'examen des objets 16.309, 17.301 et 17.310).

Voir objet 16.3329 Mo. Nicolet

469/18.2019 Heinzelmann Regula. Ratification du Pacte mondial pour les migrations de l'ONU. Votation populaire (30.08.2018)

CN/CE Commission des institutions politiques

19.10.2018 CIP-CN. Donné suite

08.11.2018 CIP-CE. Donné suite

Voir objet 18.4093 Mo. CIP-CN

Voir objet 18.4103 Mo. CIP-CE

470/16.2014 é HEV Schweiz. Abolir la valeur locative (10.11.2016)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

471/18.2002 IG Hadlikon für antennenfreie

Wohnzonen. Pour des zones d'habitation sans antennes de téléphonie mobile (09.02.2018)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

13.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x 472/18.2001 Ivisic Katarina. Pour un registre public des membres de la scientologie (07.12.2017)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

28.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

13.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

473/12.2070 é Session des jeunes 2012. Vieillissement de la population et AVS (18.11.2012)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

20.03.2014 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

474/14.2034 é Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale (16.11.2014)

CN/CE Commission des affaires juridiques

17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 13.407 Iv.pa. Reynard

475/15.2029 Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente (11.09.2015)

CN/CE Commission des affaires juridiques

476/16.2016 Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis (13.11.2016)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

11.09.2018 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.440 Iv.pa. Groupe G. Elaboration d'une loi fédérale sur le chanvre (voir art. 126 al. 2 LParl).
Voir objet 17.440 Iv.pa. Groupe G

477/18.2003 Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption! (19.02.2018)

CN/CE Commission des affaires juridiques

Voir objet 13.468 Iv.pa. Groupe GL

478/18.2004 Session des jeunes 2017. Label pour l'inclusion du handicap au travail (19.02.2018)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

479/18.2005 Session des jeunes 2017. Numérisation et santé (19.02.2018)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

480/18.2006 Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS (19.02.2018)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

481/18.2007 Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos (19.02.2018)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

482/15.2033 n JUSO Schweiz. Plus de droits pour les apprentis (05.10.2015) <i>CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>	matière de lobbyisme au Parlement fédéral (voir art. 126 al. 2 LParl). Voir objet 15.438 lv.pa. Berberat
14.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite	
483/18.2018 Association des petits paysans. Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique (31.08.2018) <i>CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>	491/15.2021 Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel (10.05.2015) <i>CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie</i>
484/16.2003 é Komitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale (28.01.2016) <i>CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique</i>	x 492/15.2041 é Müller Edgar. Législation fédérale unifiée sur l'imagerie médicale (11.10.2015) <i>CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique</i>
15.12.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite	13.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite 14.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite
485/17.2022 Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates (21.11.2017) <i>CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>	493/16.2012 é Müller Edgar. Pour l'interdiction de se dissimuler le visage (12.08.2016) <i>CN/CE Commission des institutions politiques</i>
486/17.2021 Liniger Hansrudolf. Pour un assainissement de l'AVS (07.11.2017) <i>CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique</i>	09.03.2017 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'initiative parlementaire 14.467 Interdiction de se dissimuler le visage (voir art. 126, al. 2 LParl). Voir objet 14.467 lv.pa. Wobmann
487/18.2016 Lobbywatch.ch. Stop au jeu de cache cache des lobbys (10.07.2018) <i>CN/CE Commission des institutions politiques</i> Voir objet 15.438 lv.pa. Berberat	494/17.2005 Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes (10.12.2016) <i>CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique</i>
488/18.2026 mach-politik.ch. Encourager le développement de la viande artificielle (26.11.2018) <i>CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>	495/18.2031 Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparition des insectes (13.12.2018) <i>CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie</i>
489/15.2023 n Märki Thomas, Parti Suisse pour les animaux. Interdire l'importation de produits fabriqués avec de la fourrure d'animaux ayant subi de mauvais traitements (06.10.2015) <i>CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>	496/18.2015 Network for Animal Protection (NetAP). Obligation de castration des chats libres de leurs déplacements (12.06.2018) <i>CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>
490/16.2013 Meylan François. Plus de transparence sur les liens des membres des Chambres fédérales avec des représentants de groupes d'intérêts (25.08.2016) <i>CN/CE Commission des institutions politiques</i>	497/18.2012 Niederer Marcel und Ilse. Droit de visite pour les grands-parents (27.04.2018) <i>CN/CE Commission des affaires juridiques</i>
16.03.2017 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 15.438 lv.pa. Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en	498/17.2000 Petitionskomitee "Bypass – so nicht". Un coeur pour Kriens : bypass mais pas ainsi (08.12.2016) <i>CN/CE Commission des transports et des télécommunications</i>
	499/18.2022 ippoterapia. Équithérapie en zone agricole (10.09.2018) <i>CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie</i>

500/14.2000 é Pharm!action. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire (02.12.2013)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

19.06.2014 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

501/17.2018 Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu (30.06.2017)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

502/18.2017 Piratenpartei Zentralschweiz. Sauvetage des migrants en Méditerranée (13.07.2018)

CN/CE Commission de politique extérieure

13.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **503/15.2030** é Procap et AGILE.CH. Participation politique des personnes handicapées (08.09.2015)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

14.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 17.3972 Po. CSSS-CE

x **504/16.2007** é Romer Jakob. Financement des soins. Suppression des systèmes actuels d'analyse des besoins et des diagnostics (04.01.2016)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.12.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

14.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

505/17.2007 é Rutz Hans Rudolf. Augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67(/70) ans. Modification de loi (30.03.2017)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

506/17.2008 é Rutz Hans Rudolf. Bonification AVS pour l'accueil extrafamilial des enfants de parents divorcés. Modification de loi (31.03.2017)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

507/17.2003 é Rutz Rudolf. Prévoyance professionnelle: pour une meilleure protection en cas de perte d'emploi après 60 ans (09.02.2017)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

508/18.2021 Fédération Suisse de Pêche FSP. Protection des poissons à la place de turbines mortelles (20.09.2018)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

509/18.2009 Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs (15.03.2018)

CN/CE Commission des affaires juridiques

Voir objet 17.459 Iv.pa. Sommaruga Carlo

Voir objet 17.511 Iv.pa. Berberat

510/18.2025 Conseil Suisse des religions SCR. En face, il y a toujours un être humain. Appels en faveur de la protection des réfugiés (08.11.2018)

CN/CE Commission des institutions politiques

511/18.2030 Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (30.11.2018)

CN/CE Commission des institutions politiques

512/18.2029 Solifonds. Engagement de la Suisse en faveur du respect des droits de l'homme au Brésil (12.12.2018)

CN/CE Commission de politique extérieure

513/18.2023 Syndicom. Stop à la suppression de personnel chez Swisscom (24.09.2018)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

514/18.2011 Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets (23.04.2018)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

515/15.2038 n Verein 50plus outln work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail (30.11.2015)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

29.01.2018 CER-CN. Il est pris acte de la pétition selon les discussions des objets 16.502 Iv.pa. Marti. Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés et 16.503 Iv.pa. Marti. Amélioration de la situation des demandeurs d'emploi âgés dans le cadre de l'assurance-chômage (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 16.502 Iv.pa. Marti Min Li

516/15.2039 é Verein 50plus outln work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées (30.11.2015)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

517/18.2027 Association Nakba-2018. Pour une véritable politique suisse pour la paix au Moyen-Orient (29.11.2018)
CN/CE Commission de politique extérieure

518/17.2006 é Association Oceancare. Trophées de chasse : pas d'importation ni de transit par la Suisse (04.04.2017)
CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

14.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

519/17.2001 é Verein Wildtierschutz Schweiz. Stop à la politique d'extermination du loup (11.01.2017)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

27.09.2017 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 14.320 lv.ct. VS. Loup. La récréation est terminée! (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 14.320 lv.ct. Valais

x 520/17.2010 é Vereinigung Lipödem Schweiz. Inscription du lipœdème dans le catalogue des prestations de l'assurance obligatoire de base (12.06.2017)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

14.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

14.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

521/17.2014 Wäfler Urs. Bloquer l'accès aux réseaux sociaux américains (30.06.2017)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

522/18.2000 Welf Manuel. APEA. Pour un organe de médiation à l'échelon fédéral (10.09.2017)

CN/CE Commission des affaires juridiques

523/18.2028 Zumbrunn Werner. Norme pénale visant à prévenir toute application abusive du droit par les juges (29.11.2018)

CN/CE Commission des affaires juridiques

Initiatives populaires pendantes

Objet	Déposée le	Rapport du Conseil fédéral sur le fond	Décision des conseils législatifs	Expiration du délai
Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement (FF 2016 7885) (17.060)	10.10.2016	15.09.2017		10.04.2019
Davantage de logements abordables (FF 2016 8127)	18.10.2016			18.04.2019 ¹
Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille (FF 2017 5145) (18.052)	04.07.2017	01.06.2018		04.01.2020
Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage (FF 2017 6109)	15.09.2017			15.03.2020
Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence) (FF 2017 6519) (18.070)	10.10.2017	29.08.2018		10.04.2020
Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) (FF 2017 7314) (18.079)	07.11.2017	07.11.2018		07.05.2019
Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables) (FF 2018 213)	12.12.2017			12.06.2020
Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactiques (FF 2018 1065) (18.096)	18.01.2018	14.12.2018		18.07.2020
Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse (FF 2018 3956)	25.05.2018			
Fermer les centrales atomiques – assumer nos responsabilités envers l'environnement (FF 2018 3956)	25.05.2018			
Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre (FF 2018 4653)	21.06.2018			
Pour une immigration modérée (initiative de limitation) (FF 2018 5837)	31.08.2018			

¹ Prolongation du délai jusqu'au 18 avril 2020 (CE 14.12.2018; CN 14.12.2018)

Initiatives populaires annoncées

No	Objet	Forme	Publiée le	Expiration du délai	Initiants
1	Priorité aux travailleurs en Suisse	R	13.06.2017 (FF 2017 3701)	13.12.2018 ¹	Comité «ZAFI», Case postale, 6025 Neudorf
2	Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès	R	03.10.2017 (FF 2017 5797)	03.04.2019	IG Tierversuchsverbots-Initiative, Weiherstrasse 17, 9305 Berg
3	Pour un Parlement indépendant des caisses-maladie	R	03.10.2017 (FF 2017 5801)	03.04.2019	Pour un Parlement indépendant des caisses malades, Postfach, 1022 Chavannes-près-Renens
4	Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital	R	03.10.2017 (FF 2017 5805)	03.04.2019	Juso, 99%-Initiative, Theaterplatz 4, 3011 Bern
5	Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons	R	03.10.2017 (FF 2017 5809)	03.04.2019	Pour un Parlement indépendant des caisses maladie, Postfach, 1022 Chavannes-près-Renens
6	«Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes»	R	17.10.2017 (FF 2017 6105)	17.04.2019	«Initiative pour le don d'organes», Rue du Murier 10, 1820 Montreux
7	«Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)».	R	20.03.2018 (FF 2018 1293)	20.09.2019	Association «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac», Effingerstrasse 2, 3011 Berne
8	«Pour l'autonomie de la famille et de l'entreprise (initiative pour la protection de l'enfant et de l'adulte)»	R	15.05.2018 (FF 2018 2705)	15.11.2019	Comité KESB-Initiative, Mosenbachstrasse 1, case postale 322, 8853 Lachen
9	«Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice)»	R	15.05.2018 (FF 2018 2709)	15.11.2019	Justiz-Initiative, c/o Stiftung für faire Prozesse, Dreilindenstrasse 62, 6006 Lucerne
10	Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)	R	12.06.2018 (FF 2018 3324)	12.12.2019	Massentierhaltungsinitiative, case postale 5534, 8050 Zurich
11	Prévoyance professionnelle – Un travail plutôt que la pauvreté	R	10.07.2018 (FF 2018 3993)	10.01.2020	Workfair 50+ Initiativ Komitee, Pierre Bayerdörfer, Am Rüschelbach 6, 4418 Reigoldswi

¹ Expiré sans avoir été utilisé (FF 2018 7771)

R = Projet rédigé de toutes pièces

TG = Proposition conçue en termes généraux

Commissions parlementaires

CONSEIL NATIONAL

1. Bureau-CN (Bu)

Carobbio Guscetti (Présidente), Moret (1er vice-présidente), Brand (2e vice-président)
Scrutateurs: Büchel Roland, Burkart, Estermann, Graf-Litscher
Suppléants: Clottu, Fridez, Genecand, Golay
Présidents et présidentes de groupe: Aeschi Thomas, Amherd, Glättli, Moser, Nordmann, Quadranti, Walti Beat

2. Commission des finances (CdF)

Hausammann, Bigler, Bendahan, Bourgeois, Brélaz, Egger Thomas, Frehner, Gmür Alois, Grin, Grüter, Gschwind, Gysi, Hadorn, Keller Peter, Kiener Nellen, Meyer Matthea, Müller Thomas, Nicolet, Pezzatti, Schneider Schüttel, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Vitali, Weibel (25)

3. Commission de gestion (CdG)

Fiala, von Siebenthal, Ammann, Birrer-Heimo, Campell, Candinas, de Courten, Eichenberger, Estermann, Feri Yvonne, Glanzmann, Graf Maya, Gutjahr, Hardegger, Heer, Hess Erich, Hiltbold, Marra, Nantermod, Piller Carrard, Stahl, Stamm, Streiff, Töngi, Wermuth (25)

4. Commission de politique extérieure (CPE)

Schneider-Schneiter, Naef, Aebi Andreas, Arslan, Béglé, Büchel Roland, Chiesa, de la Reussille, Estermann, Friedl, Gugger, Köppel, Markwalder, Molina, Moser, Müller Walter, Nidegger, Nussbaumer, Portmann, Reimann Maximilian, Riklin Kathy, Sommaruga Carlo, Stamm, Tornare, Wehrli (25)

5. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Bulliard, Reynard, Bigler, Chevalley, Derder, Dettling, Eymann, Glauser, Gmür-Schönenberger, Herzog, Kälin, Keller Peter, Kutter, Maire Jacques-André, Munz, Müri, Pardini, Pieren, Quadranti, Riklin Kathy, Rösti, Trede, Tuena, Wasserfallen Christian, Wüthrich (25)

6. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

de Courten, Humbel, Aeschi Thomas, Brand, Carobbio Guscetti, Clottu, Feri Yvonne, Frehner, Giezendanner, Graf Maya, Gysi, Heim, Herzog, Hess Lorenz, Lohr, Moret, Nantermod, Pezzatti, Pfister Gerhard, Roduit, Ruiz Rebecca, Sauter, Schenker Silvia, Stahl, Weibel (25)

7. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Nordmann, Müri, Bäumle, Bourgeois, Brunner Toni, Fässler Daniel, Genecand, Girod, Grunder, Imark, Jans, Knecht, Marchand-Balet, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Page, Reynard, Rösti, Ruppen, Schilliger, Semadeni, Thorens Goumaz, Vogler, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

8. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Salzmann, Glanzmann, Amstutz, Arnold, Cattaneo, Clottu, Crotzaz, Dobler, Eichenberger, Flach, Frei, Fridez, Glättli, Gmür Alois, Golay, Hurter Thomas, Keller-Inholder, Mazzone, Müller

Walter, Paganini, Quadranti, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, von Siebenthal, Zuberbühler (25)

9. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Graf-Litscher, Bühler, Aebsicher Matthias, Amherd, Ammann, Amstutz, Borloz, Burkart, Candinas, Fluri, Giezendanner, Grossen Jürg, Guhl, Hadorn, Hardegger, Hiltbold, Hurter Thomas, Maire Jacques-André, Pieren, Quadri, Regazzi, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Töngi, Wobmann (25)

10. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Rime, Lüscher, Aeschi Thomas, Amaudruz, Badran Jacqueline, Barazzzone, Bertschy, Birrer-Heimo, Brunner Toni, de Buman, Egloff, Feller, Flückiger Sylvia, Gössi, Jans, Landolt, Marra, Martullo, Matter, Müller Leo, Pardini, Ritter, Rytz Regula, Schneeberger, Walti Beat (25)

11. Commission des institutions politiques (CIP)

Fluri, Glarner, Addor, Barile, Brand, Brunner Hansjörg, Buffat, Burgherr, Campell, Glättli, Humbel, Jauslin, Marti Samira, Masshardt, Moret, Moser, Pantani, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Reimann Lukas, Romano, Rutz Gregor, Steinemann, Streiff, Wermuth (25)

12. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Schwander, Fehlmann Rielle, Aebsicher Matthias, Amherd, Arslan, Bauer, Egloff, Flach, Geissbühler, Gmür-Schönenberger, Gössi, Guhl, Markwalder, Marti Min Li, Mazzone, Merlini, Naef, Nidegger, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Vogler, Vogt, Walliser, Wasserfallen Flavia, Zanetti Claudio (25)

13. Commission de l'immunité (Cdl)

Meyer Matthea, Büchel Roland, Bauer, de Courten, Eichenberger, Fässler Daniel, Flückiger Sylvia, Grin, Heer, Hess Erich, Lüscher, Nicolet, Pfister Gerhard, Reimann Maximilian, Ruiz Rebecca, Walti Beat, Wüthrich (17)

CONSEIL DES ETATS

14. Bureau-CE (Bu)

Fournier (Président), Stöckli (1er vice-président), Kuprecht (2e vice-président)
Scrutateur: Hefti
Suppléant: Häberli-Koller

15. Commission des finances (CdF)

Germann, Hegglin Peter, Abate, Comte, Ettlin Erich, Fetz, Fournier, Häberli-Koller, Hefti, Hösli, Levrat, Müller Philipp, Zanetti Roberto (13)

16. Commission de gestion (CdG)

Seydoux, Müller Damian, Caroni, Eder, Föhn, Hêche, Janiak, Kuprecht, Luginbühl, Rieder, Savary, Stöckli, Vonlanthen (13)

17. Commission de politique extérieure (CPE)

Lombardi, Keller-Sutter, Berberat, Bischof, Fournier, Germann, Jositsch, Levrat, Maury Pasquier, Minder, Müller Damian, Müller Philipp, Seydoux (13)

18. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)
Noser, Germann, Berberat, Bischofberger, Eder, Fetz, Français, Häberli-Koller, Luginbühl, Rechsteiner Paul, Savary, Seydoux, Wicki (13)

19. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)
Eder, Rechsteiner Paul, Berberat, Bischof, Bischofberger, Bruderer Wyss, Dittli, Eberle, Ettlin Erich, Gruber Konrad, Keller-Sutter, Kuprecht, Stöckli (13)

20. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)
Eberle, Schmid Martin, Berberat, Bischofberger, Bruderer Wyss, Cramer, Hösli, Luginbühl, Müller Damian, Noser, Rieder, Vonlanthen, Zanetti Roberto (13)

21. Commission de la politique de sécurité (CPS)
Dittli, Jositsch, Baumann, Eder, Ettlin Erich, Fournier, Français, Hêche, Hegglin Peter, Kuprecht, Minder, Savary, Wicki (13)

22. Commission des transports et des télécommunications (CTT)
Janiak, Engler, Baumann, Comte, Dittli, Français, Gruber Konrad, Häberli-Koller, Hêche, Hösli, Rechsteiner Paul, Savary, Wicki (13)

23. Commission de l'économie et des redevances (CER)
Bischof, Levrat, Baumann, Engler, Fetz, Föhn, Germann, Gruber Konrad, Hefti, Keller-Sutter, Noser, Schmid Martin, Zanetti Roberto (13)

24. Commission des institutions politiques (CIP)
Bruderer Wyss, Lombardi, Abate, Bischof, Caroni, Comte, Cramer, Engler, Föhn, Hegglin Peter, Minder, Müller Philipp, Stöckli (13)

25. Commission des affaires juridiques (CAJ)
Cramer, Rieder, Abate, Caroni, Engler, Hefti, Janiak, Jositsch, Levrat, Minder, Schmid Martin, Seydoux, Vonlanthen (13)

DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS COMMUNES

26. Délégation administrative (DA)
N Brand, Carobbio Guscetti, Moret
E Fournier, Kuprecht, Stöckli

Président: Fournier
Vice-présidente: Carobbio Guscetti

27. Délégation des finances (DélFin)
N Kiener Nellen, Schwander, Vitali
E Comte, Ettlin Erich, Fetz

Président: Vitali
Vice-président:

28. Délégation des commissions de gestion (DéCdG)

N Graf Maya, Heer, Hiltpold
E Janiak, Kuprecht, Seydoux

Président: Janiak
Vice-président: Heer

29. Commission des grâces (CGra)

N Bauer, Büchel Roland, Clottu, Hausammann, Humbel, Markwalder, Müller Thomas, Müller-Altermatt, Munz, Piller Carrard, Quadri, Seiler Graf
E Föhn, Rieder, Schmid Martin, Stöckli, Vonlanthen

Président: Schmid Martin
Vice-présidente: Piller Carrard

30. Commission de rédaction (CdR)

Membres

alle-	N	Keller Peter, Lohr
mand	E	Caroni, Ettlin Erich, Minder, Zanetti Roberto

français	N	Amaudruz, Tornare
	E	Comte, Fournier, Levrat, Seydoux

italien	N	Quadri
	E	Abate, Lombardi

Suppléants

alle-	N	Gössi, Munz
mand	E	
français	N	Bauer, Roduit
italien	N	Carobbio Guscetti, Chiesa, Regazzi, Romano

Président: Lohr

31. Délégation auprès de l'Union interparlementaire (UIP)

N Amaudruz, Kiener Nellen, Lohr, Müri, Wehrli
E Caroni, Hêche, Lombardi

Président: Caroni
Vice-président: Lohr

32. Délégation auprès du Conseil de l'Europe (DCE)

N Büchel Roland, Fiala, Frizel, Grin, Heer, Müller Thomas, Schneider-Schneiter, Tornare
E Comte, Germann, Lombardi, Maury Pasquier

Président: Lombardi
Vice-président: Frizel

33. Délégation AELE / Parlement européen (AELE/UE)

N Membres: Aeschi Thomas, Nussbaumer, Portmann, Riklin Kathy
Suppléants: Egloff, Rime

E Membres: Germann, Keller-Sutter

Suppléants: Berberat, Gruber Konrad

Présidente: Keller-Sutter, Portmann
Vice-présidente: Nussbaumer

34. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

N Membres: Derder, Grin, Reynard

Suppléants: Bulliard, Clottu, Nicolet

E Membres: Levrat, Seydoux

Suppléants: Berberat, Comte

Président: Grin
Vice-présidente: Seydoux

35. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (OSCE)

N Membres: Aebi Andreas, Hiltbold, Kiener Nellen

Suppléant: Reimann Maximilian

E Membres: Dittli, Kuprecht, Lombardi

Suppléant: Janiak

Présidente: Kiener Nellen
Vice-président: Dittli

36. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (OTAN)

N Eichenberger, Salzmann

E Baumann, Dittli, Kuprecht

Président:

37. Délégation de surveillance des NLFA (DSN)

N Burkart, Candinas, Giezendanner, Hadorn, Hardegger, Müller Thomas

E Baumann, Eder, Föhn, Français, Häberli-Koller, Levrat

Président: Hadorn
Vice-président: Français

38. Commission judiciaire (CJ)

N Aebischer Matthias, Arslan, Bertschy, Frehner, Gschwind, Hess Lorenz, Lüscher, Nidegger, Schneider Schüttel, Schwander, Stamm, Walti Beat

E Berberat, Comte, Eberle, Rieder, Seydoux

Président: Gschwind
Vice-président: Comte

39. Délégation pour les relations avec le Bundestag (Del D)

N Amstutz, Hardegger, Köppel, Riklin Kathy, Rösti, Schilliger

E Bischof, Eberle, Eder, Fetz

Président: Eder
Vice-président: Hardegger

40. Délégation pour les relations avec le Parlement français (Del F)

N Membres: Amaudruz, Derder, Glauser

Suppléants: Barazzone, Nidegger, Tornare

E Membres: Maury Pasquier, Seydoux

Suppléants: Français, Minder

Présidente: Maury Pasquier
Vice-présidente: Amaudruz

41. Délégation pour les relations avec le Landtag du Liechtenstein (Del FL)

N Ammann, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Friedl, Müller Walter

E Bruderer Wyss, Häberli-Koller, Keller-Sutter, Kuprecht

Président: Müller Walter
Vice-président: Kuprecht

42. Délégation pour les relations avec le Parlement italien (Del I)

N Membres: Chiesa, Merlini, Pantani

Suppléants: Quadri, Riklin Kathy, Semadeni

E Membres: Abate, Janiak, Lombardi
Suppléant: Zanetti Roberto

Président: Chiesa
Vice-président: Abate

43. Délégation pour les relations avec le Parlement autrichien (Del A)

N Ammann, Amstutz, Friedl, Müller Thomas, Müller Walter, Reimann Lukas

E Bruderer Wyss, Häberli-Koller, Keller-Sutter, Kuprecht

Président: Müller Walter
Vice-président: Kuprecht

Dates des sessions 2019**Etat: 14.12.2018***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Printemps	04 - 22 mars
Eté	03 - 21 juin
Automne	09 - 27 septembre
Hiver	02 - 20 décembre

Elections:

Président du Conseil des Etats	02 décembre
Président du Conseil national	02 décembre
Président de la Confédération et Vice-président du Conseil fédéral	11 décembre

Session spéciale (durée 1 semaine)

07 - 09 mai

Excursion des groupes:

12 juin

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats	04 décembre
Président du Conseil national	04 décembre
Autres	19 décembre
Président de la Confédération	19 décembre

Séances ordinaires des Bureaux des Conseils:

15 février
17 mai
22/23 août
15 novembre

CN et CE

Votations fédérales:

10 février
19 mai
20 octobre
24 novembre

Elections du Conseil national

Sessions du Conseil de l'Europe:

21 - 25 janvier
08 - 12 avril
24 - 28 juin
30 septembre - 04 octobre

Dates des sessions 2020**Etat: 14.12.2018***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Printemps	02 -20 mars
Eté	02 - 19 juin
Automne	07 -25 septembre
Hiver	30 novembre - 18 décembre

Elections:

Président du Conseil des Etats	30 novembre
Président du Conseil national	30 novembre
Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral	09 décembre

<i>Session spéciale (durée 1 semaine)</i>	04 - 08 mai
---	-------------

<i>Séances ordinaires Bureaux des Conseils</i>	14 février 08 mai 20 - 21 août 13 novembre
--	---

<i>Excursion des groupes:</i>	10 juin
-------------------------------	---------

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil national	02 décembre
Autres	17 décembre
Président de la Confédération	17 décembre

<i>Votations fédérales:</i>	09 février 17 mai 27 septembre 29 novembre
-----------------------------	---

<i>Sessions du Conseil de l'Europe:</i>	27 - 31 janvier 20 - 24 avril 22 - 26 juin 12 - 16 octobre
---	---